

Indonésie : le dirigeant musulman Abdurrahman Wahid élu président

LE PARLEMENT du plus grand pays musulman du monde, l'Indonésie, a élu, mercredi 20 octobre à Djakarta, Abdurrahman Wahid à la présidence de la République. Dirigeant musulman modéré, M. Wahid a été élu par l'Assemblée consultative du Peuple avec 373 voix contre 313 à son adversaire, M^{me} Megawati Sukarnoputri, la fille de Sukarno, premier président du pays. Censuré par l'Assemblée, le président sortant, Jusuf Habibie, avait retiré sa candidature, tandis que le Parlement approuvait les résultats du référendum d'autodétermination au Timor-Oriental. Surnommé « Gus Dur », M. Wahid, qui a l'image d'un musulman très tolérant, dirige le Nadhlatu Ulama, la plus importante organisation musulmane d'Indonésie.

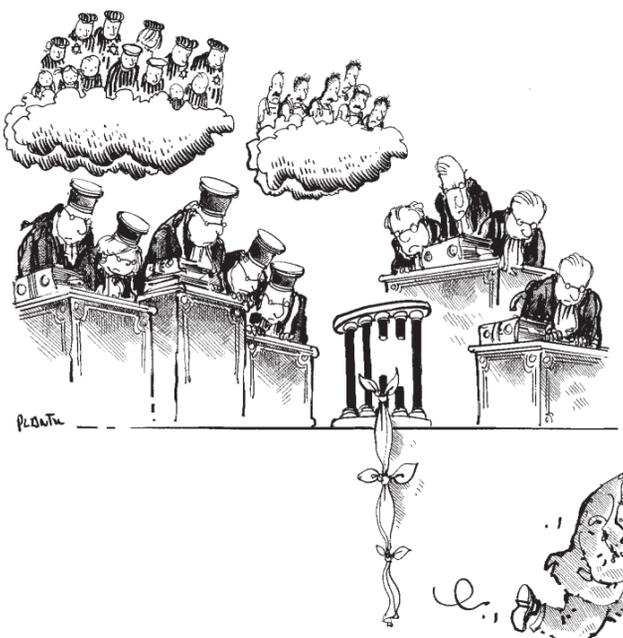
Lire pages 2 et 3

Maurice Papon a fui la justice de son pays

- Condamné pour complicité de crimes contre l'humanité, l'ancien ministre a choisi l'exil
- Il aurait dû se constituer prisonnier, mercredi, avant l'examen de son pourvoi en cassation
- Libre, il jouissait d'un statut d'exception ● Le fonctionnement de la justice est mis en cause

RECONNU coupable de « complicité de crimes contre l'humanité », condamné, le 2 avril 1998, à dix ans de réclusion criminelle pour le rôle qu'il a joué dans la déportation de juifs entre 1942 et 1944, Maurice Papon, 89 ans, a décidé de quitter la France. L'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde pendant la guerre devait se constituer prisonnier, mercredi 20 octobre, la veille de l'examen de son pourvoi en cassation. Dans un communiqué publié mercredi matin, il explique qu'il a choisi « l'exil », et dans une lettre adressée au quotidien *Sud-Ouest*, il expose les raisons de cette décision.

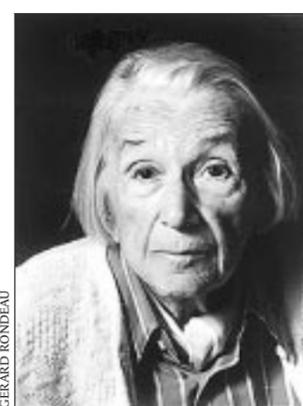
Le choix de Maurice Papon validerait automatiquement sa condamnation si ses avocats n'avaient engagé une ultime bataille de procédure. Maurice Papon, libre de ses mouvements après sa condamnation, jouissait d'un statut d'exception. Depuis que le 10 octobre 1997 les magistrats de la cour d'assises avaient



décidé de le remettre en liberté, il n'était soumis à aucun contrôle judiciaire et disposait de son passeport. Pour M^o Arno Klarsfeld, « c'est la justice française qui porte la responsabilité de cet événement ».

L'attitude de Maurice Papon remet en mémoire la longue liste des atermoiements de l'autorité judiciaire et de la police dans les dossiers de crimes contre l'humanité. Sa dérobade rappelle l'affaire Paul Touvier, ancien chef milicien de Lyon, qui parvint à échapper à la police jusqu'à son arrestation par les gendarmes, en 1989, dans un prieuré intégriste. René Bousquet, secrétaire général de la police de Vichy, ne bénéficiait d'aucune garde, ce qui permit à un déséquilibré de l'assassiner avant qu'il ne soit jugé. Au total, sur les quatre Français poursuivis pour crimes contre l'humanité dans les années 70, 80 et 90, un seul a été jugé, condamné et a purgé sa peine, Paul Touvier.

Lire page 10



DISPARITION

Nathalie Sarraute au-delà des mots

Elle avait intitulé son dernier livre, en 1997, *Ouvrez*. Née le 18 juillet 1900 en Russie, Nathalie Sarraute n'avait aucune envie de fermer la porte de la vie. Ecrivain jusqu'au dernier jour, affirmant n'avoir vécu, « au fond, que pour une idée fixe », elle est morte mardi 19 octobre à son domicile parisien. Son œuvre explore le malentendu sans fin de l'existence, dans les mots et dans ces franges indistinctes qui entourent la parole. « Pour moi, disait-elle, les mots sont des choses vivantes. »

p. 32 et 33

Jean Tiberi en accusation

ACCUSÉ par Xavier Dugoin, ancien président du conseil général de l'Essonne, de lui avoir personnellement demandé de rémunérer son épouse, Xavière Tiberi, pour un emploi fictif, Jean Tiberi, maire de Paris, est la cible des attaques de plusieurs responsables du RPR. « La situation est suffisamment grave pour que le mouvement réunisse le comité d'éthique pour statuer de la place de M. Tiberi au sein du RPR », a déclaré, mardi 19 octobre, François Fillon, candidat à la présidence du RPR. M^{me} Tiberi devait être entendue mercredi après-midi par le tribunal d'Evry, devant lequel elle est jugée, comme M. Dugoin, pour l'affaire des emplois fictifs de l'Essonne.

Lire pages 6 et 7

La Mazarine du roi des Belges s'appellerait Delphine

BRUXELLES
de notre correspondant

Coup de tonnerre dans le ciel rose-bonbon d'une Belgique attendrie par le prochain mariage du prince héritier Philippe avec Mathilde d'Udekem d'Acoz : le roi Albert II n'est pas seulement, comme tout le monde le croyait, le père des trois enfants, Philippe, Laurent et Astrid, nés de son mariage avec la princesse italienne Paola Ruffo di Calabria. Il y a aussi Delphine, une jeune femme aujourd'hui âgée de trente et un ans, qui vit à Londres, exerce une profession artistique, et vient régulièrement en Belgique rendre visite à son royal père... Rappelant celles concernant Mazarine Pingeot, fille de François Mitterrand, ces révélations fracassantes viennent de paraître dans une biographie de la reine intitulée *Paola, de la dolce vita au trône* écrite par Mario Danneels, un auteur flamand tout juste âgé de dix-huit ans.

Ce dernier affirme que la fille illégitime d'Albert II a été conçue avec « une dame de la haute noblesse belge ». Celle-ci a, par la suite, épousé un industriel de Wallonie, qui aurait reconnu et

donné son nom à la jeune Delphine. Mario Danneels affirme s'appuyer sur plusieurs sources, naturellement anonymes, mais qu'il garantit être proches du Palais royal pour donner du poids à des affirmations qui bouleversent la Belgique. La période où serait née Delphine (la fin des années 60) correspond en tout cas à une période troublée de la vie du couple Albert-Paola, qui n'était pas encore sur le trône de Belgique. Les journaux spécialisés étaient alors remplis des rumeurs de séparation et même de divorce du couple princier. La raison d'Etat avait fini par l'emporter, et c'est en donnant l'image d'un couple uni et d'une famille modèle et pieuse qu'ils ont succédé, en 1993, à celui formé par Baudouin I^{er} et la reine Fabiola.

Pour l'instant, le Palais comme le gouvernement de Guy Verhofstadt se refusent à tout commentaire sur ces révélations. Certains y voient un silence gêné, d'autres un mutisme de mépris vis-à-vis de ragots infâmes. Cette attitude ne saurait se maintenir bien longtemps : la presse populaire flamande fait déjà ses « unes »

avec les révélations de Mario Danneels, alors que la presse francophone, plus discrète parce que la biographie n'est pas encore parue en français, renvoie cette étonnante nouvelle en pages intérieures. *Le Soir* ne manque pas de rappeler, cependant, que ce n'est pas la première fois dans l'histoire récente de la monarchie belge qu'un cas de ce genre se présente. Le quotidien bruxellois rappelle qu'il y a quelques années avait été révélée, et jamais démentie, l'existence d'un fils illégitime de Léopold III, le père de Baudouin et d'Albert, conçu, lui aussi, avec une dame de la noblesse belge. Ce fils caché aurait été le proche conseiller de Baudouin et occupe maintenant de hautes fonctions à la fondation qui porte le nom du défunt roi des Belges. En remontant un peu plus dans le temps, on rappelle également que Léopold II, à la fin du siècle dernier s'exhibait sans problèmes à Bruxelles avec sa maîtresse et ses deux enfants illégitimes tandis que la reine Marie-Henriette se morfondait au château.

Luc Rosenzweig

Un Italien à Paris



CARLO AZEGLIO CIAMPI

PRÉSIDENT de la République italienne, Carlo Azeglio Ciampi effectue une visite officielle en France, jeudi 21 et vendredi 22 octobre. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, cet « homme de consensus », âgé de soixante dix-huit ans, explique qu'il « faut réformer l'Union européenne et montrer qu'elle est ouverte ».

Lire page 4

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grands-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 1021 - 7,50 F



Le procès des « mauvaises mères »

LES PROCÈS d'assises se suivent sans se ressembler. Et c'est toujours dans le secret, l'intimité du délibéré, que se cristallise chaque histoire en un acquittement ou une condamnation. Deux procès récents, cependant, invitent à la réflexion. Deux affaires de maltraitance sur enfants, qui avaient vu toutes deux le jour en Lorraine, à l'automne 1996, et

dont le dénouement judiciaire est intervenu ces jours derniers.

La première - l'affaire dite du « petit Johnny », jugée à Epinal - a provoqué un raz-de-marée médiatique, alimentant une ambiance proche de la curée. Des peines lourdes, de deux à quinze ans de prison ferme, ont été infligées, au-delà des réquisitions, à cinq membres d'une famille qui

avaient fait subir régulièrement, pendant des mois, des coups, des brimades, des enfermements, un défaut de soin et d'alimentation, à un enfant de moins de quatre ans.

La seconde - l'affaire du « petit Jason », jugée à Metz - n'a guère déplacé que les observateurs de la presse régionale, relais, pour certains, de médias nationaux. Une peine de trente ans de prison, in-

férieure cette fois à la demande de l'avocat général, qui réclamait la perpétuité, a été prononcée contre un toxicomane qui frappait régulièrement le fils, âgé de vingt mois, de sa concubine, puis qui, agissant en état de manque, l'avait finalement battu et torturé à mort, dans un moment de pure sauvagerie (*Le Monde* daté 16-17 octobre).

Au-delà de la différence de pression médiatique qui pourrait expliquer, comme toujours, la sévérité d'un cas, l'indulgence de l'autre, ces deux procès révèlent avant tout le traitement d'exception que la société réserve aux mères de famille impliquées dans des affaires de mauvais traitements sur enfants.

Violée régulièrement en présence de ses demi-frères et sœurs par son oncle, qu'elle croyait son père au cours de son adolescence, battue à coups de casserole comme le sera son fils, agenouillée dans la litière du chat lorsqu'il s'agissait de la punir, Sandra Greleng, la mère de Johnny, n'a bénéficié, à l'évidence, à Epinal, d'aucune circonstance atténuante en étant condamnée à quinze ans de prison - le « tarif » imposé la semaine dernière à Rodez à un père infanticide qui avait enterré vivant son nouveau-né.

Jean-Michel Dumay

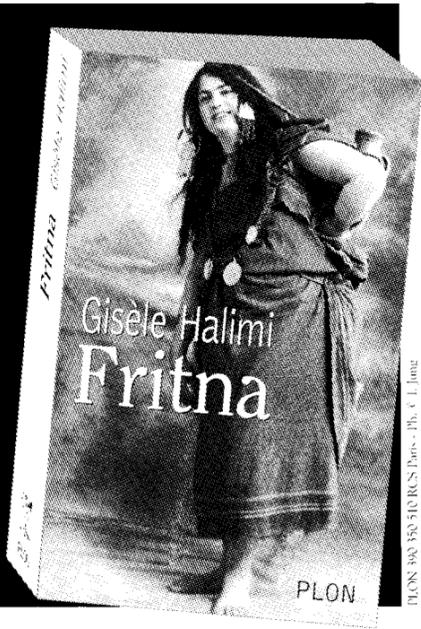
Lire la suite page 15

GISÈLE HALIMI



« Tout ce que je suis,
tout ce que j'ai fait,
c'est, peut-être, parce que
ma mère ne m'aimait pas. »

PLON



ENQUÊTE

La Tunisie sous Ben Ali

Avant les élections présidentielle et législatives du 24 octobre, *Le Monde* publie, sur trois jours, une enquête sur la Tunisie. Notre envoyée spéciale décrit, dans le premier volet, les méthodes d'une machine policière qui fait la vie dure aux opposants.

p. 14
et notre éditorial p. 15

FOOTBALL

Marseille champion

L'Olympique de Marseille a battu Manchester United (1-0), champion d'Europe en titre, qui restait sur une série de 18 matches européens sans défaite, mardi 19 octobre, à l'occasion de la quatrième journée de la Ligue des champions. Avec cette victoire, obtenue grâce à un but du défenseur William Gallas (photo) à la 69^e minute, l'OM a quasiment assuré sa qualification pour le deuxième tour de la compétition.

p. 26

International.....	2	Carnet.....	25
France.....	6	Aujourd'hui.....	26
Société.....	10	Météorologie, jeux...31	
Régions.....	13	Culture.....	32
Horizons.....	14	Guide culturel.....	35
Entreprises.....	17	Kiosque.....	36
Communication.....	20	Abonnements.....	36
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	37

ÉLECTION Le dirigeant musulman modéré Abdurrahman Wahid a été élu, mercredi 20 octobre, par l'Assemblée consultative du peuple, quatrième président de la République

d'Indonésie, battant son amie et alliée politique, l'opposante Megawati Sukarnoputri, fille du premier président du pays, par 373 voix contre 313. ● JUSUF HABIBIE, le président

sortant, dont le bilan avait été censuré par l'Assemblée, avait retiré sa candidature et le parti gouvernemental, Golkar, renoncé à présenter un candidat. ● LA TÂCHE du nouveau chef de

l'Etat, dit « Gus Dur » et âgé de 59 ans, sera notamment de restaurer l'unité nationale et de sortir le pays de la plus grave crise économique qu'il ait connue depuis des décennies.

● LES PARLEMENTAIRES indonésiens avaient auparavant reconnu le résultat du référendum du 30 août sur l'indépendance du Timor-Oriental et annulé le décret d'annexion de 1978.

Abdurrahman Wahid, quatrième président de l'Indonésie

Cet homme de cinquante-neuf ans, adepte d'un islam tolérant, a remporté d'une façon inattendue le scrutin du 20 octobre, face à son adversaire et néanmoins alliée, Megawati Sukarnoputri. L'ancien chef de l'Etat Jusuf Habibie, avait retiré sa candidature

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

Le suspense aura duré jusqu'au bout. Et c'est finalement avec une majorité assez nette de 373 voix (contre 313 à Megawati Sukarnoputri) qu'Abdurrahman Wahid, alias Gus Dur, a été élu quatrième président de la république d'Indonésie. Le duel entre ces anciens complices, tous deux populaires, attachés aux libertés et modérés, constitue probablement une victoire contre l'autoritarisme pratiqué pendant plus de trente ans par le régime du général-président Suharto. Megawati s'est d'ailleurs précipitée vers Gus Dur, dès le résultat du scrutin, pour le féliciter. Certes, le nouveau président devra s'entendre avec l'armée, qui demeure au centre de la vie publique. Il faudra également voir comment les partisans de Megawati vont digérer leur déception, car ils étaient persuadés de gagner la présidence après leur victoire aux législatives, il y a près de cinq mois.

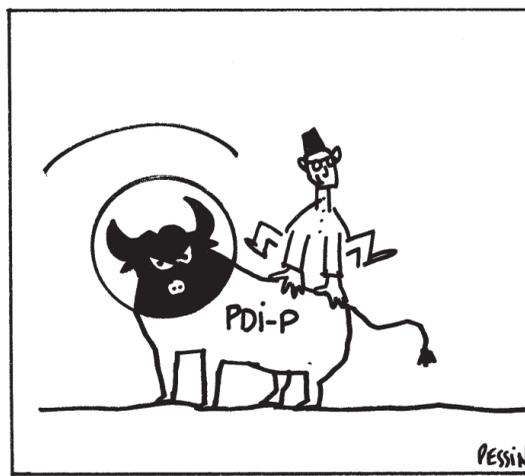
Emotion, confusion, calculs et manœuvres : l'élection s'était préparée, la nuit précédente, dans les larmes ou les soupirs de soulagement et s'était accompagnée de plusieurs rebondissements. Megawati Sukarnoputri, principale candidate à la présidence, avait pleuré

tout en acceptant, comme les autres membres de l'Assemblée consultative du peuple (MPR), que le Timor-Oriental quitte la république. Les députés de son parti, le PDI-P, avaient explosé de joie en apprenant, après un long décompte, le rejet par 355 voix contre 322 du discours de fin de mandat du président Jusuf Habibie, qui avait succédé en mai 1998 à Suharto.

PÉTARD MOUILLÉ

Mercredi, peu avant l'aube, une fois annoncé le retrait de la candidature de B. J. Habibie à la présidence, une bombe politique a pris de court tout le monde : le Golkar gouvernemental a fait savoir que son président Akbar Tandjung rentrait dans la course présidentielle avec, comme colistier pour la vice-présidence, le général Wiranto, commandant en chef des forces armées, qui avait refusé lundi d'être le colistier de M. Habibie. En d'autres termes, ceux qui sont perçus comme les héritiers de l'ancien président Suharto resserraient les rangs pour barrer la route à la populaire fille de feu Sukarno, dont le PDI-P était arrivé largement en tête, avec 34 % des suffrages, lors des législatives du 7 juin.

En début de matinée, on s'atten-



dit donc à des manifestations de colère à Djakarta où des dizaines de milliers de militants du PDI-P sont arrivés. Mais la bombe s'est révélée un pétard mouillé : Akbar Tandjung a vite renoncé à cette entreprise et trois candidats se sont officiellement enregistrés : Megawati et Gus Dur, ce qui était prévu, et, à la sur-

prise générale, Yusril Iha Mehendra, dirigeant du Parti du croissant et de l'étoile, formation musulmane conservatrice qui compte 13 élus sur les 462 du 7 juin. Mais ce dernier, ultime surprise, devait retirer sa candidature à l'ouverture de la séance.

Au sein du MPR, qui regroupe cinq cents députés (dont 38 mil-

itaires de droit) et deux cents autres délégués, Megawati et Gus Dur se sont donc opposés. Gus Dur, musulman très tolérant, a dû faire le plein des quelque deux cents voix dont disposent quatre partis d'obédience musulmane qui le soutiennent. Megawati, de son côté, s'est appuyée sur les quelque deux cents députés et membres du PDI-P présents dans la salle. La différence a été faite par les quelque 200 contrôlés par le Golkar et celles de la faction militaire. Les deux candidats étaient acceptables aux yeux des militaires, qui votent généralement en bloc. Quant au Golkar, il était assez également partagé entre ceux qui sont favorables à une coalition avec le PDI-P et ceux qui s'opposent à Megawati. Il semble que la différence en faveur de Gus Dur soit venue de ce camp-là et que les réserves de certains musulmans à l'égard du PDI-P aient joué contre Megawati.

Le scrutin a été secret et des rumeurs invérifiables d'achats de votes, qui ont circulé mardi, ont contribué à aggraver un moment une atmosphère beaucoup plus tendue et urbaine pendant le décompte du vote. Enfin, le score sera de la censure de B. J. Habibie, alors que l'exposé de fin de mandat

du président sortant avait été très critiqué, avait surpris. La possibilité de l'élection de Megawati a toutefois, dès mardi, encouragé une remontée de 12 % de la roupie et de 6 % de la bourse.

Dans les rues de Djakarta, le vif intérêt suscité par le scrutin présidentiel a été souligné par la multiplication des manifestations. Le PDI-P a continué de réunir ses militants au pied de l'hôtel Indonésia, sur un rond-point pourtant interdit de rassemblement lundi par la police. L'explosion d'une bombe y a fait trois blessés, dont un sérieusement, mercredi, alors que les partisans de Megawati commençaient à s'y retrouver.

La veille, des centaines de musulmans ont défilé plus près du siège de Parlement contre le leader du PDI-P. Au siège de la Bourse, un millier d'employés manifestaient, au même moment, contre Habibie. Jusqu'à mercredi en milieu de journée, alors que le vote s'amorçait au Parlement, ces manifestations s'étaient déroulées dans le calme et les quelque quarante mille membres des forces de l'ordre rassemblés à Djakarta n'étaient pas intervenus.

Jean-Claude Pomonti

Les « faiseurs de rois » sont un contrepoids à la violence politique

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

Le 13 octobre, soit une semaine avant l'élection présidentielle en Indonésie, Abdurrahman Wahid a dîné à Djakarta chez le président B. J. Habibie en compagnie du général Wiranto, commandant en chef des forces armées. Les deux premiers étaient alors candidats à la présidence et le troisième devait le devenir à la vice-présidence. Le 8 octobre, Wahid, mieux connu sous le nom de Gus Dur, et Megawati Sukarnoputri, le plus en vue des trois candidats à la présidence, s'étaient rendus ensemble, en voiture, prier sur les tombes de leurs pères respectifs à Java Central. Le 5 octobre, Megawati avait reçu à son domicile de la capitale Akbar Tandjung, président du parti gouvernemental Golkar, qui a failli remplacer, à la dernière minute, Habibie comme candidat de son parti à la présidence avant d'y renoncer.

Les violents affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ou les déclarations de principe des leaders politiques ne sont jamais qu'une facette de la vie politique en Indonésie. Entre dirigeants, les relations sont rarement coupées et leurs réunions à huis clos souvent

décisives. Le tout début d'une longue transition à rebondissements – « un cycle de vingt ans », calcule Nurcholish Madjid, l'universitaire musulman sans doute le plus respecté –, est également l'affaire d'intermédiaires, dont certains sont des faiseurs de rois, qui opèrent discrètement et s'appliquent parfois à brouiller les pistes.

Le plus difficile à décrypter est peut-être Gus Dur, 59 ans, le nouveau président, qui prêche un islam tolérant et dirige le Natladul Ulama, association d'une trentaine de millions de membres. Presque aveugle et à la santé fragile, brouillon et sans état-major, il ne correspond guère en fait au profil d'un chef de l'Etat. Mais il affirme vouloir moraliser les mœurs politiques après avoir déclaré à plusieurs reprises que sa « petite sœur » Megawati n'avait pas les qualités requises pour la présidence.

UN ARTISTE DU CONSENSUS

Certains pensaient que sa candidature tardive était tactique : éviter une confrontation directe entre le candidat du pouvoir en place, en l'occurrence Akbar Tandjung, et Megawati, la fille de feu Sukarno ; empêcher le ralliement au premier de partis musulmans ; contraindre à des compromis Megawati, qui est loin de disposer d'une majorité même si son PDI-P est arrivé en tête aux élections législatives du 7 juin.

Akbar Tandjung est, lui, un autre cas de figure. Pendant dix ans ministre peu en relief des gouvernements Suharto, cet artiste du consensus, âgé de 52 ans, a fait sa percée politique après la démission forcée du vieil autocrate. Très actif, bien organisé, il s'est imposé comme l'homme du compromis apparent à la tête du Golkar, une machine bien huilée mais désorientée et en chute libre. Il en a protégé l'aile la plus libérale dirigée par Marzuki Darusman, qui est également président de la commission indonésienne des droits de l'homme. Il a aidé Marzuki à devenir l'un des vice-présidents du parti avant de l'imposer à la tête du groupe parlementaire.

Akbar a été élu président de l'Assemblée nationale, le jour même où Megawati lui aurait proposé d'être son candidat à la vice-présidence. En dépit du mauvais résultat obtenu par le Golkar le 7 juin (22 % des suffrages, contre 70 %

deux ans auparavant), Akbar est parvenu à réintégrer dans le jeu politique un parti discrédité pour avoir été le relais muet du pouvoir pendant près de trois décennies. Il aurait pu défaire la candidature présidentielle de Habibie, le bien peu populaire successeur de Suharto, mais il a préféré le laisser s'épuiser avant d'accepter de le remplacer une fois acquis le soutien de l'armée.

En revanche, l'étoile de celui qui paraissait être le mieux placé pour être faiseur de rois, le général Wiranto, semble un peu sur le déclin. Non que les forces armées aient renoncé à jouer un rôle prédominant sur la scène politique, mais parce que Wiranto, qui est également ministre de la défense, ne peut avancer qu'un maigre bilan. La situation n'a jamais été si mauvaise à Atjeh, dans le nord de Sumatra, où l'armée affronte une insurrection séparatiste, et il a paru dépassé par la tournure prise par les événements au Timor-Oriental, où des milices pro-indonésiennes et des militaires indonésiens se sont brutalement vengés à la suite du vote pour l'indépendance. Il est possible que Wiranto ait délibérément laissé faire ; il est plus probable qu'il n'a pas contenu ses gens, perdant ainsi le profil apparent d'un leader militaire à la fois efficace et relativement modéré qu'il avait affiché en 1998, au lendemain de la chute de Suharto.

MÉDIocre SCORE

Amien Rais, l'ancien président de la puissante Muhammadiyah, une association sociale musulmane, semble également d'avantage sur la touche en dépit de son élection au perchoir de l'Assemblée consultative du peuple (MPR), le collègue présidentiel formé par les cinq cents députés et deux cents autres délégués. Le Parti du mandat national (PAN) de celui qui s'était taillé une popularité, déçu 1998, en réclamant la tête de Suharto, a fait un médiocre score le 7 juin avec 34 élus seulement sur 462.

Mais Rais s'est également mis à tirer quelques ficelles : c'est lui qui a pris l'initiative de proposer, le 6 octobre, la candidature de Gus Dur, soulignant ainsi qu'il était prêt à laisser à un autre, avec lequel il n'a guère d'atomes crochus, le soin de mener le jeu...

J.-C. P.



« GUS DUR » UNE AUTORITÉ MORALE POUR UN PAYS DÉCHIRÉ



MEGAWATI SUKARNOPUTRI L'HÉRITIÈRE

TRÈS REPRÉSENTATIF de l'islam très tolérant qui prévaut à Java, plein d'humour, Abdurrahman Wahid, dit Gus Dur, a hérité de son père et de son grand-père la présidence du Natladul Ulama, une association d'Oulémas (docteurs de la Loi musulmane) qui compte plus de trente millions de membres et dont l'implantation est très forte dans le centre et dans l'est de Java. Pur produit des *pesantren* – les pensionnats traditionnels musulmans – et de l'école publique, il a étudié au Caire et à Bagdad avant de passer une année en Europe, séjournant notamment à Lyon.

Cet érudit, qui a présidé un temps le Conseil des arts de Djakarta, est conseiller d'une douzaine d'organisations non gouvernementales. Son entregent et son indépendance d'esprit en ont fait une figure respectée de la vie publique en Indonésie. Il s'est montré, de plus en plus, sur le devant de la scène à partir de 1997, ne coupant pas les ponts avec Suharto tout en lui demandant, sur le tard, de démissionner pour calmer les étudiants. Le Parti du réveil national (PKB), qu'il a fondé en juillet 1998 mais ne préside pas, est la quatrième formation de l'Assemblée nationale, avec 54 élus. Gus Dur a évoqué des raisons morales pour accepter une candidature de dernière heure à la présidence.

DES PROBLÈMES DE SANTÉ

Agé de cinquante-neuf ans, il est toutefois handicapé par une forte cécité et des problèmes cardiaques, ce qui ne devrait pas faciliter l'accomplissement de sa tâche présidentielle. Gus Dur a avant tout le profil d'une autorité morale au milieu de la scène politique indonésienne, qu'il connaît dans ses derniers recoins. Mais il passe pour un homme un peu brouillon et parfois désorganisé. Il ne dispose pas encore, en outre, d'une équipe susceptible de prendre en mains les finances en bien mauvais état de l'archipel. Les dossiers, dans ce domaine, sont pressants, notamment pour obtenir le rétablissement de crédits internationaux suspendus depuis quelques semaines en raison de scandales financiers.

La présence à la tête de l'Etat de ce personnage – très à l'aise devant les foules comme en petit comité – pourrait être un sérieux facteur d'apaisement dans un pays qui a été le théâtre de nombreuses violences depuis dix-huit mois et qui fait face à des tendances séparatistes dans le nord de Sumatra et en Irian Jaya. Si ses prises de positions sont parfois difficiles à suivre, Gus Dur est un sage qui va favoriser le compromis et les modus vivendi. Personne n'avait cru au départ à ses chances. C'est pourtant lui qui, au bout du compte, a coiffé sur le fil la fille de feu Sukarno et contribué au repli la nomenclature d'ancien régime.

Gageons que son élection rassurera également les partis musulmans, qui ne peuvent sûrement rien reprocher à l'intègre président du Natladul Ulama.

J.-C. P.

LA FILLE de feu Sukarno, fondatrice de l'Indonésie, est souvent adulée par les petites gens, sensibles à l'ostentation dont elle a souffert sous Suharto, qui l'a chassée sans ménagement de la présidence du Parti démocrate indonésien en 1996, voyant en elle une adversaire dangereuse. Son heure est venue avec la chute de l'autocrate, en mai 1998, et les élections du 7 juin ont prouvé, s'il le fallait, sa forte popularité auprès de gens qui sont persuadés qu'elle peut résoudre leurs problèmes. Divorcée puis veuve, elle a épousé en troisième nocces un homme d'affaires indonésien. Ferme partisane d'une Indonésie séculariste et unitaire, elle parle peu, se méfie des manifestations de rue, susceptibles d'être manipulées, et ne s'est jamais coupée des forces armées. Au cours de ses rares interventions, Megawati, âgée de cinquante-trois ans, a donné l'impression d'un réel engagement, notamment pour le relèvement du niveau de vie et dans la lutte contre la corruption. Avec l'appui des milieux d'affaires, elle s'est entourée d'une solide équipe d'économistes. Ses adversaires lui reprochent, toutefois, son attentisme et son dédain pour les compromis politiques.



JUSUF HABIBIE LE SORTANT

AMI D'ENFANCE et intime de Suharto, dont il a été l'un des ministres pendant vingt ans, B. J. Habibie, âgé de 63 ans, a été promu à la vice-présidence de la république en mars 1998. Il est devenu automatiquement président lors de la démission forcée du vieil autocrate deux mois plus tard. Avant de regagner l'Indonésie pour y faire une carrière politique sous le patronage de Suharto, ce brillant ingénieur en aéronautique avait passé dix-huit années chez Messerschmitt en Allemagne. Mais il s'est montré moins à l'aise à la direction d'IPTN, l'avionneur public indonésien qu'il a fondé et dont certains projets ont été des gouffres financiers. Cet ancien ministre de la technologie a mieux réussi dans les affaires, se retrouvant membre, en 1997, de dizaines de conseils d'administration de sociétés. Pendant les seize mois de son mandat présidentiel, il a souvent donné l'impression d'être un peu bousculé par les événements et c'est sous la pression publique qu'il a entrepris certaines réformes et organisé, en juin dernier, les premières élections libres depuis 1955. Bien peu populaire, il n'est parvenu à s'imposer ni aux yeux des forces armées ni à ceux des nouveaux élus du pays. Sa candidature à la présidence a été assez mal reçue pour que les étudiants, de tout temps hostiles, redescendent dans la rue.

ISTH

Enseignements Supérieurs Privés

Préparation ENM

SUP'AVOCAT : Préparation EFB

- Cours par correspondance (novembre-juin)

- Session semestrielle sur place (décembre-mai)

- ▶ Suivi individualisé
- ▶ Petits groupes
- ▶ Écrits et oraux

Tél. : 01 42 24 10 72
isthclu@club-internet.fr

Carlo Azeglio Ciampi, président de la République italienne

« Il faut réformer l'Union européenne et montrer qu'elle est ouverte »

Le chef de l'Etat effectue une visite officielle de deux jours en France

Le président de la République italienne, Carlo Azeglio Ciampi, effectue une visite officielle en France jeudi 21 et vendredi 22 octobre. Ce Toscan de soixante-dix-huit ans, originaire de Livourne, qui n'a jamais brigué

de mandat électoral, s'est imposé, en mai, comme l'homme du consensus auprès des parlementaires qui élisent le chef de l'Etat. Il a réussi le tour de force d'être élu au premier tour avec 71,4 % des suffrages. Ce ser-

viteur de l'Etat, homme discret, citoyen modéré et rigoureux, a construit au fil des ans sa renommée d'économiste compétent et sérieux avant d'être happé par la politique, avec laquelle il a toujours su garder ses dis-

tances. Sa carrière s'est essentiellement faite à la banque d'Italie, où il restera quarante-sept ans, pour finir gouverneur en 1979, fonction qu'il occupera pendant treize ans avant d'être appelé pour un an à la tête

du gouvernement en 1993. Ministre du Trésor en 1996 dans le gouvernement Prodi, Carlo Azeglio Ciampi devait redresser les finances publiques et conduire l'Italie à la monnaie unique.

ROME

de nos envoyés spéciaux

« Monsieur le Président, à la veille de votre visite à Paris, comment définiriez-vous les relations avec la France ?

— D'après mon expérience, ces relations sont très amicales et je dirai même constructives et concrètes. En tant que ministre du Trésor, j'ai eu des rapports positifs avec les deux gouvernements avec lesquels j'ai entretenu des contacts de 1996 à 1999. Je ne peux pas oublier l'excellente collaboration avec Jean Arthuis puis avec Dominique Strauss-Kahn. Une entente complète au moment où l'Italie avait décidé d'accélérer ses efforts pour participer dès l'origine à l'euro. Nous étions d'accord pour une zone euro large et non pas une monnaie unique limitée à quelques nations, quitte à laisser par la suite la possibilité à d'autres pays de rejoindre l'euro. Ce choix, important pour toute l'Europe, est un fait historique fondamental. Et sur ce point, il y a eu un accord complet avec la France.

» Par ailleurs, au mois de novembre 1996, lorsque l'Italie a demandé à revenir dans le SME (système monétaire européen), la France nous a appuyés activement pour trouver un accord sur le taux de change que l'Italie proposait. Tout cela fut important non seulement pour l'Italie mais pour l'Europe entière. Comment serait aujourd'hui l'Europe si nous avions commencé par une petite zone euro ? Cela aurait été une erreur politique. Sur cette base, les rapports entre Paris et Rome peuvent et doivent s'intensifier. C'est dans cette optique que j'envisage le voyage à Paris.

— Quelles sont les priorités de la nouvelle politique extérieure et de sécurité commune européenne ?

— Il y a deux voies bien claires. L'une est celle de l'élargissement à l'Est, la seconde, tout aussi impor-

tante, est celle du dialogue avec le Sud. Nous devons poursuivre cet engagement envers l'Est qui est conditionné par la capacité de l'Europe à se moderniser, c'est-à-dire à s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Il faut réformer les institutions et la gestion de l'Union. On ne peut procéder à l'élargissement sans avoir réorganisé l'Europe. Il n'est pas possible de faire les deux choses en même temps. On ne peut élargir une communauté avec des institutions créées pour douze, voire beaucoup moins, à dix-huit ou à vingt pays. Cependant, il faut envoyer des messages d'encouragement à tous ceux qui prochainement pourront faire leur entrée dans l'Europe. Et pour les autres, il faut leur donner un signal clair, leur montrer que l'Union leur est ouverte.

— Vous revenez d'Israël. Etes-vous confiant dans l'évolution du processus de paix ?

— C'est le deuxième volet, celui de la Méditerranée, j'ai souligné lors de mon voyage en Israël et en Palestine, que l'Union existait et qu'il fallait avoir confiance en elle, qu'elle était prête au dialogue et pouvait contribuer à la stabilité et au bien-être de toutes les populations qui se trouvent sur le bassin méditerranéen. Il est clair que la paix entre Israël et la Palestine produira des dividendes bien au-delà de cette région dans le cadre de la collaboration euro-Méditerranéenne. J'ai dit là-bas que l'Europe est déjà un interlocuteur crédible mais cela suppose qu'Israéliens et Palestiniens soient capables d'instaurer la paix.

» J'ai toujours été convaincu que le problème principal du siècle prochain sera les rapports entre le Nord et le Sud. Le défi sera le dialogue entre l'Europe, la civilisation européenne et le Moyen-Orient et l'Afrique. Ce n'est pas facile car les populations obéissent à des réalités extrêmement différentes, démographiques, écono-

miques, culturelles et religieuses.

— Il semble qu'il soit plus difficile de faire des sacrifices de souveraineté dans le domaine de la diplomatie ou de la défense que pour la monnaie ?

— Si cette question avait été posée il y a quinze ans, nous aurions dit que l'adoption de la monnaie unique ne pouvait arriver qu'en dernier car la monnaie pour certains pays était un porte-drapeau fondamental. Cela a donc été un miracle d'y parvenir d'abord. Et si cela s'est produit pour la monnaie, tout peut désormais arriver dans le domaine de l'intégration européenne. Aujourd'hui, le prochain objectif est la politique extérieure et la sécurité commune. C'est une exigence importante car on a besoin de la paix en Europe. Les décisions du Conseil européen de Cologne et la nomination de Javier Solana comme M. PESC marquent des progrès vers une plus forte identité européenne dans ce domaine. J'ai confiance, et malgré mon âge je suis enthousiaste parce que j'y crois. Pascal disait : « Nous sommes des nains, des petits au regard des géants du passé mais nous voyons plus loin qu'eux parce nous sommes sur leurs épaules. » Aujourd'hui, pour affronter les nouveaux problèmes de l'Europe nous sommes sur les épaules d'une construction qui s'appelle l'euro.

— L'objectif officiel des Occidentaux était de maintenir un Kosovo autonome au sein de la fédération yougoslave. Maintenant, on a l'impression qu'on se dirige vers l'indépendance. Qu'en pensez-vous ?

— C'est une question politique précise sur laquelle le président de la République en Italie n'a pas de compétence particulière, contrairement à la France. Mais je voudrais faire deux observations. Ce qui s'est produit dans les Balkans a démontré l'importance de l'Europe mais également son insuffisance. Une Europe qui aurait été

plus avancée dans son union aurait permis par son prestige d'empêcher ce qui est arrivé. Ce qui est certain toutefois est que l'existence de l'Europe a permis, avec l'aide des Etats-Unis, d'empêcher que le conflit ne dégénère. Nous sommes donc particulièrement intéressés à la réussite du pacte de stabilité pour les Balkans. En outre, j'ai toujours été opposé, personnellement, aux Etats monothétiques. Nous ne pouvons pas accepter qu'en Europe chaque eth-

année et de 1,5 % ou 1 % l'an prochain. Ce qui démontre que ce fut quelque chose de sérieux. La stabilité doit néanmoins être consolidée. C'est le cas pour tous les pays.

» Au même moment, des progrès ont été accomplis sur le terrain de la stabilité politique. Le gouvernement Prodi a duré deux ans et demi. La même majorité continue aujourd'hui dans la même direction. Et si la Bicamérale n'est malheureusement pas arrivée à conclure ses travaux sur

population italienne. Les partis politiques le savent et ne peuvent pas ne pas en tenir compte. De plus, il y a actuellement en cours de discussion devant le Parlement une loi sur le fédéralisme qui est liée à une meilleure stabilité régionale. L'élection directe des maires a apporté une meilleure stabilité de la gestion communale. C'est un exemple qu'il faut suivre. L'Italie a fait des progrès qui ne sont pas minces. Des réformes très importantes ont déjà été approuvées (fiscales, scolaires, sanitaires, commerciales et dans l'administration publique). Il faut désormais les mettre en application. D'autres sont en cours. Autre exemple, l'Italie a procédé à une ample privatisation. L'Etat s'est retiré des entreprises. Aucun pays en Europe continentale n'a fait autant de privatisations. L'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle) a déjà vendu la majeure partie de ses participations, notamment dans le secteur bancaire, manufacturier et des services.

— Qu'en est-il de la transition vers la « seconde République » ?

— C'est déjà la seconde République. Il n'est pas nécessaire de faire des proclamations. De 1990 à aujourd'hui, l'Italie a profondément changé, économiquement, politiquement et dans ses institutions. En revanche, en ce qui concerne la compétitivité, l'Italie mais aussi l'Europe est en retard par rapport aux Etats-Unis. Cela est évident. Nous devons affronter ce problème ensemble. La recherche et la formation permanente sont des choses importantes. Il faut de l'innovation dans les deux secteurs de la production, dans le capital à travers de nouveaux investissements et dans le travail en améliorant la formation. C'est cela la recette. »

Propos recueillis par Daniel Vernet et Michel Bôle-Richard

M. Chirac plaide en faveur d'une défense autonome pour l'Europe

STRASBOURG

de notre correspondant

« Le moment est venu pour l'Union européenne de se doter des moyens institutionnels et des capacités militaires lui permettant d'agir chaque fois que nécessaire, que ce soit avec l'Alliance atlantique ou de façon autonome. » Devant l'Assemblée générale de l'Association du traité de l'Atlantique, Jacques Chirac a voulu une nouvelle fois signifier, mardi 19 octobre, que la France maintenait le cap sur la création d'une Europe de la défense digne de ce nom.

Le président de la République a pris les précautions nécessaires pour ne pas choquer en évoquant « le lien indéfectible qui unit les Etats-Unis à l'Europe », et en affirmant qu'« opposer l'Alliance atlantique à la construction européenne serait un contresens historique. » Mais il a dit et répété que l'Union devait disposer d'une marge de manœuvre. Partant de la volonté des Européens, constatée il y a un an, de se donner les moyens « politiques et militaires qui [leur] font encore défaut », M. Chirac a expliqué que la capacité militaire des Quinze devrait s'exprimer avec celle de ses alliés américains « lorsque ceux-ci voudront s'impliquer sur le terrain » mais que l'Europe pourrait conduire son action « par elle-même si elle le souhaitait ».

Rappelant le plan d'action français rendu public l'été dernier, le chef de l'Etat a insisté sur la nécessité de mettre en place « une instance permanente susceptible de définir en toutes circonstances les positions que l'actualité impose », comme c'est le cas pour l'ONU et l'OTAN. Autrement dit, le comité politique de l'Union destiné à mettre en œuvre la politique extérieure et de sécurité commune (PESC) n'est pas à même de remplir cette mission, ne serait-

ce qu'en raison de la périodicité de ses réunions (une fois par mois). Aussi Jacques Chirac souhaite-t-il son renforcement par l'adjonction des représentants des Etats membres, la nouvelle instance devant apporter « le soutien des nations » à Javier Solana.

FORCES RAPIDEMENT MOBILISABLES

Afin de mettre en œuvre les décisions politiques, l'Union doit disposer des « structures de conseil, d'analyse et de direction militaire ». C'est-à-dire que les ministres de la défense des

Quinze « doivent être directement impliqués et se réunir en tant que besoin », aidés par un « comité militaire » et un « état-major européen d'un niveau suffisant ». M. Chirac a cité le Corps européen de Strasbourg comme exemple de « forces européennes organisées et rapidement mobilisables ». L'idée est de mettre les Européens en position de déployer une force de nature et de volume comparables à ceux de la KFOR engagée au Kosovo.

Marcel Scotto

L'Italie choisit de commander un missile de croisière européen

L'ITALIE a décidé de commander au groupe franco-britannique Matra BAe Dynamics des missiles air-sol de croisière Storm Shadow et, suite à un accord intergouvernemental entre Rome, Londres et Paris, de contribuer au développement du programme et à la production de ces armements. Selon le PDG du groupe, Fabrice Bréquier, ce partenariat européen ouvre la voie à « un renforcement de l'Europe de la défense » et à une interopérabilité accrue des forces, c'est-à-dire leur capacité à manœuvrer de conserve.

Par ses producteurs, le missile

Storm Shadow (selon l'appellation des Britanniques, qui l'installeront sur leurs Eurofighter et Harrier GR7), ou Scalp EG (selon la dénomination des Français, qui en équiperont leurs Rafale et Mirage 2000), est présenté comme un engin « furtif » dont la mission est de pénétrer les défenses adverses, en étant tiré à distance de sécurité pour l'équipage, soit à 300 km de sa cible, avec une précision de l'ordre du mètre grâce à un guidage terminal infrarouge.

En février 1997, la Grande-Bretagne a passé commande de sept cents missiles, pour un montant de

990 millions d'euros. En décembre 1997, la France a commandé cinq cents missiles, soit un investissement de 686 millions d'euros. L'Italie n'a pas rendu public le détail de sa commande, se contentant d'indiquer qu'il s'agit d'« un nombre substantiel de missiles » — pour un montant qui se situerait entre 305 et 458 millions d'euros — avec les équipements de soutien au sol et les moyens d'entretien opérationnel. Les missiles de croisière armeront les Tornado et les Eurofighter italiens.

Mais l'important est davantage le signal politique que les Italiens ont donné par le biais de ce contrat. En effet, la commande survient après une décision de Rome, il y a quelques semaines, de participer, aux côtés de la France et du Royaume-Uni, à un autre projet d'armement européen, le programme Paams (principal air-air missile system), qui est un système d'armes anti-aérien et antimissile embarqué sur des frégates appartenant aux trois marines et sur le porte-avions Charles-de-Gaulle. Il s'agit d'un contrat global de 14 milliards de francs (2,2 milliards d'euros). Avec le Paams et le Storm Shadow, l'Italie a fait le choix de l'Europe, alors même qu'elle pouvait se tourner vers des industriels américains.

Comme c'est le cas pour le Paams, l'industrie italienne sera associée au développement et à la fabrication du Storm Shadow. Matra BAe Dynamics est, en effet, en discussion avancée avec Alenia Marconi System. C'est à terme la mise sur pied d'une industrie « missilière » européenne autour de Matra BAe Dynamics, un groupe destiné à avoir la taille de son rival américain Raytheon si, outre le ralliement attendu d'Alenia Marconi System, vient prochainement le rejoindre la filiale spécialisée LKF du groupe allemand DASA en voie de fusionner avec Aérospatiale-Matra.

Jacques Isnard



406 Norwest 1.8 AM 2000

104.900 F TTC



PARIS 9
4, rue de Chateaudun
01 42 85 04 04

PARIS 17
9, bd Gouvion St-Cyr
01 46 22 88 88

PARIS 18
162, rue Lamarck
01 46 27 33 33

92 LEVALLOIS
10, rue Curnonsky
01 45 19 19 19

92 ASNIERES
36, rue P. Brossolette
01 47 33 37 37

EQUIPEMENTS DE SERIE

- Air conditionné . ABS
- 2 airbags . Direction assistée
- Autoradio RB2, RDS, 4 HP, affichage déporté et rappel des commandes au volant
- Banquette arrière fractionnable et rabattable 2/3 - 1/3
- Projecteurs antibrouillard
- Peinture métallisée
- Cache-bagages (1)
- Barres de toit (1)

(1) En version Break uniquement.



PEUGEOT

« L'Adolf serbe de Bosnie » reconnu coupable de crimes contre l'humanité

LA HAYE. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a reconnu Goran Jeliscic, qui se faisait appeler « *L'Adolf serbe de Bosnie* », coupable, mardi 19 octobre, de crimes contre l'humanité et violation des lois et coutumes de guerre. Il échappe toutefois à l'accusation de génocide. Cet ancien ouvrier agricole de trente et un ans est soupçonné d'avoir tué une centaine de Croates et de Musulmans en mai 1992, dans le camp de Luka, près de Brcko, au nord de la Bosnie.

Arrêté en janvier 1998 par la SFOR, Jeliscic, qui a plaidé coupable pour 31 des 32 charges retenues contre lui, serait atteint, selon les experts psychiatriques, d'un « *désordre profond de la personnalité avec tendances narcissiques et antisociales* ». Il risque la prison à perpétuité. Sa peine sera prononcée ultérieurement. — (Corresp.)

Une commission d'historiens examine l'attitude de l'Eglise pendant la guerre

ROME. Une commission mixte, composée de trois historiens juifs et de trois catholiques, va être nommée à l'initiative du Vatican, pour réexaminer les archives de l'Eglise portant sur la période de la seconde guerre mondiale. Cette proposition avait été faite en 1998 par le cardinal Edward Cassidy, président de la commission du Saint-Siège pour les relations avec les juifs. Elle vient d'être acceptée par Seymour Reich, président du Comité juif international pour les consultations interreligieuses (Ijic), qui groupe notamment le Congrès juif mondial et toutes les branches du judaïsme dans le monde, aux Etats-Unis et en Israël.

Onze volumes d'archives, déjà publiés entre 1965 et 1981, vont être étudiés conjointement par cette équipe mixte d'historiens pour tenter de mettre fin aux polémiques récurrentes sur l'attitude du Vatican pendant la deuxième guerre et face au génocide des juifs, dont la dernière remonte à la publication en septembre 1999 du livre de John Cornwell sur Pie XII.

Syndrome de la guerre du Golfe : le Pentagone dispose enfin d'une piste

WASHINGTON. Le Pentagone dispose enfin d'une piste pour expliquer le « *syndrome de la guerre du Golfe* ». Un rapport publié, mardi 19 octobre, émet l'hypothèse qu'un antidote à un gaz neurotoxique administré aux GI's pourrait avoir contribué à ces affections mystérieuses. Le bromure de pyridostigmine (PB), un antidote au gaz neurotoxique soman administré à quelque 250 000 soldats américains au moment de la guerre du Golfe (1990-1991), pourrait dans certains cas avoir pour conséquence de provoquer des désordres chroniques similaires à ceux du « *syndrome* », a expliqué à la presse Beatrice Golomb, l'auteur d'un rapport sur le sujet réalisé pour le compte de la Rand Corporation, un centre de recherches californien.

Quelque cent mille anciens combattants américains de la guerre contre Saddam Hussein souffrent de maux divers, tels que des douleurs musculaires, une fatigue chronique, des pertes de mémoire ou du sommeil. Ces affections ont reçu pour appellation collective : « *syndrome de la guerre du Golfe* ».

La France moins généreuse à l'égard de l'Afrique subsaharienne

PARIS. L'aide bilatérale française aux pays de l'Afrique subsaharienne en 1998 a chuté de 3,2 milliards de francs, soit plus d'un quart, à 9,4 milliards de francs, selon les chiffres de la direction du Trésor, à Bercy, publiés par *L'Expansion*. Encore prépondérants, les transferts vers l'Afrique subsaharienne ne représentent plus que le tiers de l'aide publique au développement (APD), contre 45 % l'année précédente. Cette chute s'inscrit dans un contexte de baisse générale de l'aide française au développement. Proche de 34 milliards de francs en 1998, elle enregistre une diminution voisine de 8 %.

DÉPÊCHES

■ **INDONÉSIE :** plus de deux cents personnes sont portées disparues après le naufrage d'un bateau indonésien au large de la province d'Irian Jaya, a annoncé mercredi 20 octobre l'agence officielle indonésienne Antara. Le bateau, *KM Bimas Raya-II*, qui transportait environ 300 passagers, a coulé lundi au large du district de Merauke, a précisé Antara. — (AFP)

■ **NIGER :** aucun des sept candidats à l'élection présidentielle n'ayant obtenu la majorité absolue, un second tour opposera le 24 novembre le colonel en retraite Mamadou Tandja, candidat de l'ancien parti unique, à l'ancien premier ministre Mahamadou Issoufou. Selon des résultats provisoires publiés, mercredi 20 octobre, le premier a recueilli 32,30 % des suffrages et le deuxième, 22,78 % pour un taux de participation de 43,66 %. L'ancien président, Mahamane Ousman, talonne M. Issoufou avec 22,52 % des voix, selon les chiffres de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). — (Reuters.)

■ **ALGÉRIE :** l'Armée islamique du salut (AIS), qui avait annoncé en juin sa reddition, menace de reprendre le djihad (guerre sainte) immédiatement après la fin du délai, le 13 janvier, fixé aux islamistes armés pour se rendre, indiquait mardi 19 octobre le quotidien *El Watan*. Le chef de cette branche armée du Front islamique du salut (FIS, dissous), en trêve depuis octobre 1997, Madani Mezrag aurait demandé à ses troupes, lors d'une récente réunion avec ses « *émirs* » (chefs), de « *ne plus se rendre et de se préparer à la reprise des massacres et des destructions à travers tout le territoire* », écrit le journal. — (AFP)

Divergences euro-américaines sur l'agenda de la prochaine réunion de l'OMC

WASHINGTON. Les divergences euro-américaines sur l'agenda de la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle (Etats-Unis), début décembre, risquent de compromettre le lancement du prochain cycle de négociations. « *Nous nous demandons si les conditions sont réunies pour que Seattle soit véritablement un succès* », a estimé mardi 19 octobre le secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, François Huward, à l'issue de deux jours d'entretiens avec des responsables du Congrès et de l'administration américaine à Washington.

Pour sa part, la représentante américaine pour le commerce, Charlene Barshefsky, a estimé mardi à New York que la position des Européens sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) relevait de « *l'hystérie* ». Les Etats-Unis réclament un programme de négociations minimales centrées sur l'accès au marché, alors que la France et l'Union européenne souhaitent un agenda étendu permettant d'englober les questions relatives à l'environnement, à la sécurité alimentaire et à la protection des consommateurs. — (AFP)

Un rapport officiel souligne les dérives en matière de gestion du personnel à l'Unesco

Le candidat japonais apparaît toujours le mieux placé pour succéder à Federico Major

Le deuxième tour de l'élection au poste de directeur général de l'Unesco a permis au candidat japonais, avec 27 voix sur 58, de conforter son

avance sur les autres prétendants. Le candidat élu par le conseil exécutif sera proposé pour approbation à la Conférence générale, qui devra

aussi examiner à partir de la semaine prochaine le rapport très critique du commissaire aux comptes chargé d'examiner ceux de l'Unesco.

LE DEUXIÈME TOUR de l'élection du successeur de Federico Major à la tête de l'Organisation des Nations unies pour la culture, la science et l'éducation (Unesco), mardi 19 octobre à Paris, a permis au candidat japonais, Koichiro Matsuura, d'accentuer son avance. Il a obtenu 27 voix sur 58, alors que la majorité absolue (30) est nécessaire aux quatre premiers tours dans le collège que constitue le conseil exécutif.

Le candidat élu sera proposé pour approbation à la Conférence générale de l'Organisation qui se tiendra à partir de la semaine prochaine. Au cours de cette réunion, les délégués des pays membres auront aussi à examiner le rapport du commissaire aux comptes pour les exercices 1996 et 1997. Rédigé par Denis Desautels, vérificateur général du Canada, ce rapport épingle, dans un style très diplomatique, de nombreuses dérives.

Après avoir incidemment regretté l'absence de prise en compte sérieuse des problèmes informatiques liés au passage à l'an 2000, ainsi que le retard, jugé « *inaccep-*

table », de la publication des comptes pour 1996 et 1997, le rapport du commissaire aux comptes passe au peigne fin la gestion des ressources humaines. Ce secteur a subi d'importantes modifications après les errements des années 80 qui avaient provoqué le départ des Etats-Unis de l'Unesco.

NÉPOTISME

Loin d'infirmar les accusations encore récurrentes de népotisme et de placements de complaisance, le rapport estime que dans des domaines tels que « *le classement des postes, le recrutement, les promotions ou le recours à l'assistance temporaire, les progrès se trouvent compromis par les importantes exceptions ou entorses qui sont faites aux principes déclarés. Venant s'ajouter à l'impression qu'il n'existe pas, à l'égard de certaines des réformes, une adhésion solide et manifeste, ces nombreuses exceptions et entorses portent atteintes à la crédibilité des réformes* ».

Les pratiques d'ensemble en matière de promotion ont particulièrement retenu l'attention du

commissaire aux comptes, qui note « *un nombre inacceptable d'entorses aux procédures* », notamment à propos des promotions accordées à titre personnel : pour la période considérée, 62 sur 98 ne satisfaisant pas « *à tous les critères prescrits* ». Selon le commissaire, ces pratiques engendrent des surcoûts non négligeables : 4 milliards de dollars (plus de 3,7 milliards d'euros) au lieu des 2 milliards que l'on serait en droit d'attendre, selon lui, si on se fonde sur les seules dispositions en vigueur.

Le rapport note également « *un nombre important d'entorses à la politique de l'assistance temporaire, ce qui jette le doute sur la transparence du processus de prise de décision et l'efficacité du contrôle des dépenses de personnel et des dépenses connexes* ». En examinant les 1130 contrats octoyés à 990 consultants, le commissaire a constaté que les tâches confiées « *semblaient faire partie des responsabilités des fonctionnaires permanents* ». A propos des conseillers, enfin, le commissaire a

constaté « *qu'aucun système ne permet de déterminer le nombre exact de conseillers spéciaux ou de conseillers spéciaux principaux non plus que le montant total des dépenses correspondantes...* » Ces « *entorses (...)* jettent le doute sur la pertinence et l'exactitude de l'information fournie au secrétariat et aux organes directeurs », ajoute le rapport.

Ce constat confirme officiellement les abus signalés notamment dans une note confidentielle par un adjoint du directeur général, Daniel Janicot, candidat au premier tour à la succession de M. Mayor, et dévoilée par le quotidien britannique *The Guardian*. Ce dernier énumère, sans donner de noms, le cas d'une ancienne conseillère de l'Elysée pendant les années Mitterrand, recasée en 1995 pour un salaire moyen annuel de près de 500 000 francs, et les trop nombreux « *parents* », voire les « *maîtresses* », employés au siège de l'Organisation, place de Fontenoy.

Gilles Paris

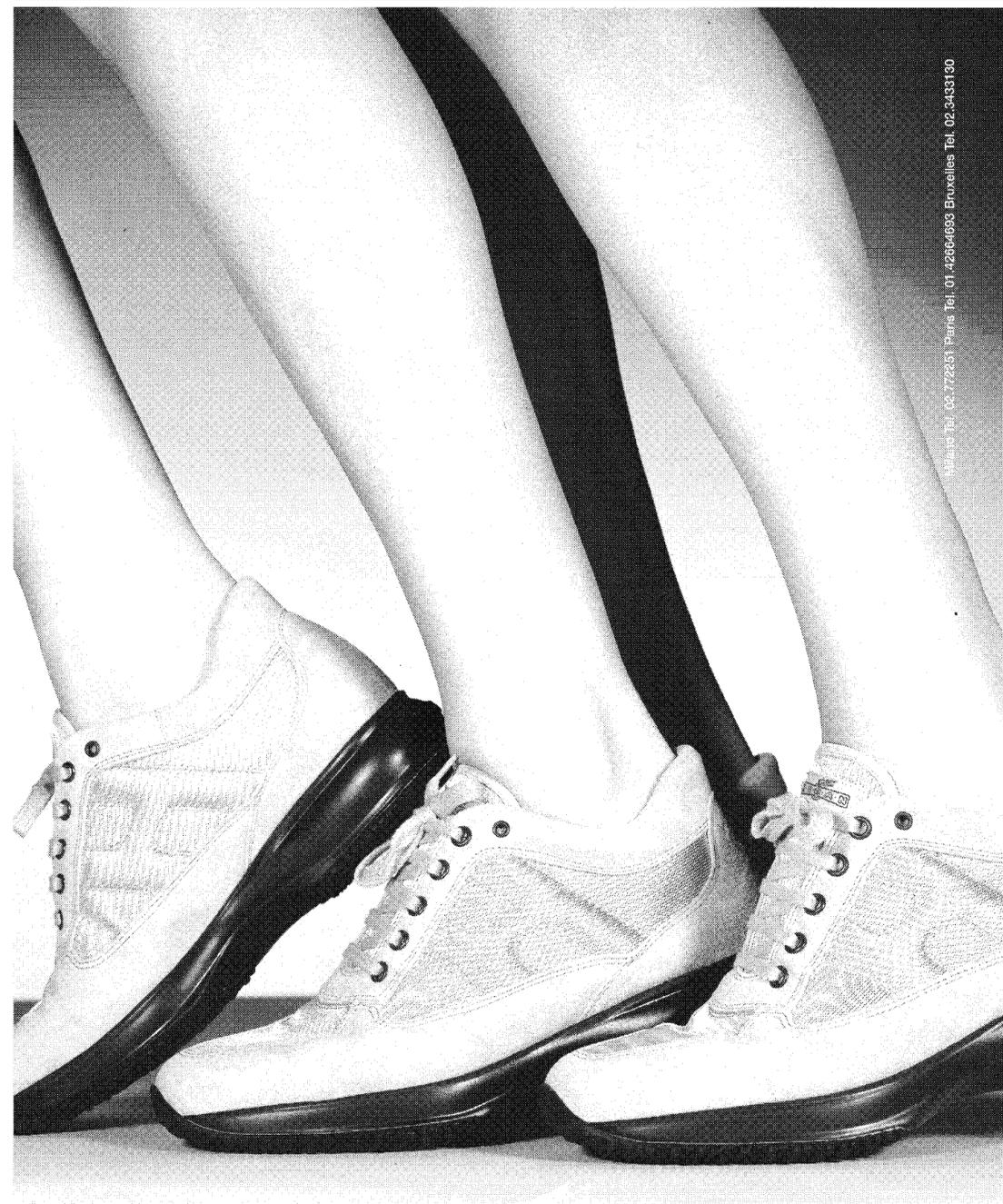


Illustration: Tel. 02.772251 Paris Tel. 01.42684693 Bruxelles Tel. 02.3439130

FRANCE

LE MONDE / JEUDI 21 OCTOBRE 1999

RPR Ancien président du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin, sénateur (RPR) de ce département, jugé par le tribunal correctionnel d'Evry pour « abus de

confiance » et « détournement de fonds publics », a affirmé à la barre, mardi 19 octobre, que le rapport payé à Xavière Tiberi correspondait bien à un emploi fictif et que celui-ci

résultait d'« une demande personnelle de Jean Tiberi, faite début 1994, dans le cadre des prises en charge croisées des emplois politiques au sein du RPR ». ● CET AVEU

de M. Dugoin a déclenché, mardi et mercredi, une série de mises en cause du maire de Paris par des responsables de la droite, qui lui demandent de donner sa démission

ou, tout au moins, de renoncer à sa candidature aux élections municipales. ● LA RÉFORME des relations entre le gouvernement et le parquet est examinée au Sénat mardi.

Xavier Dugoin dit avoir rémunéré Xavière Tiberi à la demande de son mari

L'ancien président du conseil général de l'Essonne a déclaré au tribunal qu'il avait attribué un emploi fictif à l'épouse du maire de Paris à la demande de ce dernier. Il évoque un système de « prises en charge croisées des emplois politiques au sein du RPR »

D'UNE MAIN, il tient la barre ; de l'autre, quelques feuillets qu'il a pris soin de garder avec lui. Debout face à la présidente, il traîne encore son air triste d'oiseau déplumé, mais sa voix ne tremble plus. Xavier Dugoin parle. Dix minutes, déjà, qu'il plaide coupable. Dix minutes qu'il confie, dans un silence de cathédrale, son besoin de dire « toute la vérité » sur les collaborateurs fictifs, leur raison d'être, leur mode d'emploi. « En Essonne ? Oui, il y en a eu, comme partout, admet-il. Beaucoup ? Non. Sur quarante-deux collaborateurs recrutés dans mon cabinet pendant dix ans, il y en a eu trois, dont deux avec mon accord. » La présidente, jusque-là silencieuse, le coupe : « Qui ? » Il n'hésite pas : « M^{me} Tiberi et M. Tellenne. »

Xavier Dugoin est lancé. « Sur le dossier de M^{me} Tiberi, je voudrais dire que son recrutement a été effectué sur demande personnelle de Jean Tiberi, faite début 1994, dans le cadre des prises en charge croisées des emplois politiques au sein du RPR, poursuit-il. Jean Tiberi était secrétaire général de la fédération de Paris du RPR. Suivant mes directives, un contrat a été élaboré par Michel Vialatte, directeur des services [du conseil général], à

compter du 1^{er} mars 1994. J'ai demandé à M. Vialatte, par souci de discrétion, de porter le contrat à la Mairie de Paris. C'est une affaire entre Jean Tiberi et moi. »

Il est 15 heures, mardi 19 octobre, au tribunal correctionnel d'Evry, et le procès des emplois fictifs vient de basculer. En quelques secondes, le sénateur de l'Essonne, ancien président du conseil général de ce département, a balayé vingt-quatre heures d'arguties juridiques et transformé une audience procédurière en véritable arène politique. L'ancien homme fort du département, jeune turc promoteur du RPR devenu le parrain du gaullisme, a averti : « Mes motivations passées relevaient d'une logique militante, faite de solidarité, de confiance, pas toujours proche de la justice et de la vérité. J'ai changé. Depuis 1998, des bouleversements sont intervenus dans ma vie. Je me suis retrouvé plus seul que je ne le pensais. Ma vie familiale a été, sinon brisée, du moins en partie détruite. Ma santé est fortement altérée. Aujourd'hui, je suis dans une logique de vérité et je n'en changerai pas, quitte à perdre le peu qui me reste. »

Fin, donc, la solidarité interne, l'union sacrée autour des trente-

six pages du rapport sur la francophonie confié à M^{me} Tiberi par le conseil général et payé 205 000 francs. M. Dugoin lève le voile. « Courant mai 1994, j'ai pris contact avec M^{me} Tiberi pour lui donner un certain nombre d'informations et de documents sur ce que nous faisons dans le département en matière de coopération et de francophonie », explique-t-il. Et, comme s'il en avait assez dit, il confesse : « L'arrêt du contrat, en décembre, a été pour moi un soulagement. »

LE PIRE EST ARRIVÉ

Derrière lui, Xavière Tiberi raria juste son écharpe grise. Elle ne bronche pas. Sa défense vient de s'effondrer, le destin politique de son mari a reçu un coup peut-être fatal, mais elle fait front. Tout juste lance-t-elle un rapide regard vers ses avocats. Eux paraissent, en revanche, décomposés, conscients que le pire est arrivé.

Le pire, à savoir l'accablant du seul Jean Tiberi. Certes, M. Dugoin a parlé de pratiques « quasi institutionnalisées ». Bien sûr, il a expliqué que ces emplois fictifs n'étaient que la « conséquence quasi mécanique de la faiblesse des moyens mis à la disposition des élus

politiques ». Il a ajouté avoir agi « pour permettre à [sa] formation politique de progresser ». Mais qui accable-t-il ? Atteint-il d'autres figures du RPR ? En aucun cas.

Du recrutement de Bruno Tellenne, « plume » de l'homologue de M. Dugoin dans les Hauts-de-Seine, Charles Pasqua, et animateur du groupe satirique Jalons, l'ancien « patron » de l'Essonne assume en effet, seul, la responsabilité. « Fin 1992, il était sans emploi. Il vivait difficilement, en faisant des piges pour le magazine *Entrevue*. Nous avons envisagé de travailler ensemble. Cela ne s'est pas fait, mais j'ai accepté de le prendre en charge. » Pour quels motifs, demande la présidente ? « C'est un jeune homme courageux et de talent. Dans le milieu de gauche qui est le sien, il professe des idées de droite. Je ne pouvais pas le laisser dans cette situation. »

La magistrate semble sceptique, de même que son collègue du parquet. Tous deux connaissent le dossier, savent que, pour les enquêteurs, l'embauche de M. Tellenne n'avait d'autre but que de s'attirer les bonnes grâces de M. Pasqua. Aussi, l'un après l'autre, interrogent-ils M. Tellenne sur ses fonctions antérieures, ses

revenus. « J'avais un contrat avec le conseil général des Hauts-de-Seine », répond-il, détendu, mais après dix années au service de Charles Pasqua, j'étais en surnombre. Des plumes, il en avait absolument partout... si j'ose dire. » Le public s'esclaffe, la présidente s'agace, mais personne n'insiste.

AUDIENCE RENVOYÉE

Le hasard de « carrières parallèles », la découverte de besoins complémentaires : ainsi M. Dugoin explique-t-il également l'embauche d'Alain Aubert, autre collaborateur de M. Pasqua et vice-président du conseil général. Encore une initiative personnelle, mais bien légale, celle-là, assure le sénateur. Selon lui, M. Aubert aurait vraiment travaillé, de 1989 à 1995, comme « conseiller politique ». « En août 1988, je me suis retrouvé, à quarante ans, à la tête du dixième département français, sans expérience de la fonction ni des milieux politiques parisiens, explique-t-il. Lui, il avait une expérience de cabinet ministériel, d'élu local et de conseiller en communication. »

C'est M. Aubert, maintenant, qui décrit leurs rencontres, chaque semaine, dans le bureau de M. Du-

goin, alors député, à l'Assemblée nationale. Leur travail en commun sur les dossiers. Le lobbying qu'il effectue en sa faveur, l'accompagnement à des rendez-vous, intercédant pour lui auprès de ses amis. Le substitut du procureur, François Vaissette, ne semble pas convaincu. Technique, il le questionne sur ces « notes de conjonction » dont seules quelques copies ont été retrouvées. « Les notes étaient marginales. Beaucoup de conseillers politiques n'en écrivent pas du tout. Mon travail était essentiellement oral », explique M. Aubert.

Sur son siège, M. Dugoin pleure. Un avocat de M^{me} Tiberi, visiblement irrité, sort ostensiblement son mouchoir. L'épouse du maire de Paris, elle, reste silencieuse, presque impassible. Attend-elle simplement son tour pour s'exprimer, répondre aux accusations, défendre son mari ? A-t-elle compris que son « Jean », cette fois, est bien mal en point ? Pense-t-elle encore pouvoir contre-attaquer, inquiéter leurs anciens amis, faire payer les trahisons ? Réponse mercredi, à 14 heures. En raison d'ennuis familiaux, la présidente a dû, en effet, renvoyer l'audience.

Nathaniel Herzberg

Un rapport, une enquête... et un hélicoptère

● **LE 27 JUIN 1996**, à l'occasion d'une perquisition effectuée dans le cadre de son enquête sur les fausses factures dans l'affaire des HLM de Paris, le juge Eric Halphen découvre au domicile du couple Tiberi un rapport signé de la main de Xavière Tiberi. Il est intitulé : « Réflexions sur les orientations du conseil général de l'Essonne en matière de coopération décentralisée ». Y sont agrafés des bulletins de salaire établis par le conseil général de l'Essonne. Embauchée par Xavier Dugoin en mars 1994, M^{me} Tiberi n'a reçu commande écrite de ce rapport que le 18 octobre de la même année.

● **Le 18 juillet 1996**, entendue au palais de justice de Créteil, l'épouse du maire de Paris déclare à M. Halphen : « Je vous indique que le travail au conseil général consistait uniquement dans le rapport que je vous ai remis. Je ne me suis pas rendue sur place. »

● **Le 10 octobre 1996**, le procureur d'Evry, Laurent Davenas, auquel a été transmis l'affaire pour des raisons de compétence territoriale, ordonne une enquête préliminaire sur la réalité de cette collaboration. Profitant des vacances du procureur dans l'Himalaya, son adjoint, Hubert Dujardin, décide d'ouvrir une information judiciaire contre M^{me} Tiberi pour « détournement de fonds publics, abus de confiance et recel ». Afin d'éviter cette ouverture d'information, le garde des sceaux, Jacques Toubon, fait affréter un hélicoptère au Népal afin de contacter M. Davenas pour qu'il ordonne à son adjoint de revenir sur sa décision. L'opération échoue et, le 6 novembre, M. Dujardin ouvre une information judiciaire.

● **Le 5 décembre 1996**, M. Dugoin et M^{me} Tiberi sont mis en examen, respectivement, pour « détournements de fonds publics et abus de confiance » et « recel ». La veille, M. Dugoin, entendu comme témoin, affirme avoir fixé la rémunération de M^{me} Tiberi « en accord » avec le maire de Paris. Il déclare avoir rencontré celui-ci « plusieurs fois » en janvier et février 1994. Michel

Vialatte, à l'époque directeur des services du conseil général de l'Essonne, déclare le même jour, en qualité de témoin, avoir rédigé la lettre de mission de M^{me} Tiberi et la lui avoir remise en mains propres à la mairie du 5^e arrondissement de Paris. Le 5 mars 1997, Jean Tiberi est à son tour mis en examen pour « complicité par aide ou assistance de détournement de fonds publics » et « recel de détournements de fonds publics ».

● **Le 4 juillet 1997**, à la demande des avocats de M^{me} Tiberi, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris annule, pour vice de procédure, la saisie du rapport par le juge Halphen et tous les actes judiciaires qui ont suivi. Cependant, M. Davenas relance la machine judiciaire en ouvrant, quelques jours après la décision de la chambre d'accusation, une enquête préliminaire sur l'ensemble des collaborateurs de M. Dugoin au conseil général. Parmi eux, figure M^{me} Tiberi. Le procureur donne sa version de l'épisode de l'hélicoptère, en mai 1998, dans un livre intitulé *Lettres de l'Himalaya* (éditions du Seuil), où figure en annexe le rapport de M^{me} Tiberi.

● **Le 30 juillet 1999**, M. Davenas préconise auprès de sa hiérarchie un procès correctionnel pour M^{me} Tiberi. Il se fonde sur un jugement de la chambre régionale des comptes, qui condamne l'épouse du maire de Paris pour la période allant de la date de son recrutement – 1^{er} mars 1994 – à celle de la commande du rapport, le 18 octobre de la même année.

● **Le 17 août 1999**, M^{me} Tiberi rembourse les 213 355,39 francs que lui réclame la juridiction financière, sans le signaler au parquet d'Evry. Celui-ci estime que ce remboursement ne signifie pas que l'épouse du maire de Paris reconnaît ses torts, dans la mesure où elle a fait appel, devant la Cour des comptes, de sa condamnation par la chambre régionale.

Pascale Sauvage

La droite se cherche déjà un nouveau candidat pour Paris

LA RECONNAISSANCE par Xavier Dugoin de l'intervention « personnelle » de Jean Tiberi dans l'emploi « fictif » accordé par le conseil général de l'Essonne à Xavière Tiberi a déclenché, mardi 19 octobre, une salve de réactions convergentes dans l'opposition, tendant à dissuader l'actuel maire de Paris d'être candidat au renouvellement de son mandat en 2001.

François Fillon, député de la Sarthe et candidat à la présidence du RPR, a souhaité que le parti gaulliste engage une procédure interne contre M. Tiberi. « La situation est suffisamment grave pour que le mouvement réunisse le comité d'éthique pour statuer de la place de M. Tiberi au sein du RPR », a déclaré M. Fillon à l'AFP. Selon ce proche de Philippe Séguin, « s'il se confirme que les déclarations de Xavier Dugoin sont exactes, le RPR devra en tirer toutes les conséquences ». Pierre Lellouche, député (RPR) de Paris, qui soutient M. Fillon dans la campagne interne au

RPR, a déclaré, de son côté, sur RTL : « Je souhaite que, pour la comparaison des municipales, une autre équipe soit en place. Je souhaite qu'il y ait un autre candidat qui tire la liste du RPR et de l'opposition unie. »

Candidat, comme M. Fillon, à la présidence du RPR, Patrick Devedjian, député des Hauts-de-Seine, s'est prononcé, mercredi, sur RTL, pour la mise en place, « rapidement », d'« un processus démocratique de désignation » d'une autre tête de liste pour les élections municipales. M. Tiberi « a perdu toute crédibilité et nous pénalise », a affirmé M. Devedjian. Jacques Toubon, maire (RPR) du 13^e arrondissement de Paris et rival déclaré de M. Tiberi, a souhaité pour sa part, mercredi, sur LCI, qu'une « procédure d'investiture » se mette en place au RPR pour désigner la tête de liste de l'opposition et débouche « un an avant les municipales ».

Démocratie libérale n'a pas été en reste. Son secrétaire politique, François Goulard, a jugé, mardi,

sur France-Info, que M. Tiberi doit « de lui-même partir » et laisser la place, pour 2001, à un candidat « qui soit capable de l'emporter, pas forcément RPR ». Le président de DL, Alain Madelin, sans vouloir « participer à la curée des ex-amis » de M. Tiberi, a déclaré, sur Europe 1 : « Ou il y aura un accord rapide sur une procédure entre toutes les formations de l'opposition, car Paris n'est pas la propriété d'un parti, fût-ce le RPR, pour désigner, avec la participation des Parisiens, le meilleur candidat. S'il n'y a pas d'accord, il y aura compétition et les libéraux ont vocation à y participer. »

Si l'Hôtel de Ville s'est refusé à tout commentaire, Vincent Reina, adjoint de M. Tiberi aux affaires scolaires et porte-parole de la fédération RPR de Paris, a qualifié d'« abominables » les réactions politiques « d'où qu'elles viennent ». Dans une déclaration faite à l'AFP, M. Reina a ajouté : « Un tel lymphage médiatique (...), c'est vraiment très petit et minable. »

En campagne pour la présidence du RPR M^{me} Alliot-Marie n'échappe pas à « la » question

ARRAS

de notre envoyé spécial
Il est un peu plus de 22 heures, mardi 19 octobre, à Arras, et la troisième réunion de la journée de

REPORTAGE

Les candidats savent que le dossier parisien sera le plus difficile à traiter

Michèle Alliot-Marie touche à sa fin, quand un cadre d'entreprise ose la question : « On a entendu parler des Tiberi toute la journée à la radio. Nous, demain, militants du RPR, on va nous interroger là-dessus. Qu'est-ce qu'on doit répondre ? » Quelques heures plus tôt, à Amiens, lors de la première étape de la tournée de la candidate à la présidence du RPR, la toute première question, posée par un jeune commerçant, membre du comité départemental de la Somme, avait aussi porté sur Paris.

L'ancienne ministre de la jeunesse et des sports a une réponse à mi-chemin de celles de François Fillon et de Patrick Devedjian – selon lesquels, pour trancher la querelle parisienne, il faudra s'en re-

mettre au vote des militants – et de celle de Jean-Paul Delevoye, qui, jusqu'ici, a dit ne pas connaître suffisamment le dossier, mais auquel le maire de Paris a apporté son soutien. « Ce sera certainement le dossier le plus difficile pour le futur président du RPR, répond-t-elle. Pour ma part, je n'ai pas l'intention de me laisser influencer par les titres des journaux, mais il faudra écouter tout le monde et choisir le meilleur parmi les candidats. L'efficacité, c'est de garder Paris. Jean Tiberi doit être écarté s'il n'est pas le meilleur candidat, et non pas parce qu'il est soupçonné à la suite de plaintes déposées, rappels-le, par des militants de gauche. »

Voilà qui a le mérite de la clarté. Après un début de campagne, le 4 octobre, à Vanves (Hauts-de-Seine), où, accueillie par Isabelle Debré, belle-sœur du président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, elle avait tenu un discours aussi prudent que celui de M. Delevoye, M^{me} Alliot-Marie affiche désormais avec détermination ses « quatre volontés pour le RPR » : « retrouver un véritable esprit de compagnonnage », en organisant, notamment, des assises de l'ensemble de la famille gaulliste dès les printemps 2000 ; rapprocher la direction nationale du mouvement et sa base ; élargir le réseau de terrain en formant cinq mille jeunes et cinq mille femmes pour les prochaines élections municipales ; « reconquérir le terrain des idées » grâce à la participation et à la modernisation de la vie politique.

TECHNIQUE CHIRAQUIENNE

Qu'on ne lui demande pas un programme clés en main ! « Je suis candidate à la présidence du Rassemblement, pas candidate à la présidence de la République », rappelle-t-elle. Mais elle commence à y croire. « Chirac m'a toujours donné ce conseil : "Pour faire une bonne campagne, il faut savoir faire deux choses : serrer des mains et bien dormir." » Justement, mardi, entre Amiens et Cambrai, M^{me} Alliot-Marie dormait dans sa voiture pendant la traversée de Bapaume, dont le maire, M. Delevoye, est sans doute son principal concurrent. Aidée par une petite équipe, qui compte notamment un ancien collaborateur de Jacques Chirac, de Jérôme Monod – le premier secrétaire général du RPR –, de Charles Pasqua et enfin d'Alain

Juppé, autrement dit Jean-François Probst, comme elle d'origine basque, elle a adopté pour sa campagne une autre technique chiraquienne : donner la priorité à la presse quotidienne régionale, voire aux stations locales de France 3.

La députée des Pyrénées-Atlantiques a surtout compris que les militants RPR, depuis l'accès de M. Chirac à de plus hautes fonctions, ne sont pas en attente d'un nouveau chef, comme avaient tenté de l'être, chacun à sa manière, M. Juppé, Philippe Séguin et Nicolas Sarkozy. Charmeuse, elle ajoute : « Ils sont en manque d'affection. » Elle est donc prête à les écouter, mais en priant les différents « présidents » du mouvement de faire en sorte que le RPR existe encore quand ils en auront besoin. « Nous avons un candidat, Chirac, pour 2002. Pour eux, la prochaine élection présidentielle n'est que dans dix ans », dit-elle. Cela plaît à une base qui, à l'évidence, est lasse des querelles internes.

M^{me} Alliot-Marie affiche la même assurance vis-à-vis de l'ensemble des responsables de l'opposition. « Je les connais tous depuis si longtemps. Certains présentent des cas psychologiques pour étudiants de première année. » M. Pasqua ? Elle l'appelle chaque fois qu'elle va faire campagne dans les Hauts-de-Seine. François Bayrou ? Elle le pratique chaque semaine en tant que vice-présidente du conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Aussi envisage-t-elle les rapports futurs au sein de l'opposition avec cette froideur un peu gourmande : « Ce qui peut être amusant, si je suis élue, c'est que, moi, je vais dire les choses. »

Si M^{me} Alliot-Marie est présente au second tour de scrutin, le 4 décembre, elle pourrait pouvoir bénéficier plus facilement que M. Delevoye du désistement des candidats qui auront été éliminés au premier tour, le 20 novembre. D'où son escapade, organisée méthodiquement, dans les terres plutôt « delevoystes » du Nord-Pas-de-Calais. A la fin de la réunion à Cambrai, mardi, une vieille militante gaulliste est d'ailleurs venue lui promettre : « Vous êtes du bois à faire un premier ministre. Je vais faire une prière pour vous. Ça avait marché pour M. Chirac en 1995. »

Jean-Louis Saux

REUSSIR LES ADMISSIONS PARALLÈLES

► **Sur DEUG, DUT, BTS :**
EM Lyon, concours "Profils"
"Tremplin", "Passerelle"

► **Sur Licence :**
Sciences Po ► Attention :
NOUVEAU CALENDRIER EXAMEN EN MARS
HEC-ESCP, EM Lyon, concours "Tremplin", "Profils", "Passerelle",

► **Sur Maîtrise :**
ESSEC, CRFPA, DECF-DESCF

IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
3615 IPESUP
Enseignement supérieur privé (C.23 11m)



La gauche met en cause « un système organisé »

EN ADMETTANT, mardi 19 octobre, à la barre du tribunal d'Evry, que l'emploi de l'épouse du maire de Paris, Xavière Tiberi, était « fictif » et en mettant en cause Jean Tiberi dans le recrutement de son épouse, Xavier Dugoin a donné aux socialistes une belle occasion de réagir.

Le premier secrétaire du PS, François Hollande, est resté sobre, se contentant de déclarer, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, qu'il se « félicitait toujours quand la vérité éclate, qu'elle concerne les uns ou les autres ». « Il y a là une vérité. Elle est maintenant établie et je crois que les juges prendront la position qui découle de ces aveux et l'opinion jugera », a ajouté M. Hollande.

C'est au président du groupe socialiste au conseil de Paris, Bertrand Delanoë, qu'il est revenu de commenter ce rebondissement, notamment dans les couloirs de la rue de Solferino, où le PS se réunissait, mardi soir, en bureau national. Auparavant, M. Delanoë avait déjà dénoncé, dans un communiqué, « un système organisé et tentaculaire » où Paris « apparaît bien comme une sorte

de "plaque tournante" ». C'est l'« ensemble de la majorité municipale » qui « est déconsidérée », a ajouté le sénateur socialiste sur France-Info. « Bien entendu que Jean Tiberi n'est pas à sa place, il nuit à Paris », a ajouté M. Delanoë.

Le président socialiste du conseil général de l'Essonne, Michel Berson, qui a succédé à M. Dugoin à la tête du conseil général après les élections cantonales de 1998, a indiqué, mardi, que les déclarations de M. Dugoin « font apparaître clairement qu'un véritable système d'emplois fictifs et de financement du RPR était en place sous sa présidence ».

Enfin, Georges Sarre, député (Mouvement des citoyens) de Paris et maire du 11^e arrondissement, a estimé que M. Dugoin en avait « trop dit ou pas assez » en parlant de « prises en charge croisées » d'emplois politiques au sein du RPR. « Quelle réalité recouvre cette étrange formule ? S'agit-il d'un système spécifique au RPR entre Paris et le département de l'Essonne afin de financer ce parti ? », demande le président délégué du MDC dans un communiqué.

LANCÉE à la télévision un soir de décembre 1996, en pleine polémique sur les affaires, la réforme de la justice n'en finit pas d'envahir Jacques Chirac. Dernier épisode : la convocation du Parlement en Congrès – une prérogative constitutionnelle du président de la République – nécessaire pour adopter le projet de loi constitutionnelle réformant la composition du Conseil supérieur de la magistrature. Derrière l'austérité des formes, se cache un enjeu politique majeur pour le chef de l'Etat.

Ce texte, qui constitue un des trois volets de la réforme de la justice – avec la présomption d'innocence et les relations parquet-chancellerie – a été adopté dans les mêmes termes par les deux Assemblées et n'a donc plus besoin, pour être entériné, que de l'adoption à la majorité des trois cinquièmes par le Congrès du Parlement. A deux reprises, M. Chirac a déjà refusé son inscription à l'ordre du jour du Congrès, justifiant son attitude par le retard pris dans l'examen des autres textes relatifs à la justice. Les conditions qu'il avait alors posées – une lecture de chacun des projets de loi dans chaque assemblée – seront remplies, le 26 octobre, après l'adoption, par le Sénat, qui l'examinait mercredi 20 octobre, du texte sur les relations entre le parquet et la chancellerie.

« LA PESTE ET LE CHOLÉRA »

Et c'est là qu'apparaissent les difficultés. Dès le lendemain, au cours de l'entretien en tête à tête qui précède le conseil des ministres, Lionel Jospin devrait demander au chef de l'Etat de convoquer le Congrès, puisque, comme on le fait valoir à Matignon, plus rien ne s'oppose désormais à ce vote. A l'Elysée, on planche avec inquiétude sur cette date-but.

« C'est simple : on a le choix entre la peste et le choléra », résume un fidèle du chef de l'Etat. De cette

réforme, M. Chirac a revendiqué à plusieurs reprises la paternité, voire la cogestion avec la ministre de la justice, Elisabeth Guigou. Elle lui a déjà coûté cher au printemps 1998. Face à la fronde du président du RPR, Philippe Séguin, soutenu par Nicolas Sarkozy, qui refusaient de mêler leurs voix à celles de la gauche, M. Chirac avait dû mettre tout son poids dans la balance pour imposer au groupe RPR de l'Assemblée nationale, via son président, Jean-Louis Debré, un vote favorable des députés sur ce texte.

Le chef de l'Etat est donc aujourd'hui pleinement engagé dans

putés de l'opposition. L'autorité politique du chef de l'Etat sur ses dernières troupes serait ainsi publiquement contestée et ne manquerait pas de relancer le débat – récurrent depuis 1997, relancé par la campagne pour la présidence du RPR – sur les risques, pour l'opposition, d'une cohabitation « émolliente » et sur la stratégie du mouvement gaulliste face à M. Chirac. Ce risque, le président de la République ne peut pas le prendre. La tentation est grande, dès lors, de se dérober et de recourir à de nouveaux prétextes dilatoires pour retarder la réunion du Congrès.

La fin des instructions spécifiques

Le projet de loi sur les relations entre les parquets et la chancellerie, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture en juin et examiné mercredi 20 octobre par le Sénat, supprime toute possibilité pour le garde des sceaux de donner des instructions dans les affaires judiciaires. L'abandon de cette prérogative s'accompagne d'importantes contreparties : le lien hiérarchique entre les parquets et le ministre de la justice n'est pas rompu, et les directives de politique pénale deviennent plus contraignantes. Afin de coordonner la politique pénale dans chaque cour d'appel, les procureurs généraux pourront donner des instructions individuelles aux procureurs. Le projet crée un droit d'action pour le garde des sceaux, lui permettant d'engager des poursuites en lieu et place des parquets. Le texte ouvre aussi la possibilité, pour les justiciables, de contester le classement sans suite de leur plainte par un parquet. Enfin, il prévoit de renforcer le contrôle de la justice sur la police judiciaire.

son adoption par le Congrès. Or plusieurs de ses conseillers, dont les sénateurs de Paris Roger Romani et Maurice Ulrich, l'ont alerté récemment sur la grogne des sénateurs à l'égard des juges et la difficulté qu'il y aurait à obtenir d'eux, dans les semaines à venir, un vote favorable sur la réforme du CSM.

Voilà pour la « peste » : M. Chirac convoque le Congrès et la réforme – sa réforme – est rejetée, faute d'avoir obtenu la majorité des trois cinquièmes, du fait des défections de la droite sénatoriale et, peut-être, de quelques dé-

C'est alors qu'apparaît le « choléra ». Il vient de l'autre front. A Matignon, on attend en effet, avec une gourmandise non feinte, le début de la semaine prochaine. Au moment du vote, la ministre de la justice, M^{me} Guigou, ne devrait d'ailleurs pas manquer de souligner, devant les sénateurs, que plus rien ne s'oppose désormais à l'adoption de la réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

Quant au chef du gouvernement, il a déjà lancé un premier avertissement. Dans son discours devant les parlementaires socia-

listes, réunis à Strasbourg le 27 septembre, M. Jospin avait relevé, à l'adresse de M. Chirac, qu'« après l'examen par le Sénat [du texte sur les relations parquet-chancellerie], en octobre, plus rien ne devrait, normalement, – et il avait ostensiblement insisté sur l'adverbe – faire obstacle à la convocation du Congrès ». Face à un éventuel refus du chef de l'Etat, les commentateurs sont déjà prêts et ont été rodés lors des épisodes précédents. M. Chirac serait rendu responsable du blocage, voire de l'enterrement d'une réforme qu'il dit souhaiter. « Le gouvernement ne propose pas des révisions constitutionnelles pour qu'elles restent dans les cartons », avait déjà déclaré Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, en mars 1999.

RÉFORME « VOULUE DE TOUS »

A la demande de M. Jospin, le sujet a été abordé entre les deux responsables de l'exécutif, ces dernières semaines, mais le chef de l'Etat s'est refusé, pour l'instant, à lui faire part de ses intentions. Il n'en a pas dit plus, à la grande stupeur des magistrats réunis pour l'écouter à l'Ecole nationale de la magistrature, à Bordeaux, le 1^{er} octobre.

Dans son discours, M. Chirac avait rappelé son attachement à une réforme qu'il a « lancée en janvier 1997 », mais il n'avait soufflé mot du projet de loi constitutionnelle sur le Conseil supérieur de la magistrature. Venue lui succéder à la tribune, le lendemain, M^{me} Guigou s'était, pour sa part, contentée d'observer : « Nous attendons la réunion du Congrès pour que cette réforme fondamentale, voulue de tous, puisse être mise en œuvre. » De cette prérogative du seul chef de l'Etat, rappelée avec tant de jubilation par le gouvernement, Jacques Chirac se passerait sans doute volontiers aujourd'hui.

Pascal Robert-Diard

Le progrès en marche.



Depuis 50 ans, nous dynamisons le marché mondial en proposant des solutions innovantes pour nos produits qui définissent de nouveaux standards. Avec notre gamme d'engins de BTP, la plus complète du monde. Avec nos moteurs diesel et nos composants de chaînes cinématiques. Avec nos grues terrestres et maritimes. Avec nos machines-outils et nos chaînes de transfert. Avec nos équipements aéronautiques. Avec nos appareils de réfrigération et de congélation.

Liebherr, le progrès en marche.

Le Groupe

LIEBHERR

35 heures : le gouvernement renonce à ponctionner ouvertement l'Unedic

Le patronat se dit prêt à quitter l'assurance-chômage

Le gouvernement s'apprêtait, mercredi 20 octobre, à renoncer à imposer une contribution financière aux organismes sociaux pour financer les 35 heures. La veille,

le président du Medef a de nouveau menacé de quitter ces organismes gérés paritairement. Une menace prise très au sérieux par les syndicats.

LE GOUVERNEMENT craque. Il renonce à imposer une contribution sur les organismes sociaux pour financer les 35 heures. Mercredi 20 octobre, Martine Aubry l'a confirmé sur France Inter : « Le gouvernement est tout à fait d'accord pour renoncer à faire payer l'Unedic. » A une condition : que les pouvoirs publics parviennent à se « mettre d'accord » avec les partenaires sociaux « sur des relations plus claires » entre l'Etat et l'assurance-chômage, a précisé la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Quelques heures plus tôt, mardi, alors que les députés adottaient les 35 heures, un communiqué commun du ministère de l'emploi et de l'économie annonçait que le gouvernement verserait bien à l'Unedic les 10 milliards de francs promis, soit le montant de la dette qu'il s'était engagé à reprendre à sa charge. Régler les 10 milliards et renoncer à la contribution, c'étaient précisément les deux préalables posés par les gestion-

ner une loi « inapplicable » et annoncé que les branches professionnelles refuseront de renégocier les accords signés jusqu'ici. Quand bien même, le ministère soutient qu'il n'y en a pas besoin... « Cela fait deux ans que le Medef déclare qu'il va quitter l'assurance-maladie si l'on ne fait ceci ou cela ou qu'il va quitter l'Unedic (...) Le gouvernement ne décide pas en fonction du chantage, il décide en fonction de ce qu'il croit bon », a répliqué, mercredi matin, M^{me} Aubry.

MENACE PRISE AU SÉRIEUX

La menace du patronat est, en tous cas, prise au sérieux par les syndicats qui se sont réunis mardi soir. « Les options financières du gouvernement traduisant un interventionnisme accru et l'intransigeance du patronat font peser de lourdes incertitudes sur l'avenir et le fonctionnement des institutions paritaires », ont réagi ensemble la CFDT, la CGC, la CFTC, la CGT et FO. « Toute attitude de désengage-

Monde Michel Jalmain, persuadé que le Medef s'apprête à sortir du jeu paritaire. Le numéro deux de la CFDT ajoute : « Le gouvernement aurait tort de s'entêter. Il faut qu'il laisse les partenaires sociaux négocier entre eux. » Tout aussi inquiet, le secrétaire général de FO, Marc Blondel, estime, pour sa part, que la sortie du Medef « n'est plus qu'une question de dates ». M. Blondel affirme avoir eu au téléphone, mardi soir, M^{me} Aubry, Dominique Strauss-Kahn et le directeur de cabinet du premier ministre, Olivier Schrameck, qui tentait d'arracher une solution.

Celle-ci passe aujourd'hui par une remise à plat complète des relations financières entre l'Etat et l'Unedic. « Nous avons fait une erreur psychologique en annonçant le principe d'une contribution, mais il y a d'autres choix », convient un député socialiste. Si le principe d'une contribution financière directe est abandonnée, la renégociation de la convention Etat-Unedic offre quantité de prises au gouvernement.

« Il y a des contributions comme la contribution Delalande [taxe sur les licenciements des plus de cinquante ans] que l'on peut redonner entièrement à l'Unedic. Il y a un passif sur les contrats emploi-solidarité, sur les emplois-jeunes que l'on peut essayer de régler. Il y a ce problème de cotisations-retraites des chômeurs qui sont prises en compte par l'Etat », a énuméré M^{me} Aubry. Se dessine ainsi un vaste donnant-donnant. L'Etat est prêt à restituer à l'Unedic des ressources qui lui reviennent et vice-versa. Rien que la prise en charge par l'Etat des cotisations-retraites de base des chômeurs est estimée à près de 20 milliards de francs... En toile de fond : l'amélioration, nécessaire, de la couverture d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

VIFS ÉCHANGES

Mercredi, la commission des affaires sociales qui a commencé à examiner le PLFSS a donné lieu à de vifs échanges. Alfred Recours, rapporteur du texte sur le financement, a proposé de piocher 7 à 8 milliards de francs dans les excédents de la branche accidents du travail. La CFDT ne veut pas d'une solution bâclée. « Le gouvernement doit assumer ses choix politiques en prélevant, pour passer 2000, sur les recettes budgétaires ou sur les taxes des heures supplémentaires », indique M. Jalmain. Toute autre solution nécessite à ses yeux au moins un mois de négociation entre partenaires sociaux. Tel n'est pas le calendrier de M^{me} Aubry.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Les députés socialistes ne renoncent pas à taxer davantage les stock-options

François Hollande apporte son soutien à l'« amendement Bonrepaux » mais le calendrier de cette réforme fait encore débat

LAURENT FABIUS, assis au perchoir, n'a pas bronché. La séance des questions au gouvernement s'achève, mardi 19 octobre au Palais-Bourbon, et Gilles Carrez, député RPR du Val-de-Marne, vient d'interpeller le premier ministre sur le projet de loi de finances pour 2000, dont l'examen doit commencer après le vote solennel des 35 heures. « Les prélèvements obligatoires continuent d'augmenter en France, dénonce-t-il. D'ailleurs, M. Fabius ne manque jamais une occasion de vous le rap-peler. » Le président de l'Assemblée adresse un petit signe à Lionel Jospin, puis se tourne vers le parlementaire : « Vous savez bien, monsieur le Député, que je ne peux pas vous répondre. » Ainsi, le débat sur le budget 2000 a commencé avec quelques heures d'avance...

Mais pas avant que les députés de gauche n'aient agité l'un de ces symboles dont ils raffolent. Il y a eu, l'an dernier, le débat sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Cette année, ce sera donc l'alourdissement de la fiscalité des stock-options. Depuis une semaine, Augustin Bonrepaux (PS, Ariège), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, défend un amendement portant de 40 % à 50 % l'impôt sur les plus-values. Contre le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, qui souhaitait encore, il y a moins d'un an, un allègement de la fiscalité de ces avantages, souvent accordés aux cadres dirigeants.

Mardi soir, « DSK » revient à la charge, demandant discrètement à M. Bonrepaux de retirer son amendement sur les stock-options. Le député de l'Ariège continue de faire de la résistance. « Je

veux que la loi de finances fixe les orientations et que le rapport de Jean-Pierre Balligand [député socialiste de l'Aisne, à qui M. Jospin a confié pour fin janvier un rapport sur l'épargne salariale] soit très précis sur ce qu'il faut faire pour améliorer la transparence des stock-options, les étendre à tous les salariés et les moraliser, notamment en matière fiscale », prévient-il. François Hollande milite, quant à lui, pour que ce débat soit renvoyé au projet de loi sur l'épargne salariale, que M. Jospin a promis pour le premier trimestre 2000.

CALMER LES ARDEURS

En marge du débat budgétaire, M. Hollande revient sur le sujet. « La fiscalité sur les stock-options sera alourdie », assure le premier secrétaire du PS, jugeant « inadmissible » que de grands patrons s'octroient des sommes que certains salariés n'arrivent pas à gagner au cours d'une vie de travail (Le Monde du 20 octobre). Il plaide pour un « système progressif », proche de celui de l'impôt sur le revenu, dans lequel les petites plus-values seraient imposées à 26 %, sur la base du droit commun, et les plus importantes jusqu'à environ 50 %.

En attendant, pour calmer les ardeurs des parlementaires socialistes, il confirme que les règles de taxation des indemnités de départ vont être clarifiées. Un amendement au projet de budget a été déposé en ce sens mercredi. Signé par M. Hollande, Didier Migaud, rapporteur général du budget, M. Bonrepaux et Jean-Louis Idiart (PS, Haute-Garonne), il prévoit que l'imposition sera systématique au-delà de sommes dépassant la moitié du plafond de l'ISF,

soit 2,350 millions de francs. Dans ce domaine, M. Hollande estime qu'il existe « un vide juridique et fiscal » : les indemnités de départ sont bien imposées, au-delà d'un certain seuil, quand elles compensent la perte de salaire ; elles ne le sont pas, en revanche, quand elles sont censées réparer un préjudice moral, analyse-t-on à Bercy. Le « cas Jaffré » illustre toute l'ambiguïté de la pratique actuelle : dans quelle mesure peut-on considérer que le PDG démissionnaire d'Elf a subi un tel préjudice et quelle part de ses indemnités y apporterait réparation ? A Bercy, les avis divergent...

Ces débats de couloirs ne sont pas remontés jusqu'à l'Hémicycle, où le ministre des finances a longuement vanté les mérites de sa politique économique et ses effets sur l'emploi. Ces résultats, a-t-il souligné, « retirent de la matière au débat politique ». M. Strauss-Kahn n'a pas résisté au plaisir de rappeler les bons points décernés (une fois n'est pas coutume) par le FMI. Ni à celui d'ironiser sur le catastrophisme de la droite et du Medef qui, en 1998, prédisaient un fort ralentissement de la croissance. La droite, qui a qualifié ce budget de « mensonger », a notamment insisté sur le fait que les dépenses n'augmenteront pas de 0,9 % (soit une stabilisation en volume) l'an prochain, mais « de plus de 3 % ». Dans la soirée, les députés ont rejeté deux motions de procédure, dont l'exception d'irrecevabilité, le RPR tentant de montrer que, sur plusieurs points, le projet de budget 2000 n'était pas conforme à la Constitution.

Jean-Michel Bezat et Virginie Malingre

Quatre défections à gauche dans le vote du projet

Socialistes, communistes, Verts, chevènementistes et radicaux de gauche ont voté, à la quasi-unanimité (315 voix), le projet de loi sur les 35 heures, en première lecture, mardi 19 octobre, à l'Assemblée nationale. A gauche, seuls deux communistes ont voté « contre », Georges Hage (Nord) et Patrice Carvalho (Oise). Deux autres députés se sont abstenus : Jean-Claude Lefort (PCF, Val-de-Marne) et Jacques Desallangre (MDC, Aisne). L'opposition a unanimement rejeté le texte de Martine Aubry (255 voix). Le Sénat l'examinera à son tour dès le 2 novembre.

« Formidable », pour la ministre de l'emploi et de la solidarité, ce score est, selon Alain Krivine, « en contradiction avec le succès » de la manifestation du 16 octobre. Mardi, le porte-parole de la LCR a fustigé le vote des communistes, des Verts et du MDC « arguant de quelques amendements subalternes » négociés dans les « couloirs », qui ne « changent rien à l'équilibre de la loi, comme le proclame M^{me} Aubry. »

naïres du régime d'assurance-chômage.

La crise dure depuis des mois. Pour financer les 35 heures, dont le coût total est estimé à 110 milliards de francs, le gouvernement a prévu, en plus d'une contribution sur les entreprises et du produit de l'éco-taxe, de récupérer un peu moins de 10 milliards de francs dans les caisses de l'Unedic et de la Sécurité sociale. Mais le patronat et les syndicats, unis, n'en démordent pas : tout prélèvement imposé par l'Etat serait une atteinte grave au paritarisme.

Mardi matin, le président du Medef a mis de nouveau violemment en garde le gouvernement. « Au premier centime de prélèvement direct ou indirect de l'Etat sur tel ou tel organisme paritaire, le Medef quittera de manière définitive l'organisme concerné », a déclaré Ernest-Antoine Seillière. « La coupe est pleine ! », a-t-il lancé. Le patron du Medef a continué à dé-

ment des acteurs sociaux conduirait à étatiser ou privatiser l'assurance-chômage », ajoutent-elles.

Tout en renonçant en apparence à la contribution de l'Unedic aux 35 heures, le gouvernement tente de parvenir à ses fins par d'autres moyens. « Les ministres souhaitent que les discussions soient élargies à l'ensemble des partenaires sociaux et puissent aboutir dans les meilleurs délais », indique le communiqué de Bercy et de Grenelle. Il y a urgence. L'affaire doit être bouclée pour le projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale (PLFSS) dont l'examen débute à l'Assemblée mardi 26 octobre. Bien que la loi sur les 35 heures soit votée, c'est en effet dans le PLFSS que se trouve toute l'architecture de leur financement. Et M^{me} Aubry s'est engagée à annoncer une solution au premier jour des débats...

« Nous sommes dans un contexte d'extrême tension », déclare au

Un article sur mesure pour Jérôme Seydoux

JÉRÔME SEYDOUX est chanteur. A chaque fois qu'il se lance dans des opérations financières, la législation fiscale évolue, conformément à ses besoins. Déjà en 1996, lorsque Chargeurs s'était scindé en deux entreprises, Pathé et Chargeurs International, le gouvernement d'Alain Juppé avait déposé un amendement à la loi du 12 avril 1996 pour aménager la fiscalité en cas de scission de la société mère. Six articles du code général des impôts avaient été modifiés. Tout cela pour une opération, la scission Chargeurs, qui reste, aujourd'hui encore, la seule du genre en France.

Avec le projet de loi de finances 2000, le gouvernement de Lionel Jospin facilite à son tour les affaires de M. Seydoux. Il lui permet de mener à bien la fusion Vivendi-Pathé, annoncée en juin 1999 et effective

depuis le 10 septembre. Pour bien comprendre ce qui s'est passé, il faut revenir en 1996, quand Chargeurs se scinde en deux. Chargeurs et Pathé auraient dû voir soumises à l'impôt sur les sociétés les plus-values ainsi mises en valeur. Conformément au code général des impôts, M. Seydoux, pour y échapper, s'engage alors à garder cinq ans ses titres Pathé et Chargeurs.

AGRÈMENT PARTICULIER

Dès juin 1999, il rompt son engagement : Vivendi va absorber Pathé. Bercy, toujours attentif au cas de M. Seydoux, lui octroie, le 24 juin, un agrément particulier pour qu'il n'en paye pas les conséquences : l'engagement de conservation des titres Pathé est reporté sur les actions Vivendi, qu'il reçoit à l'occasion de la fusion. M. Seydoux devra donc conserver deux ans les 2 % qu'il détient dans le groupe de Jean-Marie Messier. Si Bercy délivre de nombreux agréments dans des opérations de ce type, celui-ci n'est pas conforme à la pratique de l'administration. Il constitue « une solution apparemment originale, sans qu'il soit possible de préciser si elle est inédite », précise le rapport général du budget, publié lundi 18 octobre.

Mais M. Seydoux ne va pas même devoir se soumettre à l'obli-

gation de garder ses titres Vivendi durant deux ans : l'article 13 du projet de loi de finances 2000 ramène de cinq à trois ans le délai de conservation des titres, cela pour les engagements de conservation des titres qui sont en cours au 15 septembre. Conséquence, l'engagement de M. Seydoux de conserver ses titres Vivendi ne court qu'entre le 10 septembre, date effective de la fusion, et le 15 septembre. Cinq jours.

Pathé et Chargeurs ne paieront donc pas d'impôt sur les plus-values constatées lors de la scission de 1996, même si M. Seydoux cède ses actions Vivendi. Le rapport général ne chiffre pas le manque à gagner pour l'Etat. Il constate que, si l'opération de scission avait lieu aujourd'hui, elle se traduirait par des plus-values de près de 16 milliards de francs et par un impôt de 3,8 milliards de francs. « Le gouvernement justifie cette mesure par l'inadaptation du délai de cinq ans "aux impératifs économiques actuels des entreprises" », développe le rapport général.

Elle affecte « plusieurs centaines d'opérations », poursuit-il, en regrettant que la mesure ne soit pas chiffrée par Bercy. Quoi qu'il en soit, elle tombe à pic pour M. Seydoux.

V. Ma.



Espace Suffren
40 ter, av. de Suffren - Paris 15
Tél. : 01 53 58 10 00

CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

Gamme Polo Carat

Tarif exceptionnel
à partir de
89 900 F*



13 705¹⁷ €



Sièges avant sport chauffants, volant et pommeau gainés de cuir, jantes en alliage léger, climatisation, sellerie en cuir, ABS, double Airbag avant... en série.

*Tarif exceptionnel de la série limitée Polo Carat 1.6, 3 portes, AM 2000, hors options, dans la limite des stocks disponibles. Version présentée : Polo Carat 1.6V, AM 2000, tarif (hors options) au 17.09.99 : 107 900 F (16 449,25 euros).

DÉPÊCHES

■ **SYNDICATS : la secrétaire générale de la CFDT, Nicole Notat, estime, dans un point de vue publié mercredi 20 octobre par La Tribune, que « la France du social a grandi », avec « moins de grèves et plus de négociations », mais que les « acteurs sociaux » doivent être « plus responsables, davantage participatifs et moins intolérants à l'égard des autres », et l'Etat « plus humble, plus efficace, plus proche ». La dirigeante syndicale réaffirme, en outre, son « exigence d'une régulation sociale européenne » pour « éviter les dérives du dumping social ».**

■ **ÉLECTIONS : la commission des comptes de campagne et des financements politiques a rendu publics, mardi 19 octobre, les dépenses de chaque liste aux élections européennes de juin et approuvé les comptes de toutes les listes, sauf celles de Nicolas Miguet, de Pierre Larrourou et de Christian Cotten. Au total, pour 259 256 798 francs (39 520 000 euros) de dépenses déclarées, 253 892 377 francs ont été retenues, dont 179 004 398 francs seront remboursées par l'Etat. Les dépenses les plus élevées concernent les listes de Nicolas Sarkozy (43 159 008 francs), François Hollande (41 519 591 francs), Jean-Marie Le Pen (36 196 721 francs), Robert Hue (35 951 898 francs), Charles Pasqua (29 425 543 francs) et François Bayrou (26 719 768 francs).**

Fondateur de l'Association pour la recherche sur le cancer, Jacques Crozemarie a été condamné à quatre ans de prison

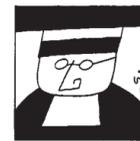
Le parquet, qui avait requis une arrestation à l'audience, a fait appel

Fondateur et ancien président de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), Jacques Crozemarie a été condamné, mardi 19 octobre,

par la onzième chambre correctionnelle de Paris, à quatre ans d'emprisonnement et 1,5 million de francs d'amende. Le parquet, qui avait requis

une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement et une arrestation à l'audience, a fait appel du jugement.

JACQUES CROZEMARIE, soixante-treize ans, fondateur et ancien président de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), a été condamné, mardi



19 octobre, par la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, à quatre ans d'emprisonnement et 1,5 million de francs d'amende. Il a été reconnu coupable d'«abus de confiance» au préjudice de l'ARC et de «recel d'abus de biens sociaux» au préjudice de sociétés du groupe International Development (ID), qui avait l'exclusivité de la politique de communication de l'association et notamment la charge de la conception et de la réalisation de la revue *Fondamental*.

Présent pour entendre le jugement, appuyé sur sa canne, pochette au veston, Jacques Crozemarie a donc bénéficié d'une relative indulgence de la part du tribunal, présidé par Sophie Portier, en échappant à la peine maximale - cinq ans - qui avait été requise le 18 juin par Paulette Arrault, substitut du procureur de la République, et pour laquelle un mandat de dépôt (une arrestation) à l'audience avait été réclamée en raison de «la gravité» des faits. L'ancien président de l'ARC, qui a déjà effectué six mois de détention provisoire en 1996, a toutefois décidé de faire appel. Il reste libre tant que sa condamnation n'est pas définitive.

Par ailleurs, Michel Simon, ancien PDG du groupe ID, a été condamné à trois ans d'emprisonnement (contre cinq requis) et 1,5 million de francs d'amende pour «complicité et recel d'abus de confiance» et «abus de biens sociaux».

«TRAHI SANS VERGOGNE»

Dix-neuf autres prévenus (dirigeants et cadres du groupe ID, intermédiaires dans l'achat du papier destiné aux publications de l'ARC, employés de maison de Jacques Crozemarie, proches des dirigeants d'ID employés fictivement...) se sont vu infliger des peines globalement moins sévères que celles qui avaient été requises par le ministère public, qui a décidé lui aussi, aussitôt, de faire appel de l'ensemble de ces décisions.

Dans ses attendus, le tribunal a estimé, d'une part, que Jacques Crozemarie, «usant du poids économique représenté par l'ARC», avait «trahi sans vergogne l'exigence du bénévolat de son mandat

associatif en sollicitant des fournisseurs de l'association des avantages de plus en plus conséquents»; et, d'autre part, qu'il avait «trahi la confiance de l'ARC en acceptant qu'une partie des dons collectés (...) soit employée à régler indûment les fournisseurs auxquels il a ainsi assuré des chiffres d'affaires plus qu'exceptionnels» et des bénéfices conséquents: de 5,8 à 11,6 millions de francs chaque année, après impôt, pour ID.

Pour les juges, «la fidélité de Jacques Crozemarie [à l'égard d'ID], dont il n'est pas crédible qu'elle ait été aveugle, doit à l'évidence être reliée aux avantages dont [il] a bénéficié»: versement d'espèces, déplacements personnels, salaires d'employés de maison et travaux dans ses résidences pour un montant de 10 075 896 francs.

Ainsi, le tribunal relève que Jacques Crozemarie «a régné sans partage sur le sort de l'association» et «en était arrivé à s'identifier à [elle] et à ne pas accepter que l'on puisse dissocier ses propres intérêts de ceux de l'ARC». «Les honneurs dont il dit avoir été entouré durant sa présidence n'ont pu que le conforter dans l'idée que l'ARC lui était totalement redevable de son exceptionnel développement», constate-t-il, en pointant la carence des membres du conseil d'administration.

«Représentants éminents de la profession médicale pour la plupart», ils se sont «essentiellement intéressés à l'affectation des subventions aux projets scientifiques qui les concernaient», et «ne se sont guère préoccupés de vérifier si la gestion et l'emploi des fonds collectés étaient conformes dans leur globalité à l'intérêt associatif».

Représentants du ministère, «ils se sont limités à ne plus venir siéger, déplorant l'autoritarisme de Jacques Crozemarie».

Faisant minutieusement le tri des charges imputées aux prévenus en les relaxant parfois de certains chefs d'accusation, le tribunal a cependant écarté les poursuites relatives au versement à Jacques Crozemarie de 2,1 millions de francs d'honoraires en provenance de deux sociétés américaines, Lynx Partners et Andara, pour lesquelles l'ancien président de l'ARC avait dit avoir testé des produits destinés à la lutte contre la perte des cheveux ou l'impuissance sexuelle. Si le tribunal a estimé que ces sommes avaient été «versées par complaisance», «aucune prestation n'ayant été réellement fournie», il n'en a pas moins relevé que «l'information ne permet pas de faire le lien entre les sommes ayant alimenté

les sociétés et les fonds détournés au préjudice de l'ARC».

Les juges ont également rejeté les pièces produites en fin de procès par le parquet, qui faisaient état des investigations d'un juge helvétique selon lesquelles Jacques Crozemarie était actuellement titulaire d'un compte numéroté en Suisse, ouvert le 13 septembre 1994, et crédité de 1,389 million de francs français.

DOMMAGES-INTÉRÊTS

Outre les condamnations de MM. Crozemarie et Simon, deux peines mixtes (ferme et sursis), contre huit requises, ont été prononcées contre François Bocquel, ancien PDG de Publicadvice (société du groupe ID), et Denis Baumont, PDG de Sotafi (intermédiaire dans l'acquisition du papier destiné aux publications de l'ARC), tous deux condamnés à deux ans de prison, dont quatorze mois avec sursis, et 500 000 francs d'amende. Dix-sept peines avec sursis ont été également prononcées, tandis que quatre relaxes étaient accordées

aux commissaires aux comptes du groupe ID.

Enfin, MM. Crozemarie et Simon devront verser solidairement 87,5 des 100 millions de francs accordés à l'ARC à titre de dommages-intérêts et 4,4 des 10 millions attribués au même titre à la société Publicadvice, Jacques Crozemarie devant, en outre, verser seul 1,250 million de francs à l'association qu'il fonda en 1962. Ces sommes importantes sont cependant nettement en deçà des 500 millions de francs au titre des préjudices moral et matériel qui avaient été demandés lors des plaidoiries.

Les donateurs, qui s'étaient manifestés par lettre auprès du tribunal, ont été déclarés irrecevables en leur constitution de partie civile à titre individuel. Réagissant au jugement, Michel Lucas, président actuel de l'ARC, a souhaité que celui-ci produise «un effet pédagogique» sur les associations «en leur montrant qu'elles ne pouvaient pas faire n'importe quoi sans risques».

Jean-Michel Dumay

Le directeur de cabinet de M. Jospin entendu dans l'affaire des paillotes

LE JUGE PATRICE CAMBEROU, chargé d'instruire le dossier des paillotes incendiées en Corse, devait entendre respectivement mercredi 20 et jeudi 21 octobre le directeur de cabinet du premier ministre, Olivier Schrameck, et celui du ministre de la défense, Dominique de Combles de Nayves. Le magistrat souhaite ainsi mieux comprendre les rapports du préfet Bernard Bonnet avec l'appareil d'Etat. M. Camberou devrait également entendre deux ex-membres du cabinet du ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement, Charles Barbeau, ancien directeur de cabinet, et l'ex-conseiller Philippe Barret, un des interlocuteurs privilégiés de l'ancien préfet de Corse, qui ont démissionné cet été. Ces auditions annoncées dans un premier temps pour cette semaine, devraient avoir lieu à la fin du mois.

Le 25 octobre, Patrice Camberou doit également entendre les généraux Gérard Marcille, numéro deux de la gendarmerie, Maurice Lallement, chef de service et spécialiste de la Corse à la direction de la gendarmerie.

DÉPÊCHES

■ **CORSE**: Jean-Hugues Colonna, le père d'Yvan Colonna, soupçonné d'être le tueur du préfet de Corse Claude Erignac, affirme, dans un entretien au quotidien *Nice-Matin* de mercredi 20 octobre, que son fils «réapparaîtra puisqu'il aura à se défendre, autant s'y préparer». M. Colonna explique par ailleurs qu'il a obtenu l'assurance de la Chancellerie qu'il serait prévenu de l'endroit où pourrait, le cas échéant, être localisé son fils.

■ **JUSTICE**: le conseil de l'ordre des avocats de Nice a estimé, mardi 19 octobre, que les déclarations du procureur de la République Eric de Montgolfier au *Nouvel Observateur*, sur l'influence de réseaux franc-maçons au palais de justice de Nice ne lui semblaient «pas compatibles avec la fonction exercée par son auteur dans un Etat de droit». Une assemblée générale extraordinaire des magistrats est prévue le 27 octobre.

■ **ÉDUCATION**: la rentrée scolaire des vacances de Noël qui devait avoir lieu lundi 3 janvier 2000 au matin, est reportée au mardi 4 au matin. Le ministère de l'éducation nationale a pris cette décision, à la demande du ministère des transports qui avait réclamé un échelonnement des retours pour des raisons liées à la sécurité routière.

■ **IMMIGRATION**: six sans-papiers de la coordination 93 qui occupent, depuis le 27 septembre, une ancienne trésorerie désaffectée de Saint-Denis ont observé, mardi 19 octobre, leur 23^e jour de grève de la faim pour obtenir leur régularisation. Les six hommes, pour l'essentiel des célibataires d'origine malienne déboutés des circulaires sur la régularisation de certains étrangers, se disent déterminés à aller jusqu'au bout.

«Il a trompé la confiance de l'association»

VOICI des extraits du jugement de la onzième chambre correctionnelle de Paris:

«Attendu que Jacques Crozemarie, usant du poids économique représenté par l'ARC, a trahi sans vergogne l'exigence du bénévolat de son mandat associatif en sollicitant des fournisseurs de l'association des avantages personnels de plus en plus conséquents;

» que la simple énumération de ces avantages permet de dire que Jacques Crozemarie, «entretenu» par les fournisseurs de l'association ou par certains de leurs satellites, a bénéficié d'un train de vie plus que confortable sinon luxueux s'agissant de l'aménagement de ses résidences successives;

» qu'en contrepartie de ces avantages, il a trompé la confiance de l'association en acceptant qu'une partie des dons collectés, dont il n'a cessé de proclamer combien, même modestes, ils étaient précieux

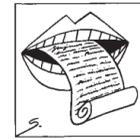
pour l'avance de la recherche médicale, soit employée à régler indûment les fournisseurs auxquels il a ainsi assuré des chiffres d'affaires plus qu'exceptionnels et une trésorerie pléthorique;

» Attendu que les faits commis par Jacques Crozemarie, au-delà même du préjudice durable devant en résulter pour l'ARC, ont gravement troublé l'ordre public en ce qu'ils ont nécessairement ébranlé la confiance portée naturellement à une association à but non lucratif et en ce qu'ils ont déçu les espoirs de traitement ou de guérison suscités par les campagnes de collecte;

» qu'il sera fait en conséquence une application rigoureuse de la loi pénale;

» que Jacques Crozemarie, s'il a tenté de différer en arguant de problèmes de santé, réels au demeurant, sa comparution devant le tribunal, n'a jamais exprimé ni manifesté la volonté d'échapper à la justice;

» que le quantum de la peine prononcée ne saurait justifier le prononcé d'une particulière mesure de sûreté».

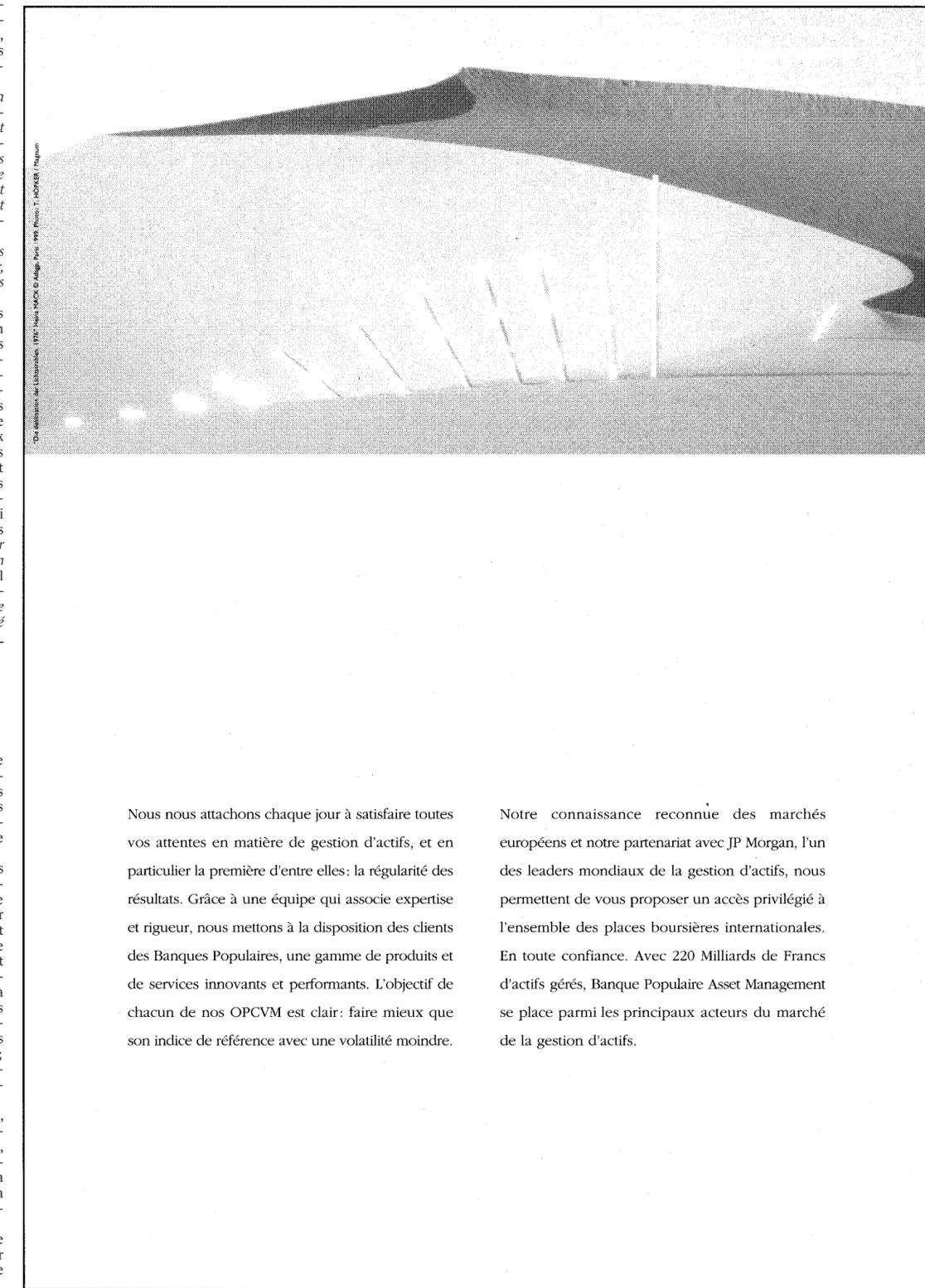


VERBATIM

sollicitant des fournisseurs de l'association des avantages personnels de plus en plus conséquents;

Nous nous attachons chaque jour à satisfaire toutes vos attentes en matière de gestion d'actifs, et en particulier la première d'entre elles: la régularité des résultats. Grâce à une équipe qui associe expertise et rigueur, nous mettons à la disposition des clients des Banques Populaires, une gamme de produits et de services innovants et performants. L'objectif de chacun de nos OPCVM est clair: faire mieux que son indice de référence avec une volatilité moindre.

Notre connaissance reconnue des marchés européens et notre partenariat avec JP Morgan, l'un des leaders mondiaux de la gestion d'actifs, nous permettent de vous proposer un accès privilégié à l'ensemble des places boursières internationales. En toute confiance. Avec 220 Milliards de Francs d'actifs gérés, Banque Populaire Asset Management se place parmi les principaux acteurs du marché de la gestion d'actifs.



La troisième journée nationale n'a pas mobilisé les lycéens

Une dizaine de milliers de manifestants ont défilé dans une trentaine de villes. Ils n'étaient que 2 500 environ à Paris. Les syndicats cherchent d'autres formes d'action

LA TROISIÈME journée nationale de mobilisation des lycéens, mardi 19 octobre, n'a rassemblé qu'une dizaine de milliers de manifestants dans toute la France (25 000 selon le bureau de la coordination lycéenne). A Paris, le cortège - quelque 2 500 élèves - n'a pas atteint le ministère de l'éducation nationale, comme il était prévu. La Rue de Grenelle n'aura donc, depuis le début de ce mouvement, jamais rencontré de délégation lycéenne. « Nous savions que la mobilisation serait difficile », concède Olivia Jean, présidente de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL), qui invoque pêle-mêle « la pression administrative contre les lycéens, la peur de la violence, après les incidents qui ont marqué la manifestation parisienne du 7 octobre et le recrutement par le ministère de contractuels pour répondre au manque d'enseignants ».

En province, une trentaine de manifestations, à Lyon, Grenoble, Nancy, Clermont-Ferrand ou Bordeaux, ont réuni environ 6 000 lycéens. Dans la capitale, le défilé a rassemblé, comme la fois précé-

dente, essentiellement des lycéens de banlieue, issus des filières technologiques et professionnelles. De nouveaux incidents se sont produits, sans commune mesure toutefois avec ce qui s'était passé le 7 octobre. La police - 1 300 représentants des forces de l'ordre mobilisés - a néanmoins procédé à 30 interpellations, assurant que « 400 casseurs s'étaient glissés parmi les manifestants ».

« FORTES INTIMIDATIONS »

En tête du cortège, les quatre leaders de la FSU et du SNES ont, eux aussi, justifié la faible mobilisation par « les très fortes intimidations subies par les élèves dans leurs établissements ». Les enseignants, invités par la FSU « à être présents dans les manifestations de mardi », sans qu'un appel à la grève ait été lancé, n'étaient pas au rendez-vous.

L'Union nationale lycéenne (UNL) a d'ores et déjà annoncé qu'elle ne participera plus à des manifestations et préfère trouver d'autres formes d'action. « Le malaise existe toujours, car le lycée s'est figé : au-delà des problèmes matériels, rien ne bouge sur le

plan de la pédagogie ou de la démocratie », estime Jean Durovray, vice-président de l'UNL. Pour son homologue de la FIDL, « les problèmes de fond subsistent. Il faut trouver des suites au mouvement en s'adressant au rectorats » et en appelant les élèves « à s'investir au quotidien dans les établissements ». Une position jugée trop proche de celles du ministère par certains lycéens indépendants ou proches de l'extrême gauche, présents dans la manifestation parisienne. Ces représentants d'un courant qui n'est pas parvenu à se faire entendre avaient inscrit sur une banderole : « FIDL vendue, UNL faux-cul ». Les organisations enseignantes rebondissent, quant à elles, sur le terrain de l'emploi : « On ne peut pas se satisfaire de l'embauche de 7 000 contractuels sous-payés pour répondre aux problèmes », insiste Monique Vuailat, co-secrétaire générale du SNES, qui appelle, mercredi 20 octobre, à Paris, à un rassemblement contre la précarité.

Sandrine Blanchard
et Nathalie Guibert

Deux ans de prison ferme requis contre l'abbé Cottard

Le prêtre a reconnu ses erreurs à l'audience

Le procureur de la république a requis, mardi 19 octobre, devant le tribunal correctionnel de Guingamp (Côtes-d'Armor), cinq ans d'emprisonnement, dont deux

ferme, contre l'abbé Cottard, après la noyade de quatre scouts de son mouvement de jeunesse et d'un plaisancier qui tentait de leur porter secours, en juillet 1998.

GUINGAMP

de notre envoyé spécial
« La catastrophe était annoncée de longue date. Si miracle il y a eu, c'est qu'elle ne soit pas arrivée plus tôt et qu'elle n'ait pas fait plus de cinq morts », a



PROCÈS

considéré le procureur de la république, Michel Belin, mardi 19 octobre à Guingamp (Côtes d'Armor), au terme du procès de l'abbé Cottard. Une peine de cinq ans d'emprisonnement, dont deux ans ferme, assortie d'une interdiction définitive d'encadrer des jeunes dans le cadre de camps de loisirs ou de vacances, a été requise à l'encontre du prêtre, jugé depuis lundi pour « homicides et blessures volontaires par manquements délibérés à des obligations de sécurité ou de prudence ».

Confronté aux innombrables manquements aux règles de sécurité que les débats judiciaires

ont mis en lumière (*Le Monde* du 19 octobre), l'abbé Cottard a fini par lâcher un *mea culpa*. « Je n'ai pas pris conscience suffisamment de mes incompétences. Je ne suis pas un marin d'origine. Je n'ai pas été à la hauteur », a-t-il admis, mardi, au sujet du « raid nautique » meurtrier qu'il avait organisé en juillet 1998 au large de Perros-Guirec.

Le prêtre a reconnu la paternité d'une erreur supplémentaire - désastreuse - commise le 22 juillet 1998, quand les quatre scouts d'une Caravelle avaient trouvé la mort, ainsi qu'un plaisancier venu les secourir. Ce jour-là, l'abbé avait demandé à ses scouts de regagner le rivage à 15 heures, alors qu'un coup de vent était annoncé en mer. Ne recevant plus aucune nouvelle de leur part, il avait attendu 21 h 50 pour alerter le centre régional d'organisation des sauvetages. Il avait, de surcroît, orienté les recherches vers un mauvais secteur, à cause d'une méprise qui lui avait fait dire que le dériveur des sept scouts était parti de Port-Blanc au matin... Il faudra attendre 22 h 55 avant que l'abbé prévienne les sauveteurs qu'il s'agissait, en fait, de Port-Béni.

Si trois scouts ont pu être sauvés, c'est grâce aux occupants d'un voilier de plaisance voguant aux abords du lieu du naufrage, l'Alphin, qui s'est déroté vers le feu de détresse lancé par la Caravelle, à 12 miles nautiques des côtes. Pendant le sauvetage, l'un des trois marins du voilier, Guillaume Castanet, trente et un ans, a disparu en mer après avoir été heurté par la bôme du bateau. Avocat de la mère et de la grand-mère du jeune homme, parties civiles, M^e Yann Gasnier a souligné que « le mélange d'incompétence et de discipline de fer » imposé par l'abbé a fourni « les ingrédients idéaux du drame ». Il a soutenu que les dysfonctionnements constatés dans l'organisation du camp de l'abbé Cottard ont constitué « une cause directe et certaine de la disparition de Guillaume Castanet ».

Recherchant « les raisons profondes » du drame, le procureur a considéré que « la prise délibérée de risques a été érigée en principe éducatif par l'Association française des scouts et guides catholiques » (AFSGC), dont l'abbé Cottard était l'un des responsables. A ses yeux, le prêtre n'a pas commis « de simples imprudences », puisqu'il « a sciemment pris le risque de jouer avec la vie d'autrui en bafouant des règles qu'il connaissait parfaitement, mais qu'il avait choisi d'enfreindre par principe philosophique ou éducatif ». Le procureur a appuyé la requête de la mère de Damien, mort à treize ans dans le naufrage, Jocelyne Lasnet de Lanty, partie civile, qui a demandé une peine complémentaire interdisant à l'abbé de « réitérer ».

« MANQUEMENTS DÉLIBÉRÉS »

La défense de l'abbé Cottard a critiqué le « dérapage » du ministère public, accusé de s'être écarté des faits reprochés à l'abbé pour faire « le procès d'une philosophie, du traditionalisme contre un certain modernisme ». M^e Jean-Pierre Morin a demandé la relaxe de son client pour la mort de Guillaume Castanet, en plaçant l'absence de lien de causalité. Au sujet des quatre scouts décédés, M^e Dominique Rémy a reconnu que l'abbé avait pu commettre « des erreurs d'appréciation et des imprudences ». Mais il a rejeté tout « manquement délibéré », en affirmant qu'« un coup de vent imprévisible a été à l'origine de l'accident ».

Au terme du procès, l'abbé Cottard a repris la parole : « J'ai eu beaucoup de mal à maîtriser mon émotion au cours des audiences. Ces enfants qui sont morts, je les avais éduqués pendant des années. Leurs photos sont dans ma chambre et dans mon bureau. A Madame Castanet, je veux dire combien je suis affecté par la mort de son fils et combien je le remercie de son sacrifice. »

Jugement le 6 décembre.

Erich Inciyan

Six associations lancent une campagne contre la violence

SIX GRANDES associations de solidarité, l'Armée du salut, ATD Quart Monde, la Croix-Rouge française, Emmaüs France, le Secours catholique et le Secours populaire, organisent, vendredi 22 et samedi 23 octobre, des « jours de colère » contre la violence. Ces journées s'inscrivent dans le cadre d'une campagne intitulée « La violence c'est pas une vie ». Rassemblées en un « Groupe des 6 contre toutes les violences », ces associations lancent un appel que chacun peut paraphraser, les signataires s'engageant notamment à modifier leur propre comportement.

Face au « développement angoissant de la violence », et « parce que la situation devient insupportable », le collectif veut « enfoncer un coin dans une indifférence qui [lui] semble aussi étouffante que dangereuse ». Souhaitant que cesse « l'amalgame entre violences et violences urbaines », il entend combattre toutes les sortes de violences : celles de l'exclusion, celles vécues à la maison et dans les institutions, à l'école, dans le sport, au volant et sur la voie publique. « Il n'est pas question de minimiser la violence délinquante, stipule le dossier de presse du collectif, mais il existe aussi, et nous sommes bien placés pour la connaître, une violence ambiante, diffuse, insidieuse, qui imprègne aujourd'hui toutes les relations sociales. » « Nous ne pouvons plus nous taire, est-il précisé un peu plus loin, nous ne pouvons pas attendre indéfiniment qu'une solution vienne d'en haut. »

L'objet de cette campagne est notamment de « créer des lieux de dialogue », a précisé, mardi 12 octobre, lors d'une conférence de presse, Marc Gentilini, le président de la Croix-Rouge française. Les six associations ont mobilisé leurs militants, des comités départementaux et lo-

caux ont été mis sur pied. Vendredi 22 octobre, des actions seront menées dans les écoles et les prisons. Samedi 23, dans la rue et les clubs de sport. Un grand rassemblement est prévu le samedi, à Paris, de 15 heures à 17 heures, autour des bassins du Trocadéro, où personnalités et « simples citoyens » pousseront un « coup de gueule », où chacun est invité à venir signer l'appel, et où sera installé un « village associatif » - toutes les associations sont appelées à rejoindre le collectif, qui se veut « la motrice » d'un élan national.

PARTENARIAT AVEC LA RATP

« On n'est pas sur un coup médiatique, mais sur une campagne à long terme », a précisé Fabien Biasutti, le coordinateur du Groupe des 6. Les journées des 22 et 23 octobre doivent, en effet, marquer le lancement d'une campagne qui devrait se prolonger jusqu'au milieu de l'année 2000. Le collectif souhaite créer un observatoire des violences, qui aurait pour but de valoriser les actions de lutte contre les violences, et organiser un colloque sur la prévention de la violence en mai ou juin. Le Groupe des 6 se prévaut du soutien de six ministères. La RATP s'est engagée à installer 80 points de rencontre à Paris et dans la petite couronne au cours des deux « jours de colère ». La CFDT et la CGT apportent également leur soutien.

Marie-Pierre Subtil

★ Il est possible de répondre à l'« Appel des 6 » par courrier (secrétariat du Groupe des 6, 17, rue Quentin-Bauchard, 75384 Paris cedex 08), par télécopie (au 01 44 13 11 01), sur Internet (www.contrelesviolences.org) et sur Minitel (3615 GROUPEDES6).



Tête chercheuse ?

www.worldonline.fr

World Online

Liberté de mouvement

RÉGIONS

3 LA NOUVELLE FRANCE RURALE

Des élus entre questions rurales et revendications urbaines

L'effacement progressif des agriculteurs et l'arrivée des nouveaux rurbains rendent plus floues les frontières entre les cités et les campagnes. Si les assemblées locales doivent concilier des aspirations contradictoires, ce brassage est aussi source d'enrichissement démocratique

AUXERRE (Yonne)
de notre envoyé spécial

L'un bataille contre l'emprise croissante de la grande banlieue, qui grignote peu à peu sa petite cité des bords de l'Yonne ; l'autre s'acharne à sauver d'une mort lente son village niché au cœur de la Puisaye. L'ancien instituteur refuse de voir son bourg se dissoudre dans la grisaille de la « troisième couronne » parisienne ; l'agriculteur en retraite ne veut pas céder un pouce de terrain au « désert vert » qui menace ce bout de bocage aux portes du Nivernais. Roger Lassale, maire (PS) de Pont-sur-Yonne (3 191 habitants), et Gérard Morisset, maire (DL) de Treigny (850 habitants), défendent chacun à leur manière un visage de la ruralité en péril.

L'effacement progressif des agriculteurs, l'arrivée des « rurbains », la montée de l'insécurité : depuis sa première élection, en 1971, M. Lassale a vu son monde changer. Nostalgie ? « Non, mais je me bats bec et ongles pour que notre ville garde son caractère rural et que les gens y trouvent des racines. » Sécuritaire, alors ? Il refuse le mot et la philosophie, mais reconnaît qu'il « subit la proximité de la région parisienne » et que « ce n'est pas très positif ». Il a « volontairement freiné l'arrivée de nouvelles populations », en conservant à la commune la maîtrise des terrains et en réalisant des lotissements qui ne dépassent pas vingt logements, « afin de mieux intégrer les gens ».

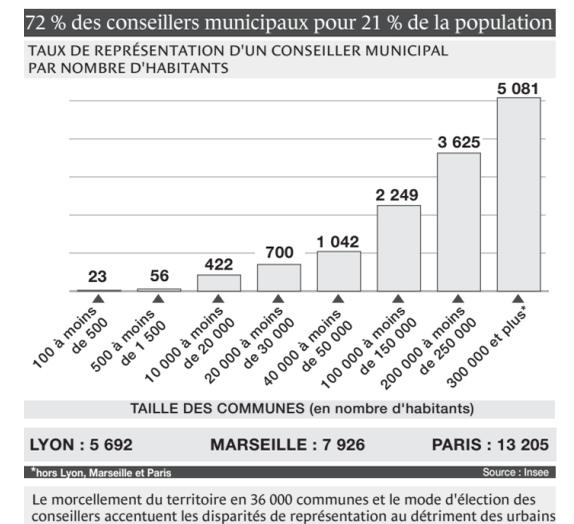
Les inquiétudes de M. Morisset, vice-président du conseil général, sont ailleurs : « Le déclin n'est pas inéluctable, à condition que les élus soient vigilants, mais le milieu rural est fragile, diagnostique-t-il. Notre angoisse, c'est la disparition de tout ce qui maintient la vie : le bureau de poste, l'école, un commerce. Si un des maillons saute, c'est toute la chaîne qui se rompt. » A chaque rentrée, il vit dans l'angoisse d'une fermeture de classe. A chaque recensement, dans la hantise de perdre des habitants. Et à chaque nouveau venu, c'est un peu d'espoir qui renaît : « Depuis le dernier recensement, nous avons cinq nouvelles familles avec quatre enfants chacune. »

Ni tout à fait des villes ni vraiment des champs, Jean-Yves Caullet, député (PS) de l'Yonne, se considère comme un « mutant », dans un espace rural en plein changement. A bonne distance de l'« autisme urbain » et du « nombrilisme rural ». Elu de l'Avallonnais, une zone pauvre de Bourgogne, il refuse de « faire de la nostalgie un fonds de commerce » et de « n'être que l'avocat des inquiétudes du

monde rural ». Comme il refuse de classer trop vite la droite dans le camp des conservateurs et la gauche dans celui des progressistes. « C'est quoi, être urbain ou être rural ? », se demande l'ancien conseiller de François Mitterrand. Les différences de mode de vie s'estompent et les handicaps du monde rural se réduisent, alors que ses atouts sont de plus en plus précieux. Citadins et ruraux sont devenus, selon lui, des « partenaires de fait dont les liens n'ont pas encore été traduits par de véritables contrats d'intérêt de collectif à collectif ».

OBLIGATIONS À RESPECTER

A mesure que les frontières villes-campagnes deviennent plus floues, la physiologie des assemblées locales se transforme. Au conseil général, la présence d'élus venus de l'administration, du secteur parapublic et des associations s'est renforcée. « Mais les changements ont été plus profonds dans les conseils municipaux », note Henri de Raincourt, sénateur et président (DL) du conseil général de l'Yonne. Le maire de Saint-Valérien, qui se définit comme « un élu traditionnel », constate que « la notion de vieilles familles siégeant de génération en génération n'est plus déterminante » : « Aujourd'hui, on va chercher des cadres, des chefs d'entreprise, des retraités, des acteurs du milieu associatif. »



Le morcellement du territoire en 36 000 communes et le mode d'élection des conseillers accentuent les disparités de représentation au détriment des urbains

Le début d'exode urbain a compensé la baisse des effectifs agricoles, il n'a pas fait disparaître la prépondérance du monde agricole dans un département dont le chef-lieu, Auxerre, n'a pas quarante mille habitants. « Son poids reste très important », notamment par le biais du syndicalisme, de la chambre d'agriculture, des coopé-

ratives et du Crédit agricole, confirme Philippe Auberger, député (RPR) et maire de Joigny. Ce qui lui crée quelques obligations, comme une présence assidue sur le terrain, la lecture régulière du journal *Terre de Bourgogne* ou une question au gouvernement, chaque année, lors de l'examen du budget de l'agriculture à l'Assemblée nationale.

En Franche-Comté, politiques des villes et politiques des champs

BESANÇON

de notre correspondant

En juin 1998, l'élection à la présidence du conseil régional de Franche-Comté de Jean-François Humbert (UDF-PPDF), grâce à l'accord républicain conclu avec la gauche (le MDC excepté), avait fait rêver tous ceux qui attendaient un changement de rythme par rapport au précédent mandat de Pierre Chantelat, jugé trop « ronronnant ». L'absence de « spectaculaire » dans l'action de M. Humbert les déçut vite. « Je ne suis qu'un modeste paysan du haut Doubs », prit-il l'habitude de répéter, en souriant sous sa moustache rousse. Et d'expliquer qu'en politique, comme en agriculture, ce n'est pas la rapidité qui compte pour bien labourer son champ et faire lever le grain, mais plutôt la « rigueur » et le « sérieux » du travail.

Chef de file de l'opposition « plurielle », le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, élu (PS) dans le Doubs, mais « côté ville », à Montbéliard, éprouva de menues difficultés à se caler sur cette lenteur calculée et sur cette manière de prendre chaque chose après l'autre. Il s'en agaça d'autant plus que M. Humbert, certes originaire de ce massif où élevage et fromages sont rois, a fait toute sa carrière à Paris, au sein du Parti républicain, d'abord, puis des clubs Perspectives et

Réalités et du Parti populaire pour la démocratie française d'Hervé de Charette. « Campagnard, c'est sûr, mais c'est aussi un pur produit de serre du giscardisme, commente-t-il. Et s'il a la prudence, le conservatisme, la modération de son terroir, c'est quand même un apparatchik... »

Si M. Moscovici, de son propre aveu, a été « un peu dérouteré » au départ, c'est parce que la Franche-Comté, coupée entre un Nord industriel, marqué par Peugeot et Alstom, et un Sud rural, où l'économie n'est représentée que par des PME-PMI, a confié l'essentiel de son destin aux seuls élus issus des champs : « Que ce soit Robert Schwint à Besançon, Louis Souvet à Montbéliard ou Jean-Pierre Chevènement à Belfort, ce sont des ruraux du haut Doubs ou du Jura ! Ici, même les urbains sont des fils de paysans... Sauf Christian Proust, le président du conseil général du Territoire de Belfort. C'est pour cela que lui et moi sommes si différents des autres, s'exclame M. Moscovici. En ville, les clichés se font sur des critères idéologiques, on s'affronte sur des idées. En Franche-Comté, les décisions entraînent et c'est la quête du consensus qui prime. »

Elus RPR, l'un dans le Jura, dont il préside le conseil général, et l'autre en Haute-Saône, où il est à la tête de la chambre d'agriculture, Gérard Bailly et Michel Raison ne le nient pas.

Eux qui siègent à la région dans la majorité de M. Humbert, ils ont effectué leurs classes dans le syndicalisme agricole et ils savent ce que « négocier » veut dire. « La politique, nous y sommes arrivés plus tard, d'une façon naturelle, racontent-ils. Quand on défend l'intérêt d'un métier, on comprend vite que c'est là que les choix se font. Ensuite, on réalise aussi qu'il faut avoir une vision globale de la société, que c'est dans la complémentarité que les villes et les campagnes "se profitent" mutuellement. Alors, forcément, on évolue... »

Le mot fait bondir M. Proust (MDC) : « Comment ça, ils évoluent ? L'aire Belfort-Montbéliard fournit cinquante pour cent de ses recettes fiscales à la Franche-Comté, et au moment de les redistribuer ils saupoudrent le monde rural de subventions, au détriment d'un secteur urbain dont ils se méfient car il vote très souvent progressiste. C'est du clientélisme. » Cette fois, c'est M. Humbert qui rectifie : « Là se situe la divergence, note-t-il. La gauche, citadine, estime que l'urbanisation de la région s'avère inéluctable. La droite, qui domine dans les campagnes, refuse au contraire cette fatalité. Elle répond : "Non, tout le monde ne finira pas dans les villes", et elle prend les mesures nécessaires pour ça. »

Tout cela donne-t-il aux élus ruraux un profil particulier, où l'idéologie s'effacerait devant le pragmatisme ? « Je crois qu'il y a un lien charnel entre l'élu et l'électeur, assure M. de Raincourt. Nous sommes aussi moins dépendants des grands courants politiques nationaux. » Tout en dénonçant vigoureusement la politique de la droite, qui a conduit selon lui à un accroissement des inégalités en Bourgogne, Guy Lavrat, conseiller général (PCF) et ancien maire de Migennes (1977-1998), en convient : « Il y a vingt ans, les batailles étaient plus politiciennes. La réalité est devenue consensuelle. » Les politiques d'aides publiques ne sont sans doute pas étrangères à l'affaiblissement du débat politique local. « Combien d'élus sont sans grande imagination et se contentent de prendre des subventions aux guichets de la région, de l'Etat et de l'Europe ? », explique un expert du développement rural à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

De nombreux élus ruraux jugent que ce brassage de populations est sain pour la démocratie locale. L'arrivée de « rurbains » demandeurs de services et d'équipements les a déjà contraints à modifier leurs choix. Elle pourrait maintenant leur offrir un nouvel argument pour défendre leur poids politique, au moment où la gauche

envisage, à travers un projet de réforme du mode de scrutin sénatorial, de renforcer la voix des villes dans des conseils généraux et un Sénat dominés par la campagne et la droite. « La surreprésentation du monde rural n'est plus du tout ce qu'elle était », minimise M. de Raincourt. « Peut-être cela apparaît-il au niveau de la France, avance prudemment M. Auberger, mais il ne viendrait à l'idée de personne, ici, de dire qu'il est surreprésenté. » M. Morisset s'indigne : « On ne représente pas que des habitants, mais aussi des territoires. Imaginez ce que serait la France si de vastes friches entouraient Paris, la Beauce et la Brie. » Raison de plus, selon lui, pour défendre le cumul d'un mandat local et d'un mandat national.

EXPLOSION DANS LA DOULEUR

La France n'est pas en friche, le mythe du « désert français », encore vivace dans les années 70, a vécu. Avec le renouveau des bourgs-centres, la politique d'équipement et la revalorisation du patrimoine, les années 80 ont marqué « une véritable renaissance rurale », rappelle Jean-Pierre Raffarin (DL), président du conseil régional de Poitou-Charentes. Les élus se font l'écho de nouvelles craintes : baisse des aides de Bruxelles ; valse-hésitation des pouvoirs publics sur Natura 2000 (la directive européenne sur les espaces protégés) ; présence des Verts au sein du gouvernement, vécue par certains comme une provocation ; sentiment diffus qu'un certain mode de vie « fût le camp », terreau sur lequel prospère le mouvement Chasse, pêche, nature et Traditions (CPNT).

« L'agriruralité explose dans la douleur », s'inquiète M. Raffarin. Le potentiel de révolte, nous devons le prendre très au sérieux. Les élus composent désormais avec les aspirations de plus en plus contradictoires de leurs électeurs. Notamment avec celles d'un monde qui ne veut pas être transformé en une base de loisirs pour citadins asphyxiés. « Dans dix ans, ceux qui ont fait le choix de la campagne seront majoritaires », pronostique l'ancien ministre des PME et de l'artisanat. D'ici là, le maire de Treigny aura sans doute réalisé son rêve de relier le canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye au réseau de fibre optique, voie d'accès aux nouvelles technologies. Le « pays » de Colette entrera de plain-pied dans la modernité.

J.-M. B.

PROCHAIN ARTICLE : l'économie

Jean-Pierre Tenoux

TROIS QUESTIONS À...

YVES DUPONT

1 Professeur de sociologie à l'université de Caen et ancien chercheur à l'INRA, pensez-vous qu'il y ait une spécificité de l'élu rural ?

L'élu rural n'existe pas. Il n'y a aucune commune mesure entre les problèmes des maires du « rural profond », des communes périurbaines considérées comme rurales ou des petites villes de 5 000 à 10 000 habitants situées dans des territoires dont l'activité reste très liée aux productions agricoles et artisanales. De même, on ne peut comparer un maire ou un conseiller général agriculteur retraité s'exprimant souvent en patois local et défendant les valeurs de la tradition à un jeune vétérinaire vantant les mérites du désenclavement et de la poursuite de l'industrialisation de l'agriculture.

2 Le mouvement CPNT est-il une menace pour certains élus ruraux ?

Son émergence est un excellent symptôme du sentiment qu'éprouvent de nombreux ruraux d'avoir été abandonnés. C'est aussi l'expression d'une angoisse diffuse, mais intense, fondée sur la conviction que l'Etat est trop grand et trop technocratique pour s'intéresser aux problèmes locaux, mais aussi trop petit pour contrôler le processus de mondialisation. C'est un

mouvement hétéroclite associant, pour le moment, des laissés-pour-compte du développement et des opposants plus éclairés à ce même développement productiviste. Parce que les premiers rêvent de retourner dans des temps anciens et que les seconds aspirent à inventer des formes de développement post-productivistes, CPNT sera rapidement confronté à une crise d'identité et, probablement, à une recomposition. Mais CPNT n'aura pas une existence éphémère. Aux municipales de 2001, tous les élus ruraux devront compter avec son existence et son enracinement durable.

3 Compte tenu du brassage villes-campagnes, comment le profil des élus ruraux évolue-t-il ?

Peut-on parler d'un brassage au-delà de l'implantation de centrales nucléaires, de grandes surfaces et de parcs de loisirs ? Il semble, au contraire, qu'un profond différend culturel ou anthropologique continue à se creuser entre les deux ou, à tout le moins, entre les représentations que l'on s'en fait. Ce sont des conceptions du monde, du vivre ensemble qui s'affrontent, traduction d'une profonde crise de civilisation. De nombreux élus ruraux en sont conscients, en particulier ceux qui œuvrent depuis des années en faveur du développement durable.

Propos recueillis par Jean-Michel Bezat

Résultats du troisième trimestre 1999

Chiffres clés	(en milliers, sauf pour les montants par action)	
	1999	1998
Troisième trimestre		
Chiffre d'affaires d'exploitation	\$ 2 249 315	\$ 2 932 447
Bénéfice net ¹	\$ 138 981	\$ (29 475)
Bénéfice de base par action	\$ 0,25	\$ (0,05)
Bénéfice dilué par action ¹	\$ 0,25	\$ (0,05)
Nombre moyen d'actions en circulation	548 671	545 110
Ce nombre, compte tenu de la dilution	565 551	560 773

¹ Les résultats du troisième trimestre de 1998 comprennent une charge après impôts de 380 millions de dollars (0,68 dollar par action).

Schlumberger annonce pour le troisième trimestre de 1999 un chiffre d'affaires d'exploitation de 2,25 milliards de dollars, en baisse de 23 % par rapport à la même période de 1998. Le bénéfice net et le bénéfice dilué par action s'élevaient respectivement à 139 millions de dollars et à 0,25 dollar, tous deux en baisse de 60 % par rapport au trimestre correspondant de l'année dernière, avant les charges exceptionnelles.

Le chiffre d'affaires des Services pétroliers a enregistré une baisse de 28 % par rapport au troisième trimestre de 1998, le nombre d'appareils de forage en activité diminuant de 16 %. Par rapport au deuxième trimestre de 1999, le chiffre d'affaires a progressé de 2 %.

Le chiffre d'affaires de Resource Management Services

a diminué de 4 %. Celui de Test et Transactions a progressé de 10 % par rapport au trimestre correspondant de l'année dernière, si l'on exclut les résultats de Schlumberger Omnes, société en participation acquise en totalité au cours du trimestre.

Euan Baird, président-directeur général, a déclaré : « Les résultats de nos Services pétroliers pour le troisième trimestre confirment que le deuxième trimestre a marqué le point le plus bas du cycle. Notre nouvelle organisation GeoMarket, axée sur le réservoir, est à même de générer une croissance à marges élevées, accompagnant l'accroissement des dépenses d'exploration et de production de nos clients pour faire face à l'augmentation de la demande de pétrole et de gaz. »

LES RÉSULTATS TRIMESTRIELS DE SCHLUMBERGER ET DES INFORMATIONS SUR LE GROUPE SONT DISPONIBLES SUR NUMÉRO VERT AU 0800 04 17 60, ET, EN ANGLAIS, SUR INTERNET PAR HTTP://WWW.SLB.COM

HORIZONS

ENQUÊTE

TOUT a commencé, un matin, par un banal coup de sonnette à la porte de son domicile. « Mon fils est allé ouvrir et quelqu'un lui a donné un paquet », se rappelle

Sihem Ben Sedrine. Un paquet. Un simple paquet. Quoi de plus anodin, quand on travaille dans l'édition ? « Sauf que ce paquet-là, note la jeune femme, portait l'entête de la FIDH [Fédération internationale des droits de l'homme]. C'est la première chose qui m'a intriguée. » La FIDH, comme Amnesty International, n'a jamais été en odeur de sainteté en Tunisie. Ses rapports y sont régulièrement censurés. Quant à la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH), c'est peu dire qu'elle sent le soufre. En ce début des années 90, alors que la répression anti-islamiste bat son plein, la LTDH est devenue la bête noire du régime. Or Sihem Ben Sedrine en est, à l'époque, la secrétaire générale adjointe.

« J'ai ouvert l'enveloppe et, d'abord, je n'ai pas compris. C'était plein de photos pornos. » Les photos montrent un couple en train de copuler sur une plage. Le visage de la femme est flou. Mais la légende est claire : « Sihem la pute », lit-on sous les clichés. Ce matin-là, sans crier gare, le cauchemar vient d'entrer, pour longtemps, dans la vie de Sihem Ben Sedrine. Car, cet « album photo », elle n'est pas seule à l'avoir reçu. Il a été envoyé « aux journaux, aux associations, aux partis politiques et même à des particuliers, avocats, médecins, universitaires, bref, à toute l'intelligentsia tunisoise ». Plutôt que de hurler au scandale et d'avertir Paris ou Londres, Sihem Ben Sedrine, que des années de militantisme d'extrême gauche ont, croit-elle, endurcie, décide de « réagir en politique ». Elle adresse donc un courrier au ministre de l'intérieur, l'informant de l'incident et lui expliquant qu'elle se sent « menacée ». Son courrier reste sans réponse. Sihem Ben Sedrine ne s'en étonne pas. Elle a son idée sur l'identité des suspects : « Pour monter une affaire pareille, il faut le fric et le mailing. Et ça, en Tunisie, il n'y a que la police qui le possède. » A-t-elle pensé que cette « découverte » allait gêner, en haut lieu ? L'a-t-elle dit et répété trop fort ? Une semaine plus tard, son mari trouve, coincée sous le pare-brise de sa voiture, une nouvelle liasse de photos, accompagnées d'un moineau décapité. « Ce jour-là, j'ai compris qu'ils ne s'arrêteraient pas. Et j'ai commencé à avoir peur qu'ils s'attaquent aux enfants. »

« Tous ceux que nous avons rencontrés, Sihem Ben Sedrine est la seule à avoir accepté d'être nommément citée. L'ancienne éditrice – aujourd'hui réduite au chômage – est privée de passeport. Plusieurs centaines de ses concitoyens sont dans le même cas en Tunisie. Ses enfants, comme elle le craignait, ont été harcelés. « Deux ou trois jours après l'histoire du moineau, un type en civil a suivi ma fille, qui sortait de l'école maternelle, et il est rentré avec elle à la maison. Il y est resté une bonne partie de l'après-midi, à bavarder. Quand j'ai appris ça, ça m'a rendue folle, j'avais envie de tuer. » Ses deux fils, eux aussi, sont approchés par des inconnus. On les aborde dans la rue, on leur susurre des grossièretés, les menace de viol. Ou on évoque, comme en passant, le cas de ces jeunes gens, arrêtés avec de la drogue dans la poche et jetés en prison. « Qu'ils sabotent mon ordinateur, qu'ils piratent mes manuscrits, qu'ils démandent à la banque de me couper les vivres, tout ça, je peux le supporter. Mais les gosses... » Soudain, la jeune femme éclate en sanglots.

Symbole de la douceur de vivre, flot de modernité dans un Maghreb prisonnier de ses archaïsmes, la Tunisie aime à donner d'elle-même une image lisse et conquérante. Petite (9,4 millions d'habitants) mais prospère (4,5 % de taux de croissance annuel), la nation du président Ben Ali, héritière « d'Hamibal, de Kairouan et de la grandeur de Carthage », entend « être à l'avant-garde du mouvement de progrès qui entraîne le monde » (programme électoral du chef de l'Etat). « En fait, tous ces discours, c'est du pipeau », maugrée un vieux Tunisois. « Au Maroc, Hassan II a préparé le terrain et Mohammed VI est en train de tourner la page. En Algérie aussi, avec Abdelaziz Bouteflika, ils essayent de



1 LA TUNISIE SOUS BEN ALI

A Ksarhella, région de Monastir, panneau représentant la photo officielle du président, à l'emplacement d'un projet de monument célébrant la date officielle de sa prise de pouvoir.

Une machine policière

sortir de l'ornière. Même la Libye change un peu. Mais, ici, rien ne se passe. On dirait que tout est bloqué. »

Est-ce « au moment de l'Algérie » et de la montée du « péril islamiste » que le piège s'est refermé ? – comme le suggère Alya, professeur d'université à Sousse. « Au nom de la lutte contre l'intégrisme, dit-elle, la Tunisie entière a fermé les yeux et on a laissé Ben Ali installer sa machine policière. Aujourd'hui, on voit le résultat. Les intégristes, c'est fini, d'accord. Mais la machine s'est emballée et le pays est quadrillé comme il ne l'a jamais été. Vous savez à quoi elle ressemble, maintenant, la Tunisie ? ajoutez-t-elle en baissant la voix. A un commissariat ! »

7 novembre 1987. « Au nom de Dieu, clément et miséricordieux, nous, Zine El Abidine Ben Ali, premier ministre... » Ce matin-là, en allumant leur poste de radio, les Tunisiens comprennent que le palais de Carthage a changé de locataire. « En application de l'article 57 de la Constitution, nous prenons en charge, avec l'aide du Tout-Puissant, la présidence de la République et le commandement suprême de nos forces armées », annonce le général Ben Ali, de sa voix monocorde. Exit Habib Bourguiba. Agé de quatre-vingts ans, le « Père de l'indépendance », artisan de la Tunisie moderne, vient de passer la main. On lui a quelque peu forcée, il est vrai. « Face à la sénilité et à l'aggravation de son état de santé », l'ex-« Combattant suprême » est déclaré « dans l'incapacité absolue d'assumer les charges de la présidence de la République ».

DANS le pays, le soulagement est grand. Le « coup d'Etat médical », selon la formule consacrée, dont vient d'être victime Habib Bourguiba, est d'abord ressenti comme une libération. « L'époque où nous vivons ne peut plus souffrir ni présidence à vie ni succession automatique à la tête de l'Etat », promet le nouveau président. Il prône le « multipartisme », la « démocratie responsable » et la « souveraineté populaire ». De Tunis à Gafsa et de Sfax au Kef, tout le monde applaudit.

Pionnier de l'« ère nouvelle », le président Ben Ali, que son thuriféraire préféré, l'italien Salvatore Lombardo, compare à un « héros

A quelques jours de l'élection présidentielle, « Le Monde » commence la publication d'une série en trois volets sur la Tunisie. Si le régime du successeur de Habib Bourguiba dispose d'une assise réelle dans les classes moyennes, il fait la vie dure aux opposants, sur fond de méthodes claniques et de relative prospérité



de l'Antiquité » – voire au « Mahatma Gandhi » ou au « colonel Lawrence » d'Arabie –, aime à se présenter comme celui qui a sauvé la Tunisie de l'« automne mortel » intégriste. Entre 1991 et 1992, selon les associations de défense des droits de l'homme, plus de 9 000 personnes, soupçonnées d'appartenir au parti islamiste Ennahda, sont arrêtées et jetées en prison. En 1999, 2 000 d'entre elles y sont encore. La « torture » et l'« arbitraire », qui avaient été « systématiquement pratiqués » au plus fort de la répression anti-islamiste (1991-1993), « ont malheureusement perduré, s'élargissant progressivement, depuis cinq ans, aux défenseurs des droits de l'homme, aux démocrates et à l'opposition non religieuse », souligne, en juin, un rapport de la FIDH. Sihem Ben Sedrine et les siens ne démentiront pas.

Assis au milieu du jardin, à l'abri des oreilles indiscretes, l'homme s'exprime d'une voix lasse. « Il vaut mieux parler dehors, c'est plus sûr qu'à l'intérieur. A cause des micros, vous comprenez ? » Dans certaines maisons de Tunis, on a pris l'habitude, quand on veut parler politique, d'allumer la radio, pour brouiller le son des voix. Certains préfèrent discuter en voiture. La Tunisie n'a jamais connu, pourtant, même aux heures les plus noires, les horreurs marocaines du bague de Tazmamart. « Ce régime a fait de nous des trouillards. La peur, c'est sa plus grande réussite ! » dit l'homme, en éclatant d'un rire amer. « Ils savent doser la menace, selon les gens et leur degré de résistance, corrige sa compagne. Cela commence toujours de manière banale. Un matin, par exemple, vous trouvez votre voiture avec les quatre pneus crevés. C'est un premier message. Quand ça ne suffit pas, on passe un cran au-dessus : si vous êtes homme d'affaires ou médecin, on vous envoie le fisc ; ou bien, si vous êtes prof, on glisse de la drogue dans votre attache-case ; ou alors, en pleine rue, un groupe de voyous vous casse la figure. La liste est infinie... » L'homme acquiesce. Lui-même a vu sa promotion de carrière stoppée net, sans raison officielle. « On vous attaque toujours de biais. Et vous n'avez aucun moyen de vous défendre. Le plus vicieux, dans ces histoires, c'est qu'on vous dénie jusqu'au droit d'exister comme personne politique. C'est ça la grande

différence entre un Bourguiba et un Ben Ali. Le premier nous combattait en tant qu'opposants. Celui-ci, il nous traite comme des droits communs, il veut faire de nous des minables, des petits. »

PROPOS d'aigris ? Exagérations militantes ? Officiellement, la Tunisie est une démocratie pluraliste. Le nombre des organisations non gouvernementales (ONG) – que les esprits frondeurs ont rebaptisées OVG (organisations vraiment gouvernementales) – atteint aujourd'hui les « 7 000 », alors qu'il « ne dépassait pas les 2 000 à la veille du changement », dit-on au palais de Carthage. Signe supplémentaire d'ouverture : pour la première fois, deux candidats affrontent le président sortant, lors du scrutin du 24 octobre. La « bataille électorale », dont parle la presse locale, semble pourtant finie avant même d'avoir commencé : « Toutes nos

Tunisie, dit Sihem Ben Sedrine, la moindre critique fait de vous un opposant. La moindre nuance rend suspect. Même le silence devient douteux – car il peut être interprété comme une marque de distance vis-à-vis du régime. »

Le temps est loin où l'on osait signer des pétitions pour dénoncer la répression. « Il y a encore cinq ou six ans, on arrivait à rassembler jusqu'à cent cinquante signatures. Chaque mot était pesé. Les universitaires, les professions libérales, même dans la classe moyenne, beaucoup de gens signaient », rappelle un opposant. « Aujourd'hui, on n'arrive même plus à trouver soixante signatures... Les gens ont peur. A l'université, le RCD fait du rentre-dedans auprès des enseignants, et la plupart acceptent. « Pour être tranquilles », comme ils disent. » C'est ainsi qu'une circulaire ministérielle, faisant obligation aux organisateurs de colloques de soumettre, au

« Il vaut mieux parler dehors, c'est plus sûr qu'à l'intérieur. A cause des micros, vous comprenez ? Ce régime a fait de nous des trouillards. La peur, c'est sa plus grande réussite ! »

propositions vont dans le sens de la politique du président Ben Ali », propositions que celui-ci réalisera, c'est « sûr », au cours de son « troisième mandat », déclare l'un des challengers désignés du chef de l'Etat, dans l'hebdomadaire Réalités du 23 septembre. Et c'est avec la même candeur que les journaux annonçaient, un mois avant le scrutin, que « les partis de l'opposition disposeront, au lendemain des législatives, d'au moins 20 % des sièges du Parlement », tandis que le parti au pouvoir, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), « va rafler les 80 % des sièges restants... »

Comment devient-on opposant dans de telles conditions ? « On ne le devient pas ! », ironise Sihem Ben Sedrine. Le Conseil national des libertés en Tunisie (CNTL), dont elle fait partie, a été créé en décembre 1998, mais n'a pas reçu l'agrément du ministère de l'intérieur. En clair, le CNTL n'existe pas. Ni le Forum démocratique, qu'avait tenté de lancer, en 1994, le docteur Mustapha Ben Jaffar. « En

préalable, la liste des intervenants au ministère de l'intérieur, est passée, il y a deux ans, « comme une lettre à la poste ».

Dans les jardins de Tunis, le soir, on raconte à l'étranger la blague des deux chiens. Le premier, un chien algérien, « maigre, efflanqué, couvert de plaies et de cicatrices », arrive en Tunisie, où il « ne souhaite qu'une chose : se reposer, manger et oublier la guerre ». Le second, un chien tunisien, « bien mis, grassouillet, avec gourmette et after-shave », trottine vers l'Algérie, à la grande surprise de son ami de rencontre, qui ne voit pas l'intérêt d'un tel voyage. « Pourquoi aller en Algérie ? Tu vas te faire tuer. Et si jamais tu arrives à survivre, tu ne trouveras rien à manger », s'étonne le chien algérien. « Pourquoi je vais en Algérie ? rétorque le chien tunisien. Pardi, pour aboyer ! »

Catherine Simon

PROCHAIN ARTICLE :
Les appétits du clan

Le droit d'ingérence contre le principe de souveraineté

UN « OUI » très réservé côté occidental ; un « non » catégorique à Pékin et à Moscou ; un rejet tout aussi affirmé au « sud », où l'on est volontiers crispé sur une souveraineté souvent acquise de fraîche date : la « doctrine Annan », cette volonté d'imposer à l'Organisation des Nations unies (ONU) une obligation d'intervention face aux violations massives des droits de l'homme, n'a laissé personne indifférent. Elle a fait de cette session d'automne de l'Assemblée générale de l'ONU une session sans précédent. Elle ouvre un débat ; il ne sera pas tranché de sitôt.

Pour en mesurer l'importance, il faut rappeler une évidence : pas un seul des prédécesseurs de Kofi Annan n'aurait osé parler dans les termes qu'utilisa le secrétaire général le 20 septembre. La fonction oblige – obligeait – à impérieusement souscrire à un des principes de base de l'organisation et de la vie internationale : le respect de la souveraineté de l'Etat. Celle-ci était entendue le plus strictement : l'ONU ne pouvait intervenir dans les affaires d'un de ses membres qu'avec l'accord de celui-ci. M. Annan bouscule le dogme : « Les forces de la mondialisation et de la coopération internationale, dit-il, sont en train de redéfinir la notion même de souveraineté des Etats » – en somme, de l'affaiblir. Il enfonce le clou : « Une prise de conscience renouvelée du droit qu'a chacun de contrôler son propre destin a renforcé la souveraineté de l'individu » – en clair, aux dépens de celle de l'Etat.

Logique, le secrétaire général conclut : « Les frontières ne constituent pas une défense absolue. » Elles ne devraient garantir à aucun gouvernement la liberté de torturer, de massacrer, de déporter une population. Mais, lucide, le secrétaire général observe qu'« une telle évolution dans notre conception de la souveraineté de l'Etat et de la souveraineté de l'individu ne peut que se heurter à la méfiance, au scepticisme, voire à l'hostilité de certains milieux ». C'est un euphémisme. Alors que la session de l'Assemblée générale s'achevait début octobre, les camps se sont formés, allant de l'acquiescement obligé, presque réticent, à l'opposition résolue.

Dans la première catégorie, on rangera les Occidentaux : en gros, l'Europe, les Etats-Unis et le Canada. Dans son discours devant l'Assemblée générale, le président Bill Clinton a donné la note. Si, à l'instar de M. Annan, il appelle la communauté internationale à « ne plus accepter » les atrocités commises de par le monde, y compris à l'intérieur d'un Etat, il met aussi en garde : « Il est facile de dire "plus jamais", mais nettement plus difficile de mettre ce principe en pratique » et « trop promettre peut être aussi cruel que faire trop peu » ; enfin, même si « certains s'émeuvent du fait que les Etats-Unis ne réagissent pas à chaque catastrophe humanitaire », il faut savoir que ceux-ci « ne peuvent pas tout faire par tout ».

SÉRIEUSES RÉTICENCES

Les Européens disent sensiblement la même chose, sur le fond. Sur la méthode, la France s'oppose aux Etats-Unis. Ceux-ci sont volontiers disposés à se passer du feu vert de l'ONU ; la France, membre permanent du Conseil de sécurité, entend que, sauf exception – le Kosovo en est une –, toute intervention militaire dans les affaires d'un Etat membre dispose préalablement de l'indispensable légitimation de cette instance.

Mais cet affichage officiel de bonne disposition à l'égard de l'obligation d'intervention – le droit d'ingérence, si l'on veut – masque de sérieuses réticences chez les Occidentaux. Elles furent exprimées dans les jugements portés dans les couloirs de l'ONU : pour les uns, le discours de M. Annan est « courageux et visionnaire » ; pour les autres, à peu près aussi nombreux, il est « démagogique ». Elles furent formulées dans les opinions des commentateurs. A droite, John Bolton,

ex-dignitaire de l'administration Bush et vice-président du *think tank* conservateur The American Enterprise Institute, explique au *Monde* : « La doctrine Annan, c'est un vœu pieux d'après-guerre froide. » A gauche, l'écrivain David Rieff, qui n'a cessé de dénoncer les crimes contre l'humanité en Bosnie, est encore plus sévère : « Le discours de Kofi Annan est un extraordinaire exercice de gesticulation morale. Ce qu'il y a de dangereux, c'est que le secrétaire général promet des choses qu'il ne peut pas tenir, dit M. Rieff. Ce faisant, il risque de faire perdre à l'ONU encore un peu de sa crédibilité. »

Sans nuances, brutalement, à la manière des superpuissances qu'elles sont, la Chine et la Russie ont répondu à M. Annan par un « non » carré, franc et catégorique : pas question que l'ONU puisse intervenir – serait-ce pour les meilleures raisons humanitaires – dans les affaires intérieures d'un de ses membres sans accord préalable de ce dernier et, bien sûr, sans le feu vert du Conseil de sécurité. Détentrices du droit de veto en cette dernière instance, la Chine et la Russie ont les moyens de se faire entendre. Autre superpuissance régionale, appelée à peser de plus en plus lourd sur la scène internationale, l'Inde est sur la même ligne.

Au Proche-Orient, souvent en Afrique, presque toujours en Asie, la plupart des pays du Sud sont contre toute atteinte au principe de la

souveraineté des Etats. Ils eurent, à l'Assemblée générale, de nombreux porte-parole. Ce fut le président algérien, Abdelaziz Bouteflika : « Où s'arrête, où commence l'ingérence ? L'ingérence dans les affaires d'un Etat ne peut se produire qu'avec l'accord de cet Etat. (...) L'Algérie demeure très sensible à toute atteinte à la souveraineté. » Dans le rôle qu'il affectionne de chef de file d'une Asie de plus en plus rebelle à ce qu'elle perçoit comme une leçon de morale occidentale, ce fut aussi le premier ministre malaisien, Mahathir Bin Mohamad. On était au lendemain de l'opération de l'ONU au Timor-Oriental, et le chef du gouvernement malaisien était contre : « Les nations occidentales se sont accordé le droit d'intervenir où elles veulent dans le monde et sont prêtes à écraser tous les Etats qui ne partagent pas leurs valeurs de la démocratie libérale, a-t-il lancé ; (...) ce qui vient de l'Ouest est qualifié d'universel, les autres valeurs et cultures sont superflues et ne comptent pas. » Quelques jours plus tard, à la commission des droits de l'homme de l'ONU, tous les pays asiatiques ont voté – en vain – contre l'envoi d'une mission d'enquête au Timor-Oriental.

Kofi Annan est au début d'un très long chemin.

Afsané Bassir Pour
et Alain Frachon

Bestiaire par André François



La chauve-souris. A la nuit tombante, elle reprend pied et goûte l'aveuglement sauvage de l'obscurité – Vincent Pachès

Le procès des « mauvaises mères »

Suite de la première page

Compte tenu de son passé, l'avocat général, Denis Gayet, n'en avait requis que dix, sur le terrain juridique des « actes de torture et de barbarie commis de manière habituelle sur mineur de quinze ans » (passibles de trente ans de réclusion).

Les juges de Sandra Grenglet n'ont pas retenu de circonstances atténuantes. Pourtant, les experts psychiatres avaient décelé une « vulnérabilité » telle que son discernement au moment des faits avait été, selon eux, « altéré » par un trouble psychique de nature à être pris en compte pour déterminer la peine. Cette même « altération du discernement », qui a valu au meurtrier de Metz, samedi 16 octobre, l'indulgence des jurés.

De ce fait, la condamnation de cette mère de famille a pu paraître injuste. Non seulement par comparaison, toujours délicate, avec d'autres affaires, mais au regard même de la façon dont la société a répondu à son histoire personnelle. Lorsqu'elle fut victime, la justice dut s'y reprendre à deux fois pour condamner son bourreau : une première à trois ans de

prison, dont deux avec sursis ; puis, après récidive, à six ans. Lorsqu'elle devint à son tour bourreau – par un effet de groupe judiciairement mal évalué –, la justice oublia alors la victime d'hier et la condamna à quinze ans.

L'absence de prise en compte du passé de l'accusée d'Epinal relève presque d'un archétype jungien que la société ne peut remettre en cause : quelles que soient les circonstances, une mère doit protéger son enfant.

Cette vérité s'est à nouveau vérifiée lors du procès de Metz. Pour-suivie pour non-assistance à personne en danger, Sylvie Reymann, la mère de Jason, était accusée de s'être abstenue de porter assistance à son fils ou de chercher du secours pendant la nuit du drame, alors que son concubin, Claude Dill, drogué en manque, pris de rage, venait, entre autres, de frapper la tête de l'enfant contre un mur, provoquant une dislocation de la boîte crânienne, après s'être acharné sur son sexe, qu'il avait brûlé, vraisemblablement, à l'aide d'une cigarette, et tenté d'arracher.

En pleurs tout au long du procès, Sylvie Reymann a expliqué avoir eu peur de son ex-concubin, menaçant, retrouvé en possession d'un couteau, peur de laisser ses deux autres filles seules avec lui. Un certificat du légiste a attesté qu'elle avait reçu, cette nuit-là, des coups sur le visage. A l'audience, elle a indiqué qu'après avoir effectué quatre mois de détention pro-

visoire, elle s'était remariée, avait trouvé un emploi et venait d'accoucher d'un bébé aujourd'hui âgé de trois mois. Sans trop insister sur un autre chef d'accusation – l'administration de drogue à son enfant, qu'elle reconnaissait, elle, pour le seul soir des faits afin de « ranimer » l'enfant –, l'avocat général Claude Chevalier n'a pas réquis de peine spécifique et laissé les jurés « apprécier » la situation. La cour d'assises de la Moselle l'a condamnée à cinq ans. Sans sursis. Elle devra donc retourner en prison.

CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

Etre mère, dans les affaires de maltraitance sur enfants, est considéré comme une circonstance aggravante. L'audience de Metz a constamment illustré cette constatation. Une très grande part des deux journées de débats a été consacrée, loin de l'horreur des faits reprochés à son ex-concubin, à la « mauvaise mère » – à laquelle on ne reprochait aucune violence physique –, à ses sorties, aux rumeurs sur ses fréquentations, à sa « plongée » dans la drogue – consécutive à sa rencontre avec Claude Dill –, au prix des vêtements qu'elle s'offrait, à sa manière d'élever ses enfants, au nombre de fois où elle les laissait à la halte-garderie, au manque progressif d'hygiène et d'entretien de son logis – ce qui ne fut pas reproché à Claude Dill, qui vivait là. Le président de la cour d'assises, Francis Gatty, ne fut pas à l'abri lui-même d'une réaction toute person-

nelle sur l'éducation des enfants, « en tant que père ».

Il s'en fallait de peu, et ce fut fait, pour que des témoins n'hésitent pas à faire glisser cette « mauvaise mère », qualifiée même une fois d'« être démoniaque », sur le terrain de la complicité de l'acte odieux commis par son ex-concubin. « Une mère qui porte la chair de sa chair a le devoir de protéger son enfant », a plaidé une avocate. Et tout était dit. D'autant qu'un expert psychiatre avait estimé que « le désinvestissement maternel [avait été] déterminant dans le passage à l'acte ». Sur le banc de la partie civile, on contesta jusqu'à l'authenticité des pleurs de Sylvie Reymann et son attachement à son enfant en lui demandant si elle portait sur elle une photo de lui ; puis, alors qu'elle répondait par l'affirmative, en lui enjoignant de la produire aux jurés. Pour vérifier.

En 1997, une étude de la sociologue et démographe France-Line Mary constatait que les femmes (10 % des personnes condamnées, 4 % de celles incarcérées) commettaient moins de crimes et de délits que les hommes et que la justice se montrait plus clémente envers elles, quelle que soit la gravité des infractions. A l'exception d'un seul domaine, où elles étaient plus sévèrement punies : les atteintes à la personne et à la famille, la maltraitance sur enfants. Comme si, en filigrane, égaux en droits, les pères et les mères ne l'étaient toujours point au regard de leurs devoirs.

Jean-Michel Dumay

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'exception tunisienne

CES dernières années, la Tunisie a plutôt bien vécu, assurément mieux que ses partenaires du Maghreb. Elle a échappé au drame algérien, cette décennie d'épouvantables affrontements qui ont déchiré et rendu exsangue son grand voisin de l'ouest. Mais elle a aussi connu une croissance économique et un bien-être social nettement supérieurs à ceux du Maroc. La Tunisie a d'autant plus de mérites qu'elle n'avait, au départ, aucune richesse naturelle – hors le talent de ses habitants. Les spécialistes en développement la citent en exemple : progression continue du PNB (près de 5 % en 1998), tourisme en expansion, agriculture prospère. Les 9,4 millions de Tunisiens ont un revenu moyen, par tête, supérieur à celui des Algériens et des Marocains.

Il n'en est que plus affligeant de constater qu'un pays de cette maturité économique et sociale est toujours gouverné par un régime policier des plus obtus. Comme le montre le premier des trois volets de l'enquête dont nous commençons la publication (lire page 14), à l'occasion du troisième mandat que sollicite, le 24 octobre, le président Zine El Abidine Ben Ali, la Tunisie vit toujours sous la dictature d'un homme, de son clan, de son parti. Le « système Ben Ali », que le successeur d'Habib Bourguiba implanta en 1987, est connu : censure de la presse et de l'édition, absence totale de vie publique libre, en dépit des apparences de démocratie, surveillance constante de la population et répression policière brutale de

toute opposition. La torture est courante en Tunisie, comme le relèvent toutes les organisations de défense des droits de l'homme, sans exception. Quand ils ne sont pas emprisonnés, les militants et militantes des droits de l'homme sont soumis à l'intimidation, leurs familles harcelées, leurs enfants menacés.

Réussite économique et sociale, la Tunisie est en passe de devenir une triste exception politique dans le Maghreb d'aujourd'hui. A Alger, le président Abdelaziz Bouteflika poursuit, jusqu'à preuve du contraire, une méritoire ouverture politique : elle le conduit à s'opposer aujourd'hui à cette hiérarchie militaire dont il était pourtant le candidat. A Rabat, Mohammed VI paraît chaque jour plus résolu dans sa volonté de transformer la manière dont le Maroc est gouverné. Dans l'un et l'autre pays, la presse fait assaut de vitalité critique à l'égard des pouvoirs ; à Alger comme à Rabat, le débat politique est de plus en plus vif. Tunis, à côté, c'est le monde du silence. Les Tunisiens méritent beaucoup mieux.

La Tunisie a conclu avec l'Union européenne (UE) le premier de ces partenariats euro-méditerranéens que les quinze veulent étendre à toute la rive sud de la Méditerranée. Cela explique sans doute la mansuétude dont l'UE a, jusqu'à présent, fait preuve devant la répression et la corruption du « système Ben Ali ». Il ne pourra pas en aller ainsi durablement si la Tunisie apparaît chaque jour un peu plus comme une exception policière dans un Maghreb de plus en plus libre.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ; Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Fottorino (*Enquêtes*) ; Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Nermat ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1949.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les premières brigades territoriales

ATMOSPHÈRE de rentrée des classes. Bataillons de femmes de ménage, odeurs d'eau de Javel, tables posées les unes sur les autres : les locaux de l'ancienne police économique, 14, quai de Gesvres, font leur nettoyage d'automne pour accueillir les premières brigades territoriales. Sur un petit carton vert on lit, tapé à la machine : « Sixième brigade, bureau des inspecteurs. » Une trentaine d'hommes sont réunis dans la pièce devant leurs chefs : prise de contact, présentation ; pour ce matin le travail se bornera à ces formalités.

Au commissariat de Saint-Germain-l'Auxerrois, siège de la 3^e brigade, on figeole. Les officiers de police ont retrouvés leurs manches et manient le chiffon et l'encaustique. « Il faut se faire propres », disent-ils en souriant, le préfet de police installe cet

après-midi les brigades. En effet, M. Léonard va effectuer cet après-midi sa visite officielle dans les huit premières brigades qui entrent officiellement en service : 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 12^e et 14^e. Et c'est partout la même animation.

Les armes aussi sont là, et le dispositif radio relié au central de la division installé au commissariat Beaujon est bien au point. Les essais étaient concluants, mais on sait bien qu'il y a encore pas mal de points à parfaire. Ainsi ce matin, dans une brigade, on est allé chercher chez Citroën une voiture neuve. Et l'inspecteur de se lamenter : « Comment pourrions-nous galoper aux trousses des bandits avec un véhicule en rodage ! » Mais en général on pense que tout ira bien.

Jean-Marc Théolleyre
(21 octobre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Pierre Bourdieu ou la culture des élites

par Vincent Tournier

PIERRE BOURDIEU a encore frappé (*Le Monde* du 14 octobre) . Comme après chaque intervention de l'auguste sociologue dans le débat public, une même et lancinante question vient à l'esprit : n'y a-t-il donc aucun espoir pour qu'un zeste de sagesse, de prudence et – pourquoi pas ? – de modestie finisse enfin par se glisser dans un discours désormais tellement rodé qu'il n'est plus que la caricature de lui-même ? Avec le temps, ne peut-on espérer que quelque aménagement vienne renouveler et adoucir une pensée redoutablement dogmatique ?

Si l'on en croit les déclarations de nos plus hauts responsables politiques, le propos de Bourdieu n'est nullement isolé et risque fort de se voir relayé par d'autres – et avec les encouragements du maître – à l'approche des prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

Un étonnant complexe de supériorité se lit dès le début du manifeste. S'adresser ainsi aux « maîtres du monde », n'est-ce pas se considérer un peu comme l'un de leurs égaux ? Et que dire du désir proclamé de s'inscrire dans la lignée de Socrate ? La référence de Bourdieu à l'Antiquité grecque n'est pas fortuite : s'il aime à se faire passer pour le porte-parole des masses opprimées, de ceux qui souffrent de la domination, c'est parce que son idéal philosophique reste marqué par le mythe platonicien de la caverne.

Toute sa réflexion sociologique – de même que son engagement politique, qui en découle logiquement – repose sur une conviction simple : le sociologue authentique est celui qui a su s'affranchir de ses chaînes, qui est parvenu à sortir de l'ombre pour voir la Lumière et le Vrai, mais qui ne parvient pas à se faire comprendre des autres prisonniers, trop habitués à vivre dans l'obscurité. Pour qui en douterait encore, la démonstration est donc bel et bien faite : oui, la démagogie et le populisme peuvent parfaitement coexister avec l'élitisme le plus strict.

Que veulent les nouveaux maîtres du monde ? Tout simplement transformer la culture en une marchandise comme les autres, c'est-à-dire lui appliquer

les mêmes règles qu'à n'importe quel autre produit, en supprimant les traditionnels systèmes de protection : quotas et subventions publiques.

Qu'une telle perspective soit jugée profondément choquante en France est finalement assez normal : la culture a traditionnellement été conçue comme un instrument politique au service de l'Etat et de la construction nationale. Si la mondialisation des échanges a rendu obsolète le modèle national-étatiste, elle a aussi donné l'occasion à nos intellectuels hexagonaux d'enfourcher prestement un nouveau cheval de bataille – l'« exception culturelle » – grâce auquel ils ont pu maintenir vivace une lutte anticapitaliste et antiaméricaine qui a décidément et bien mal à conserver sa légitimité depuis la faillite du système soviétique.

N'en déplaise à notre orgueil national, force est d'admettre que c'est bien de l'autre côté de l'Atlantique que se joue actuellement la création culturelle dont la dénonciation désormais ritualisée frise la plus méprisable des xénophobies

Pour Bourdieu, loin de diversifier l'offre, le marché conduirait à son nivellement, à une « extraordinaire uniformisation », notamment à la télévision. Bourdieu ne voit d'ailleurs pas que, ce disant, il admet que le système des quotas n'a nullement empêché une certaine convergence des produits culturels. Les deux choses n'ont donc rien à voir, et il est même très vraisemblable que toutes les protections possibles et imaginables – du moins les protections démocratiques – ne pourront pas empêcher ce qu'il qualifie d'« uniformisation » et qui n'est jamais que l'expression des préférences moyennes du grand public.

On peut comprendre que, pour quelqu'un comme Bourdieu, les goûts du public de masse apparaissent très éloignés de idéal de l'art comme moyen de lutte contre la bourgeoisie. Mais est-ce un argument suffisant pour justifier que

l'on maintienne en l'état un système dont la seule finalité objective est de préserver un « *milieu social* » qui reste conçu par et pour des élites cultivées ?

Bourdieu a parfaitement raison de souligner que le cinéma italien n'est plus ce qu'il a été. Mais il se contente d'une dénonciation facile du marché. La rigueur sociologique ne devrait-elle pas inciter à s'interroger plus longuement sur les causes de cette évolution ? Qu'est-ce qui a conduit la société italienne, à une époque donnée, à produire un cinéma qui a pris une valeur internationale ?

Et le succès de la culture américaine contemporaine ? Là encore, l'explication par le marché est trop facile : après tout, personne n'est obligé d'aller voir les séries ou les films américains. Si les gens se précipitent dans les salles, s'ils acclament ces fameuses séries tellement

N'en déplaise à notre orgueil national, force est d'admettre que c'est bien de l'autre côté de l'Atlantique que se joue actuellement la création culturelle dont la dénonciation désormais ritualisée frise la plus méprisable des xénophobies

décriées, n'est-ce pas parce qu'ils y trouvent quelque chose qui leur parle ?

N'en déplaise à notre orgueil national, force est d'admettre que c'est bien de l'autre côté de l'Atlantique que se joue actuellement la création culturelle dont la dénonciation désormais ritualisée frise en permanence la plus méprisable des xénophobies. Si des séries comme *Urgences* ou *X-Files* ont su trouver un public aussi massif, ce n'est pas seulement parce qu'elles sont des « produits issus de la recherche des profits maximaux pour des coûts minimaux », mais parce que, pour des raisons qui restent d'ailleurs à étudier, la société américaine parvient à exprimer avec une force remarquable des valeurs et des références universelles, jouant sur des problématiques et des registres symboliques dans lesquels tout le monde ou presque peut se reconnaître.

Le fruit est dans le ver depuis bien plus longtemps que vous ne le dites, sans que cela ait pu, semble-t-il, vous émouvoir outre mesure dans un passé encore récent

Je récusé le droit que vous vous attribuez, indûment, de clamer votre indignation à longueur de colloques, de colonnes dans la presse, voire à la radio ou à la télévision pour vous arroger le rôle

de celui qui prend « *la défense des œuvres universelles produites par l'internationale dénationalisée des créateurs* ».

Seriez-vous, Pierre Bourdieu, et dans une catégorie d'un genre bien particulier – l'universitaire titré –, un « maître du monde » à votre façon, un intellectuel aux abois, quelque peu dépité, qui sent que le pouvoir, aujourd'hui, tend à changer de mains ? En quelque sorte, une « *voix de son maître* », qui essaye encore de se faire entendre dans la fureur médiatique, avec un chien de garde au pied, près de son gramophone, pour le cas improbable où Ted Turner tenterait de s'en emparer ?

Fred Forest est artiste et professeur émérite de l'université de Nice Sophia-Antipolis.

AU COURRIER DU « MONDE »

MONNAIE VIRTUELLE

Dans votre article « Vers le porte-monnaie électronique » (*Le Monde* du 12 octobre), vous vous posez la question existentielle du porte-monnaie électronique par rapport à la manipulation future et fastidieuse des pièces et billets en euros. En Belgique, la société Banksys, émanation des principales banques belges, s'est posé cette même question, il y a quelques années. Elle a lancé sa carte Proton, qui connaît aujourd'hui un succès grandissant : il existe 25 000 terminaux de paiement et, en 1997, 1 035 158 cartes ont été distribuées. (...)

Plus fondamentalement, ne plus frapper des pièces et billets, c'est faire abandonner aux banques

Un roman condamnable ?

par Mathieu Lindon

QU'EST-CE qu'un roman ? « *C'est pire que tout* », semble-t-on souvent répondre. Pire, en tout cas, que la réalité. Il y aurait ainsi des choses qu'on pourrait dire à la télévision, qu'on pourrait écrire dans un journal, mais pas dans un roman. Le 11 octobre, j'ai été condamné avec mon éditeur Paul Otchakovsky-Laurens pour diffamation envers Jean-Marie Le Pen pour quatre passages de mon roman *Le Procès de Jean-Marie Le Pen*. Le tribunal écrit : « *Imputer à Jean-Marie Le Pen de tenir des propos "d'un racisme au mieux diffus" et dire que "derrière chacune de ses propositions (...) on peut aussi voir le spectre des abominations de l'histoire humaine" est diffamatoire à l'égard de celui-ci, en ce qu'il est accusé d'un racisme rappelant les pires atrocités (...)*»

Je conçois parfaitement que la littérature n'exonère pas de toute éventualité de poursuite, mais je suis étonné qu'elle soit considérée comme une circonstance aggravante. Je croyais mon roman inattaquable (juridiquement) pour deux raisons : d'une part, parce qu'il est de la fiction et, d'autre part, parce qu'il est de la réalité.

Si on devait condamner toutes les personnes qui ont évoqué publiquement, et pour de vrai, le racisme du président du Front national, beaucoup de monde serait appelé à passer un sale moment : Jacques Chirac, Alain Juppé du temps qu'il était premier ministre, des dignitaires religieux de diverses confessions, des essayistes, bien d'autres gens et plusieurs tribunaux.

Mais, dans un raccourci saisissant, ce n'est pas l'accusation de racisme que condamne le tribunal : c'est celle d'« *un racisme rappelant les pires atrocités*». Y en aurait-il un qui n'évoque que de bons souvenirs ? Dans mon roman, le personnage qui prononce les propos condamnés est, de plus, un avocat, s'exprimant devant le tribunal, lors de sa plaidoirie. Dans la réalité, comme l'a noté M^e Rappaport à l'audience, la parole de l'avocat est libre dans cette situation. Il pourrait tenir des propos mille fois plus violents et la presse serait en droit de les reproduire fidèlement.

La condamnation d'un autre passage me paraît ressortir de cette même sorte de guerre faite à la littérature. Il m'est reproché qu'un personnage estime que son compagnon, en quittant le Front national après avoir pu paraître s'en approcher, risque de se faire salement casser la gueule, « *à dix contre un, armés de barres et de matraques et de godasses ferrées, un soir à la sortie de chez toi*». « *Je ne veux pas qu'ils te massacrent* », dit-il à son amoureux. Aucun malheur de ce genre n'arrivera en fait à mon héros.

L'ancien responsable du service d'ordre du Front national peut raconter dans la presse que, après le départ de Bruno Mégret, on a demandé à ses hommes s'ils étaient prêts à tirer sur les mégretistes si ceux-ci investissaient le siège du Front national, et qu'on a rejeté ceux qui refusaient. Et, dans un roman, un jeune homme ne peut pas seulement être inquiet (la suite montrera d'ailleurs : à tort) pour le garçon qu'il aime.

Jean-Marie Le Pen, évoquant sa rupture avec Bruno Mégret, dit : « *Je tue Brutus avant qu'il me tue*» J'y lis une certaine violence. M'ob-

ministre, utilisant les français dans son allocation, se réjouir de l'alliance entre Aérospatiale et DASA, la filiale allemande de DaimlerChrysler. La télévision nous le montra s'exprimant devant un magnifique tableau sur lequel étaient indiqués, en langue anglaise, le lieu, la date et le thème de la réunion qui justifiait sa venue (...). Un peu plus tard, j'appris que la nouvelle entreprise utiliserait l'anglais pour se nommer.

Je ne tiens pas à féliciter nos gouvernants et chefs d'entreprise qui acceptent de privilégier l'idiome des pays les plus acharnés et intéressés à voir disparaître l'exception culturelle. Nos dirigeants n'ont-ils que la velléité de la défendre ? (...)

Gérad Zingraff
Saint-Jean/Saint-Maurice
(Loire)

jectera-t-on que cette phrase est métaphorique ? Mais sur quels critères prendre les dialogues de mon roman pour pure réalité et les déclarations publiques de Jean-Marie Le Pen pour pure fiction ?

Mon roman est aussi un choc de discours, celui de Jean-Marie Le Pen comme celui d'antilepénistes. Ainsi qu'il est dit sur la quatrième page de couverture, la voix narrative ne se tient pas à égale distance, mais à distance quand même des deux camps. A suivre la logique du jugement, pourquoi n'ai-je pas été poursuivi aussi pour les phrases racistes prononcées par mon assassin : « *J'avais pris ma carabine pour s'il passait des bougnoules ou des négros* » ? Mais songerait-on à poursuivre pour apologie du meurtre un roman policier dont le héros *serial killer* dirait « *Tuer me fait jouir* » ? Quand on lit dans un récit « *Je me gare en double file* », faut-il mettre une contravention à l'auteur ?

C'est « à vomir », a dit Jean-Marie Le Pen. J'aurais cru qu'un homme pour qui les chambres à gaz sont un détail et les fours crématoires un sujet de plaisanterie avait l'estomac plus solide

Mais Jean-Marie Le Pen est une personne réelle, dira-t-on. Bien sûr. C'est évidemment en tant que président du Front national qu'il apparaît dans mon roman, où seule sa vie publique est évoquée. Il n'y comment d'ailleurs aucun acte juridiquement répréhensible, même les discours que je lui prête – et dont il ne poursuit aucune phrase – ne sont pas passibles des tribunaux, contrairement à ce qui se produit parfois dans la réalité.

Mais, en effet, j'ai dans l'idée que mes lecteurs auront déjà entendu parler de Jean-Marie Le Pen avant de commencer mon roman. En effet, j'imagine qu'il n'y aura rien pour eux d'inraisemblable – ni de nouveau – à ce qu'on puisse parfois supposer un lien entre le Front national et des violences racistes en France. Tel que, à tort ou à raison, je lis le jugement qui me condamne, c'est comme si Jean-Marie Le Pen n'était brusquement surgi dans la sphère publique qu'en 1998, avec mon roman. Il me semblerait présomptueux de ne pas estimer que c'est une erreur.

C'est « *à vomir* », a dit Jean-Marie Le Pen au *Parisien*, l'an dernier, après avoir lu *Le Procès de Jean-Marie Le Pen*. J'aurais cru qu'un homme pour qui les chambres à gaz sont un détail et les fours crématoires un sujet de plaisanterie avait l'estomac plus solide. Ainsi, à ceux qui se demandaient ce qui pouvait ébranler cette âme de chef, une réponse inattendue : la littérature. Le tribunal semble le conforter dans cette définition de qui serait son principal ennemi. Mais c'est toujours lorsqu'il s'agit de le brider qu'on accorde un tel pouvoir aux écrivains. Bien sûr qu'un romancier n'a pas un droit absolu à l'irresponsabilité. Mais, pour autant, il serait fou que la réalité ne puisse plus avoir droit de cité dans la fiction.

Et, personnellement, si on devait me couper la tête, je préférerais que ce soit dans un roman plutôt que dans la cour de la Santé.

Mathieu Lindon est journaliste et écrivain.

ENTREPRISES

LE MONDE / JEUDI 21 OCTOBRE 1999

TRANSPORT AÉRIEN Air Liberté, la filiale française de British Airways, connaît des difficultés financières, évoquées lors d'un comité central d'entreprise, mardi 19 oc-

tobre. ● IL Y A UN AN, Marc Rochet, PDG d'Air Liberté, présentait un ambitieux plan de relance commerciale et prévoyait un retour à l'équilibre en 2000. Le déficit pour l'année 1999

(exercice clos le 31 mars 2000) devait s'élever à une centaine de millions de francs, il sera sans doute deux fois supérieur. ● AIR LIBERTÉ est confrontée aux effets de la hausse

du dollar et du prix du pétrole. Elle souffre en outre d'un conflit entre la direction et les pilotes. Depuis plusieurs semaines, les grèves se multiplient et soulignent la difficile inté-

gration de TAT racheté en 1997. ● LA REPRISE de Flandre Air, sous-traitant exclusif d'Air Liberté, par une compagnie régionale très liée à Air France, complique la situation.

Un conflit avec ses pilotes et une conjoncture difficile fragilisent Air Liberté

La filiale française de British Airways dispose de deux mois pour présenter un plan de réduction des coûts. Les pertes pourraient atteindre 200 millions de francs à l'issue de l'exercice en cours

UN COMITÉ central d'entreprise extraordinaire s'est tenu mardi 19 octobre au siège d'Air Liberté. A l'ordre du jour : la situation difficile que rencontre la filiale française de British Airways (BA), pratiquement un an jour pour jour après le lancement d'un ambitieux plan de relance commerciale (*Le Monde* du 8 octobre 1998). Ce plan, qui prévoyait un retour à l'équilibre à l'an 2000,

British Midland préfère Lufthansa à Air France

La future grande alliance dont Air France et l'américain Delta Airlines devraient être les piliers vient de prendre du plomb dans l'aile. En annonçant, mardi 19 octobre dans la soirée, être en négociations exclusives avec Lufthansa, l'un des deux partenaires phares de Star Alliance avec l'américain United Airlines, la compagnie britannique British Midland, spécialisée dans les liaisons intra-européennes, met un terme aux ambitions franco-américaines de former un grand réseau d'alliés européens. La compagnie britannique était très courtisée car, en plus d'une situation financière saine, elle dispose de 14 % des créneaux horaires à l'aéroport d'Heathrow, juste derrière British Airways.

Si un accord était trouvé entre les deux compagnies dans les quinze jours, Lufthansa rachèterait la moitié des parts de la compagnie scandinave SAS, également partenaire de Star Alliance, qui détient 40 % de British Midland.

après 680 millions de francs de perte en 1998 et 250 millions de francs de perte pour l'exercice 1999 arrêté au 31 mars, tablait sur une centaine de millions de déficit pour l'exercice en cours. Les pertes cette année seront sans doute deux fois supérieures.

Si Air Liberté est confrontée comme ses concurrents aux effets de la hausse des prix du dollar et du pétrole, elle souffre en plus d'un conflit entre la direction et les pilotes. Depuis plusieurs semaines, les grèves se multiplient et soulignent la difficile intégration de TAT racheté en 1997. « Le PDG d'Air Liberté, Marc Rochet, pensait qu'il pourrait fusionner sa compagnie avec TAT en douceur comme il l'avait fait entre Air Outre-Mer et Minerve, malheureusement cela n'a pas pris », reconnaît un proche du dossier. Le 24 septembre, une vingtaine de pilotes qui avaient engagé une procédure devant les prud'hommes de Villeneuve-Saint-Georges ont obtenu gain de cause. Aujourd'hui, un pilote sur trois (116 sur 330) se trouve encore en procès contre son entreprise. Le conflit remonte au mois d'avril 1997 à la suite de l'intégration des pilotes de TAT qui ont subi des baisses de salaires comprises entre 20 % et 40 %.

Mais pour de nombreux observateurs, les difficultés d'Air Liberté sont aussi liées à celles de sa maison-mère, British Airways (*lire ci-dessous*). Au cours des derniers jours, l'un des dirigeants de la compagnie britannique, Carl Michel a été envoyé au siège d'Air Liberté à Orly afin de dresser un bilan de la situation. La direction de la compagnie française aurait

jusqu'à la mi-décembre pour présenter un plan de restructuration. Déjà, on estime que des modifications pourraient intervenir dans la politique commerciale mise en place il y a un an. La modulation des sièges qui offrirait un plus grand confort pourrait être abandonnée dans la classe Club (affaires) afin de gagner quelques sièges supplémentaires de passagers à haute contribution. De même en classe économique, les prestations pourraient être mino-

rées, toujours dans le souci de réduire les coûts. Un syndicaliste estime que ce sont quelques millions de francs qui pourraient être ainsi économisés.

Air Liberté souffre et va souffrir aussi des conséquences de la reprise de l'opérateur régional Flandre Air par Proteus Airlines, un autre opérateur lié à Air France. Flandre Air travaillait jusqu'alors exclusivement en tant

que sous-traitant pour Air Liberté. Certains observateurs notent que la maison-mère d'Air Liberté, British Airways, n'a pas voulu apporter son soutien à sa filiale, en

Aujourd'hui, un pilote sur trois (116 sur 330) se trouve encore en procès contre son entreprise

laissant faire Proteus, filiale commune de Delta Airlines et Air France.

Interrogé par *Le Monde*, Marc Rochet reconnaît que « l'entreprise connaît certaines difficultés,

mais comme en connaissent toutes les compagnies aériennes, avec le prix du billet qui continue de chuter et en revanche, une montée des coûts, du dollar et du carburant ». Air Liberté, qui a divisé ses pertes par deux en 1997 et par trois en 1998 ne comptait afficher qu'un déficit d'une centaine de millions pour l'exercice en cours, mais Marc Rochet sait déjà qu'il avoisnera 200 millions de francs. Sur les modifications qui pourraient intervenir que ce soit sur les sièges modulables ou le plateau-repas, le patron d'Air Liberté assure qu'aucune décision n'a encore été prise. Sur la venue de Carl Michel au siège, Marc Rochet se veut rassurant : « il a fait le tour de l'ensemble des filiales et n'a pas, contrairement à la rumeur, déposé d'ultimatum ! Nous devons simplement présenter début janvier, le projet de budget comme nous le faisons tous les ans ».

Quand au coup porté par la reprise de Flandre Air par Proteus Airlines, Marc Rochet en minimise les conséquences : « c'est vrai que l'on peut être déçu puisque l'on avait signé un accord de franchise globale avec Flandre Air au début de l'année. Reste que maintenant, on va se trouver devant une situation intéressante : l'accord de franchise que nous avons signé l'est pour cinq ans et n'est pas dénonçable par Flandre Air ».

Dans une déclaration aux Echos du lundi 18 octobre, le directeur de Proteus Airlines et principal actionnaire, Marc Dugain, a admis qu'il fallait rechercher la solution la « plus intelligente et la plus consensuelle », tout en précisant que les contrats d'affrètement continueront jusqu'à leur terme.

François Bostnavaron

British Airways accumule les déconvenues

LONDRES

de notre correspondant à la City
Profits et effectifs en chute libre, cours boursier au plus bas depuis 1993, rumeurs d'OPA hostile et de remplacement du directeur général, Robert Ayling : British Airways (BA), propriétaire d'Air Liberté, n'en finit pas de payer la facture de sa tentative avortée de devenir le numéro un mondial du transport aérien.

Les ennuis de la première compagnie européenne viennent d'abord de la difficile conjoncture que connaît le transport aérien en général, conséquence notamment de la surcapacité sur l'Atlantique Nord, de la crise asiatique ou de la hausse du prix du fuel. Sa contre-performance est également imputable à la surévaluation de la livre sterling tout comme à la rivalité des transporteurs britanniques à prix cassés, comme EasyJet, Ryanair et Virgin Express qui ont enlevé des parts de marché à cette société jusque-là citée en exemple. Le refus en août des autorités antitrust américaines de donner leur aval au rapprochement avec American Airlines destiné à dominer le transport aérien transatlantique a accentué ce climat de crise.

Adieu l'arrogance ! Face à cette déconvenue, Robert Ayling a ordonné un sérieux toilettage destiné à réduire les coûts et à améliorer la marge d'exploitation de sa flotte. Le fondateur de BA avait annoncé la couleur dès le printemps en s'engageant à réduire de 12 % les capacités. Une vingtaine de lignes en Europe ont été fermées pour faire augmenter la recette unitaire. BA a réduit aussi la taille de ses avions en déployant des Boeing 777 pour desservir la Côte est des Etats-Unis et des Airbus de la famille A-320 pour l'Europe. Par ailleurs, l'heure est à la reconquête de la classe affaires comme l'attestent la réduction du nombre de sièges en classe économique, l'amélioration du service à bord qui

avait pâti des séquelles de la grève du personnel de cabine de 1997 et l'installation sur les longs courriers de lits banquettes similaires à ceux de la première.

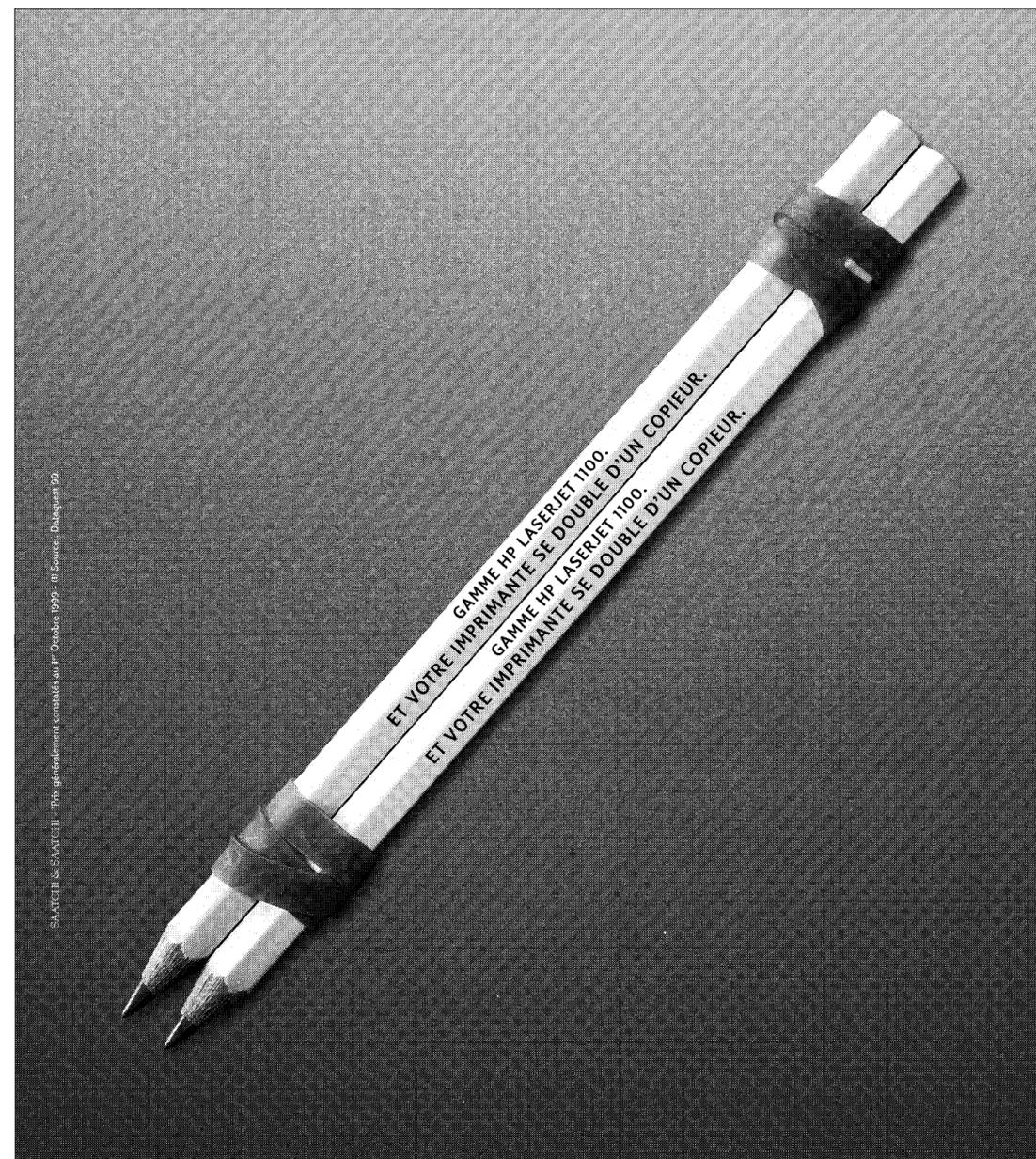
La stratégie de réduction des coûts de 1 milliard de livres par an est plus que jamais à l'ordre du jour : 5 000 licenciements prévus dont un millier de cadres, sous-traitance d'un grand nombre d'activités et cession aux filiales comme GO, CityFlyer ou Deutsche BA de lignes sur lesquelles elle a du mal à remplir ses avions.

CURE D'AMAIGRISSEMENT

Une formule magique ? La City reste divisée sur cette impitoyable cure d'amaigrissement. « Le transport aérien est cyclique. En mettant tout le paquet sur la classe affaires, M. Ayling court le risque d'être pris à la gorge en cas de retournement de la conjoncture. Les billets d'avion en classe affaires sont les premières victimes d'une réduction du train de vie professionnel », critique un expert londonien. D'autres soulignent la détérioration du moral du personnel devant les efforts de productivité exigés des salariés et le bouleversement des méthodes de travail. Enfin, en cette période de vaches maigres, BA, dont la capitalisation boursière est tombée à 3 milliards de livres, s'offre le luxe d'acheter des nouveaux avions pour la coquette somme de 4 milliards de livres !

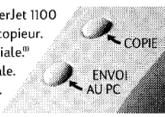
Mais ses défenseurs jurent par leurs grands dieux qu'il n'y a pas le feu. Pour Andrew Light de Salomon Smith Barney, BA s'en sortira : « M. Ayling a eu le courage de prendre les devants aujourd'hui pour mieux rebondir en 2000. Les bénéfices de l'alliance OneWorld, une bonne image de marque, sa forte position à l'aéroport d'Heathrow son pré carré et des ambitions claires sont autant d'atouts pour réussir son atterrissage en douceur. »

Marc Roche



Alors que la HP LaserJet 1100 est déjà l'imprimante personnelle de bureau la plus vendue au monde, nous avons encore cherché à la perfectionner. Que diriez-vous de lui ajouter une fonction "copieur" ? Non seulement vous n'aurez pas besoin de bouger pour copier des documents, mais vous pourrez également les transmettre de votre imprimante à votre PC (pour les envoyer

par e-mail ou les archiver). Encore un détail : la HP LaserJet 1100 ne coûte que 2990 F TTC* et 3790 F TTC* avec l'option copieur. Pas étonnant qu'elle soit classée meilleure vente mondiale.[®] Pas étonnant qu'elle soit classée meilleure vente mondiale. Pas étonnant qu'elle soit classée meilleure vente mondiale.



www.france.hp.com

hp HEWLETT
PACKARD

Fred Hassan, directeur général de Pharmacia & Upjohn

« Pendant vingt ans, l'industrie pharmaceutique vivra son âge d'or »

Le groupe né de la fusion de deux laboratoires, l'un américain et l'autre suédois, croit à l'avenir des biotechnologies

Né en 1995 du regroupement du groupe public suédois Pharmacia et de l'américain Upjohn, le nouveau groupe a connu un démarrage difficile. Ni la rentabilité ni le mariage des cultures, très différentes, n'étaient au

rendez-vous. Appelé en 1997 au secours de cette fusion en panne, Fred Hassan n'a pas hésité à brusquer ses troupes et à recentraliser l'entreprise. Déjà artisan d'un rapprochement réussi entre American Home Pro-

ducts et American Cyanamid, cet Asiatique élevé à Londres et vivant aux Etats-Unis explique, dans un entretien au *Monde*, les choix qu'il a été amené à faire à son arrivée à la tête de Pharmacia & Upjohn. La pre-

mière est à contre-courant de la tendance dominante : au lieu d'élargir ses activités pour créer un groupe de sciences de la vie, M. Hassan a décidé de recentrer le groupe sur la pharmacie. Il a parallèlement joué la

carte de l'innovation, en continuant à financer la recherche sur les antibiotiques quand d'autres industriels arrêtaient, ou en investissant dans les biotechnologies, auxquelles il croit beaucoup.

« Quand vous êtes arrivé à la tête de Pharmacia & Upjohn, en 1997, l'entreprise était en difficulté. Quel est votre bilan ?

— Il faut un minimum de deux ans pour redresser une affaire. Nos ventes, qui déclinaient en 1997, ont connu dès 1998 une hausse de 6 %. Au premier semestre 1999, elles ont augmenté de 14 %, tandis que notre revenu par action s'est redressé de 15 %. Je suis très satisfait de ce résultat. J'explique cela par le fait que les gens se sont ralliés à notre cause. En arrivant à ce poste, je me suis entouré d'une équipe de management de haut niveau. Nous avons été sans états d'âme avec les personnes négatives en interne, qui pompent l'énergie des équipes au lieu d'en apporter. Je m'en suis débarrassé.

— A l'époque, vous avez été décrit comme une « tornade » par la presse américaine.

— Normalement, quand je prends une affaire en main, je m'autorise six mois d'observation avant d'agir. Mais parce que la situation était désespérée, j'ai pris très rapidement de grandes décisions. Trois mois après ma nomination, à partir des trois quartiers généraux en Suède, en Italie et aux Etats-Unis, j'ai décidé de construire une entreprise centralisée. Six mois après mon arrivée, on transférait le siège de Londres jusque dans le New Jersey. Ces mouvements m'ont peut-être valu le surnom de tornade. Moi, je préférerais être vu comme un bâtisseur, capable de faire de Pharmacia & Upjohn une société innovante, source de satisfaction pour les gens qui y travaillent.

— Comment avez-vous surmonté les problèmes de nationalité générés par cette fusion transatlantique ?

— Dans notre cas, il n'y avait pas seulement deux nationalités, mais deux cultures différentes. La culture conservatrice du Middle West américain, chez Upjohn, s'opposait à la celle de Pharmacia, entreprise d'Etat et fleuron de l'industrie pharmaceutique suédoise. J'ai choisi de rassembler tout le monde autour d'un objectif commun. Nous nous sommes préoccupés du résultat financier et, plus largement, des besoins des patients. Maintenant que nous avons dépassé les préoccupations de sur-

vie et que nous pouvons regarder le long terme, renforcer la culture d'entreprise va être ma priorité. C'est la base de toutes les entreprises performantes.

— Pharmacia étant d'origine européenne, vous réalisez encore l'essentiel de vos ventes en Europe. Est-ce un choix stratégique ?

— Mon souhait est que Pharmacia & Upjohn se renforce encore sur le marché américain. Notre croissance aux Etats-Unis, où nos ventes de médicaments de prescription ont bondi de 26 %, est l'une des raisons de notre rapide redressement. Aujourd'hui, un médicament ne peut pas devenir un succès s'il ne réussit pas d'abord dans ce pays. L'Europe dispose, comme aux Etats-Unis, d'une économie avancée, sa population vieillit et, avec ce vieillissement, apparaît la nécessité de nouveaux médicaments innovants. Mais son marché est freiné par des obstacles réglementaires, comme le contrôle des prix des médicaments. C'est presque une tragédie de voir que l'Europe, qui était le leader en pharmacie il y a cent ans, est maintenant à la traîne.

— Les Etats-Unis aussi envisagent une réforme du système de soins pour les personnes âgées. Entraînerait-elle une réduction des dépenses ?

— L'administration Clinton propose de fournir aux seniors de plus de soixante-cinq ans les médicaments prescrits sur ordonnance qui, pour l'instant, sont à la charge des patients. L'industrie pharmaceutique ne souhaite pas que les gouvernements s'impliquent dans le système de santé. En revanche, nous ne pensons pas que cette éventuelle modification du système amène, aux Etats-Unis, à un contrôle des prix par l'Etat fédéral et à des réglementations accrues. Les patients sont particulièrement conscients, dans ce pays, qu'un contrôle des prix les priverait d'innovations.

— Dans le domaine des biotechnologies, vous avez racheté, en juin, le californien Sugent, pris une participation dans le texan Sensus Drug et conclu un accord de recherche avec le français Genset. Craignez-vous que la controverse sur les orga-

nismes génétiquement modifiés (OGM) ne freine leur développement ?

— Dans le cas de la médecine, de très importants progrès proviennent des biotechnologies. Le meilleur exemple est celui de notre hormone de croissance, Genotropin. Ce fut, avec l'insuline, l'un des deux premiers produits développés par génie génétique. Elle est produite à partir de protéines recombinées, alors qu'autrefois on extrayait cette hormone des glandes stéroïdiennes de corps humains, avec tous les risques de virus que cela comportait. Les biotechnologies vont apporter de grands bénéfices à la médecine, tout comme en agriculture.

— Beaucoup d'entreprises ont investi dans les sciences de la vie. Vous avez choisi de vous concentrer sur la pharmacie, en vendant vos activités nutrition. Pourquoi ?

— Mon avis est qu'il n'est pas essentiel d'être dans les sciences de la vie pour réussir dans la pharmacie. L'intérêt de constituer des pôles de sciences de la vie tient dans les sy-



FRED HASSAN

nergies que l'on peut obtenir au niveau de la recherche. Mais il n'y a pas de synergies dans les produits qui arrivent aux consommateurs, ni dans la façon de les vendre. J'ai aussi le sentiment que la Bourse a des réactions parfois épidermiques. Une mauvaise nouvelle concernant les OGM, et la sanction sur le marché financier est immédiate, voire démesurée.

— Vous êtes passé du 15^e rang de la pharmacie mondiale, en 1995, au 19^e aujourd'hui. Un rapprochement n'est-il pas nécessaire ?

— Nous sommes passés par une période difficile après la fusion et

nous avons fait une erreur stratégique, à l'époque, en réduisant le nombre de nos commerciaux. Mais avec le rythme de croissance que nous avons aujourd'hui, nous n'avons pas besoin d'envisager un rapprochement. Nous sommes bien placés pour savoir combien une fusion peut être perturbatrice si elle n'est pas bien conduite. Cela ne veut pas dire que nous n'étudierons pas une opportunité qui se présenterait.

— Sur quelles innovations comptez-vous pour assurer votre développement ?

— Notre nouvel antibiotique linezolid, le Zyvox, sera certainement un produit phare de notre gamme. J'en suis très fier parce qu'il n'y avait pas eu de nouvelle famille d'antibiotiques depuis trente ans. Tandis que d'autres stoppaient leurs efforts de recherche, dans les années 80, en pensant que toutes les infections étaient maîtrisées, nous avons continué d'investir. Et maintenant que la communauté internationale s'inquiète de la résistance aux antibiotiques, nous pouvons proposer un médicament

qui sera lancé en septembre 2000 aux Etats-Unis et début 2001 en France. Au total, la part des produits de moins de cinq ans est passée, dans notre chiffre d'affaires, de 16 % en 1997 à 22 % en 1998. Nous misons sur 30 % en l'an 2000.

— Vous avez une très longue expérience de la pharmacie. Quelle est votre vision de l'avenir ?

— La carte du génome humain, qui sera complétée d'ici deux ans, va permettre une incroyable révolution des connaissances, dont les fruits seront disponibles d'ici trois à cinq ans. La pharmacie va devenir, comme les éditeurs de logiciels, une activité à haute valeur ajoutée, avec un très précieux capital intellectuel. Non seulement nous allons pouvoir identifier et guérir des maladies actuellement non traitées, mais nous pourrions également individualiser les soins au patient. D'ici cinq ans, et pendant vingt ans, la pharmacie va vivre son âge d'or. »

*Propos recueillis par
Véronique Lorelle*

Un patron multiculturel sans états d'âme

QUAND Fred Hassan a rejoint Pharmacia & Upjohn, en mai 1997, il était auréolé d'une carrière longue de 26 ans dans l'industrie pharmaceutique. Mais le groupe dont il

PORTRAIT

Fred Hassan a redressé avec poigne un groupe qui avait raté sa fusion

prenait les commandes s'illustrait comme le cas d'école d'une fusion ratée. Le mariage transatlantique entre les deux laboratoires, suédois et américain, scellé deux ans auparavant, tournait au cauchemar : démission surprise du directeur général, fuite des cerveaux et bénéfices en chute de plus de la moitié. « J'avais 51 ans et envie d'un peu d'aventure », explique sommairement Fred Hassan, qui était alors vice-président exécutif d'American Home Products.

En quelques mois, le nouveau directeur général démantèle les quartiers généraux de Pharmacia & Upjohn en Europe et aux Etats-Unis, et transfère le siège de Londres jusque dans le New Jersey. Il met la dernière main au plan de restructuration qui, sur trois ans, va entraîner près de 1 million de dollars de provisions, la suppression d'une vingtaine de sites et de 4 350 emplois.

En 1998, Fred Hassan se sépare des activités nutrition de Pharmacia & Upjohn et fusionne sa branche biotechnologique, Pharmacia Biotech, avec Amersham Life Science pour créer le numéro deux mondial de l'instrumentation à usage des biotechnologies, Amersham Phar-

macia Biotech, dont Pharmacia & Upjohn détient 45 %. Concentrant les efforts sur la pharmacie, il gonfle de 50 % les effectifs de ventes aux Etats-Unis, premier consommateur de médicaments au monde, faisant passer de 33 % en 1997 à 37 % en 1998 la part des ventes dans ce pays.

Le résultat ne tarde pas. Pharmacia & Upjohn renoue avec les bénéfices et voit ses ventes augmenter de nouveau de 6 %, à 6,7 milliards de dollars, dès 1998. Fred Hassan a, certes, bénéficié dès son arrivée de la confiance des actionnaires. Mais cet homme de poigne, « né en Asie, éduqué à Londres et vivant aux Etats-Unis », croit également à son « intuition ».

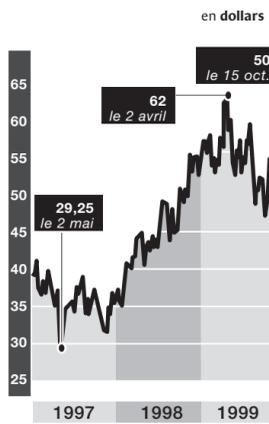
Le redressement de Pharmacia & Upjohn, premier fabricant de l'hormone de croissance Genotropin (Genotonorm en Europe), est également porté par des médicaments tout récents. Le Xalatan, introduit en 1996, est déjà le médicament le plus vendu dans le monde contre le glaucome. Lancé en avril 1998 aux Etats-Unis, le Detrol (Detrusitol hors Etats-Unis) y représentait, à la fin de l'année, plus de 50 % des prescriptions contre l'incontinence urinaire. Et Mirapex (attendu en France courant 2000 sous le nom Mirapexin), traitement contre la maladie de Parkinson lancé à la mi-1997 aux Etats-Unis, a presque doublé ses ventes l'année suivante.

Reste à savoir si le laboratoire, dix-neuvième mondial, et « sur le point de devenir l'un des mieux gérés de l'industrie pharmaceutique mondiale », selon Fred Hassan, pourra poursuivre sa course seul.

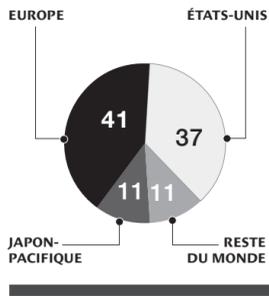
V. L.

Un redressement récent

COURS DE L'ACTION PHARMACIA UPJOHN À NEW YORK



VENTES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES



CLASSEMENT MONDIAL

Chiffre d'affaires en milliards de dollars

Novartis (Suisse)	10,6
Merck & Co (Etats-Unis)	10,6
Glaxo Wellcome (Royaume-Uni)	10,5
Pfizer (Etats-Unis)	9,9
Bristol Myers Squibb (Etats-Unis)	9,8
Johnson & Johnson (Etats-Unis)	9
American Home (Etats-Unis)	7,8
Roche (Suisse)	7,6
Lilly (Etats-Unis)	7,4
SmithKline Beecham (Royaume-Uni)	7,3
Astra (Suède)	6,9
Abbott (Etats-Unis)	6,4
Hoechst Marion Roussel (Allemagne)	6,2
Schering Plough (Etats-Unis)	6,2
Warner Lambert (Etats-Unis)	6
Bayer (Allemagne)	5,2
Rhône-Poulenc Rorer (Etats-Unis-France)	4,6
Pharmacia & Upjohn (Etats-Unis)	4,5
Zeneca (Royaume-Uni)	3,7
Boehringer Ingelheim (Allemagne)	3,6

Source : Bloomberg/IMS Health

Les fabricants de médicaments américains votent Républicain

AU COURS des six premiers mois de 1999, aux Etats-Unis, les contributions électorales de douze laboratoires pharmaceutiques et de leur syndicat professionnel se sont élevés à 837 000 dollars (5,127 millions de francs). Une générosité destinée principalement à conforter les positions des Républicains dans les prochaines élections au Congrès.

« Ce montant est en hausse de 31 % par rapport à la même période de 1997, où l'industrie pharmaceutique avait dépensé 602 000 dollars », note le Center for Responsive Politics, (Centre pour une politique responsable) à l'origine de l'étude. Cette association a but non lucratif, qui passe au crible les dépenses de campagne, explique une telle mobilisation financière par le fait que le président Bill Clinton propose de réviser le système de soins pour les personnes âgées, en leur fournissant gratuitement des médicaments prescrits sur ordonnance et délivrés en ville.

En théorie, personne ne croit, aux Etats-Unis, que le président Clinton puisse se mettre d'accord, cette année et sur un tel projet, avec le Congrès, majoritairement Républicain. Pourtant, selon Holly Bailey, du Center for Responsive Politics, les contributions financières à la campagne électorale montrent que l'industrie prend la chose très au sérieux.

« Nous ne laissons rien au hasard. Nous voulons être entendus au plus tôt », indique le porte-parole du syndicat de l'industrie pharmaceutique. En réalité, les laboratoires craignent que cette réforme ouvre la porte à un contrôle des prix des médicaments, tel qu'il existe en Europe. Et que, finalement, l'Etat prenant en charge une partie de la couverture santé des seniors, on aboutisse très vite à une baisse des prix des médicaments.

LOBBYING

Le britannique Glaxo-Wellcome, avec une dépense de 161 700 dollars dans des comités d'actions politiques, dont 123 000 dollars directement aux Républicains, et Pfizer avec respectivement 157 850 dollars et 117 750 dollars, se sont montrés les plus actifs dans cette campagne.

Les industriels de la pharmacie dépensent toujours énormément en lobbying. Chaque année, ils tentent d'obtenir du Congrès l'extension de la durée des brevets pour certains de leurs médicaments ou cherchent à protéger les taux de remboursement des quelques produits couverts par le programme Medicare pour les retraités. Mais cette fois-ci, les Républicains ont bel et bien ravi, en un semestre, 72 % de la manne.

V. L. (avec Bloomberg)

Un nouveau géant de la banque voit le jour en Espagne

Banco Bilbao Vizcaya et Argentaria se sont unis

MADRID

de notre correspondante

Un nouveau géant bancaire est né, en Espagne. Il s'appellera le BBVA (Banco Bilbao Vizcaya Argentaria) et sera le produit de la fusion du Banco Bilbao Vizcaya et d'Argentaria, qui étaient respectivement, jusqu'à présent, les numéros deux et trois du secteur bancaire espagnol. La fusion, « entre égaux », dit la formule officielle, sera effective le 1^{er} janvier 2000, et se basera sur un échange d'actions (3 Argentaria contre 5 BBV). La cotation en Bourse est prévue fin janvier. Le siège se trouvera à Bilbao, au Pays basque. Quant à la direction, elle sera assurée, jusqu'en 2002, par deux coprésidents, Emilio Ybarra, actuellement président du BBV, et Francisco Gonzalez, président d'Argentaria, et un unique vice-président et directeur général, venu du BBV, Pedro Luis Uriarte. En 2002, M. Ybarra ayant atteint la limite des soixante-cinq ans, M. Gonzalez restera seul président.

En vérité, ce « mariage » n'est pas une nouvelle. Il était même plutôt attendu, depuis que, en janvier dernier, le Banco Santander, en fusionnant avec le Banco Central Hispano, avait créé le premier groupe espagnol, le BSCH, laissant du même coup le BBV sans « fiancée » à sa mesure dans le grand mouvement de concentration actuel. Ce qui, en revanche, a été une surprise, c'est le moment choisi pour annoncer cette fusion. Selon le quotidien économique espagnol *Expansion*, le seul à avoir donné la nouvelle, les deux banques ont anticipé leur annonce en convoquant une conférence de presse mardi 19 octobre, car l'accord qu'elles négociaient avec l'italien Unicredito, et qu'elles auraient voulu attendre, n'était toujours pas conclu.

Alors quel sera le poids de ce nouveau géant, qui va pouvoir disposer de 7 317 succursales (dont 4 357 en Espagne) et de 91 000 employés ? La fusion a été saluée par la Banque d'Espagne comme « très positive », et le ministre de l'économie Rodrigo Rato s'est félicité de la naissance d'un groupe « capable de se frotter à la concurrence internationale, au niveau européen et mondial ».

De fait, dès sa création, le BBVA

s'affirme déjà comme le premier groupe bancaire en Espagne et le second dans la zone euro, derrière la Deutsche Bank, en termes de capitalisation boursière, avec 37,3 milliards d'euros et 1,3 million d'actionnaires. En revanche, il sera à la deuxième place en Espagne, derrière le BSCH, en termes d'actifs et produits bancaires. Le BBVA a réalisé, en cumulant les bénéfices du BBV et d'Argentaria de ces neuf derniers mois, la somme record de 1,23 milliard d'euros de bénéfice net. En outre, le nouveau groupe prévoit de doubler son bénéfice par action en trois ans, et de diminuer ses coûts de 17 %. Au total, avec 12 % des guichets bancaires, il aura 20 % du crédit en Espagne, 17,2 % des dépôts, 20 % des fonds d'investissement (OPCVM) et de pension.

Enfin, en ce qui concerne les participations industrielles, le BBVA est présent dans 149 compagnies, dans des secteurs essentiels comme les télécommunications (il possède 8 % de Telefonica, les télécoms espagnoles) ou les compagnies électriques.

PUISSANT EN AMÉRIQUE LATINE

Quel est l'objectif ? Pour MM. Ybarra et Gonzalez, le but de la fusion « n'était pas tant de devenir plus grands que plus complets, rentables, puissants et compétitifs ». Surtout dans la zone euro « où le BBVA veut créer un leadership » et en Amérique latine. Il ne manque pas d'atouts pour cela : en Europe du Sud, où il entend être très actif et « s'ouvrir à d'autres instituts européens », le BBVA détient déjà une participation de 10 % dans la Banca Nazionale del Lavoro (BNL) en Italie, 3,75 % dans le Crédit lyonnais français, des filiales en Andorre et au Portugal où il a négocié avec le Banco Commercial. Mais c'est surtout en Amérique latine, où il est présent dans onze pays, que le BBVA, devenu le deuxième groupe financier local, a une présence solide avec un réseau de 2 200 succursales et une position dominante dans le secteur des fonds de pension, où il compte plus de 10 millions de clients et dépasse même la Citibank.

Marie-Claude Decamps

Les négociations sur les tarifs bancaires s'enveniment

LE TON MONTE entre les associations de consommateurs et les banques, conviées par les pouvoirs publics à remettre à plat la tarification des services bancaires. L'une des dix-sept associations participantes, l'UFC-Que Choisir, a décidé, mardi 19 octobre, de suspendre sa participation aux négociations. « Après plus d'un an de discussions, il apparaît clairement que les banquiers ne poursuivent qu'un objectif, fustige l'UFC : obtenir l'autorisation de facturer les chèques », en rémunérant en contrepartie les dépôts. Une autre association, Familles rurales, menace de faire de même.

Ces coups de colère surviennent alors que le ministère des finances devait, mercredi 20 octobre, donner partiellement satisfaction aux associations sur deux points. Lors de la première réunion, le 16 septembre, les représentants des consommateurs avaient notamment demandé que soient supprimées les mesures dérogatoires qui permettent aux banques de ne pas être assujetties au Code de la consommation. Autrement dit, qu'elles soient tenues, désormais, d'informer leurs clients sur les tarifs, qu'elles aient l'interdiction de pratiquer les ventes liées (obligation de souscrire à plusieurs services à la fois, comme, par exemple, l'octroi d'un crédit et la souscription d'un contrat d'assurance), et soient obligées de motiver un refus de prestations (notamment en matière de prêt). Bercy devait annoncer, mercredi, qu'il juge légitimes les deux premières revendications, s'engage à les prendre en compte, et va convo-

quer les deux parties pour mener une consultation en la matière.

En revanche, le ministère refuse de mettre le dernier point à l'ordre du jour. Une fin de non-recevoir qui suscite la colère de l'UFC. « Ne pas motiver le refus d'un service bancaire est, assure Anne Millot, chargée de mission à l'UFC, la porte ouverte à toutes les dérives. Parfois, les grandes banques refusent d'ouvrir des comptes, sans en motiver la raison, afin de se débarrasser des clients pauvres et de les refouler vers La Poste ou les Caisses d'épargne. »

LA CRAINTE DES RECOURS

Les banques jurent qu'il n'en est rien et assurent qu'elles entendent, au contraire, mettre en place des tarifs accessibles aux personnes démunies, dans le droit fil de la loi contre l'exclusion. « Au demeurant, ne pas avoir à motiver un refus de vente est, rappelle un proche du dossier, une spécificité de l'activité bancaire. Il n'y a aucun autre pays européen où les banques soient astreintes à légitimer un refus de vente. Le refus d'un crédit ne repose pas seulement sur des critères objectifs (solvabilité, régularité des paiements), mais aussi sur des appréciations subjectives. Si vous ne voulez pas accorder un crédit à une entreprise parce que vous estimez que son patron n'est pas bon, vous n'allez pas l'écrire. » Les banques craignent, en outre, qu'avoir à motiver des refus ne les expose à une avalanche de recours judiciaires. Bercy souhaitait qu'un accord soit trouvé début 2000. L'affaire semble mal engagée.

Sophie Sanchez

COMMUNICATION

LE MONDE / JEUDI 21 OCTOBRE 1999

Kirch pourrait servir d'arbitre entre Murdoch et Vivendi

Les pourparlers du magnat anglo-saxon de l'audiovisuel avec le groupe bavarois témoignent de son intérêt pour le marché allemand, mais un accord pourrait aussi lui fournir un allié face aux ambitions de Jean-Marie Messier dans BSkyB

FRANCFORT

de notre correspondant

Le groupe de Rupert Murdoch est encore un nain en Allemagne, mais il pourrait bien y renforcer rapidement ses positions, limitées aujourd'hui aux chaînes Vox et TM 3. Le magnat australo-américain est en négociations avec son homologue allemand Leo Kirch pour nouer une union d'envergure dans la télévision à péage. Les pourparlers pourraient déboucher *« dans les prochaines semaines »*, précise un porte-parole de Kirch. Ils permettraient de financer les investissements consentis par le groupe allemand dans un secteur au développement encore *« décevant »*, selon les professionnels.

M. Murdoch, via BSkyB, bouquet satellitaire britannique, prendrait une participation de 20 % dans Premiere World, bouquet à

péage lancé par Kirch le 1^{er} octobre, pour un montant d'environ 1 milliard de deutschemarks (500 millions d'euros), selon le quotidien *Süddeutsche Zeitung* du lundi 18 octobre. BSkyB entrerait également dans le capital de la chaîne à péage suisse Teleclub, détenue par Kirch. En contrepartie, le groupe munichois pourrait obtenir une place au tour de table de BSkyB, le fleuron de Murdoch, fort de six millions d'abonnés en Grande-Bretagne. Ces informations ne sont ni démenties ni confirmées au siège de Kirch.

Ces discussions surviennent alors que Kirch est à la recherche de moyens pour financer Premiere World. Avant d'atteindre l'équilibre, entre 2001 et 2002, le groupe prévoit d'investir 2 milliards de deutschemarks (1 milliard d'euros), mais en septembre, un em-

prunt obligataire du même ordre avait dû être reporté. Outre Rupert Murdoch, l'italien Silvio Berlusconi et le prince saoudien Al Walid pourraient aussi s'associer au capital de Premiere World, après avoir déjà apporté leur soutien à une autre filiale du groupe, KirchMedia, en début d'année. Au total, Kirch pourrait céder jusqu'à 24,9 % de Premiere World.

TENTATIVES DE COMPROMIS

Ce programme, désormais le seul sur le créneau de la télévision à péage en Allemagne, est né du regroupement du bouquet numérique DF1 de Kirch, très largement déficitaire, et de la chaîne cryptée Premiere. Le groupe munichois a pris le contrôle définitif de celle-ci en mars dernier après que la CLT-UFA lui eut cédé l'essentiel (45 %) de sa participation pour un mon-

tant de 1,6 milliard de deutschemarks.

Avec quelque deux millions d'abonnés, Premiere World entend relancer un concept de télévision à péage dont le développement outre-Rhin a été jusqu'à cette année freiné par le bras de fer entre les actionnaires initiaux de Premiere. Les différentes tentatives de compromis élaborées entre Kirch et Bertelsmann, actionnaire à 50 % de CLT-UFA, ont buté sur le veto des autorités de contrôle européennes et allemandes. La télévision payante est, en outre, confrontée à la vive concurrence d'une très large offre de chaînes en clair sur le câble et le satellite, très regardées dans un pays où les abonnés au câble se comptent par millions. Un contexte qui avait amené le français Canal+, également actionnaire de

Premiere, à se retirer prudemment du marché allemand.

Ce nouvel aménagement capitalistique dans la télévision à péage s'accompagne d'ailleurs d'une réorganisation du portefeuille de Kirch en matière de télévision câblée. Le fils de Leo Kirch, Thomas, a annoncé, début octobre, le transfert de sa participation dans la chaîne Pro Sieben au sein de KirchMedia, qui rassemble les activités du groupe dans la télévision commerciale, le commerce de licences et la production. Cette holding contrôlera ainsi cinq chaînes câblées l'an prochain : SAT 1, DSF (sports), Pro Sieben, Kabel-1 et N24, un programme d'information en continu sur le point d'être lancé.

Une éventuelle alliance serait une aubaine pour Murdoch, qui s'intéresse de près au marché alle-

mand. Le groupe est parallèlement candidat au rachat d'une partie du réseau câblé mis en vente par Deutsche Telekom. Sa chaîne TM 3 a récemment enlevé les droits de retransmission des rencontres de football de la Ligue des champions, mais cette belle opération est toutefois insuffisante pour combler l'appétit audiovisuel de Murdoch.

OFFRE GOURMANDE

Tête de pont continentale pour BSkyB, bol d'air financier pour l'allemand, l'alliance Kirch-Murdoch pourrait avoir aussi pour conséquence de contenir les appétits de Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi, et de sa filiale Canal+. Vivendi se trouverait enfermé dans un rôle d'actionnaire minoritaire de BSkyB par la création d'un pacte germano-britannique. L'échange de participations croisées entre Kirch et Murdoch pourrait, selon certains, s'accompagner d'une augmentation de capital réservée au groupe allemand. Une manœuvre difficile à organiser, mais qui aurait pour effet de diluer la part de Vivendi dans BSkyB.

Pour être finalisée, cette opération devra obtenir l'aval des autorités de la concurrence à Bruxelles. Toutefois, cet échange de titres pourrait ne pas satisfaire Kirch. Lourdemment endetté, l'allemand a davantage besoin de cash que de prendre une participation dans un groupe lancé dans une phase de numérisation de son offre très gourmande en capitaux. De plus, le groupe Murdoch, détenteur de 39 % de BSkyB contre 24,5 % à Vivendi, ne dispose plus, signale un analyste financier, que *« d'une marge de manœuvre très étroite »*.

Philippe Ricard (avec Guy Dutheil)

LONDRES

de notre correspondant à la City

Le développement de la coopération entre la chaîne britannique de télévision payante BSkyB et Canal+ est au cœur de la nouvelle offensive sur le continent européen de Rupert Murdoch. L'issue du rapprochement entre le magnat australo-américain des médias et Jean-Marie Messier, le patron de Vivendi, qui contrôle la chaîne française, reste toutefois incertaine.

« Je n'ai rien contre Canal+, qui sont de bons amis. C'est un problème de politique française. Ce n'est pas un bon climat pour une société britannique », a déclaré le président de BSkyB, Rupert Murdoch, en annonçant son projet de rencontrer Jean-Marie Messier avant Noël. Il y avait urgence : le président de Vivendi est, depuis l'été, le deuxième actionnaire du bouquet britannique, derrière Murdoch dont la holding, News Corporation, possède 39 % des parts. Jusqu'à présent, le fondateur de BskyB a

Les principales offres de télévision

à péage en Europe

● **BSkyB** : le bouquet satellitaire britannique est contrôlé par News Corporation (39 %) de Rupert Murdoch. Vivendi y détient une participation minoritaire (24,5 %). BSkyB compte 6 millions de souscripteurs, tandis que Sky Digital, sa version numérique, rassemble 1,8 million d'abonnés.

● **Canal +** : la chaîne cryptée est contrôlée par Vivendi(49 %). Elle rassemble 13 millions d'abonnés en Europe dont 4,49 millions en France.

● **CanalSatellite** : le bouquet numérique est détenu en majorité par Canal+ (70 %), Vivendi (20 %) et Time Warner (10 %)

● **Premiere World** : la plate-forme à péage est contrôlée par le groupe Kirch (95 %) et CLT-UFA (5 %). Elle rassemble près de 2 millions de d'abonnés.

DEUX NÉGOCIATIONS simultanées. Pendant que le groupe Lagardère met au point son entrée dans les tours de table de Canal-Satellite et de Multithématiques, deux filiales de Canal+, le câble-opérateur néerlandais UPC *« est en tractation »* pour prendre pied dans le capital de la chaîne cryptée.

L'objectif du groupe Lagardère est de prendre place dans le capital de CanalSatellite, dont 30 % sont potentiellement à vendre. L'américain Time Warner, détenteur de 10 % du capital du bouquet, finalise son départ (*Le Monde* du 8 juillet), et Vivendi souhaite céder les 20 % de Canal-Satellite récupérés lors de la fusion avec Pathé. Si, au siège parisien de Lagardère, on explique qu'*« il n'y a rien de fait pour l'instant. Il ne faut donc pas s'exciter »*, du côté de Canal+ on précise que les négociations pourraient aboutir *« d'ici quinze jours »*. Fort de 1,25 million d'abonnés,

le bouquet numérique de Canal+ est évalué à 10,5 milliards de francs (1,6 milliard d'euros). Lancé en 1992, il vient de parvenir à l'équilibre et prévoit d'engranger ses premiers bénéfices en 2000. Pour acquérir 30 % du capital, Lagardère devrait déboursier près de 3 milliards de francs (457 millions d'euros). Toutefois, Arnaud Lagardère pourrait être tenté d'acquérir au moins la minorité de blocage, soit 33 %, ce qui hausserait l'addition à 530 millions d'euros.

LAGARDÈRE POUR PARTENAIRE

Dans le même temps, le groupe Lagardère a pris langue avec une autre filiale de Canal+, Multithématiques. Vivendi pourrait lui céder les 30 % détenus par sa filiale Havas Images. Aujourd'hui, cet ensemble de 21 chaînes thématiques diffusées en France et en Europe est estimé à près de 800 millions de dollars. Pour ce double accord, Vivendi semble

vouloir se faire payer *« en cash »*, dit-on chez Canal+. Très peu endetté, le groupe Lagardère ne devrait pas rencontrer de difficultés pour supporter cette opération. Il ne devrait pas non plus céder des parts dans d'autres secteurs d'activité pour y parvenir car au sein du groupe on signale que *« les médias doivent financer les médias »*.

Outre une participation dans un bouquet bénéficiaire, le groupe Lagardère, signale la direction de Canal+, *« investirait dans l'avenir en pariant sur le développement des plates-formes et des chaînes thématiques en France et à l'étranger »*. Il sécuriserait aussi la diffusion de son ensemble de chaînes thématiques – MCM, MCM Internationale, MCM Africa, Muzzik et Canal J – mais aussi assurerait un débouché pour ses futurs programmes développés autour des journaux et magazines du groupe. Ainsi le premier projet conçu en collaboration avec Multithématiques pourrait être une chaîne ti-

rée du magazine féminin *Elle*. Un partenariat avec Lagardère attirerait vers la chaîne cryptée le dernier groupe audiovisuel indépendant. Un atout dans l'optique de la future loi sur l'audiovisuel qui pourrait obliger les opérateurs de télévision payante à réserver une part de leur offre aux éditeurs indépendants. La chaîne cryptée sera aussi très satisfaite de *« compter sur un partenaire présent dans la presse quotidienne et magazine »*. Comme en Espagne avec le groupe Prisa, elle pourrait trouver en Lagardère – notamment avec Europe 1 – un relais d'opinion puissant.

PLUSIEURS INTERLOCUTEURS

Un moment évoquée, une prise de participation directe du groupe Lagardère dans le capital de Canal+ ne semble pas d'actualité. Pour l'heure, les 9 % du tour de table de la chaîne cryptée que Vivendi (actuellement 49 %) pourrait céder sont convoités par le

câblo-opérateur UPC. Le néerlandais aurait pris contact avec Canal+ depuis quelques semaines. Pour Canal+, un accord avec UPC permettrait d'apaiser quelques points chauds, car, explique un dirigeant de la chaîne, *« les deux groupes sont en bagarre sur de nombreux territoires, en Pologne et en Scandinavie »*.

De plus, UPC s'emploie à devenir un acteur incontournable du câble en France. Une alliance permettrait à Multithématiques d'assurer la diffusion de ses chaînes sur les réseaux câblés d'UPC en France et en Europe. Avec un tel partenariat, Canal+ trouverait là le moyen d'assurer le devenir de son réseau câblé NC Numéricable. Mais UPC n'est pas le seul interlocuteur de la chaîne cryptée. *« Canal+ est très courtisée »*, signale un dirigeant. Les 9 % de Vivendi intéressent nombre de candidats, notamment étrangers.

G. D.

Jean Glavany ou les démêlés publicitaires d'un ministre

APRÈS Joschka Fischer, ministre allemand des affaires étrangères qui a posé en décembre 1998 pour les éditions Brockhaus, et Aleksander Kwasniewski, le président polonais qui a figuré à deux reprises sur des affiches pour promouvoir son entreprise familiale, c'est au tour d'un ministre français en exercice, celui de l'agriculture et de la pêche, d'entrer sur la scène publicitaire. Jean Glavany a accepté de poser sur l'un des balcons de son ministère fin juillet pour illustrer ce qu'il croyait être un reportage sur le rugby. Trois mois plus tard, il se retrouve sur une pub pour les Galeries Lafayette insérée dans *L'Equipe Magazine* du samedi 16 octobre.

Le ministre est formel, il s'agit d'une *« regrettable tromperie »*. La prise de vue réalisée pour le numéro de rentrée du magazine de mode *Monsieur* a été exploitée *« sans l'avertir et contre son gré »* à des fins publicitaires. Contrairement à ses homologues européens qui assument leur casquette d'homme-sandwich, Jean Glavany affirme avoir accepté de poser bénévolement pour *« une série de portraits présentant des grands noms du rugby et quelques personnalités passionnées par ce sport »* et non pour une publicité. Il n'aurait touché aucun cachet, ce

que confirme le directeur de Montaigne Publications, société qui édite *Monsieur* depuis 1920 : *« Il est tout à fait fallacieux, voire même malveillant de considérer que Jean Glavany a prêté son image à une opération publicitaire »*, écrit François-Jean Daehn dans une lettre d'excuses.

HISTOIRE DE CHAUSSETTES

Reste que l'encart de 39 pages inséré dans *L'Equipe Magazine* est bel et bien une publicité payée environ 200 000 francs à *L'Equipe* par la centrale d'achat d'espace Mediapolis, prestataire publicitaire habituel des Galeries Lafayette. *« Les passionnés du ballon ovale (...) se sont tous rendus disponibles [pour] jouer les mannequins pour présenter notre mode à nous les hommes, pour l'automne au Lafayette Homme »*, écrit M. Daehn dans l'édito équivoque qui introduit cette publicité rédactionnelle. On y voit donc les joueurs Thomas Castaignède et André Boniface, et quelques pages plus loin, le ministre Jean Glavany, mais aussi le cuisinier Guy Savoy, le président de la Fédération française de rugby Bernard Lapasset et le journaliste sportif Jean Cormier.

Le stylisme est ambigu. Le ministre a,

noué autour du cou, le maillot que portait Guy Boniface en 1963 à Mont-de-Marsan, un cadeau offert par son épouse pour ses cinquante ans, sur une *« veste en laine tweedée Kenzo, chemise en coton quadrillée bleu et blanc et cravate grise et bleue en soie, Façonnable. Pantalon en super 100, Zins, chaussettes DD, mocassins en cuir noir Sebago »*, indique la légende de la photo. Mais si *« l'ensemble [est] en vente aux Galeries Lafayette »*, seule la veste a été prêtée au ministre. Le reste provient de sa garde-robe personnelle.

Pour expliquer sa démarche, M. Daehn brandit son *« contrat de lecture »* qui lui *« impose »* de mentionner la marque, les matières et les points de vente des vêtements qui sont montrés dans les séries de mode. *« Quand une personnalité pose et que vous ne voulez pas l'embarrasser en lui faisant changer de pantalon, vous lui demandez la marque de ses vêtements pour la citer »*, explique-t-il. *« C'est absolument faux, rétorque le ministre. J'ai hurlé quand j'ai vu ça ! D'ailleurs, je n'ai jamais porté de chaussettes DD de ma vie, je le sais, c'est moi qui les achète. »*

Florence Amalou

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : Jean-Pierre Elkabbach devait être nommé à la présidence de La Chaîne Parlementaire-Sénat, mercredi 20 octobre. Ivan Levaï, ancien directeur du quotidien économique *La Tribune*, a été choisi pour diriger La Chaîne Parlementaire-Assemblée (*Le Monde* du 8 octobre).

■ **Jeanne-Marie Prost a été nommée directrice financière** de France Télévision avec mission de *« préparer la constitution de la nouvelle société et de définir les instruments et les procédures à mettre en place »*. Jeanne-Marie Prost était déjà conseillère du président du groupe pour les affaires économiques financières et sociales.

■ **Vivendi est prêt à céder à Pathé ses 49,9 % dans la chaîne locale Télé Lyon métropole (TLM)**. *« Il existe un accord entre Vivendi et Pathé pour la reprise de TLM sous réserve de l'acceptation du dossier par le Conseil supérieur de l'audiovisuel [CSA] »*, a déclaré, mardi 19 octobre, Bruno Baïxe, directeur général de la chaîne locale.

■ **CÂBLE** : Claude-Yves Robin, directeur général de la chaîne Canal J, a été réélu président de l'Association des chaînes du câble et du satellite (ACCES). L'association regroupe une quarantaine de chaînes thématiques.

■ **RADIO** : France Inter a décidé de supprimer les portraits des invités des *Petits déjeuners* réalisés par le chroniqueur Philippe Meyer. *« Chacun saura comment qualifier la suppression d'un tel exercice »*, commente M. Meyer. Quant à la station, elle argue de son droit à modifier une grille de programmes.

■ **AUDIOVISUEL** : la Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel (FERA) a demandé le doublement des aides européennes à la création télévisuelle, dans une lettre envoyée, mardi 19 octobre, à Viviane Reding, commissaire européenne chargée de l'éducation et de la culture.

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS EUROPÉENNES

Après l'annonce de la fusion des banques espagnoles Banco Bilbao Vizcaya (BBV) et Argentaria, qui donnera naissance à la première banque du pays en termes de capitalisation boursière, le titre de l'établissement italien Banca Nazionale del Lavoro (BNL), dont BBV est l'un des premiers actionnaires, a bondi, mardi 19 octobre, de 4,32 %, à 3,19 euros.

Le cours de Bourse de Lufthansa a terminé la séance, mardi, à 19,2 euros, matérialisant un gain de 1,32 %. La compagnie aérienne a indiqué qu'elle lançait, avec United Airlines, une contre-offre sur Air Canada, pour l'aider à s'opposer à une attaque du conglomérat financier canadien Onex.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for AUTOMOBILE with various car manufacturers listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for BANQUES with various banks listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for TÉLÉCOMMUNICATIONS with various telecom companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for CONSTRUCTION with various construction companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for PRODUITS DE BASE with various commodity companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for CONSOMMATION CYCLETTE with various bicycle companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for CHIMIE with various chemical companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for CONGLOMÉRATS with various conglomerate companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for ÉNERGIE with various energy companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for SERVICES FINANCIERS with various financial services companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for SERVICES FINANCIERS (continued) with various financial services companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for SERVICES FINANCIERS (continued) with various financial services companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for ALIMENTATION ET BOISSON with various food and beverage companies listed.

Table with 4 columns: Code pays, Cours euros, % Var. veille, and a sub-section for ALIMENTATION ET BOISSON (continued) with various food and beverage companies listed.

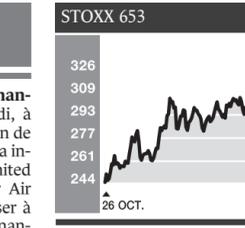


Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

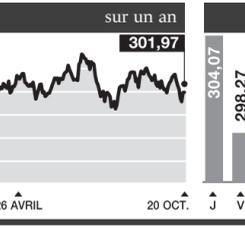


Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

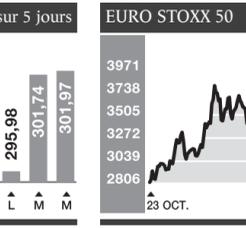


Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.



Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

Table listing various European stocks with columns for company name, country, and price changes.

SERVICES COLLECTIFS

Table listing various utility and service companies with columns for company name, country, and price changes.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

AMSTERDAM

Table listing various Dutch stocks with columns for company name, country, and price changes.

BRUXELLES

Table listing various Belgian stocks with columns for company name, country, and price changes.

FRANCFORT

Table listing various German stocks with columns for company name, country, and price changes.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table listing various retail and distribution companies with columns for company name, country, and price changes.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table listing various high-tech companies with columns for company name, country, and price changes.

CODES PAYS ZONE EURO

Table listing exchange codes for various European countries.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

Table listing exchange codes for non-European countries.

Large advertisement for www.lemonde.fr featuring the word 'FOOT EN DIRECT' in large bold letters.

★ CODES PAYS ZONE EURO

Table listing exchange codes for various European countries.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

Table listing exchange codes for non-European countries.

VALEURS FRANÇAISES

● L'action Eurotunnel s'échangeait en hausse de 1,59 % à 1,28 euro, dans les premières transactions, mercredi 20 octobre. Le groupe a pourtant annoncé avant l'ouverture de la Bourse un recul de son activité de 8 % au troisième trimestre, en raison d'une baisse de 12 % du trafic transmanche Douvres-Calais, imputable, selon la société, à la disparition du « duty free » le 1er juillet.

● Le titre Alcatel continuait sa progression mercredi matin, gagnant 0,90 % à 133,9 euros. La valeur avait bondi la veille de 5,91%, après l'annonce d'un important contrat remporté auprès de l'américain SBC Communications dans le cadre d'un projet de 6 milliards de dollars d'accès rapide à Internet.

● Le cours de Bourse de Danone s'affaiblissait de 0,31 % à 227,3 euros mercredi matin. La veille, la société a indiqué avoir investi 15 millions de dollars (13,8 millions d'euros) dans son usine de produits laitiers en Roumanie.

● L'action du groupe Expand, cotée sur le second marché de la Bourse de Paris, était en forte hausse de 9,75 % à 35 euros mercredi matin. La société a annoncé une perte de 35,8 millions de francs au premier semestre et la cession de son pôle santé à la société de capital-investissement Schroder Ventures afin de se recentrer sur la production audiovisuelle.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 20 OCTOBRE Cours relevés à 09h50

Liquidation : 22 octobre

Table of French stock market data including B.N.P., RENAULT, ALCATEL, etc. with columns for stock name, price, and change.

Table of international stock market data including SOGEPARC, SOMMER-ALLIBERT, etc. with columns for stock name, price, and change.

Table of international stock market data with columns for stock name, price, and change.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; * contrat d'animation; 0 = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 19 OCTOBRE

Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of new market data including ADL PARTNER, AB SOFT, ALPHAMEDIA, etc. with columns for stock name, price, and change.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 20 OCTOBRE

Une sélection. Cours relevés à 09h50

Table of second market data including AIDA, ALGECO, APRIL S.A., etc. with columns for stock name, price, and change.

Advertisement for Volkswagen Bora Break TDI 115. Includes image of the car and text: 'Nouvelle Bora Break TDI 115. Boîte 6 vitesses. Même chez Volkswagen on n'a jamais fait mieux.'

Table of second market data including CLAYEUX, CNIM CAH, COFITEM-COFI, etc. with columns for stock name, price, and change.

SICAV

FCP

Une sélection. Cours de clôture le 19 octobre

Table of SICAV and FCP data including ÉCUR CAPITALISATION, ÉCUR DYNAMIQUE, etc. with columns for fund name, price, and change.

Table of bank and financial institution data including CREDIT AGRICOLE, CIC BANQUES, CIC PARIS, etc. with columns for institution name, price, and change.

Table of insurance and investment company data including POSTE PREMIERE 1 AN, POSTE PREMIERE 2-3 ANS, etc. with columns for company name, price, and change.

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

DISPARITIONS

■ **ALAIN DANAND**, fondateur de Sol en si, association de solidarité envers les enfants atteints du sida, est mort à Marseille dimanche 17 octobre des suites de cette maladie. Né en 1960 à Oran, juriste de formation, Alain Danand s'était engagé dans la lutte contre le sida dès 1985, d'abord comme volontaire, puis comme président-fondateur de Sol en si, qu'il a créée en 1990 avec l'actuelle directrice de l'association, Myriam Mercy, et Christian Leborgne. L'association compte aujourd'hui 450 volontaires, 70 permanents et sept lieux d'accueil parents-enfants dans les régions les plus touchées par le sida. Dès sa création, Alain Danand avait donné une mission claire à Sol en si : « *Écouter les familles, comprendre leur situation, respecter leurs choix en toute confidentialité* ».

■ **NATHALIE SARRAUTE**, écrivain, est morte mardi 19 octobre à son domicile parisien. Elle était âgée de quatre-vingt-dix-neuf ans (*lire pages 32 et 33*).

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 18-mardi 19 octobre est publié :
 ● **Thomson** : un arrêté fixant les modalités de transfert au secteur privé d'une participation minoritaire de la société Thomson SA au capital de la société Thomson Multimédia.

NOMINATIONS

COUR DES COMPTES
François Ecalte, administrateur civil hors classe, et **Christophe Perron**, conseiller de chambre régionale des comptes, ont été nommés conseillers référendaires à la Cour des comptes, après avis favorable du premier président, Pierre Joxe, par décret publié au *Journal officiel* daté 18-19 octobre.

[Né le 21 mars 1958 à Dakar (Sénégal), François Ecalte, ingénieur des arts et manufactures, intègre la direction de la prévision du ministère de l'économie à sa sortie de l'ENA (promotion « Louise-Michel », 1982-1984), avant de faire sa mobilité à la Cour des comptes de juin 1988 à juin 1990. Il est chef de bureau de juin 1990 à janvier 1994 et sous-directeur (finances publiques, puis études sectorielles) à partir de cette date. François Ecalte a écrit la *Révolution tertiaire aux Etats-Unis et L'Economie des services*].

[Né le 5 novembre 1958 à Sallanches (Haute-Savoie), Christophe Perron intègre la chambre régionale des comptes du Nord-Pas-de-Calais à sa sortie de l'ENA (promotion « Louise-Michel », 1982-1984). Il devient conseiller à la chambre régionale de Midi-Pyrénées en septembre 1987, puis fait sa mobilité comme conseiller technique du ministre de l'économie et des finances du gouvernement de la République de Djibouti, de février 1989 à février 1992. Conseiller à la chambre régionale de la Réunion à partir de février 1992, il est détaché en qualité d'administrateur principal à la Cour des comptes européenne en septembre 1996. Depuis septembre, Christophe Perron était affecté à la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Georgette et Raphaël RAPPAPORT, Betty et Gérard Simon FISBEIN ont la joie d'annoncer la naissance de

Elsa,

le 6 octobre 1999, à Paris,

chez **Nathalie et Pascal.**

1 bis, rue Emile-Duclaux, 75015 Paris.

Coralie et Bernard VOLKER avec **Eglantine et Frédéric** ont la joie d'annoncer la naissance de

Eugénie,

le 9 octobre 1999.

Anniversaires de naissance

– 21 octobre 1999.

Pour ma grande sœur,

Alice.

Joyeux anniversaire.

Dix-huit ans, c'est super !

Lorraine et sa copine Ines.

Jean-Paul,

Le Monde se joint à nous pour fêter tes soixante ans.

Charlotte, Cathy, Barbara, Vivi, Kevin, Jimmy et Bébé.

– 21 octobre 1938.

Très cher

Papounet,

Roudoudou, Pinpin et Bart se joignent à moi pour te souhaiter un joyeux anniversaire.

Bisous !

Ton vieux « crapaud ».

– Il y a vingt ans aujourd'hui.

C'était le plus beau jour de ma vie.

Joyeux anniversaire,

Yannou.

Maman et tous ceux qui t'aiment.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Marcel BILLOT,

survenu le 18 octobre 1999, à Canchy (Calvados).

De la part de M^{me} Marcel Billot, née Sibylle de Miribel, Arnaud et Constance Brochard, ses enfants, Valentin, Gaspard, Jules et Jeanne, ses petits-enfants.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 22 octobre, à 14 h 30, en l'église de Canchy.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

ARTELANO
 Mobilier contemporain
VENTE AU DEBALLAGE
FINS DE SERIE - 2^{ème} CHOIX
 vendredi 22, samedi 23,
 dimanche 24 Octobre
 de 10 h à 17 h sans interruption
 Autorisation préfectorale n° 2313 du 20/07/99
ENTREPOT ARTELANO
 4, rue de Kéfir Z.I. Senia
 94310 ORLY ☎ 01.46.87.86.20

– M^{me} Claude Brette, née Françoise Pigeaud, Et sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude BRETTE,

survenu le 19 octobre 1999, dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 21 octobre, à 14 h 30, en l'église Saint-Pothin, à Lyon-6^e.

– L'Union internationale des avocats a la grande tristesse de faire part du décès de

Monique CONTAMINE-RAYNAUD, membre du comité de direction, directeur des travaux-publications scientifiques, ancienne présidente de la commission de droit bancaire.

L'UIA tient à exprimer ici sa profonde émotion et adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

– Christian Le Borgne, son conjoint, L'association Sol En Si (Solidarité Enfants Sida), ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Alain DANAND, président fondateur de Sol En Si,

survenu à Marseille, dimanche 17 octobre 1999.

Son absence pour nous et pour ceux qui l'ont connu sera à la mesure de son engagement dans la lutte contre le sida.

Un moment de partage sera organisé lundi 25 octobre, à Paris.

Christian Le Borgne, Le Chaumont 2, 122, rue du Commandant-Rolland, 13008 Marseille. Sol En Si, 72, rue Orfila, 75020 Paris. Tél. : 01-44-62-69-29. (*Lire ci-contre.*)

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 h
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– Edouard Galant, son fils, Julien, Romain, Annabelle, ses petits-enfants, Sa famille, Et ses amis, ont le chagrin de faire part du décès de

Irène GALANT, née LEWI,

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année, le 18 octobre 1999.

L'inhumation aura lieu le jeudi 21 octobre, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Edouard Galant, 81, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 75014 Paris.

– Chantal Puel de Lobel, son épouse, Christophe Liechty, son beau-fils, M^{me} Colette Puel de Lobel, sa sœur, Ses alliés et ses amis, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Raymond PUEL de LOBEL,

le 15 octobre 1999, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques ont eu lieu ce jour dans la plus stricte intimité.

241, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. 25, avenue des Champs, 91130 Ris-Orangis.

– Cecilia, Fred, Jason et Emmanuel ont la douleur de faire part du décès de leur père,

David STEIN, artiste peintre,

survenu à Bordeaux, le 14 octobre 1999, à l'âge de soixante-quatre ans.

– Le président, Le vice-président, Les enseignants, Et tout le personnel de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), ont le regret d'annoncer le décès, survenu le 10 octobre 1999, de

M. Rolf STEIN, professeur de chinois de 1949 à 1952 et de tibétain de 1963 à 1967. (*Le Monde* du 15 octobre.)

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Lyon. La Croix-Rousse.

M. Fernand SYBELLE, retraité EDF-GDF, résident du Vercors,

nous a quittés le jeudi 14 octobre 1999.

De la part des familles Sybelle, Trivellato, Roudière, Sayd.

29 bis, rue Mouxouris, 78150 Le Chesnay.

Anniversaires de décès

– Il y a vingt ans, le 21 octobre 1979,

Bernard d'ANDURAIN.

– Le 21 octobre, il y a quatre ans,

Patrice COLDREY

est mort.

« *Odeur du temps brin de bruyère.* »

Sylvie Coldrey-Verilhac.

– Il y a quatre ans, le 21 octobre 1995,

Christian FIORAVANTI.

– Il y a deux ans, le 21 octobre 1997,

Maurice VERGNAUD

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

Cérémonies religieuses

– A l'occasion du premier anniversaire de la mort de

M. Léon GEZUNDHAJT,

une cérémonie religieuse aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, le vendredi 22 octobre 1999, à 12 heures.

Cours

COURS D'ARABE
 Tous niveaux.
 Jour, soir et samedi.

Inscr. : AFAC, 01-42-72-20-88

SOUTENANCES DE THÈSE
83F TTC - 12,65 € la ligne
 Tarif Etudiants 99

Le Monde
 DOSSIERS • DOCUMENTS *littéraires*

Balzac, le titan
 Non, Balzac n'est pas seulement la doublure de Gérard Depardieu. Un dossier pour faire le tour de ce créateur, génial observateur de la nature humaine.

L'art du naturalisme
 Qu'est-ce que le naturalisme en littérature ? A partir de l'œuvre de Zola, une analyse de ce courant littéraire et de ses héritiers.

UNE PUBLICATION DU MONDE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Chaque jeudi avec
Le Monde
 DATÉ VENDREDI
 retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

Chaque samedi avec
Le Monde
 DATÉ DIM./LUNDI
 retrouvez
LE MONDE TELEVISION

3615 LEMONDE
 rubrique VOL

Vols réguliers **Promotions**
Charters
Dernières minutes

Comparez tous les tarifs aériens sur 500 destinations...

QUIZ: testez vos connaissances et gagnez des billets d'avion ou des guides de voyage

2,23 €/mn

SPÉCIAL COUPE DU MONDE DE RUGBY

212 pages d'un fabuleux voyage sur la planète ovale

Atlas de la Coupe du Monde de Rugby

50 F

Hors série exceptionnel du journal **Le Monde** et de **MIDI OLYMPIQUE** l'hebdo du Rugby, un guide exclusif et indispensable en vente partout.

SPORTS En s'imposant (1-0), mardi 19 octobre, devant 57 000 spectateurs au Stade-Vélodrome, contre Manchester United, pour le compte du premier tour de la Ligue des cham-

ions, l'Olympique de Marseille a réussi une performance de tout premier plan. ● MANCHESTER, qui est le tenant du titre, alignait sa meilleure équipe et restait sur 18 rencontres eu-

ropéennes sans défaite, son dernier revers remontant au 10 décembre 1997, à Turin, devant la Juventus (1-0). ● WILLIAM GALLAS, le défenseur central de Marseille, a couronné sa

remarquable performance en marquant, à la 69^e minute, le but de la rencontre, le premier dans sa carrière professionnelle. ● L'OLYMPIQUE DE MARSEILLE est désormais en tête du

groupe D et peut assurer sa participation au deuxième tour de l'épreuve en l'emportant, mercredi 27 octobre, sur le terrain des Autrichiens du Sturm Graz.

Marseille met un terme à la suprématie européenne de Manchester United

En marquant le premier but de sa carrière professionnelle, le défenseur William Gallas permet à l'OM de réaliser un exploit face au champion d'Europe en titre, vaincu depuis 18 matches européens. Les Marseillais ont quasiment assuré leur qualification pour le deuxième tour de l'épreuve

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

C'est un conte de fées comme le sport sait les mettre en scène, malgré l'intrusion de l'affairisme. Une tranche de rêve dont se délecteront longtemps les jeunes supporters de l'Olympique de Marseille en enfilant leur maillot pour un match de foot sans importance. Au départ, cette rencontre du premier tour de la Ligue des champions entre l'OM et Manchester United, le tenant de l'épreuve, mardi 19 octobre, au Stade-Vélodrome, réunissait tous les arguments pour accoucher d'un sommet au rabais. Les deux équipes, en tête de leur groupe, avaient tout intérêt à solder l'affaire par un résultat nul pour conforter leur emprise au détriment des Croates de Zagreb et des Autrichiens du Sturm Graz, distancés au classement.

Rolland Courbis, qui sait manier les chiffres avec une redoutable dextérité, a donné le ton en n'alignant qu'un seul attaquant, l'Italien Fabrizio Ravanelli. Pléthore régnait au milieu de terrain avec cinq joueurs chargés de réduire les espaces. L'entraîneur marseillais n'avait même pas pris soin de voler ses intentions depuis le début de la semaine. Les Mancuniens n'y trouvaient rien à redire en dépit de leurs références (18 matches de Coupes d'Europe sans défaite). Au contraire, ils en rajoutaient en ma-

tière de passivité au point de ne se créer aucune occasion de but pendant la première mi-temps. Un soupçon plus entreprenant, l'OM avait réveillé l'ardeur de ses fidèles sur un tir de Robert Pires détourné par le gardien australien de MU, Mark Bosnich (30^e minute) et un coup-franc de Ravanelli légèrement hors cadre (41^e).

UN ACTE DE BRAVOURE

Pour débrider ce sommet cadencé, il a fallu un acte de bravoure d'un soldat anonyme, une prise de risque guidée par l'inconscience ou une subite intuition. L'auteur ne se l'explique pas lui-même.

A 22 ans, William Gallas n'a pas la notoriété de ses aînés parés de titres ou de sélections nationales. Le défenseur central n'a pas l'aura naissante des autres minots de l'OM, Peter Luccin et Stéphane Dalmat, recrutés à prix d'or. Avant ce 19 octobre, il n'était encore qu'un espoir en quête d'un coup d'éclat et plus prosaïquement d'un premier but en compétition professionnelle. « On avait l'habitude de le chambrer pour ses montées qu'il n'arrivait pas à conclure victorieusement », rappelait Roland Courbis à l'issue du match.

Désormais, il faudra changer de refrain car l'action décisive de cette rencontre ne doit rien au hasard. Quand William Gallas, remarquable dans sa mission défensive, traverse la longueur de la pelouse alourdie par la pluie, il a la lucidité de s'appuyer sur Stéphane Dalmat pour un une-deux négocié au millimètre. Reste alors à échapper à Denis Irwin et Henning Berg



AFP

Le défenseur marseillais William Gallas a marqué, face à Manchester, le premier but de sa carrière professionnelle.

avant d'achever le travail d'un pointu du droit (69^e minute). « Mon oncle m'avait prédit que je marquerais, ce but je le dédie à ma famille », s'esclaffe le jeune homme né à Asnières (Hauts-de-Seine). Formé à Caen, il rejoint Marseille en juin 1997. L'acclimatation est rude. Immergé dans un effectif de vedettes, le néophyte n'entre pas dans les plans de Cour-

bi. La raison ne serait pas purement sportive. « Roland n'a pas été partie prenante dans le transfert, il l'a donc d'abord écarté au profit de ses gars à lui », affirme un observateur du club. Plus ennuyeux encore, pour se mettre en conformité avec la limitation du nombre de contrats professionnels, William Gallas est prié d'accepter un statut d'amateur. « C'est un mauvais souvenir sur lequel je n'ai pas envie de

revenir », indique l'intéressé. Titulaire au sein de la défense olympienne depuis quinze mois, il a dû attendre le début de cette saison pour être intronisé dans l'axe, « mon poste de prédilection ». Et comme si le destin ne lui réservait aucun passe-droit, le sort du dernier match de championnat face à l'Olympique lyonnais, le 15 octobre, s'est joué sur une erreur de sa part dont a profité Sonny Ander-

Montpellier s'incline à La Corogne

En s'inclinant (3-1) à La Corogne (Espagne) face au Deportivo, mardi 19 octobre, en match aller du deuxième tour de la Coupe de l'UEFA, Montpellier a sérieusement compromis ses chances de poursuivre son chemin dans cette compétition européenne. Le club héraultais avait pourtant bien démarré la rencontre, ouvrant le score à la 6^e minute par Philippe Delaye. Mais, face à des Galiciens revenus au score à la 17^e minute grâce à l'Argentin Paulista Resendes, les Montpelliérains, retranchés dans leur camp, se sont écroulés durant la seconde période de jeu, cédant à deux reprises devant Djalminha (50^e minute, sur penalty) et Roy Maakay (54^e).

son pour marquer l'unique but du match. « Il avait déjà été très bon contre Lyon mais sur sa seule bourde il a fait pencher la balance en notre défaveur », observe Roland Courbis, qui réfute avoir freiné l'ascension d'un joueur qui a remis l'OM sur des sentiers plus paisibles même si les rumeurs d'une démission imminente de l'entraîneur ne se sont pas estompées.

En conflit ouvert avec le préparateur physique, Jean-Pierre Egger, imposé par Yves Marchand, l'homme auquel Robert-Louis Dreyfus a confié le club, en juillet, Roland Courbis serait désormais tout près de la porte de sortie. La succession serait confiée à Bernard Casoni, un ancien joueur de l'OM qui dirige actuellement l'équipe réserve. L'hypothèse ne risquerait pas d'entraver l'épanouissement de William Gallas, si l'on se fie au jugement du technicien livré à la mi-temps de Marseille-Manchester : « William a fait des progrès énormes depuis un an et constitue l'un des points forts d'une équipe qui s'est, par ailleurs, affaiblie à d'autres niveaux sans qu'il faille mettre en cause la préparation physique. » La santé insolente de William Gallas l'atteste pleinement.

(Avec l'AFP.)

Elie Barth

RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

● Ligue des champions (4^e journée)

Groupe A : Maribor (Slo.)-Lazio Rome (Ita.) 0-4 ; Dynamo Kiev (Ukr.)-Bayer Leverkusen (All.) 4-2. Classement : 1. Lazio Rome, 10 points ; 2. Bayer Leverkusen, 5 pts ; 3. Dynamo Kiev, 4 pts ; 4. Maribor, 3 pts.

Groupe B : Arsenal (Ang.)-FC Barcelone (Esp.) 2-4 ; Fiorentina (Ita.)-Solin (Sue.) 3-0. Classement : 1. FC Barcelone, 10 points ; 2. Fiorentina, 5 pts ; 3. Arsenal, 5 pts ; 4. Solin, 1 pt.

Groupe C : Borussia Dortmund (All.)-Rosenborg (Nor.) 0-3 ; Feyenoord (Pb.)-Boavista (Por.) 1-1. Classement : 1. Rosenborg, 8 points ; 2. Borussia Dortmund, 5 pts ; 3. Feyenoord, 4 pts ; 4. Boavista, 2 pts.

Groupe D : Sturm Graz (Aut.)-Croatia Zagreb (Cro.) 1-0 ; Marseille (Fra.)-Manchester United (Ang.) 1-0. Classement : 1. Marseille, 9 points ; 2. Manchester, 7 pts ; 3. Croatia Zagreb, 4 pts ; 4. Sturm Graz, 3 pts.

NB : prochaine journée le mercredi 27 octobre. ● Coupe de l'UEFA (2^e tour aller) : Udinese (Ita.)-Legia Varsovie (Pol.) 1-0 ; Deportivo La Corogne (Esp.)-Montpellier (Fra.) 3-1 ; Aris Salonique (Gre.)-Celta Vigo (Esp.) 2-2. NB : matches retour le mardi 2 novembre.

Sturm Graz crée la surprise en battant le Croatia Zagreb

NON CONTENTS de se hisser à la première place du groupe D de la Ligue des champions, suite à leur victoire face à Manchester, les joueurs de l'Olympique de Marseille (OM) peuvent également tirer un coup de chapeau à l'équipe autrichienne du Sturm Graz, qui a contribué à éloigner la menace que pouvait encore représenter le Croatia Zagreb au classement. L'équipe croate, qui s'était pourtant imposée 3-0 lors du match aller contre Graz, le 29 septembre, a été battue (1-0), mardi 19 octobre, en Autriche. Elle reste ainsi rivée à la troisième du classement du groupe D, avec 4 points, contre 9 pour l'OM et 7 pour Manchester.

Pas de chance pour le Croatia Zagreb, c'est la première fois que Sturm Graz, emporte un match en Ligue des champions (le club accusait jusqu'alors trois défaites), inscrivant à l'occasion son premier but de la compétition. La victoire de Graz revêt également des proportions quasi « historiques » en Autriche, puisque, depuis Salzbourg, il y a cinq ans, aucun club autrichien ne s'était plus imposé lors d'une rencontre de Ligue des champions.

Le match, joué devant environ 12 000 spectateurs, a été dominé pendant une très grande partie de la première période de jeu par les joueurs du Croatia Zagreb. Mais c'est Tomislav Kocijan, à la 40^e minute, qui a apporté le but

victorieux aux Autrichiens, ponctuant une action de son coéquipier et capitaine Ivica Vastic, parti ballon aux pieds depuis le rond central. Si ce dernier eu plusieurs occasions d'aggraver le score, les Croates pour leur part n'en manquèrent pas non plus mais ne parvinrent jamais à les concrétiser.

Malgré cette défaite, le Croatia Zagreb, qui affrontera successivement Manchester et l'OM le 27 octobre et le 2 novembre, peut encore, en théorie, décrocher la deuxième place du groupe, synonyme de qualification pour le deuxième tour de la Ligue des champions.

L'équipe de France de rugby devra se passer de Christian Califano et de Fabien Pelous, suspendus

LONDRES

de notre envoyé spécial

« C'est tout de même un sacré stade. » Jamais, jusqu'à ce mardi 19 octobre, Christian Califano n'avait observé Twickenham de ce côté-là : de l'extérieur, sur le trottoir face à l'entrée principale, devant le siège de la Rugby Football Union, où le pilier de l'équipe de France et Fabien Pelous, le deuxième ligne, ont été entendus durant plus de deux heures par les juges de la commission de discipline de l'organisation de la 4^e coupe du monde de rugby.

A cette heure – il était près de 21 h 30 – Christian Califano et Fabien Pelous en avaient fini avec leurs juges. Et, en vérité, « Cali » n'avait sûrement pas le cœur à s'épancher sur les beautés architecturales du stade de cette banlieue de Londres. C'est que le Toulousain connaissait déjà le poids des sanctions prononcées : pour lui, sept semaines de suspension, quatorze jours pour Fabien Pelous.

L'un et l'autre comparaissaient à la suite du match disputé samedi 16 octobre à Toulouse entre la France et les Fidjis. Le premier pour avoir asséné un coup de tête sur Joeli Veitayaki, le second pour avoir piétiné Greg Smith, le capitaine Fidjien. Arrivés aux environs de 18 h 50, les deux joueurs accompagnés de maître Paul Mauriac, avocat de la Fédération

française de rugby (FFR) et de Pierre Camou, l'un de ses vice-présidents, sont sortis aux environs de 21 h 15, après avoir été auditionnés par l'avocat Wyn Williams, chargé de présider la commission.

« Au plan du respect du droit, et notamment des droits de la défense, il n'y a rien à dire, a commenté, pour Le Monde, Paul Mauriac. Les conditions d'expression étaient optimales. On peut dire qu'on a été entendus. En revanche écoutés, c'est un autre débat. » Les

sanctions prises laissent imaginer que les juges n'ont guère pris en compte les arguments avancés par les joueurs et repris par leur défense.

C'est Fabien Pelous, qui, le premier, a été confronté aux commissaires. Une fois la cassette vidéo relative à l'incident visionnée, il a expliqué son geste, aidé d'une interprète pour la traduction franco-anglaise. « Je leur ai redit très sobrement ce que j'avais déjà déclaré, a-t-il indiqué. A aucun moment je n'ai voulu

commettre la moindre brutalité. J'ai simplement fait un rucking. Il n'y avait aucune intention agressive de ma part. Les juges m'ont laissé m'exprimer et ont semblé prêter une oreille attentive à mes propos. »

VICE DE FORME

Ensuite, Paul Mauriac a plaidé un vice de forme. « Le commissaire qui nous cite à comparaître n'était pas sur les lieux au moment des faits », a-t-il avancé. M. Griffith, à l'origine de l'intervention

visant les deux Français, surveille le déroulement des matches de la poule C devant un poste de télévision, mais ne se rend pas sur les stades. C'est lui qui, dès dimanche matin, a engagé les démarches disciplinaires à l'encontre de Fabien Pelous puis, vingt-quatre heures plus tard, celles visant Christian Califano.

« En droit français, c'est un vice de forme qui rend la procédure caduque et annule les poursuites, a expliqué maître Mauriac. Mais ici, c'est le droit anglais qui prime et le

vice de forme ne pèse pas. Pourtant, les juges n'ont pas été insensibles à nos arguments. Mais ils s'en sont tenus à une stricte application du règlement. »

Cette lecture stricte vaut à Christian Califano d'être, contre toute attente, le plus sévèrement puni des deux. Écoute lui aussi avec beaucoup d'attention, il a plaidé le geste involontaire : « Je suis arrivé dans le regroupement et mon coup de tête dans l'épaule de Veitayaki n'était pas une action violente. » Visiblement les deux joueurs avaient été briefés préalablement à leur sortie des locaux, puisque, malgré l'amertume qui devait le saisir, Christian Califano insistait à son tour sur la courtoisie des débats.

Reste désormais, et quelles que soient les suites possibles, qu'en cas de victoire du XV de France, à Dublin, dimanche 25 octobre, lors du quart de finale, Fabien Pelous pourra participer à la demi-finale le 31 octobre, à Twickenham. Pour Christian Califano, en revanche, la Coupe du monde est terminée. Mercredi 20 octobre, en début de matinée, au moment de reprendre l'avion pour Paris, celui-ci ne savait pas encore s'il allait ou non faire appel de cette décision. « Nous avons vingt-quatre heures », a précisé Me Mauriac.

Yves Bordenave

Fabien Galthié titularisé pour le quart de finale du XV de France

APRÈS les blessures, les suspensions. Les « pépins » s'accumulent sur le XV de France, qui devra se priver de la présence de Fabien Pelous et de Christian Califano, deux hommes forts du pack, pour affronter l'Irlande ou l'Argentine, en quarts de finale de la Coupe du monde, dimanche 24 octobre, à Dublin. Après une nuit de réflexion, les sélectionneurs français, abattus, « navrés », ont décidé de faire appel au Bégla Olivier Brouzet – « un remplaçant de luxe », selon le manager français Jo Maso – et au Toulousain Cédric Soulette pour remplacer Fabien Pelous en deuxième ligne et Christian Ca-

lifano au poste de pilier gauche. Avant de se prononcer sur ces problèmes de dernière minute, Jean-Claude Skrela, Pierre Villepreux et Jo Maso avaient eu d'autres cas à résoudre. Le Castrais Ugo Mola, titulaire du poste d'arrière depuis le début de la Coupe du monde, était en situation délicate après ses performances plus que moyennes face au Canada (33-20) et aux Fidji (28-19). Les sélectionneurs ont tranché en faveur du Toulousain Xavier Garbajosa, dont la rentrée à la fin du match contre les Fidji avait été jugée très encourageante.

Dernier arrivé dans le groupe France, pour suppléer le Tou-

lousain Pierre Mignoni, blessé, le demi de mêlée Fabien Galthié a lui aussi tiré le plus grand profit de son apparition de 10 minutes contre les Fidji : il a été préféré à Stéphane Castaignède pour diriger la mêlée pour le quart de finale. Tous les autres titulaires ont conservé leur poste.

E. C.

■ L'équipe de France : 1. Cédric Soulette (Stade toulousain) ; 2. Raphaël Ibanez (Perpignan, cap.) ; 3. Franck Tournaire (Stade toulousain) ; 4. Abdelatif Benazzi (Agen) ; 5. Olivier Brouzet (Bègles-Bordeaux) ; 6. Marc

Lièvrement (Stade français) ; 7. Olivier Magne (Montferrand) ; 8. Christophe Juillet (Stade français) ; 9. Fabien Galthié (Colomiers) ; 10. Christophe Lamaison (Brive) ; 11. Christophe Dominici (Stade français) ; 12. Emile Ntamack (Stade toulousain) ; 13. Richard Dourthe (Dax) ; 14. Philippe Bernat-Salles (Biarritz) ; 15. Xavier Garbajosa (Stade toulousain). Remplaçants : 16. Ugo Mola (Castres) ; 17. Stéphane Gola (Bourgoin-Jallieu) ; 18. Stéphane Castaignède (Mont-de-Marsan) ; 19. Arnaud Costes (Montferrand) ; 20. David Auradou (Stade français) ; 21. Pieter de Villiers (Stade français) ; 22. Marc Dal Maso (Colomiers).



PHOTO ISABELLE ESHRAGHI



Carnet de route

■ **REPÈRES.** Préférer l'automne (septembre à novembre) ou le printemps (avril à début juin). Voyage individuel désormais possible mais formalités rapides (visa) et coûts réduits via un voyageur. Décalage horaire : GMT + 3 h 30. Pour les femmes, le port d'un foulard (*hedjâb*) et de vêtements amples et longs est obligatoire dans les lieux publics - bermuda et tee-shirts sont à proscrire pour les hommes. Les Iraniens sont majoritairement de confession chiite, et les règles de l'islam sont strictement observées, notamment en ce qui concerne l'alcool.

■ **ACCÈS.** Iran Air (tél. : 01-42-25-99-06) est la seule compagnie à effectuer, deux fois par semaine, des vols directs Paris-Téhéran. Les femmes doivent porter le *hedjâb* à bord. Prix avantageux (3 600 F, 533 € environ) chez les voyageurs.

■ **HÉBERGEMENT.** Le prix des chambres est généralement doublé pour les touristes individuels.

■ **VOYAGISTES.** Parmi les voyageurs programmant l'Iran, citons notamment Cartour (tél. : 01-44-56-30-30) avec qui ce reportage a été réalisé, ainsi que Nouvelles Frontières (tél. : 0803-33-33-33), Orients (tél. : 01-40-51-10-40), Comptoir des déserts (tél. : 01-40-26-19-40), Horizons Nomades (tél. : 03-88-25-00-72), Orience (tél. : 01-43-36-10-11) et Terres d'aventure (tél. : 01-53-73-77-77).

■ **LIVRES.** Guides : *Iran, de la Perse ancienne à l'Etat moderne*, de Helen Loveday (Olizane, 256 p., 148 F) et, en anglais, Lonely Planet. Vient de paraître : *Perse, vision d'empires millénaires*, de Suzanne Held et Hervé Beaumont (Hermé, 256 p., 490 F, 74 €). A paraître prochainement : *La Perse des écrivains voyageurs* (Pierre Loti, Robert Byron, Anne-Marie Schwarzenbach), de Frédéric Ramade et Alexandre Bailhade (Le Chêne, 168 p., 260 F, 39 €) et *Iran, aux sources de la civilisation*, de Jean Mathé et Annie Crozat-Mathé (la Renaissance du livre, 256 p., 295 F, 44 €). *Avoir 20 ans à Téhéran*, photos d'Isabelle Eshragui (éditions Alternatives, 96 p., 80 F, 12 €).

■ **RENSEIGNEMENTS.** Centre culturel iranien, 6, rue Jean-Bart, 75006 Paris, tél. : 01-45-49-19-20.

peuples et vassaux pétrifiés sur les bas-reliefs, « toutes ces figures étranges, on dirait qu'elles sortent de la main des sculpteurs ». Deux millénaires et demi pourtant nous séparent de Darius (522-486 av. J.-C.), qui décida d'adosser à cette montagne du Fârs une terrasse monumentale, d'y bâtir une cité où la cour se rassemblerait pour les fêtes du nouvel an. Au flanc d'une falaise proche, le roi de Perse puis ses successeurs firent creuser des tombeaux, dont les frontispices évoquent ceux des Nabatéens à Pétra, en Jordanie.

de boue séchée » dont émergent les « joyaux » des dômes et des minarets, c'est la cité des roses et des rossignols, mais aussi des poètes Saadi (1207-1291 environ) et Hâféz (1324-1389 environ). On peut déambuler dans les jardins de cette ville oasis, déguster d'étranges sorbets aux vermicelles à l'ombre des orangers, ou visiter d'admirables mosquées - dont l'une, kitchissime, recouverte de miroirs colorés. Les Iraniens, eux, viennent avant tout à Chiraz pour y rendre hommage à leurs deux grands poètes.

« **UN SORTILÈGE D'ÉVOCATION** » Il faut s'appeler Loti et avoir une veine d'écrivain pour buter sur un fragment de bois calciné, y voir « le feu mis par la torche d'Alexandre », en faire ressurgir, en « un sortilège d'évocation », cette fameuse nuit d'orgie où, en 330 avant notre ère, le Macédonien incendia la cité des Achéménides. Ce qui n'empêchera pas le simple mortel d'être, lui aussi, subjugué par l'allure de ces ruines, presque inchangées depuis lors : « Ces choses, lasses de durer, lasses de se fendiller au souffle des siècles, voient encore un soir... »

Trêve de frissons antiques. On traverse, à nouveau, la verdure de « ces plateaux unis comme de l'eau tranquille, et séparés les uns des autres par des amas de roches dénudés, aux aspects effroyables », pour retrouver Chiraz. « Cet amas

Au milieu d'un jardin, le mausolée de Hâféz est plus simple que celui de Saadi et n'a rien d'historique, puisqu'il a été construit en 1935. Mais chacun vient s'y recueillir devant la tombe d'agate gravée de « celui qui connaît le Coran par cœur ». Ses *ghazals*, poèmes à rime unique, « populaires à l'égal de ceux de Saadi, font la joie des lettrés de l'Iran aussi bien que des plus obscurs tcharvadars, qui les redisent en menant leur caravane », relève Loti. Votre guide, qui, lui aussi, en connaît probablement des centaines, vous dévoilera peut-être, les yeux clos, les beaux balancés de ces sonnets, sommets de l'esprit persan. Traduits, ils gardent tout leur mystère : est-ce l'amour de Dieu que proclame le poète, ou bien celui d'une belle ?

Hervé Morin

Jasmin
Une des fleurs à cueillir dès aujourd'hui

flores de otro mundo
UN FILM DE ICIAR BOLLAIN

Un PSY ?
Psychothérapies brèves
Coaching
Christophe PARMENTIER
Paris
06.62.32.32.72

LE MONDE DES LIVRES
avec **Le Monde**
DATÉ VENDREDI

Week-end « atmosphère » et « saveurs » à Bruxelles

Lorsque Brel chantait le vieux Bruxelles, celui qui « brusselait » autour de la place de Brouckère, c'était au début des années 60, époque où commençait le massacre systématique du centre-ville par la spéculation immobilière. Aujourd'hui, derrière les hideurs de verre et de béton, on assiste, dans la ville basse, à une vraie renaissance où s'épanouissent vie culturelle et loisirs divers. A deux pas de la Bourse, avenue Adolphe-Max, un cinéma « à l'ancienne » a ouvert ses portes, le Kladderadatsch Palace, étonnante alliance d'art nouveau et de modernisme. En attendant que le restaurant maison ait trouvé son style et ses marques, on fréquentera, alentour, les bistrotts et boîtes de nuit branchés qui, place Saint-Géry ou rue Adrien-Dan-saert (avec l'incontournable Ambassador), animent une nuit bruxelloise convenable dans un quartier voué jusque-là à la pornographie la plus sordide. Toujours dans le bas-Bruxelles, mais côté Saint-Gilles, là où senteurs espagnoles, portugaises et maghrébines se mêlent à l'odeur des moules-frites, il y a aussi du nouveau. La célèbre Brasserie de l'Union, celle où, jadis, se réunissaient les supporters de l'Union saint-gilloise (un des grands clubs de football de l'avant-guerre), est aujourd'hui un lieu de rassemblement pour la jeunesse étudiante. Le samedi soir, on y propose des concerts de musique marocaine et il n'est pas rare que l'on y termine la soirée en dansant sur les tables. Le chineur avisé, lui, prendra ses quartiers à l'Hôtel Galia, dans le quartier des Marolles. Modeste mais propre et accueillant, l'établissement donne sur le marché aux puces de la place du Jeu-de-Balle, ce qui permet d'assister au déballeage du petit matin, le moment idéal pour les bonnes affaires. Reste une question : après tout ce qu'on a raconté sur

les horreurs agroalimentaires du royaume, que peut-on encore manger à Bruxelles ? Facile d'éviter le poulet à la dioxine si l'on consent à consommer un water-zoi comportant une cuisse de coucou de Malines, la volaille de luxe locale. Plus difficile d'échapper à l'escroquerie de la viande de bœuf de race blanc-bleu-belge, une race caractérisée par une queue arrière énorme (ces vaches ne peuvent véler sans l'aide d'un vétérinaire), l'absence de gras, et donc de goût. L'amateur de viande se rabattra donc sur les brasseries françaises établies à Bruxelles et qui garantissent charolais ou limousin. Citons Thoumieux, succursale bruxelloise de la célèbre brasserie parisienne, où officie le Corrèzien Antoine Salviat, et le tout nouveau Toucan, à Ixelles, où Jean Michel Hamon, un Breton naturalisé bruxellois, a fait d'une vieille taverne bruxelloise un restaurant fréquenté par la jeunesse dorée des beaux quartiers.

de notre correspondant Luc Rosenzweig

★ Avec Thalys (tél. : 08-36-35-35-36), Bruxelles est à 1 h 25 de Paris/Gare du Nord. A partir de 947 F (144 €) par personne (réservation incluse) est le forfait Frantour (agences) comprenant l'A/R en Thalys, une nuit en chambre double au Mercure Royal Crown avec petit déjeuner et entrée à l'exposition Ensor. Hôtels : Le Galia (tél. : (32-2) 502-42-43) et Le Plaza (tél. : (32-2) 227-67-00), qui propose des forfaits « Ensor », « Indian Summer » et « chocolat ». Bonnes tables : Taverne de l'Union (parvis Saint-Gilles), Thoumieux (124, rue Américaine), Le Toucan (1, avenue Lepoutre). Office de tourisme, tél. : (32-2) 513-89-40.

A tous prix

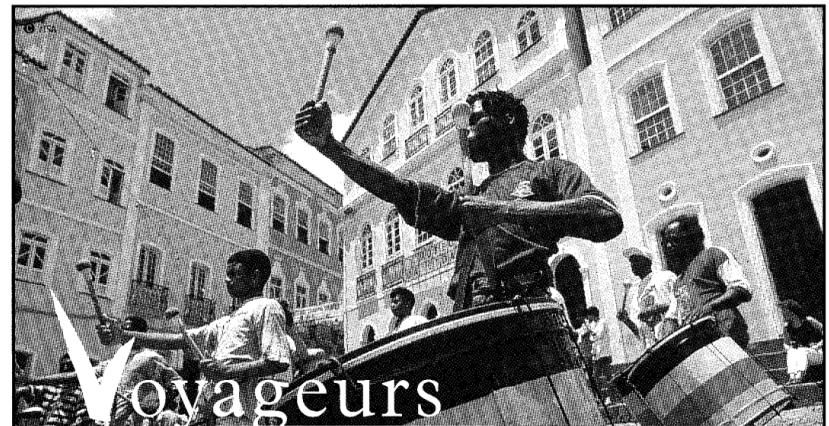
■ **140 F (21 €) : Halloween à Disneyland Paris**, les 30 et 31 octobre pour, de 21 heures à 2 heures du matin, fêter la nuit des fantômes avec Dracula, Cruella, Jafar, le capitaine Crochet et une armée d'épouvantails, de morts-vivants, de monstres, de squelettes et de sorcières. Au programme, outre les traditionnelles attractions, des shows musicaux, un ballet de citrouilles, un concours de costumes et des ateliers créatifs pour se grimer, se déguiser et s'offrir une coiffure délirante. A minuit, feu d'artifice et discothèque géante. Renseignements au 01-60-30-60-30. Le parc vivra à l'heure d'Halloween jusqu'au 7 novembre. Entrées :

220 F (34 €) et 170 F (26 €) pour les moins de 12 ans. Forfait « une nuit/deux jours » sur place à partir de 670 F (102 €) par adulte et 335 F (51 €) par enfant.

■ **1 990 F (303 €) : Edimbourg ou Glasgow** avec le forfait proposé, jusqu'au 15 décembre, par Air France et le voyageur Bennett. Trois jours pour découvrir, dans la capitale écossaise, le château, le palais de Holyrood, le nouveau musée d'Écosse (vitrine de la culture et de l'histoire locales) et l'ex-yacht royal, le *Britannia*, ancré dans le port de Leith. A Glasgow, 3 jours pour voir l'expo Philippe Starck (en octobre), la rétrospective Charles Rennie Mackintosh, dont la *Lighthouse*, un édifice qu'il dessina en 1895, vient d'être restaurée par de grands architectes

contemporains. Renseignements au 01-48-01-87-70.

■ **3 470 F (529 €) : une semaine dans « les mondes himalayens »** à l'occasion du forum organisé à la Toussaint (31 octobre-7 novembre) par l'association Arts et vie dans sa résidence de Maubuisson (près de Bordeaux), en présence de spécialistes. Au programme, conférences (géographie, histoire, religion, art, géopolitique), ateliers (méditation), exposés thématiques, débats, tables rondes, films, musique et diaporamas. Prix par personne en pension complète avec Paris-Bordeaux A/R en TGV et transferts en car. Supplément de 700 F (107 €) pour une chambre individuelle. Séjour seul : 2 800 F (427 €). Renseignements au 01-40-43-20-21.



Voyageurs
EN AMÉRIQUE DU SUD

[VOLS RÉGULIERS]*
Paris > Rio : 2 780F
Paris > Caracas : 2 450F
Paris > Buenos Aires ou Santiago : 3 390F
Paris > Lima : 3 560F
>> Consultez et réservez tous nos vols sur toutes nos destinations sur le Web Voyageurs : www.vdm.com

[SEJOUR]* EXCEPTIONNEL - ESCAPADE A RIO DE JANEIRO
6 jours Paris/Paris à partir de 5 990F

[VOYAGE A LA CARTE EN INDIVIDUEL]* CHILI : EXPLORA EN PATAGONIE
4 jours/3 nuits au départ de Punta Arenas à partir de 7 080F

[CROISIÈRE]* LES GRANDS EXPLORATEURS
23 jours Paris/Paris à partir de 26 710F
Vous naviguez sur les canaux intérieurs du détroit de Magellan, autour de l'île de la Terre de Feu et jusqu'au Canal de Beagle.
*Prix par personne à partir de, aller/retour, hors taxes.
>> Prenez rendez-vous avec nos conseillers spécialisés par destination.

>> Renvoyez ce coupon à VOYAGEURS DU MONDE, 55 rue Sainte Anne, 75002 Paris

JE SOUHAITE RECEVOIR LES BROCHURES SPÉCIALISÉES SUR LES VOYAGES EN "INDIVIDUEL" :
 Afrique Amérique du Sud Asie Centrale Asie du Sud Est Australie Chine Etats-Unis / Canada Europe Les îles Inde Indonésie Italie Mexique / Guatemala Monde Arabe

JE SOUHAITE RECEVOIR LA BROCHURE VOYAGEURS "CIRCUITS" :
Cette brochure regroupe l'ensemble des circuits "civilisations" et "découvertes" de nos 13 brochures spécialisées.
 Circuits *Envoi gratuit limité à 2 brochures. Au delà, merci de joindre 15 Frs par chèque à l'ordre de Voyageurs du Monde.

NOM : _____ PRÉNOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ TÉL : _____

Le Monde - 21/10/99

Les Expositions-ventes d'Artisanat

LA CHINE : du 8 septembre au 27 novembre 1999, la Cité des Voyageurs - Paris, vous invite à découvrir l'art et l'artisanat traditionnel chinois.

► VOYAGEURS PARIS
55, rue Sainte-Anne
75002 Paris
☎ 01 42 86 17 70

► VOYAGEURS LYON
5, quai Jules Courmont
69002 Lyon
☎ 04 72 56 94 56

► VOYAGEURS RENNES
(agence Rallu)
2, rue Jules Simon, BP 7501,
35075 Rennes Cedex
☎ 02 99 79 16 16

► VOYAGEURS TOULOUSE
12, rue Gabriel Péri
31000 Toulouse
☎ 05 62 73 56 46

► VOYAGEURS FOUGÈRES
(agence Rallu)
☎ 02 99 94 21 91

► VOYAGEURS SAINT-MALO
(agence Rallu)
Tél : 02 99 40 27 27

>> Demandez vos brochures sur Internet
www.vdm.com
3615 VOYAGEURS
2 235/mh

Une semaine pour favoriser la « propagation » de la science

Jusqu'au dimanche 24 octobre, près de 2 500 manifestations sont organisées dans toute la France pour rapprocher les chercheurs et le public. Une façon de lutter contre la désaffection des jeunes pour les carrières scientifiques et de clarifier les rapports entre la société et ses savants

Près de 2 500 manifestations dans toute la France jusqu'à dimanche : portes ouvertes dans les laboratoires, visites, ateliers scolaires, expositions, conférences et autres. Lancée il y a huit ans par Hubert Curien, la

« Science en fête », devenue la « Semaine de la science » en passant de deux à sept jours, multiplie, davantage encore cette année, les initiatives en direction du milieu scolaire et enseignant. C'est que les filières

scientifiques connaissent une désaffection « tragique ». La Semaine de la science a donc pour priorité de « sensibiliser les jeunes aux études scientifiques et favoriser la rencontre entre l'école et les chercheurs,

en expliquant la réalité du travail de la recherche ». Ses organisateurs entendent aussi contribuer à clarifier les relations entre la société et ses savants. Car, si l'on assiste à une montée en puissance de la de-

mande à l'égard de la science, les citoyens manifestent une inquiétude croissante face à certaines recherches, sur le clonage ou les organismes génétiquement modifiés, par exemple.

LA « SCIENCE EN FÊTE », imaginée voilà huit ans par Hubert Curien, ne suscite sans doute pas la même ferveur populaire que la Fête de la musique orchestrée par Jack Lang. L'initiative a pourtant fait mieux que se pérenniser : les deux journées des premières éditions sont devenues, en 1998, une Semaine de la science, à laquelle ont participé en 1998 plus d'un million de personnes, dans quelque 620 villes.

Elle a aussi gagné en diversité. Cette année, du lundi 18 au dimanche 24 octobre, près de 2 500 manifestations sont proposées dans toute la France : portes ouvertes dans les laboratoires, visites de musées, ateliers scolaires, expositions, projections de films, conférences et autres « sorties découvertes » (le programme complet est disponible sur Internet, www.education.gouv.fr, ou sur Minitel, 3614 Semaine de la science).

Sans renoncer à son côté ludique, qui permet au public de réaliser lui-même quelques expériences élémentaires, la manifestation a été cette fois « pensée » par un comité scientifique, piloté par Guy Ourisson, président de l'Académie des sciences. Ce comité, chargé de veiller à « la

pertinence et l'actualité des thèmes abordés », a aussi souhaité que le milieu industriel soit associé à cette semaine. Mais l'objectif premier reste de « montrer la science en action avec rigueur et clarté », pour « donner au public les clés d'une approche rationnelle des problèmes que pose l'évolution des sciences ». Autrement dit, de favoriser la « propagation » de la culture scientifique, pour reprendre le terme, emprunté au vocabulaire des physiciens, du ministre de la recherche Claude Allègre.

INQUIÉTUDE CROISSANTE

D'avantage encore que les précédentes, cette huitième édition multiplie les initiatives en direction du public scolaire et des enseignants. C'est que les disciplines scientifiques connaissent une désaffection qualifiée de « tragique » par le ministère, qui constate un recul d'environ 30 %, en quatre ans, des orientations vers ces filières. Un phénomène qui n'est du reste pas propre à la France, puisque seule y échappe, en Europe, l'Allemagne réunifiée. Dans leur récent rapport sur l'avenir de la recherche française, les députés socialistes Pierre Cohen (Haute-Garonne) et Jean-Yves Le Déaut (Meurthe-et-Moselle) s'inquiètent. « Le déclin de

l'intérêt des jeunes pour les filières scientifiques et plus particulièrement pour la recherche, qui s'explique en partie par des perspectives de carrière à court terme insuffisantes et par un enseignement trop abstrait et trop académique, fait craindre, disent-ils, une pénurie de scientifiques pour l'avenir. »

La Semaine de la science a donc pour priorité de « sensibiliser les jeunes aux études scientifiques et favoriser la rencontre entre l'école et

Ni Journée du patrimoine ni Fête de la musique

Lors de son lancement, il y a huit ans, la Science en fête était interprétée par beaucoup comme un homologue scientifique de la Fête de la musique ou de la Journée du patrimoine. Il n'en était rien, insiste Guy Ourisson, président de l'Académie des sciences, chargé, à la demande du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, de superviser l'organisation de cette manifestation nationale. Dans les faits, les portes ouvertes, les visites de laboratoires par les lycéens et les écoliers, se sont, dès le début, étalées sur plusieurs jours.

En l'appelant désormais Semaine de la science, le ministre Claude Allègre a voulu marquer cette évolution, inaugurée en 1998 quand les manifestations ont eu lieu, dans toute la France, du lundi au dimanche. L'esprit est le même mais avec une implication plus forte : la science est toujours en fête, mais pour toute une semaine. L'idéal serait, évidemment, de ne pas se limiter dans le temps. De mieux répartir, si possible, ce genre de manifestations sur toute l'année. L'éclipse qui a, cet été, mobilisé les foules autour d'un événement scientifique préfigure, peut-être, l'évolution future de ce genre de rencontre.

Sélection

La plupart des grandes villes mettent en place un village ou un espace des sciences présentant des expositions, des films, des expériences et des résultats de la recherche. En dehors de ces événements d'envergure (programme disponible sur Internet à l'adresse <http://www.education.gouv.fr>, ou sur Minitel, 3614 Semaine de la science) sont prévues de nombreuses manifestations dont voici une sélection, région par région.

- **Alsace**
Sélestat : « J'habite mon quartier », jeu de société géant sur le thème de l'aménagement d'un quartier.
- **Aquitaine**
Les Eyzies-de-Tayac : visite guidée du lieu des fouilles et du musée avec un commentaire adapté à

chaque niveau scolaire. Réalisation d'une fiche d'étude d'un outil en silex.

● Auvergne

Le Puy-en-Velay : exposition sur les principaux risques de santé liés à l'habitat (le radon, l'amiante, le monoxyde de carbone, le bruit, le plomb, l'humidité, les acariens et l'air usé) et les moyens à mettre en œuvre pour les prévenir.

● Basse-Normandie

Caen : journée portes ouvertes au grand accélérateur national d'ions lourds (Ganil).

● Bourgogne

Auxerre : la chimie du miel. Dans la région, la Semaine de la science est principalement consacrée à la chimie.

● Bretagne

Hillion : balade scientifique sur les rochers à marée basse.

● Centre

Nançay : soirée d'observation astronomique, samedi 23 octobre,

et animations au radiotélescope tout le week-end.

● Champagne-Ardenne

Soulaie Dhuy : visite des installations du Centre de l'Aube de stockage des déchets radioactifs et conférence d'un ingénieur du service sûreté-environnement.

● Corse

Propriano : visite en bateau du site d'élevage de loups et de daurades de la ferme marine de Campomoro avec vision sous-marine. Découverte des métiers de l'aquaculture.

● Franche-Comté

Besançon : exposition « Suffit-il de le voir pour le croire ? » : le rôle des images en sciences et les écueils qu'elles peuvent engendrer.

● Haute-Normandie

Giverny : promenade dans le jardin de Monet pour mieux saisir les enjeux scientifiques de la botanique actuelle.

● Ile-de-France

Nemours : fabrication d'une pirogue d'époque mésolithique et expérimentations d'outils au Musée de préhistoire d'Ile-de-France.

● Languedoc-Roussillon

Narbonne : Festival international du film de l'insecte.

● Limousin

Limoges : voir tourner la Terre grâce au pendule de Foucault.

● Lorraine

Briey : l'Explomobile, une camionnette remplie de produits pédagogiques, se déplace de lieu en lieu pour apporter la science dans des écoles.

● Midi-Pyrénées

Toulouse : pérégrination d'une goutte d'eau, de la source à l'estuaire. Dans la région, la Semaine de la science est principalement consacrée à l'eau.

● Nord-Pas-de-Calais

Valenciennes : les liens étroits entre la chimie, la couleur et la lumière.

● Pays de la Loire

Saint-Nazaire : expositions et ateliers sur les conséquences de la montée du niveau de la mer sur la géographie de la ville et l'évolution de l'écosystème de l'estuaire.

● Picardie

Boves : présentation de toutes les facettes de l'archéologie en France.

● Poitou-Charentes

La Couronne : l'histoire de l'invention des chiffres, aussi importante pour l'homme que celle des lettres.

● Provence-Alpes-Côte d'Azur

Istres : 20 000 pots sous les mers, exposition sur le commerce de la céramique en Provence du X^e au XIX^e siècle.

● Rhône-Alpes

Chambéry : familiarisation avec les cadrans solaires afin de permettre au public de fabriquer son propre outil.

Découverte de l'art numérique à Grenoble

GRENOBLE

de notre correspondant

Écouter, toucher, voir avec l'ordinateur : c'est ce que propose l'Association pour la création et la recherche sur les outils d'expression (Acroce). Ce centre de recherche, installé à Grenoble depuis 1976, ouvre cette semaine ses portes au public. Les trois fondateurs du centre, Claude Cadoz, Annie Luciani et Jean-Loup Florens, tous docteurs en électronique, ont donc été mobilisés, ainsi que six thésards, pour faire découvrir à chacun les possibilités de création musicale et visuelle qu'offrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Les chercheurs de l'Acroce ont en effet mis au point un langage informatique qui permet de décomposer les objets aussi bien visuels que sonores, d'analyser leurs constituants, puis de les restituer par ordinateur avec « un degré de réalisme et, dans le domaine des sons, une richesse de timbres, impossibles à obtenir habituellement avec l'informatique ».

Outre la fabrication des sons et des images, l'ordinateur peut aussi reproduire des sensations tactiles, grâce à un dispositif de « retour d'effort » (TGR) qui permet

de traduire la sensation de frottement de l'archet sur une corde.

Aujourd'hui, l'Acroce commercialise un certain nombre de logiciels dont Genesis, un outil de création musicale, et Mimesis, un outil de création d'images animées. « Mais ce ne sont pas des

Outre la fabrication des sons et des images, l'ordinateur peut aussi reproduire des sensations tactiles

jeux vidéo, prévient Claude Cadoz, même si nous avons beaucoup travaillé les aspects visuels et graphiques pour les rendre très attractifs. »

Pas question pour les jeunes apprentis en arts virtuels de se contenter de cliquer. « L'utilisateur a entre les mains une sorte de jeu de Lego informatique. C'est à lui de construire, de s'investir. »

Mais, Claude Cadoz est formel. Après une heure ou deux d'initiation, « l'émerveillement est garanti ». Que l'on soit lycéen, enseignant ou artiste confirmé, « il y a toujours un petit résultat », assure cet ingénieur qui avoue avoir été plusieurs fois chassé de son tableau de commande par celui qu'il initiait. En 1998, lors d'un salon, un enseignant du Conservatoire de Nice qui avait pris sa place avait même obtenu des résultats que lui-même recherchait depuis longtemps.

Loin d'en prendre ombrage, Claude Cadoz vit cette inversion des rôles comme une merveilleuse récompense. Preuve que les années de recherche de l'équipe ont atteint le but poursuivi : ouvrir le champ de la création artistique par écrans et souris interposés et la rendre plus accessible. *Esquisses*, première œuvre signée par l'équipe de l'Acroce et qui sera présentée, vendredi 22 octobre, à l'anneau de vitesse de Grenoble, devrait témoigner des possibilités de cet art numérique.

Nicole Cabret

★ Jusqu'au 22 octobre, INPG, 46, avenue Félix-Viallet, Grenoble. Tél. : 04-76-57-43-39.

Une exposition à Paris sur les volcans néo-zélandais, miroirs des profondeurs

DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE, on connaît ces hommes en noir, hantises des terrains de rugby. Mais qui connaît Lady Knox ? Cette « dame » est une des curiosités de l'île septentrionale de cet archipel, appelée aussi l'île du Feu. Car le pays maori est aussi un pays volcan plein d'anecdotes. Au siècle dernier, des bagnards lavaient leur linge dans un trou d'eau chaude. En raison de sa viscosité, le savon qu'ils utilisaient fit monter la pression et un jet d'eau finit par jaillir, qui éparilla les vêtements aux alentours. On installa un tuyau afin de rétrécir le conduit naturel amenant l'eau chaude à la surface et fabriquer ainsi un geyser artificiel pour le touriste.

Ce tuyau n'est aujourd'hui plus visible, recouvert de concrétions de silice mais, une fois par jour, quelqu'un vient verser de la lessive à l'intérieur. Et Lady Knox de cracher un jet d'eau de 5 à 6 mètres de haut, pendant une heure, pour le plus grand plaisir des photographes.

De la Nouvelle-Zélande, on se souvient qu'elle fut le théâtre d'un

attentat perpétré par les services secrets français, mais qui sait qu'Auckland est parsemée d'une cinquantaine de petits cônes d'origine volcanique ? Le paysage de cette contrée des antipodes est le témoignage quasi pictural d'une chimie, d'une alchimie souteraines aux débordements aussi grandioses qu'impressionnants. Ici, les parois sont jaune fluo du soufre qui s'y est déposé. Là, dans cette rivière, des terrasses de silice sont comme autant de marches blanches composant des mini-cascades.

« LA PISCINE À CHAMPAGNE »

Plus loin, c'est « la piscine à champagne » comme les gens du cru surnomment ce lac turquoise en ébullition, toujours agité de bulles de gaz carbonique, dont les franges orangées retiennent des poisons comme l'arsenic, l'antimoine et le mercure, mais aussi des trésors comme l'argent et l'or.

« La palette de l'artiste », comme disent les Néo-Zélandais, s'exprime dans une exposition photographique sur le volcanisme de ce

entre la société et ses savants. « On assiste depuis plusieurs années à une montée en puissance de la demande sociale à l'égard de la science », notent Pierre Cohen et Jean-Yves Le Déaut, mais cette demande est « ambiguë ». D'un côté, le citoyen manifeste « une inquiétude croissante face à un développement technologique apparemment mal maîtrisé », inquiétude cristallisée, en particulier, par les recherches sur le clonage ou sur les organismes génétiquement modifiés, perçues comme l'œuvre d'apprentis sorciers.

UNE RELATION PLUS RAISONNÉE

De l'autre côté, le même citoyen sollicite de plus en plus l'expertise du scientifique, sommé de « s'emparer de tous les sujets où la connaissance est encore trop limitée » et de fournir « des résultats rapides, précis et non équivoques », par exemple sur l'impact - éminemment complexe et controversé - de l'effet de serre. Dans les deux cas, le savant est placé en position de toute-puissance, maléfique dans un cas, salvatrice dans l'autre.

La diffusion de la culture scientifique et technique est sans doute l'une des clés d'une relation plus raisonnée, et donc plus équilibrée,

entre la société et ses chercheurs. Claude Allègre indique que dans le cadre du plan des universités du troisième millénaire (U3M), les grands établissements nationaux - Cité des sciences de La Villette, Palais de la découverte, Musée des arts et métiers ou Museum d'histoire naturelle - seront encouragés à « se déconcentrer pour irriguer tout le pays ».

Avec d'autres, le ministre s'inquiète de la montée de l'irrationnel et, paraphrasant Condorcet, croit qu'« il faut se méfier du règne des experts, mais plus encore de la dictature de l'ignorance ». La récente décision de deux Etats américains, le Kansas et le Colorado, d'obliger les professeurs à enseigner à égalité les thèses créationnistes, selon lesquelles le monde a été créé par Dieu en sept jours, et la théorie de l'évolution de Darwin, lui semble proprement « terrifiante » (*Le Monde* du 14 août).

La patrie de Descartes est-elle mieux armée pour résister à l'obscurantisme ? « Le retour aux ténèbres et à l'inculture appelle les scientifiques à un combat sans relâche », exhorte-t-il. Une Semaine de la science n'y suffit évidemment pas.

Pierre Le Hir

Téléphonez moins cher 24 h / 24.

Exceptionnel
1heure
offerte*
Jusqu'au 15 décembre

7j/7 - 24h/24

Tarif réduit

38
cts/inn TTC
partout en France

Inscrivez-vous au 0800 44 04 04

TELÉ2

Pourquoi continuer à payer trop cher ?

Tarif TTC valable au delà de la durée initiale de communication. Appels en dehors de votre département, hors mobiles et numéros spéciaux et hors DON-TOM. Les départements 75-92-93-94 sont considérés comme un seul département de même pour la Corse (2A-2B). Offre soumise à conditions. *Équivalent à la valeur d'une heure de communication interurbaine en national. Offre non remboursable et non cumulable.

Accalmie passagère

JEUDI. Dans la matinée, la perturbation qui a largement arrosé le Sud-Est dans la nuit évacue la France par l'est. A l'arrière de cette limite s'établit un temps variable. Une nouvelle perturbation aborde le pays par l'ouest dans la soirée.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. - La grisaille du matin se dissipe peu à peu. Des éclaircies font ensuite leur apparition. Les nuages sont de retour en soirée avec leur lot de petites pluies. Il fait de 15 à 18 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Les pluies du matin disparaissent au profit d'une journée qui alterne les éclaircies et les passages nuageux. Quelques averses peuvent se produire. En soirée, de nouvelles ondées affectent la Touraine. Il fait de 15 à 17 degrés.

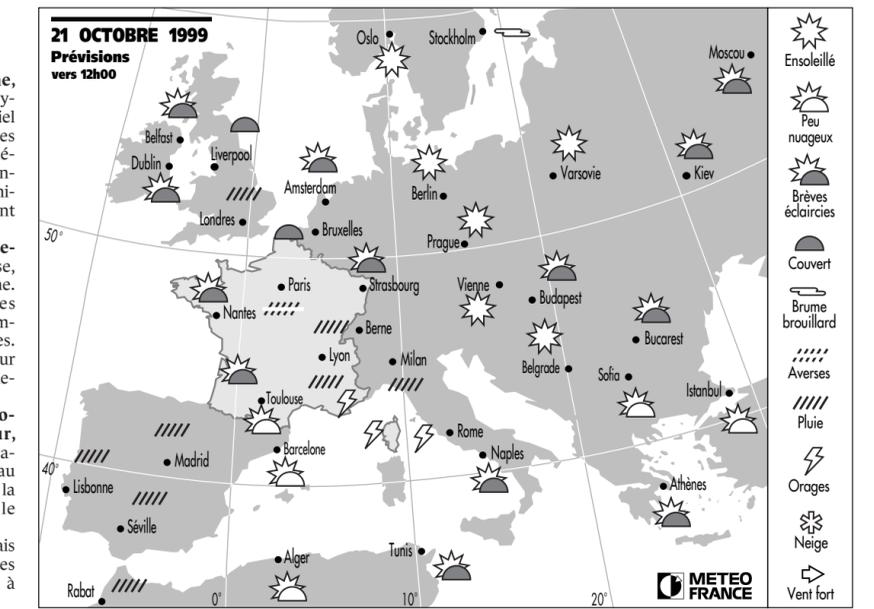
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Des pluies arrosent, le matin, la Champagne-Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté. En Alsace, le ciel est plus lumineux. Il fait de 14 à 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Au pied des Pyrénées, le soleil se lève par ciel clair alors qu'ailleurs les brumes sont de la partie. Le temps s'améliore ensuite et la journée s'annonce agréable. Dans l'après-midi, des nuages élevés envahissent le ciel. Il fait de 16 à 21 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - La matinée est pluvieuse, surtout dans la vallée du Rhône. Dans l'après-midi, seules les Alpes sont encore sous de nombreux nuages et de petites pluies. Ailleurs, les éclaircies font leur apparition. Il fait de 14 à 17 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Pluies localement orageuses et vents sont encore au programme de la matinée, de la Provence à la Corse. Puis le temps s'améliore par l'ouest.

En fin de journée, le mauvais temps ne concerne plus que les Alpes du Sud. Il fait de 17 à 21 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

THAÏLANDE. A partir du dimanche 31 octobre, Thai Airways International met en place trois vols hebdomadaires sans escale entre Bangkok et le port de Danang, au Vietnam. Danang, environné de plages, est proche de la ville royale de Hué, des collines de l'intérieur et du col des Nuages, qui offre de superbes points de vue sur la côte et les baies devenues stations balnéaires. Avec ces liaisons, les mercredis, vendredis et samedis, la compagnie thaïlandaise propose au total 17 vols hebdomadaires vers le Vietnam.

ESPAGNE. Dévasté par les flammes, il y a cinq ans, le grand théâtre du Liceu de Barcelone, un des plus prestigieux opéras d'Europe, a rouvert ses portes, début octobre, avec une représentation de Turandot, de Puccini. Sa reconstruction aura duré trois ans et coûté près de 120 millions de dollars. Elle précède celle de la Fenice de Venise, autre opéra prestigieux, lui aussi détruit par un incendie.

PRÉVISIONS POUR LE 21 OCTOBRE 1999

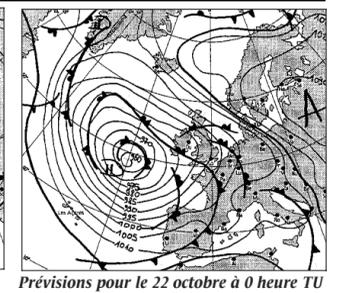
Table with 2 columns: Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. Lists cities like Paris, Lyon, Marseille with their respective weather conditions and temperatures.

Table with 2 columns: EUROPE and ASIE-Océanie. Lists cities like Amsterdam, Paris, Rome, Tokyo with weather icons and temperatures.

Table with 2 columns: AMÉRIQUES and AFRIQUE. Lists cities like New York, Los Angeles, Paris, Dakar with weather icons and temperatures.

Table with 2 columns: ASIE-Océanie. Lists cities like Bangkok, Bombay, Djakarta, Hanoi, Hong Kong, etc. with weather icons and temperatures.

Table with 2 columns: ASIE-Océanie. Lists cities like Bangkok, Bombay, Djakarta, Hanoi, Hong Kong, etc. with weather icons and temperatures.



JARDIN

Les premières gelées commencent à sévir en plaine

L'ÉTÉ, temps clair est synonyme de chaleur : le soleil rayonne sans entrave. En automne et en hiver, l'astre solaire annonce le froid. Soit parce que ses rayons trop obliques ne font qu'effleurer les parties septentrionales de l'hémisphère Nord. Soit parce que l'absence de couverture nuageuse pendant la nuit ne peut retenir le peu de chaleur emmagasinée durant la journée dans la terre.

C'est ce que nous venons de vivre, dans la moitié nord du pays, samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 octobre. Ciel dégagé, soleil resplendissant, mais déjà peu efficace, associés à des masses d'air froid venues du nord ont fait survenir les premières gelées dans les plaines et dans les villages. Les grandes villes ont été épargnées. La circulation automobile, le chauffage des appartements fortement concentrés, les grands murs des immeubles bloquant la circulation des vents font que la température y est plus élevée en permanence de quelques degrés qu'en zone dégagée.

Le climat de Paris intra-muros est ainsi comparable à celui du sud-ouest de la France et des villes qui bordent l'océan Atlantique jus-

qu'à l'embouchure de la Seine. Les gelées y sont rares, voire exceptionnelles en certains endroits, et la vogue des plantes originaires de ciels plus cléments fait que l'on peut observer de nombreuses espèces fragiles et prospérer sans dommage apparent, y fleurir sans difficultés quand elles s'y refusent quelques dizaines de kilomètres au nord.

ARBUSTES RÉSISTANTS Il suffit pour s'en convaincre d'observer la splendide double allée de Lagerstroemia indica (lilas des Indes) sur tiges, située au sud de l'esplanade de la Défense. Chaque année, elle fleurit fin août, début septembre quand, en Normandie, cet arbuste résistant au gel n'épanouit qu'exceptionnellement ses grandes inflorescences rouges, roses, mauves ou blanches.

C'est ainsi qu'un Albizzia julibrissin (acacia de Constantinople), fleurit chaque été, sur l'île de la Cité, derrière la cathédrale Notre-Dame de Paris (non loin de l'arbre le plus vieux de la capitale : un robinier planté dans le jardin de l'église Saint-Julien-le-Pauvre). C'est ainsi que des avocats

ornent des terrasses et des cours du quartier du Marais, que des palmiers, des cordylines poussent en pot sur des balcons des Champs-Élysées, que des clématites persistantes (balearia et cyrrhosa) fleurissent ici et là sur des balcons dès la fin de l'hiver, que des hibiscus de Chine passent la mauvaise saison sans encombre moyennant la simple protection d'un mur et d'un coupe-vent. On peut même admirer quelques mimosa d'hiver (Acacia dealbata) et eucalyptus... Moins qu'à Londres cependant,

Conseils avant de planter

Les plantes les plus robustes peuvent être plantées dès maintenant. Il n'est pas utile d'attendre la sainte Catherine, qui ne voit pas, contrairement au dicton, tout bois prendre racine. En motte ou en pot, peu importe, mais les arbustes cultivés en pot devront être inspectés soigneusement. Pour cela, ne pas hésiter à sortir la motte de son contenant. Si de grosses racines tournent tout autour du pot, passez votre chemin. Il y a de fortes chances pour qu'elles contiennent ainsi de tourner en rond, formant un chignon qui bloque la croissance de l'arbre. Des belles racines gardent la terre souple, à l'exception de celles des arbustes de terre de bruyère (azalées, rhododendrons, camélias, bruyères), qui ont une tendance naturelle à former une sorte de feutre compact qui épouse la forme du pot. Il faudra, au moment d'installer la plante, désagréger un peu les racines en sorte qu'elles puissent sans tarder partir à la conquête du sol alentour.

qui semble être devenu une anexe botanique des lointaines terres du Commonwealth que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Evidemment, ceux qui se risquent à de telles plantations peuvent, en une nuit, voir leurs espoirs et leurs efforts réduits à néant. Par un hiver particulièrement froid, comme on en subit parfois, le gel survient dans Paris aussi sec, intense et meurtrier pour les plantes, que celui d'un hiver normal cinquante kilomètres plus au nord. Ainsi, un spécimen impo-

sant et splendide de palmier gomm (Trachycarpus humilis), le seul palmier endémique en Europe, notamment sur la Côte d'Azur, qui passait ses hivers sans problèmes simplement protégé des pluies par une toile tendue au-dessus de ses palmes, près de la grande serre du jardin des plantes à Paris, a été grillé jusqu'au sol. L'accident a eu lieu il y a treize ans.

La résistance au gel des plantes est parfois difficile à établir de façon univoque. C'est ainsi qu'un eucalyptus cultivé de graines prélevées sur un arbre poussant depuis longtemps dans une zone froide résistera beaucoup mieux au froid qu'un autre, de la même espèce, issu d'un plant poussant au sud. Et évidemment mieux s'il n'a pas été trop amendé en engrais par des horticulteurs soucieux d'accélérer la rotation de leurs cultures et s'il a été acclimaté soigneusement en lui faisant passer son premier hiver dans un local lumineux et frais.

De toutes façons, il faut toujours planter ses arbustes au printemps, de manière qu'ils puissent s'enraciner avant le premier hiver qu'ils passeront dehors. Cette résistance dépend aussi de la nature du sol

(les terres gorgées d'eau la diminuent), de l'orientation (surtout pas le soleil du matin) et de la présence d'un mur qui retient, la nuit, la chaleur emmagasinée le jour.

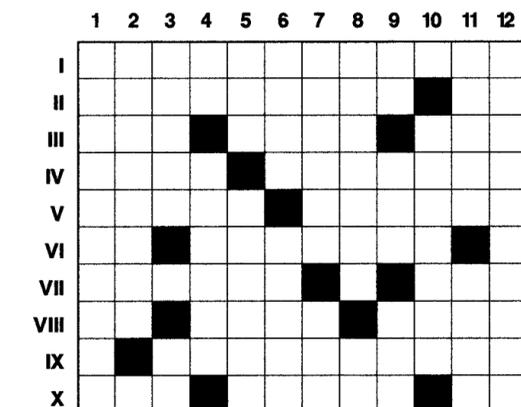
De nombreuses plantes aujourd'hui cultivées en plein air ont longtemps été tenues pour des plantes d'intérieur ou d'orangerie. Le premier magnolia à feuilles persistantes planté en plein air en France le fut à Nantes. Le jardinier qui s'en occupait depuis des années, un peu lassé de le voir malingre, d'être contraint de le rentrer chaque hiver, l'installa en pleine terre, jouant son va-tout. L'arbre prospéra et y fleurit bientôt.

Depuis cette expérience, l'arbre magnifique est planté jusque dans le nord du pays, ainsi que l'aucuba du Japon (que les encyclopédies publiées à la fin du XIX^e siècle recommandent de rentrer l'hiver), que les camélias, les Fatsias japonica (appelés autrefois aralias) qui résistent tous aux rigueurs d'un hiver normal... pourvu qu'ils n'aient pas les pieds dans l'eau et qu'ils soient plantés contre un mur à l'abri des vents froids.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99249



HORIZONTELEMENT

- I. Est prêt à payer d'avance. - II. Voyou qui a pris de l'âge. Homme à tête de faucon. - III. Pour faire la peau. Avec des oh et des ah il exprime la difficulté. Pour la répétition. - IV. De plus. Bête à corne à l'air chevalin. - V. Porte le voile. Le pêcheur l'apprécie chargé... le pêcheur le préfère vide. - VI. Marque de dégoût. Qui devront exercer leurs talents ailleurs. - VII. Corrige les fautes. Pousse à contresens. - VIII. Démonstratif. Détour. Beaux parleurs. - IX. Imaginait

VERTICALEMENT

- 1. Approbation sans réserve. - 2. Lieu de prière. - 3. La barbe des vieilles branches. Tête d'Ibis. - 4. Deux points. Produit d'une rencontre à la basse-cour. - 5. Fond de bouteille. La force des habitudes. - 6. Circule librement en Iran. Vivent au Kenya et en Tanzanie. - 7. Ne laisse pas de temps au temps. Son voisin a pris pied dans ses pompes.

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

BRIDGE

PROBLÈME N° 1863

L'EXTRAORDINAIRE ÉTAU Ce chelem réussi par Lars Abrahamson avait été proposé pour la liste des « donnes les mieux jouées de l'année ». Au début, cachez les mains d'Est-Ouest.

Bridge hand diagram showing cards for North and South in Spades, Hearts, Diamonds, and Clubs.

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Bridge table diagram showing the layout of cards for South, West, North, and East.

Est tire l'As de Trèfle sur lequel Ouest doit défausser un Carreau, car, s'il jetait le 7 de Pique, Sud franchirait le Roi en jouant le 10 de Pique. Ensuite, Sud joue le Valet de Carreau pour la Dame, tandis qu'Est doit défausser le Valet de Pique pour ne pas libérer le 7 de Trèfle ; puis Sud joue le 3 de Pique pour la Dame, le Roi et l'As d'Ouest qui doit rejouer son dernier Pique pour le 10 de Sud, qui fera sa douzième levée, le Roi de Carreau.

Réponse

La solution est de trouver l'As de Pique et le Roi de Trèfle en Est. Il faut toutefois supposer que, si Ouest n'avait pas eu l'As de Pique, il aurait entamé cette couleur. Le problème pour Sud était donc de trouver un squeeze si Est avait la garde à Pique et à Trèfle, c'est-à-dire Dame et Valet de Pique et au moins cinq Trèfles (pour que Ouest n'en ait pas plus de deux). Cependant, ce squeeze est difficile à monter si l'on ne connaît pas sa position finale, où la menace à Trèfle est le troisième Trèfle de Nord et où Ouest ne peut garder l'As de Pique sec.

Pour arriver à cette solution, Abrahamson, après avoir pris l'entame avec l'As de Carreau, a joué six fois Cœur et a fait l'impasse à Trèfle...

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Bridge table diagram showing the layout of cards for South, West, North, and East.

Est tire l'As de Trèfle sur lequel Ouest doit défausser un Carreau, car, s'il jetait le 7 de Pique, Sud franchirait le Roi en jouant le 10 de Pique. Ensuite, Sud joue le Valet de Carreau pour la Dame, tandis qu'Est doit défausser le Valet de Pique pour ne pas libérer le 7 de Trèfle ; puis Sud joue le 3 de Pique pour la Dame, le Roi et l'As d'Ouest qui doit rejouer son dernier Pique pour le 10 de Sud, qui fera sa douzième levée, le Roi de Carreau.

LA PETITE PRÉCAUTION

Cette donne a été distribuée lors du tournoi de Bordeaux, l'année dernière, et Jacques Tuffal, qui était le déclarant, a joué et réussi ce contrat de 6 SA.

Bridge hand diagram showing cards for North and South in Spades, Hearts, Diamonds, and Clubs.

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Bridge table diagram showing the layout of cards for South, West, North, and East.

Ouest ayant entamé le 10 de Pique, comment Tuffal, en Sud, a-t-il joué pour gagner le PETIT CHELEM À SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères Avec une main de 17 points d'honneurs distribuée 4-3-3-3, Nord préféra conclure les enchères en demandant directement le chelem à sans atout.

Philippe Brugnion

LITTÉRATURE L'écrivain Nathalie Sarraute, née en Russie le 18 juillet 1900, est morte à Paris, le mardi 19 octobre. Elle était la mère de la journaliste Claude Sarraute, notre collabora-

trice jusqu'en 1996. Publié en 1939, son premier livre, *Tropismes*, contenait l'essentiel de sa vision du monde et d'une entreprise littéraire dont elle maintint l'exigence jusqu'à *Ouvrez* (1997). ● LA

RENCONTRE, à la Libération, avec Jean-Paul Sartre, qui préface en 1948 *Portrait d'un inconnu*, lève les préventions du monde éditorial à l'égard d'une écriture qui fera plus tard l'admiration

d'Alain Robbe-Grillet. ● LE NOUVEAU ROMAN la revendique, dans les années 60, mais l'auteur du *Planétarium* affirmera son indépendance et son attachement à explorer le « *for intérieur* »,

à la recherche de la sensation première et de son expression exacte. ● AU THÉÂTRE, elle arbitre un combat entre la parole et le silence, toujours à l'affût de l'innommé derrière les mots.

Nathalie Sarraute n'est plus ici

Jusqu'à sa disparition, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, celle qui ne voulut être enfermée dans aucun groupe, même pas celui du nouveau roman, aura mené, par l'écriture, de « *Tropismes* » (1939) à « *Ouvrez* » (1997), et par le théâtre, le procès du langage

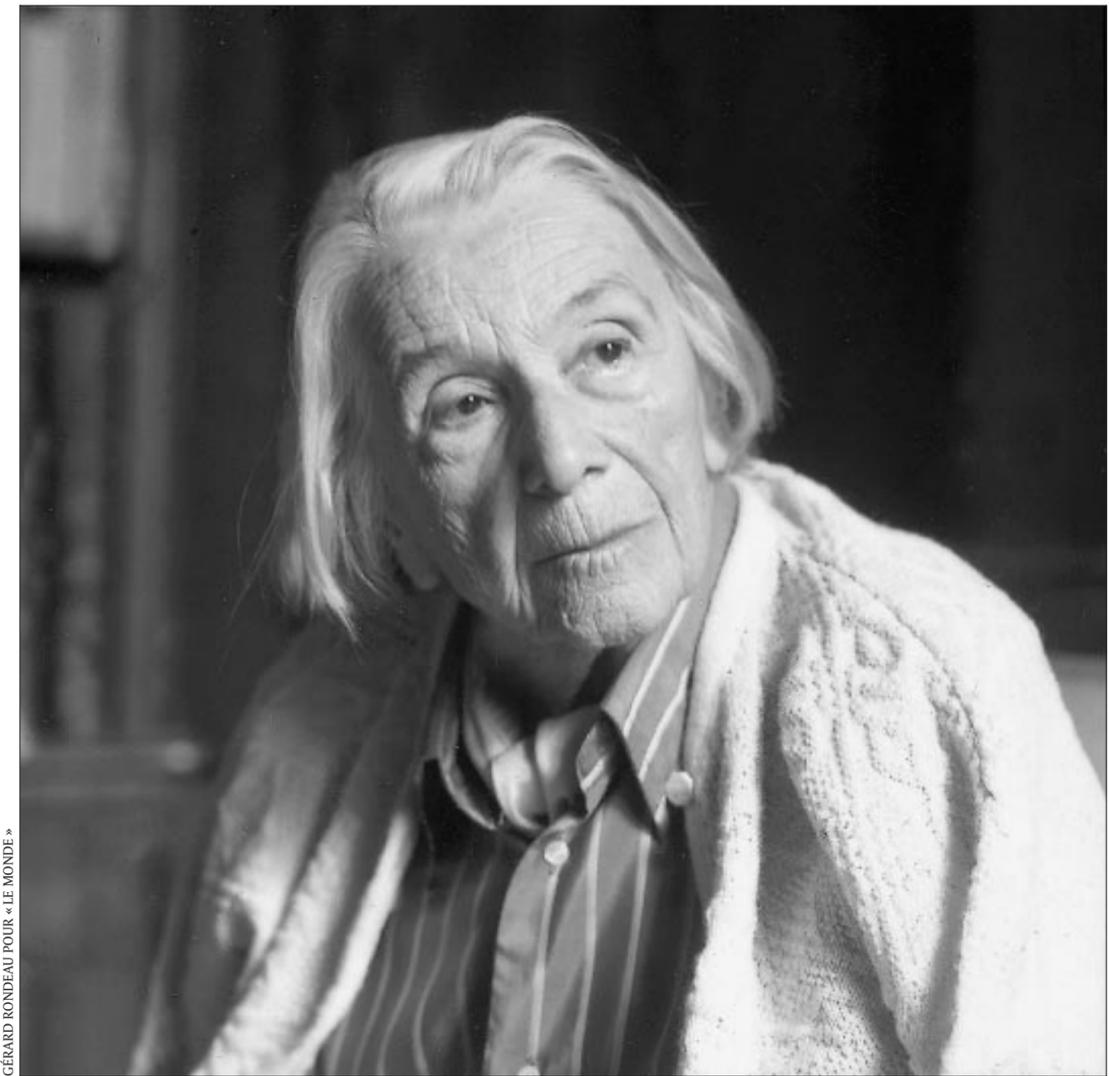
« **UN PORTRAIT** de moi... Je n'ai jamais fait de portrait dans aucun de mes livres. C'est faux, un portrait. On construit quelque chose autour d'une apparence, on résume la vie qui est immense, complexe, incernable. Tout ce qu'on dit sur nous presque toujours nous surprend, et, généralement, c'est faux parce qu'autre chose de tout à fait opposé apparaît qui est vrai aussi. » Ecrivain de la mobilité infinie des êtres et des consciences, Nathalie Sarraute détestait qu'on tente de la figer, de la résumer, de la faire entrer dans un cadre. Mais la mort permet ce que la vie interdisait.

Dans un de ses plus beaux livres, *Enfance* (1983), elle avait pourtant choisi de parler d'elle. De sa naissance, le 18 juillet 1900 à Ivanovo, du foyer désuni de ses parents, de son départ de Russie – à neuf ans – avec sa mère venue à Paris y vivre ses amours. De l'arrivée de son père en France, pourchassé par la police du tsar, l'année suivante. Du choix qu'elle fit de s'éloigner de la galaxie maternelle pour opter pour le père, pour un foyer où elle était pourtant contestée par une belle-mère sauvagement attachée à son propre enfant. De la découverte merveilleuse de l'école communale qui la lia définitivement à son pays d'exil.

Mais *Enfance* n'est pas un fragment d'autobiographie, moins encore une tentative d'explication par les traumatismes originels de ce que sont devenus la femme et l'écrivain. Comme dans ses romans, Nathalie Sarraute ne se saisit du particulier – « *son* » enfance – que pour tenter d'approcher l'universel : une « *enfance* », des bribes de vécu qui pourraient appartenir à tout le monde et à travers lesquelles se forme tout un univers de sensations, d'effets, de retentissements, de blessures infimes et de plaisirs inavoués. Nathalie Sarraute nommait cela des « *tropismes* ».

Tropismes, c'est le titre du premier livre que publie l'écrivain en 1939 et qui contient, en quelques courts textes, l'essentiel de sa vision du monde et de son entreprise littéraire. Les tropismes, explique-t-elle, sont ces « *mouvements indéfinissables qui glissent très rapidement aux limites de la conscience; ils sont à l'origine de nos gestes, de nos paroles, des sentiments que nous manifestons, que nous croyons éprouver et qu'il est possible de définir* ». L'art romanesque de Sarraute va consister à inventer un langage qui rende compte de cet infiniment petit, en perpétuelle migration, et qui est la source secrète de notre existence.

C'est Sartre à l'aube de sa gloire qui découvre Sarraute ; c'est lui qui la pousse à écrire et qui préface en 1948 *Portrait d'un inconnu*, son premier roman. La rencontre de l'artiste et du philosophe n'est pas fortuite. Pour Sarraute comme pour



Nathalie Sarraute photographiée en juillet 1994.

Sartre, il s'agit de repérer toutes les figures de l'aliénation, tout ce qui tend à « *chosifier* » les êtres, afin de les dégager de cette gangue et de trouver, enfin, le vertige et l'imminence de la liberté.

Pour Sarraute, le langage est un des principaux agents de cette aliénation. Le langage qui classe, qui objective, qui définit, qui cerne. Le langage fruste des lieux communs, mais aussi la dialectique sophistiquée des intellectuels qui, lorsqu'on la débarrasse de ses oripeaux rhétoriques ou de ses circonvolutions mondaines, recèle les mêmes pouvoirs d'enfermement, dit les mêmes désirs d'étiqaeter et de figer pour mieux dominer, exercer sa violence, nier la

liberté de l'autre. Anticipant les théories de la littérature qui devaient éclore au début des années 60, Sarraute a donc entrepris, par l'écriture, le procès de la toute-puissance du langage.

Il s'agit pour elle de saisir la vie affective en son état premier, avant les mots, de retrouver l'immensité de la vie intérieure, l'infini que chacun porte en soi. Chacun de ses romans est un dynamitage minutieux et ironique de cette chape de plomb faite d'habitudes, de conventions, d'éducation, de vie sociale et que nous prenons aisément pour notre personne même.

Cette radicalité critique supposait une radicalité esthétique. Les romans de Sarraute ignorent les

personnages – réduits la plupart du temps à des pronoms personnels, « *il* », « *elle* », « *on* » –, comme ils rejettent les facilités trompeuses de la psychologie, fût-elle freudienne. A la place de cet ordre romanesque, Sarraute installe l'absolu fluidité d'une prose qui s'enregistre, sans jamais les immobiliser, les infimes fluctuations qui affectent l'esprit, leurs cheminement inattendus, la manière dont, au contact des autres, ils s'étoilent de sensations et de significations nouvelles, s'enveniment, se figent dans des phrases toutes faites, rouvrent des blessures soigneusement cachées, manifestent des appétits inavoués.

Ce regard de microscope sur

l'originaire de notre existence réclame une écriture infiniment souple, attentive, ductile. Sarraute accomplit dans cette exploration du non-dit un parcours romanesque aussi vaste, aussi riche d'événements, de révolutions, de coups de théâtre, de batailles, de drames et de bonheur que n'en embrassaient Tolstoï dans *Guerre et Paix* ou Joyce dans *Ulysse*. Elle a montré que la description du for intérieur était aussi riche, aussi bouleversante, aussi infime que celle de tous les astres inscrits sur la coupole d'un planétarium.

Les hasards et les tropismes de l'édition, le succès de son essai *L'Ere du soupçon* ont fait classer cette militante de l'inclassable sous

l'étiquette du nouveau roman. Elle s'en est agacée parfois, à sa manière : discrète, austère, se méfiant du tapage et des réductions auxquelles soumet la renommée. Le succès international de ses livres, l'avalanche de thèses qui s'abattaient sur son œuvre, les sollicitations des journaux et des télévisions ne l'ont jamais fait dévier du chemin tout simple qu'elle s'était tracé.

Il s'agit pour l'écrivain de saisir la vie affective en son état premier, avant les mots, de retrouver l'immensité de la vie intérieure

Chaque matin, elle quittait la maison familiale de Chérence, dans le Val-Oise, son cartable sous le bras, pour aller écrire dans un café où elle restait jusqu'à midi. L'après-midi, elle recevait un de ses visiteurs qui venaient de loin pour converser avec elle. De sa voix neutre, douce, sans effets, elle parlait de ses livres – « *Au fond, je n'ai vécu que pour une idée fixe* » –, de sa manière d'écrire qui plonge ses lecteurs au cœur même du mystère de la vie affective – « *Quand le lecteur devine la fin de la phrase, ce n'est pas la peine que je la finisse* » –, des pièges de la langue, de la densité dramatique que peut exprimer une simple inflexion de la voix. Présente, attentive, mais déjà préoccupée par l'écriture du lendemain.

Le goût des romans à une voix (*Portrait d'un inconnu*, *Martereau*) ou à plusieurs voix (*Le Planétarium*, *Les Fruits d'or*, *Disent les imbéciles*), l'importance accordée à la parole, à ses hésitations, à ses intonations conduisaient naturellement Sarraute à écrire pour le théâtre. *Elle est là*, *C'est beau*, *Pour un oui pour un non*, témoignent de la manière souveraine qu'elle avait de s'en prendre aux mots avec les mots, non de manière abstraite, mais avec une sensibilité exceptionnelle, presque extralucide, à l'existence des autres, tendre, sarcastique, drôle, jamais en repos ; en un mot : vivante.

C'est sans doute le secret du succès de cette œuvre rigoureuse qui exige beaucoup de ses lecteurs – « *Le roman n'est pas un délassement facile* », disait-elle. La beauté de ses livres réveille en nous la passion de l'authentique, dans sa rudesse et dans sa complexité certes, mais aussi dans l'infinie séduction de sa singularité et de sa fraîcheur.

Pierre Lepape

Bibliographie

● Romans :

- *Tropismes* (1939)
- *Portrait d'un inconnu* (1948)
- *Martereau* (1953)
- *Le Planétarium* (1959)
- *Les Fruits d'or* (1963)
- *Entre la vie et la mort* (1968)
- *Vous les entendez ?* (1972)
- *Disent les imbéciles* (1976)
- *L'Usage de la parole* (1980)
- *Enfance* (1983)
- *Tu ne l'aimes pas* (1989)
- *Ici* (1995)
- *Ouvrez* (1997)

● Théâtre :

- *Le Silence* (1964)
- *Le Mensonge* (1966)
- *Isma* (1970)
- *C'est beau* (1975)
- *Elle est là* (1978)
- *Pour un oui pour un non* (1982)

● Essais :

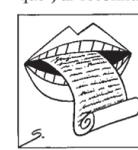
- *L'Ere du soupçon* (1947)
- *Paul Valéry et l'enfant éléphant* (1947)
- *Flaubert le précurseur* (1965).

A l'exception de *Tropismes* (Denoël 1938, Minuit, 1957), tous les livres de Nathalie Sarraute ont été publiés par Gallimard. Ses *Œuvres complètes* ont paru en « Bibliothèque de la Pléiade » (sous la direction de Jean-Yves Tadié, 1996).

● Parmi les textes critiques importants repris dans la « Bibliothèque de la Pléiade », signalons : « La littérature aujourd'hui », *Tel Quel* n° 9 (1962) et « Le langage dans l'art du roman », (également in *Nathalie Sarraute, qui êtes-vous ?*, entretiens avec Simone Benmussa, rééd. La Renaissance du livre, 1999). Parmi les ouvrages qui lui furent consacrés : le *Nathalie Sarraute* de Robert Abirached (Grasset, 1960), *Le Personnage dans l'œuvre de Nathalie Sarraute*, de Bernard Pingaud (Gallimard, 1983), et l'essai-dossier sur *Enfance* réalisé par Monique Gosselin en « Foliothèque » (1996).

« Quand quelqu'un me parle de moi, je ne sais pas ce qu'il voit »

● **Portrait d'une inconnue.** « Je viens de voir un film qui m'était consacré. J'ai reconnu la maison, le jardin, les objets ; la dernière chose que j'ai reconnue, c'est moi. Cette



VERBATIM

image sur l'écran ne décrivait pas une autre image que j'ai de moi-même – je n'en ai pas –, elle s'appliquait à un vide. A mes yeux, je n'ai pas d'apparence. Quand quelqu'un me parle de moi, je ne sais pas ce qu'il voit, c'est comme si je n'existais pas. Il me semble que je suis un mirage dans lequel je ne peux pas entrer. Dans les contes russes, il y a un personnage qui porte un bonnet qui le rend invisible. Est-ce que tout le monde ne se sent pas un peu comme ça ? »

● **Les tropismes.** « Un livre mûrit

en grande partie dans l'inconscient, au cours de toute une vie. Parfois, c'est une phrase entendue il y a des années qui, resurgie soudain, se met à agiter, comme un pavé jeté dans une mare, toute la substance que j'ai peiné à rassembler. Un chapitre entier de *Portrait d'un inconnu* s'est formé à partir de quelques mots banals, « De qui médisez-vous ? », qui ont servi de réactif ou de catalyseur. (...) Au moment de me mettre au travail sur un roman, j'ai presque toujours une vision géométrique de celui-ci : *Portrait d'un inconnu*, cela se présentait comme un espace entièrement clos avec une agitation intérieure provoquée par deux consciences en train de s'affronter. »

● **L'écriture.** « Sensation, recherche de la forme, écriture : les trois démarches sont absolument inséparables et simultanées. Chaque livre se déroule dans une sorte de frottement continu : la sensation

appelle la forme, celle-ci provoque une autre sensation, et ainsi de suite. Si la sensation est suffisamment forte, cela tourne. Dès qu'elle s'affaiblit, c'est le rythme lui-même qui se relâche, et réciproquement. »

● **Le nouveau roman.** « J'ai commencé à réfléchir sur le roman bien avant les autres écrivains du nouveau roman, j'ai vingt ans de plus qu'eux. *L'Ere du soupçon* a intéressé Alain Robbe-Grillet, qui a repris *Tropismes* – que j'avais publié avant la guerre – aux Editions de Minuit. Cette deuxième édition de *Tropismes* est sortie en même temps que son livre *La Jalousie*. C'est à ce moment-là que le critique Henriot a écrit que nous faisons du « *nouveau roman* ». En réalité, ma démarche, très intérieure, n'avait rien à voir avec l'extériorité revendiquée par Robbe-Grillet, qui a toujours été le plus militant. On a dit que nous formions « *l'école du regard* ». A tort, on m'a classée dedans. Nous étions

tous d'accord pour dire que les personnages, l'intrigue, étaient des choses dépassées. »

● **A l'écart.** « J'ai toujours été à l'écart, à contre-courant. On en a vu défiler des modes à Paris, des engouements. C'est fou ! Tout ce qui était « *for intérieur* » éveillait le mépris. On oubliait Joyce, Proust et Virginia Woolf... J'ai essayé de m'élever contre ça. »

● **Le bistrot.** « C'est mon lieu de travail idéal. Une petite table dans un coin, des feuilles de papier machine, une pointe feutre. Au bistrot, je me sens comme en voyage : à la fois entourée de monde et d'animation, et seule, puisque personne ne s'occupe de moi. »

★ **Propos recueillis par François-Marie Banier (Le Monde du 15 avril 1983), Jean-Louis de Rambures (Le Monde du 14 janvier 1972) et Michèle Pardina (Le Monde du 26 février 1993).**

Un théâtre du for intérieur

LORSQU'EN 1960 un producteur de la radio de Stuttgart demande à Nathalie Sarraute de lui envoyer une œuvre de théâtre, elle refuse : « Il me semblait que le dialogue de théâtre était incompatible avec ce que je cherchais à montrer. »

Elle était pourtant bien normale, cette proposition. Le théâtre, c'est de la parole. Et, depuis la première œuvre de Nathalie Sarraute, *Tropismes*, la parole est son vrai propos, presque son idée fixe. « ... Et elles parlaient, parlaient toujours, répétant les mêmes choses, les retournant, puis les retournant encore, d'un côté, puis de l'autre, les pétrissant, les pétrissant, roulant sans cesse entre leurs doigts cette matière ingrate et pauvre qu'elles avaient extraite de leur vie. »

Elles se voient traitées de tous les noms, les paroles, chez Nathalie Sarraute. Tantôt ce sont des « ondes brouilleuses », tantôt des « particules projetées pour détruire », ou bien des « leucocytes que fabrique à son insu un organisme envahi de microbes ». Vous êtes libres de jouer, avec les paroles, de les lancer dans les vagues, à marée haute, puisqu'elles sont aussi « les cailloux minces et plats voletant, qui font des ricochets ». Et vous pouvez les remercier, ce sont des natures accueillantes, car en elles « des espaces vides où quelque chose qui ne peut trouver sa place nulle part est venu s'abriter ».

Soyons justes : entre les paroles et Nathalie Sarraute, l'ambiance est, le plus souvent, à la méfiance. Méfiance des faux-semblants, des faux-fuyants. « Une parole ne dit jamais ce qu'elle veut dire. » Dès qu'une parole a le malheur de tomber sous les pattes de Nathalie Sarraute, c'est presque la lutte au couteau : que cache-t-elle, cette menteuse, cette farceuse, croit-elle pouvoir me pigeonner, moi Nathalie ? Grand-mère Nathalie, pourquoi avez-vous de si grandes oreilles ? – Pour mieux vous broyer, vous écrabouiller, mon enfant ! Oui, c'est en lisant les démelés de Nathalie Sarraute avec les paroles que la configuration si bizarroïde des oreilles, de chaque côté de la fi-

gure, saute aux yeux : comme si étaient venus se coller, sur nos tempes de terrestres, des bigorneaux contournés caoutchouteux tombés d'une autre planète. Bref, Nathalie Sarraute était peut-être sincère lorsqu'elle se carapata, dans un premier temps, devant l'offre « dramatique » de Radio-Stuttgart.

L'INNOMMÉ, L'INVISIBLE

C'est un ami, un vieil ami vêtu de noir, qui vint lui sauver la mise : le Silence. Le Silence nettoyeur, réparateur, médiateur. « L'idée m'est venue dans un certain silence. Tiré par ce silence un dialogue a surgi, ça s'est mis à parler, à s'agiter, à se démener, à se débattre. » Entre théâtre et Nathalie, le dégel, mais pas jusqu'à l'entente cordiale, vous voyez. La première pièce (1964 à Radio-Stuttgart, 1967 mise en scène de Barraud) s'appelle, c'est la moindre des choses, *Le Silence*. La deuxième (1966 à Radio-Stuttgart, 1967 chez Barraud), c'est déjà plus froid : *Le Mensonge*. La troisième, *Isma* (1970 sur France-Culture, 1973 chez Claude Régy), aura carrément pour sous-titre *Ce qui s'appelle rien*.

Un théâtre à fleurets mouchetés. Ceux qui échangent des paroles, ils ne sont pas des personnages, bien sûr, ni même des protagonistes. Nathalie Sarraute les nomme des « Interlocuteurs ». Ils ne s'approchent pas de trop. Sont-ils au moins du même monde ? Chacun d'eux est comme un quidam de la haute qui ne va pas se commettre avec un va-nu-pieds. Quelle parole se cache donc, sous cette parole ? Obsession du souterrain, qui va s'élaner comme un diable. Envahissement de la sous-parole. « L'innommé, l'invisible, sont à la place d'honneur. »

L'auteur n'a pas, lui, la parole, comme lorsqu'il écrivait un roman : ici il n'est plus, entre les paroles d'autrui, qu'un arbitre, qui compte les coups. Les coups ! Les paroles-meurtriers. « J'ai connu un boulanger, sous l'Occupation », dit, comme en passant, Nathalie Sarraute. Oui, il y a des moments où la mémoire de certaines paroles vous serre la gorge. Ce boulanger dénonça Na-

thalie Sarraute : elle refusait de porter l'étoile, sur son manteau. Il plane sans cesse sur la parole-énigme du théâtre de Nathalie Sarraute « un effort pour fuir quelque chose que l'on devine dans l'ombre ».

« La sous-conversation devenait la conversation », écrit-elle. Paraphrasant la préface que donna Jean-Paul Sartre au premier roman de Nathalie Sarraute, *Portrait d'un inconnu*, nous pourrions dire que son théâtre est un « anti-théâtre » : « Il s'agit de contester le théâtre par lui-même, de le détruire sous nos yeux dans le temps qu'on semble l'édifier, d'écrire le théâtre d'un théâtre qui ne se fait pas, qui ne peut pas se faire. » Oui, mais ces interlocuteurs vindicatifs et sourcilieux, à quel point ont-ils plus d'esprit, plus de recherche, plus de singularité, plus d'audace dans l'idée, que les personnages du théâtre content de lui ! L'attachement de Sartre à l'anti-roman de Nathalie Sarraute, cet anti-théâtre le mérite aussi, haut la main : il donne au théâtre une charge d'intuition, de for intérieur, d'émoi, sans précédent.

LA CONFRONTATION, LE HEURT

C'est pourtant une pièce franc jeu, une pièce de vie immédiate, qui est la plus belle flamme du théâtre de Nathalie Sarraute. *Pour un oui ou pour un non*, France-Culture 1981, et Théâtre du Rond-Point 1986, mise en scène de Simone Benmussa, interprétation Jean-François Balmer et Sami Frey. L'une des quelques œuvres immortelles, éternelles, de notre théâtre. Bon, l'arbitre Nathalie est toujours là, redoutablement attentive, provoquant pied à pied la plus timide parole qui ose pointer le bout de son nez sur la scène, négociant chaque syllabe, chaque accent aigu ou grave. Mais cette fois elle n'a pas pu empêcher les deux Interlocuteurs d'avoir trop de cœur au ventre, trop de cœur aux mots. La confrontation des paroles est devenue, chez eux, le heurt de deux hommes. Et ils ne sont pas de même force. L'un est plus fragile que l'autre. C'est la première fois qu'est lancé, dans une pièce de Na-



En juin 1998, à Paris.

thalie Sarraute, un « mot blessant ». « Comment vivrait-on si on prenait la mouche pour un oui ou pour un non, si on faisait, pour si peu, pour moins que rien, de pareilles histoires ? », avions-nous lu, auparavant, dans un livre de Nathalie Sarraute qui n'était pas du théâtre. Mais les deux amis de cette pièce, un seul mot, un mot sans bienveillance, les a désunis. Le sang-froid de la dramaturge s'est laissé distraire par un sursaut de mépris, de « condescendance », chez l'un des deux hommes. Une indécidabilité peut être une cruauté. Nathalie Sarraute n'a jamais nié qu'il existe, envers et contre tout, des règles de la conversation. En mission au baigne de Sakha-

line, Anton Tchekhov ne demanda jamais à un détenu pourquoi il avait été condamné. Tiens, pourquoi, en ce jour, penser à Tchekhov ? Ah oui ! l'un des plus beaux textes de Nathalie Sarraute, le plus beau peut-être, a pour titre « Ich sterbe » (*L'Usage de la parole*). Les deux dernières paroles qu'ait prononcées Tchekhov. Il a dit, sans peur, en allemand, par savoir-vivre, parce qu'il était alors dans un sana allemand : « Je meurs. » « Vous pouvez être certains qu'il n'a pas songé à nous laisser un mot célèbre de mourant. Non, pas lui, sûrement pas, ce n'était pas du tout son genre », dit Nathalie Sarraute.

Michel Cournot

L'idée de mourir l'agaçait

PIONNIÈRE inaugurale, Nathalie Sarraute incarne à jamais l'avancée d'une pensée passionnée, qui a modifié l'espace, le champ de l'écriture. Ses livres – par ailleurs si vivaces, délectables – relèvent chacun d'un concept inédit, au point qu'il lui a fallu chaque fois les poursuivre démunie de tout repère, de toute référence même, au sein de sa propre œuvre. D'où une angoisse, une inquiétude, des doutes, comme s'il s'agissait chaque fois d'un premier ouvrage, ce qui, en un sens, était vrai.

« Où en est-elle aujourd'hui de cette aventure menée avec une fougue persistante et contenue ? », se demandait-on lorsqu'elle ouvrait la porte et que le plus juvénile des regards vous accueillait, le plus savant, le plus tendre aussi. Le plus avide de capter le nouveauté de chaque instant. Et c'était alors, aussitôt, la reprise impatiente d'échanges commencés depuis si longtemps. Parfois nous demeurions cependant silencieux, elle soucieuse, dévorée par un problème qui pouvait provenir d'une virgule et la tenait dans un sourd désespoir. Je me souviens de sa voix, un soir, après l'un de ces temps muets – de cette voix modulée, vibrante, où s'inscrivaient les sons mêmes qui rythment ses pages et qui murmuraient rêveuse : « Au fond... » Elle s'était interrompue,

pour reprendre comme au ralenti, atténuée : « Au fond, je n'aurai vécu que pour une idée fixe. » Il faisait un peu sombre dans le salon tapissé de velours brun. Au mur, une reproduction du *Café de nuit* de Van Gogh, celui des « terribles passions humaines ».

Rien de moins « fixe » que l'œuvre de Nathalie Sarraute, qui restitue la vie, la ressuscite, la débusque palpitante sous le langage dont le but est de la pétrifier. C'est l'œuvre de l'énigme saisie à vif et jamais résolue, des conflits jamais clos, du mouvement inapaisé, du malentendu initial perpétué sans fin, du silence que ne font pas taire les mots. « Pour moi, les mots sont des choses vivantes. » Cette fois, elle le remarquait avec ferveur dans sa chambre si claire parmi les fleurs fraîches, les piles de cahiers, de dossiers, de livres, près du grand miroir couvert des photos de ceux qui suscitaient son aptitude à aimer, à être aimée. Cette force.

GRAVE ET DRÔLE

Raymond, l'époux qui connaissait la place de chaque syllabe dans chacun de ses manuscrits et qui avait toujours eu en elle, écrivain, une confiance inconditionnelle, totale mais, plus précieuse encore, la capacité de critiquer. Il était délicieux de les voir rire ensemble. Raymond,

dont la présence, même après sa disparition, demeurait implicite. Et puis ses filles, Claude, Anne, Dominique, qui, chacune la passionnait. Les petits-enfants. Des amis d'autrefois. Un ensemble vivace.

Un arbre remplissait la fenêtre. Elle parlait grave et drôle, curieuse, attentive, avec ce don d'observatrice qui lui conférait un talent inattendu d'imitatrice. Elle écoutait si bien. Les années l'aiguisaient, la décapaient, l'affinaient, intensifiaient son intelligence de l'intelligence, sa tendresse et sa férocité joyeuse, jamais cruelle, qui s'adressait d'abord à elle-même. Son sourire alors, cette science de la dérision. Dans ses mouvements, dans son attitude, dans sa persévérance, se décelait comme une fierté calme de vivre. Un enthousiasme retenu. L'idée de mourir l'agaçait, d'être privée de connaître la suite. Elle remarquait parfois qu'avoir son âge la rapprochait des condamnés, la condamnait à court terme, mais s'il lui arrivait d'être triste, ce n'était pas de cela.

A lire *Enfance*, ce récit dont Nathalie Sarraute disait qu'il n'était pas autobiographique – « Il ne s'agit que d'un rapport sur ma vie, sur des instants dont je pouvais retrouver la sensation » –, on peut se demander si cette enfant, que l'on nommait alors Natacha, a jamais lâché Nathalie. Je me rappelle l'avoir entendue commenter son abandon par sa mère, sa voix vibrante encore de détresse après tant d'années, de livres : « Sa distance, son indifférence... C'était pire que tout. » Elle avait décidé : « Je la remplacerai auprès de moi-même. »

La paix, la passion, c'étaient les livres. Montaigne, des romancières anglaises du XIX^e siècle, beaucoup d'ouvrages d'auteurs contemporains, Shakespeare, la Bible et « mon cher Baudelaire, mon adoré Rimbaud ». Lors de ma dernière visite, elle me citait Browning : « The achievement is in the pursuit. » (La réussite est dans la poursuite). Une

devoise, en somme. Nous parlions souvent de Proust, qui fut sans doute le dernier grand écrivain à croire au salut par l'écriture ou, au moins, à mettre en scène un Narrateur qui, lui, y croyait. Nathalie regrettait-elle d'avoir toujours su que « l'œuvre ne touche pas au temps, ne confère pas de sens et », insistait-elle, « n'empêche pas la mort », mais qu'elle permet de saisir cela même, de produire la vie dans sa disparition, de la fixer dans sa fuite et de découvrir alors, dans sa furtivité, les dramaturgies les plus célées, les plus silencieuses et les plus éloquentes, celles qui constituent, authentiques, la réalité la plus probable des réalités.

UNE DÉSINVOLTURE MAGISTRALE

Avec Nathalie Sarraute, il s'est toujours agi d'aller plus loin. Elle est parvenue au plus loin possible dans ses deux derniers livres. Il n'y a plus eu là d'une part le langage mis au service d'une existence qui ne lui appartient pas, et, de l'autre, la vie qui l'utilise, mais s'en différencie. Il n'existe plus dans *Ici*, prodigieux adieu, hymne poignant à « ici », ou dans *Ouvrez*, finale somptueuse, qu'une seule substance, à laquelle s'intègre la vie, la pensée, le langage.

Cet écrivain, qui a cerné toujours davantage cette substance, en arrive au point dans *Ouvrez*, le dernier ouvrage, à faire s'incarner les mots, contraints à l'humiliante et comique vertu d'exister en tant que personnes et même « personnages », et à se déchaîner dans leur propre comédie, à s'exhiber, ridicules, au gré des pièges mis en scène avec une désinvolture magistrale, irrésistible, par celle qui les avait depuis toujours ardemment espionnés. Elle ne le disait pas, mais je la devinais si heureuse de cette victoire. Miracle : ces mots qui l'avaient toujours habitée, investie, hantée, c'est elle qui s'en emparait, à vif, les repérait dans leur dynamique même, leurs limites,

leurs ridicules, leurs routines, leurs tics, leurs secrets les plus intimes. Il nous semblait fêter ce triomphe inédit d'un écrivain, d'un poète, qui avait franchi ou plutôt supprimé le miroir qui sépare du langage. C'était un jeu pour elle, mais il révélait une maîtrise qui dépassait toute théorie du langage, toute philosophie, pour atteindre à un savoir tel, une telle maîtrise qu'elle pouvait franchir le pas du sacré et en rire, tout en le préservant. Rien n'est plus bouleversant qu'*Ici*, plus novateur qu'*Ouvrez*. Ce sont des testaments.

Il nous arrivait de parler de la mort, et de la sienne, très simplement ; je pensais alors : « Elle est là », et je savais que ce serait permanent, qu'elle demeurerait à jamais dans la mémoire de ceux qui l'ont connue, mais surtout dans chaque lettre, chaque intervalle de chaque page de chacun de ses livres, fusionnée à l'effervescence de la vie. Et que résonnerait sans limite sa voix, l'une des plus grandes, des plus musicales et la plus exacte jamais entendue.

Viviane Forrester



INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT CULTUREL

Des formations courtes et longues pour la production et la diffusion des arts, de la culture et de l'audiovisuel et de l'ingénierie de projets.

- Cycle long, homologué Niveau I, recrutement à BAC +4, +5
- Second Cycle, recrutement BAC +2, +3.
- Séminaires à partir de novembre 1999.

Contact : Marie-José MOLLARD
Téléphone : 01.42.76.09.22
Tél./fax : 01.42.76.02.74

ISMC Association
6 rue de Braque - 75003 PARIS
Email : ismc.paris@wanadoo.fr
Etablissement d'enseignement supérieur technique privé

Gardenia
Une des fleurs à cueillir dès aujourd'hui



flores de otro mundo
UN FILM DE ICIAR BOLLAIN

Toute une vie dans les profondeurs de la vie

JE LA VERRAI toujours ainsi : assise sur son canapé, les épaules un peu tombantes, les genoux un rien écartés, avec une sorte d'abandon presque paysan, dans la toute petite pièce d'un très vaste appartement, où les rayons de livres alternaient avec un rideau de velours marron qui cachait, peut-être, une porte.

Je la reverrai toujours ainsi, et toujours souriante : ce n'était jamais le sourire de celui qui a réussi une prouesse, pour dire que cela n'est rien, qu'il n'a aucun mérite : précédant sa parole, son merveilleux sourire annonçait une question résolue, méditée, un point de vue déterminé, précis.

On dit que le nom et le prénom contribuent à former l'âme de celui qui les porte et que, par conséquent, ils ne sont pas étrangers à sa destinée – en tout cas, à sa façon de se comporter, d'agir. Dans « Sarraute » il y a comme un élan qui se fige, une fermeté qui rappelle la pierre ; dans « Nathalie » – comme dans sa voix – quelque chose comme un écho d'enfance, quelque chose de suave, de tendre, de facile à effrayer, d'infiniment chaleureux, mais, au fond, d'inflexible.

Ces drames infimes qui affluent, fugitifs, à la surface de la conscience

Par parenthèse, et parce que tout se tient : son écriture, nette, régulière, aérée, sans hésitation – alors que sa phrase, le contraire de la « phrase », hésite –, était en harmonie avec son débit et son sourire qui adoptaient toutes les nuances et les degrés d'intensité suscités par le dialogue. Mais riait-elle ? Je ne l'ai jamais entendue rire.

Pourtant, on rit avec Nathalie Sarraute, avec son œuvre ; on rit même aux éclats parfois dans son théâtre – et pas seulement parce que c'est drôle, mais pour se défendre : ces drames infimes qui affluent, fugitifs, à la surface de la conscience, nous font peur, car on s'y reconnaît – « pour un oui ou pour un non ».

J'avais lu *Le Planétarium* et *Portrait d'un inconnu* avant de rencontrer Nathalie Sarraute, en 1963, l'année où elle publia *Les Fruits d'or*. Aucun écrivain ne m'avait jusque-là frappé au point de vouloir l'imiter, et de croire qu'on pouvait sortir enrichi, voire indemne, de pareille dévotion : comme tous les grands, elle était inimitable, et davantage : unique.

On reconnaît l'importance d'un écrivain au fait qu'un mot, un simple mot, peut le caractériser, faire penser à lui et à nul autre. Un mot qu'il a isolé, lui insufflant une signification plus riche que celle que les dictionnaires lui accordent, et qui est devenu, à lui tout seul, le symbole de son œuvre tout entière. De même que « dédale » renvoie à Joyce ; un synonyme, « labyrinthe », à Borges ; et le mot « temps », à Proust, dire « tropisme » c'est pour toujours nommer Nathalie Sarraute.

Elle le trouva d'emblée, « son » mot, et le mit au pluriel comme titre de son premier livre – les « tropismes » étant pour elle ces mouvements indéfinissables qui glissent très rapidement aux limites de notre conscience, à l'origine de nos gestes, de nos paroles, des sentiments que nous croyons éprouver et qu'il est « impossible » de définir. Saisir les mobiles enfouis, évanescents qui d'ordinaire nous échappent ; dévoiler les embryons psychologiques à l'origine de nos comportements ; capter les troubles en nous que l'on ignore, même dans la moindre intonation d'une voix, même dans ce minimum de réel autour duquel vont s'assembler les mots, aura été le labeur persévérant, méticuleux, sans pause, de Nathalie Sarraute. Toute une vie dans les profondeurs de la vie, en tenant la poésie hors de l'eau.

Hector Bianciotti

A U J O U R D ' H U I

V.O. UGC CHAMPS-ELYSEES • UGC CINE CITE LES HALLES
UGC DANTON • ST. GERMAIN DES PRES • REX
GAUMONT OPERA IMPERIAL • BIENVENUE MONTPARNASSE
UGC ROTONDE • UGC GOBELINS • GAUMONT ALESIA
UGC CINE CITE BERCY • UGC MAILLOT • PATHE WEPLER
MK2 BASTILLE • MK2 BEAUBOURG • MK2 GAMBETTA
MK2 QUAI DE SEINE • MK2 BEAUGRENELLE
V.F. GAUMONT PARNASSE • GAUMONT GOBELINS
GAUMONT CONVENTION **Périphéries : V.O.**
ROXANE VERSAILLES • UGC.VELIZY • ALCAZAR ASNIERES
V.F. PATHE BELLE EPINE • UGC CINE CITE
NOISY-LE-GRAND • UGC CINE CITE ROSNY



www.kikujiro.com



PREMIERE

PREMIERE
LE MAGAZINE DU CINEMA

Le collectif artistique du Brise-Glace ne veut pas sombrer

Une quinzaine de jeunes plasticiens, danseurs, musiciens travaillent dans un immeuble abandonné, à Grenoble, depuis 1995. Ils risquent l'expulsion

GRENOBLE

de notre envoyée spéciale

Au moment où les musées découvrent quelques collectifs de jeunes artistes (*Le Monde* du 14 oc-

REPORTAGE

L'affaire est en partie entre les mains de la mairie, qui souhaite acquérir le bâtiment

tobre), des groupes tout à fait semblables risquent d'être expulsés de leurs ateliers. A Grenoble, le Brise-Glace, un collectif d'une quinzaine de plasticiens, comédiens, danseurs et musiciens, s'est installé en 1995 dans un ancien immeuble de la société Alsthom. Dans les 1 600 m² qu'ils occupent, ils ont aménagé seize ateliers individuels, pour eux-mêmes et pour des confrères qu'ils accueillent en résidence.

Au rez-de-chaussée, l'artiste Christophe Cardoen, dit Pitch, accumule les centaines d'objets récupérés à partir desquels il crée ses sculptures et ses machines. Au sous-sol, Richard Romero Antez a installé son studio de musique expérimentale. La compagnie de théâtre Ici Même dispose d'une belle pièce vitrée en courbe, tout en haut du bâtiment, pour le travail administratif ou la confection des costumes.

« Une démarche indépendante reste primordiale dans tout processus artistique ; un artiste doit passer outre aux autorisations et soutiens financiers qui lui sont présentés comme étant des préalables à sa création », note la profession de foi du Brise-Glace. « Je ne voulais pas être en situation de dépendance vis-à-vis des subventions », explique Corinne Pontier, responsable d'Ici Même. « Je voulais me prendre en main, ne plus attendre », fait écho Samuel Rous-

seau, dit Sam, un plasticien de vingt-huit ans. Ses vidéos et ses installations sont exposées au Magasin, Centre national d'art contemporain de Grenoble, ainsi qu'au Printemps de Cahors et dans plusieurs galeries. Pourtant, Samuel Rousseau n'en tire pas de revenus. « Je ne vends pas. Je ne pourrais pas louer un atelier. Si je n'avais pas ce lieu, j'aurais tout simplement arrêté de créer », affirme cet artiste qui vit avec le RMI, « comme l'immense majorité des plasticiens grenoblois. »

PROCÈS AVEC ALSTHOM

La compagnie Teatr Mozkaï a installé ses bureaux au Brise-Glace depuis un an. Ses premiers spectacles évoquaient l'histoire des relations franco-algériennes, en commun avec une troupe de Tizi-Ouzou (*Rage dedans*, 1995). En 1998, le Teatr Mozkaï a trois projets de création, dont un autour de textes de Pier Paolo Pasolini – qu'il mènera à bien –, mais pas le moindre lieu de travail accessible, faute d'argent. « Ici, on bénéficie d'un espace et on profite d'une dynamique collective. » Ces onze jeunes gens rentrent d'un mois de travail avec un théâtre polonais, un voyage subventionné par l'Agence française d'action artistique (AFAA).

Car les indépendants du Brise-Glace circulent entre les différents réseaux de diffusion, alternatifs et institutionnels. La compagnie Ici Même reçoit une subvention de la ville de Grenoble. Elle a aussi été invitée par l'AFAA à présenter une création, *Spectacle en pièces*, à Lisbonne en juillet. Corinne Pontier s'y est rendue avec six plasticiens, dont trois du Brise-Glace, familiers des croisements entre les différents champs artistiques.

Au centre-ville, la Nouvelle Galerie entretient des liens étroits avec les collectifs grenoblois. Laurent Faulon, Mattia Denisse,

Pitch et d'autres artistes du Brise-Glace y sont régulièrement exposés. Treize expositions ont aussi eu lieu au Mandrak, une halle sommairement repeinte en blanc par le collectif, dans le bâtiment voisin, squatté lui aussi.

En procès avec Alsthom, toujours propriétaire des lieux, le collectif a été condamné à l'expulsion dès 1995. Des recours ont permis de gagner du temps mais, le 19 septembre, un huissier est venu informer les occupants qu'Alsthom avait décidé de reprendre sa procédure d'expulsion. L'affaire est en partie entre les mains de la mairie de Grenoble, qui souhaite acquérir le bâtiment. Elle l'a fait pour d'autres anciennes usines du quartier, avec en tête plusieurs projets de rénovation urbaine dont celui d'une friche culturelle sur le modèle de la Belle de Mai à Marseille et des Subsistances à Lyon.

Mais rien ne garantit que les squatteurs des premiers jours y auraient leur place, surtout s'ils sont expulsés avant la réalisation d'un tel projet qui prendrait nécessairement plusieurs années. « Toutes les négociations se déroulent en dehors de nous, critique Gilles Guégan, l'un des fondateurs du Brise-Glace, aujourd'hui graphiste à Echirolles (Isère). Or nous n'avons pas que des demandes à faire, nous avons aussi des propositions à formuler. »

Catherine Bédarida

★ Le Brise-Glace, 24, rue Ampère, 38 Grenoble. Tél. : 04-38-12-03-79. E-mail : briseglace@hotmail.com. Exposition Christophe Cardoen, dit Pitch, jusqu'au 6 novembre. Nouvelle Galerie, 5, rue Génissieu, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-46-01-24. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, exposition « Zones d'activation collective », 11 avenue du Président-Wilson, Paris 16^e. M^o : léna. Tél. : 01-53-67-40-00. Jusqu'au 28 octobre.

L'architecte Marc Mimram obtient l'Equerre d'argent

APRÈS la maison privée, signée par Rem Koolhaas à Bordeaux, le passage public : c'est en effet la passerelle Solférino, en cours d'achèvement à Paris, qui a obtenu l'Equerre d'argent, récompense appréciable décernée chaque année à une réalisation architecturale par le groupe d'édition Le Moniteur.

Avec la passerelle se trouvent primés l'architecte et ingénieur Marc Mimram, ainsi que le maître d'ouvrage, l'Etablissement public de maîtrise d'ouvrage de travaux culturels (EPMOTC), qui, derrière son intitulé barbare, désigne tout bonnement l'organisme successeur du Grand Louvre. A première vue, le jury, présidé comme de coutume par Marc-Noël Vigier, président de la maison d'édition, ne s'est pas fatigué. L'œuvre dessinée par Marc Mimram est remarquable en tous points : intelligence conceptuelle et technique, élégance formelle, subtilité des matériaux choisis, harmonie sans fausse note avec un contexte urbain particulièrement sensible : d'un côté les Tuileries, de l'autre le Musée d'Orsay, bastion avancé d'un VII^e arrondissement que l'on sait frileux face à d'éventuelles offenses architecturales.

La perfection de la passerelle des arts en plein cœur de Paris aurait donc pu éviter au jury quelques voyages en province et d'audacieuses excursions dans Paris, voire en banlieue. Mais il faut mettre au crédit des organisateurs de ce prix une transparence telle qu'avec le lauréat nous est livrée la liste des autres bâtiments en compétition. On y reconnaît ainsi la rénovation du musée du Havre, de Laurent et Emmanuelle Beaudouin, les logements de Frédéric Borel, rue Pelle-

port à Paris, les gares d'Eole de Jean-Marie Duthilleul dans la même ville, la porte des Lions du Louvre, signée par Yves Lion, toutes œuvres qui ont déjà fait l'objet de commentaires dans *Le Monde*.

LE SOUVENIR DE BILLANCOURT

D'autres, signés de noms prestigieux, restent sous la menace de la critique, comme la résidence pour personnes âgées de Jean Nouvel, à Rueil-Malmaison, l'Ecole d'architecture de Marne-la-Vallée, de Bernard Tschumi, l'usine Aplix de Dominique Perrault, à Nantes, la cité judiciaire à Grasse de Christian de Portzamparc, dont la douce rénovation du Palais des Congrès de Paris n'a en revanche pas été retenue. Oubliés aussi dans la vingtaine de projets sélectionnés, l'hôpital pour enfants à Palavas-les-Flots de Brunet et Saunier, et quelques autres bâtiments qui méritent pourtant de la patrie autant que tous ces grands noms.

Pour corriger le risque de distorsion du prix vers les grands du métier, le jury attribue aussi un Prix de la première œuvre. Il a été donné cette année à un vaste et difficile programme d'habitat sur l'emplacement d'usines dégluées à Zaanstad (Pays-Bas), près d'Amsterdam. Une opération signée par Tania Concko et Pierre Gautier, qui ont su multiplier les solutions et les astuces pour transformer le quartier en bord de rivière. Manifestement, le jury avait à l'esprit le sort pathétique des usines Renault, à Billancourt.

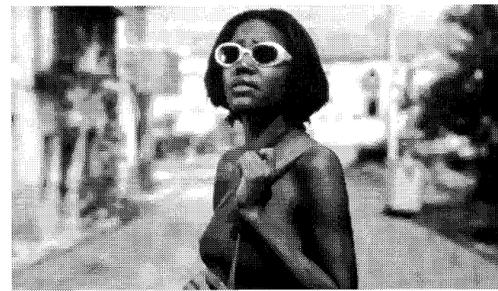
Frédéric Edelmann

DÉPÊCHE

■ **ARCHITECTURE** : l'architecte néerlandais Rem Koolhaas qui avait été sélectionné pour participer au concours du futur Musée des arts des civilisations destiné à abriter, quai Branly, les arts d'Afrique, d'Océanie et d'Amérique amérindienne, vient de déclarer forfait. Il renonce à ce travail « suite à une augmentation soudaine des plans de charge de son agence ». Les divers projets doivent être remis le 4 novembre. Le jury se réunira les 4 et 5 décembre afin de sélectionner les trois meilleurs projets parmi les 14 candidats restant en lice. Par ailleurs, le pavillon des Sessions du Louvre où seront présentées cent à cent-cinquante pièces d'arts dit primitifs, devrait être inauguré entre le 25 mars et le 15 avril 2000. L'architecte Jean-Michel Wilmotte est chargé de cet aménagement.

Orchidée

Une des fleurs à cueillir dès aujourd'hui



flores de otro mundo
UN FILM DE ICIAR BOLLAIN

Robert Hossein célèbre les grands hommes et les oubliés de l'Histoire

Le spectacle « Celui qui a dit non » mêle de Gaulle et Churchill aux soldats et aux morts du mont Cassin

Précédé par une intense campagne d'affichage et lancé par une première donnée en présence de l'Association des amis de Jacques Chirac (*Le Monde* du

11 septembre et du 2 octobre), le nouveau spectacle de Robert Hossein, *Celui qui a dit non*, tient ses promesses. En deux heures, il fait intelligemment coha-

biter figures célèbres (de Gaulle, Churchill, Roosevelt, Moulin) et oubliés de l'histoire. Les interprètes sont exceptionnels, des grands rôles aux figurants.

CELUI QUI A DIT NON, spectacle de Robert Hossein, écrit par Alain Decaux et Alain Peyrefitte. Avec Jacques Boudet, Robert Hardy, Emmanuel Courcol, Lyle Joyce, Jean-Paul Solal, Michel Ruhl, 95 acteurs et figurants.

PALAIS DES CONGRÈS, place de la Porte-Maillot, Paris 16^e. M^o Porte-Maillot. 20 h 30, du mardi au samedi ; 15 h 30, samedi et dimanche. Tél. : 01-40-68-00-05. De 100 F (15,24 €) à 280 F (42,69 €). Durée : deux heures. Relâche jusqu'au 20 octobre inclus.

C'est le général de Gaulle luttant de 1940 à 1945 pour obtenir que la France ne soit pas seulement un pays vaincu puis libéré, mais se retrouve, cosignant la paix, l'une des puissances victorieuses aux côtés de la Grande-Bretagne, de l'Union soviétique et des Etats-Unis. L'accueil de Churchill à Londres, les appels du 18 juin et des jours suivants, la solitude de De Gaulle que n'ont rejoint d'abord qu'un tout petit nombre de militaires et de civils, l'épreuve de la destruction de la flotte française par les Britanniques à Mers el-Kébir, la recherche, à l'encontre de Vichy, de forces armées en Afrique noire, l'échec du débarquement à Dakar, puis les épisodes en Afrique du Nord, au Levant, contre les hommes de Pétain, contre les ma-

nœuvres de Roosevelt, même contre son ami Churchill parfois, et la préoccupation d'unifier les forces de la Résistance intérieure, tels sont quelques-uns des faits qu'évoquent Robert Hossein et les deux historiens-académiciens Alain Decaux et Alain Peyrefitte.

QUATRE TEMPS

Aussi voyons-nous à l'action, près de notre général, Churchill avant tout, puis Jean Moulin, Roosevelt, Anthony Eden, le général Leclerc, Georges Bidault, Maurice Schumann, le général Giraud, Emmanuel d'Astier de la Vigerie, et Philippe Pétain, Klaus Barbie et bien d'autres protagonistes de cette seconde guerre mondiale. Des interlocuteurs de De Gaulle ne manque ici que Joseph Staline. La visite de De Gaulle au Kremlin en décembre 1944 resta sans effet, mais le récit en est l'une des pages les plus passionnantes, les plus souriantes, des *Mémoires du big chief*.

Il est courant d'entendre dire que les pièces d'Hossein sont des « spectacles géants ». Rien n'est plus faux. Les mots « spectacles géants » impliqueraient que Robert Hossein fait construire d'énormes décors, fait jouer de savantes machineries, bref en met plein la vue à force de décorations, de magie, de richesses visuelles, d'effets spéciaux au besoin. Mais pas du tout ! Les « spectacles géants », ce sont des

décors de Matthias Langhoff, de Klaus Michael Grüber, de Patrice Chéreau, de Luc Bondy, et même parfois d'Antoine Vitez (ce que lui avait fait Yannis Ritsos pour *Le Soulier de satin* était minimal, mais le décor d'*Electre* était un monde entier, d'une incroyable splendeur). Personne n'a rien contre les spectacles géants, au contraire, ils ont le mérite d'aider au partage de textes parfois difficiles.

Robert Hossein, ce n'est pas ça du tout. Son procédé repose sur quatre temps. Premier temps : pas de décor. Un plateau nu, noir. Des parois nues, noires. Debout dans ce vide, un ou deux protagonistes, par exemple Jean Moulin. Deuxième temps : lorsqu'il s'agit d'un échange dialogué précis, Hossein pose, à gauche ou à droite, sur ce plateau nu, une table et deux chaises. Et les deux acteurs, par exemple Churchill et de Gaulle, s'entretiennent. Troisième temps (c'est celui-là qui crée la légende du Hossein géant) : soudain c'est le noir total, nous ne voyons rien, et, très peu de temps après, c'est plein feu, et il y a, sur la scène, quatre-vingts figurants. Apparition brève, de nouveau c'est le noir complet, puis nous repassons au plateau nu.

Robert Hossein a raison de pratiquer ces points forts, qui sont là pour rappeler ce qui, la plupart du temps, est tenu sous silence

dans les livres d'Histoire. « *De Lattre délivre Mulhouse* », « *Le clerc prend Koufra* », lisons-nous. Mais les soldats de Leclerc, de De Lattre, silence. La vision nette du grand nombre sur le théâtre d'Hossein, comme, cette fois-ci, les morts du mont Cassin ou, loin de là, les déportés de Birkenau, remédie aux oublis de l'Histoire. Le quatrième temps, c'est, projetées sur un écran, des choses non représentables, Mers el-Kébir, Pearl Harbour, Stalingrad... Hossein se donne la peine, dans la plupart des cas, de nous présenter des documents inédits, et forts.

ABSENCE-PRÉSENCE

Écoutant l'acteur Jacques Boudet, nous oublions qu'un acteur fait semblant d'être de Gaulle. C'est tout à fait saisissant. Il ne l'imite pas, ne le singe pas. Une absence qui est une présence. Hossein a fait venir de Stratford-upon-Avon le *player* Robert Hardy, qui a interprété plus d'une fois, aux Etats-Unis comme en Grande-Bretagne, Sir Winston Churchill. Il faudrait citer tous les comédiens, sobres et denses. Citons, au petit bonheur, quelques noms des figurants, jeunes élèves des cours dramatiques : Farrid Salhi, Sébastien Castro, Boris Kozak, David Dricourt, Jérôme Sarasin, Anne Bozec, etc.

Michel Cournout

Le souffle du shahnai ouvre la saison indienne au Théâtre de la Ville

DAYA SHANKAR, Théâtre de la Ville, Paris, le 16 octobre. Prochains concerts de musique indienne au Théâtre de la Ville : Sudha Raganathan (Inde du Sud, chant carnatique), le 19 janvier 2000 ; Ustad Nishat Khan (Inde du Nord, sitar), le 28 février ; Wasifuddin Dagar (Inde du Nord, chant dhrupad), le 13 mars.

Quelle époque ! L'électronique se glisse partout, même derrière le shahnai indien. Il n'y a pas si longtemps, quand il se jouait en concert, ce hautbois, qui, à Bénarès, résonne partout, des processions aux temples hindous et aux mariages, était accompagné par une *shruti box* (boîte à microtons) avec soufflets. Dans le rôle de l'indispensable bourdon, elle remplaçait le *tampura*, trop faible pour rester audible derrière le souffle puissant du shahnai. Maintenant, c'est une boîte avec des boutons que l'on utilise. Le premier geste de Sanjeev Shankar, lorsqu'il monte sur scène, est de mettre la machine sous tension.

Chevelure épaisse de jais soigneusement peignée, Sanjeev Shankar accompagne son père Daya Shankar, un des meilleurs joueurs actuels de shahnai, programmé au Théâtre de la Ville le 16 octobre, en ouverture de la saison indienne, et son grand-père, Anant Lal. Le père, le fils et le petit-fils... Trois générations de joueurs de shahnai. On ne peut rêver plus évidente démonstra-

tion de la transmission d'un savoir au sein du cercle familial. Deux percussionnistes, l'un au tabla, l'autre au *dukkar* (double percussion dont l'une en argile, frappée par la main droite), accompagnent – plutôt sagement – les circonvolutions et dialogues foisonnants des shahnai dont les souffles s'appellent, se répondent et se superposent.

INSTRUMENT REBELLE

Légèrement plus enveloppé, mais d'une ressemblance étonnante avec son père, Daya Shankar possède un jeu plus mat, plus rythmique que celui-ci. Si son style, sa virtuosité n'égalent pas celle du grand Bismillah Khan, celui qui imposa le shahnai au Théâtre de la Ville en 1989, il séduit par sa délicatesse. Jouant avec ses deux interlocuteurs sur les nuances, les contrastes, Daya Shankar étonne par ses libertés évoquant parfois celles du jazz. Formé par son père aux subtilités de cet instrument à anche double, extrêmement difficile, voire rebelle, dont il faut savoir humecter et triturer l'anche avec science, il a également suivi pendant dix ans l'enseignement de Ravi Shankar, originaire comme lui de Bénarès.

Si quelques-uns ont pu assister aux concerts qu'il donna il y a longtemps au centre Mandapa, précurseur et toujours très actif en matière de musique indienne, puis plus tard à Radio-France, peu de Parisiens connaissent Daya Shankar, et encore moins le shahnai, rarement présenté en

Europe. La salle était pourtant quasiment comble le 16 octobre. C'est une bonne surprise pour Gérard Violette, directeur du Théâtre de la Ville, qui confie sa passion pour la musique indienne : « *Si je m'écoutais, il y en aurait beaucoup plus dans la saison.* »

D'après lui, le public semble un peu conventionnel dans ses goûts. Les stars, comme le joueur de tabla Zakir Hussain, Shivkumar Sharma, exaltant virtuose du santour, le violoniste L. Subramaniam ou le maître de flûte bansuri Chaurasia (« *L'un des plus grands musiciens du monde, toutes catégories confondues* », selon Gérard Violette) font à chaque fois un tabac et sont régulièrement programmés. En revanche, les audaces d'U. Srinivas à la mandoline ou de Vishwan Mohan Bhatt à la guitare, plébiscitées en Inde, passent beaucoup moins bien.

Quelques personnes, déroutées par la musique du shahnai, qui sans doute étonne plus qu'elle n'emporte, ont quitté la salle. « *Toutefois, dans le secteur des musiques du monde*, ajoute Gérard Violette, *celles de l'Inde sont certainement les plus prisées.* » Alim Qasimov, la voix d'or azérie, découvre la première fois à la Maison des cultures du monde et pour qui on a refusé du public un soir au Théâtre de la Ville, n'a pas rempli la salle lors des deux concerts programmés la saison suivante.

Patrick Labesse

SORTIR

PARIS

Intégrale Alfred Hitchcock

La Cinémathèque française présente une intégrale Hitchcock à l'occasion du centenaire de sa naissance. Courts métrages, comédie musicale, documentaire historique, épisodes d'une série télévisée et films produits par le maître figurent au programme, à côté de ses grands classiques, pour faire découvrir les œuvres méconnues du cinéaste britannique. Mort en 1980, Hitchcock a réalisé plus de cinquante films. Ses plus grands succès l'ont imposé comme le maître du suspense, mais une grande partie de son œuvre était restée dans l'ombre. Par ailleurs, trois films sont distribués en copies neuves : *Psychose* (le 20 octobre), *La Loi du silence* et *Le Faux Coupable* (le 27 octobre).

Cinémathèque française, palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, 16^e. M^o Trocadéro. Du 20 octobre au 28 novembre. Tél. : 01-56-26-01-01. 18 F et 29 F.

AUBERVILLIERS

Les Laboratoires d'Aubervilliers

Concepteur-lumière des spectacles de la chorégraphe Mathilde Monnier, mais aussi de Philippe Decouflé ou de Philippe Genty, Eric Wurtz a créé avec la chorégraphe Gladys Sanchez une équipe de réflexion autour du lien privilégié unissant le danseur et la lumière, des interactions du corps dansant et de l'éclairage. Premier spectacle centré sur cette relation danse-lumière, *Ignis* bâtit une architecture chorégraphique et lumineuse où les deux paramètres agissent l'un sur l'autre pour inventer des jeux optiques très dynamiques.

Les Laboratoires d'Aubervilliers, 41, rue Lecuyer, 93 Aubervilliers. M^o Aubervilliers-4-Chemins. Les 20, 21 et 22 octobre, à 20 h 30. Tél. : 01-53-56-15-90. 50 F.

GUIDE

CINÉMA

Hommage à George C. Scott

Trois films en hommage à l'acteur américain George C. Scott (1927-1999) : *Autopsie d'un meurtre* (Otto Preminger, 1959), *L'Arnaqueur* (Robert Rossen, 1961), *Les flics ne dorment pas la nuit* (Richard Fleischer, 1972).

Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, 5^e. M^o Cardinal-Lemoine. Tél. : 01-43-29-79-89. 30 F et 40 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Zulu Time de Robert Lepage, mise en scène de l'auteur. *Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. M^o Créteil-Préfecture. Du 20 au 22, à 20 h 30 ; le 23, à 15 h 30 et 20 h 30 ; le 24, à 15 h 30. Tél. : 01-45-13-19-90 F et 120 F.*

Georges Pludermacher (piano) Intégrales des sonates pour piano de Beethoven. 2^e concert : *Sonates pour piano op. 2 n^o 2, op. 31 n^o 2 « La Tempête », op. 10 n^o 2, et op. 101.* *Opéra, place de la Bastille, 11^e. M^o Bastille. Le 20, à 20 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. 100 F.*

Orchestre de Paris Strauss : *Burlesque pour piano et orchestre.* Adams : *Century Rolls, création.* Dvorak : *Symphonie n^o 8.* Emmanuel Ax (piano), Christoph von Dohnanyi (direction).

Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 8^e. M^o Ternes. Les 20 et 21, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 80 F à 290 F.

Richard Galliano Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue

Débat public

sur FOMC

A l'initiative du comité local Attac 93 Ouest, un débat public est organisé pour tenter d'expliquer et de comprendre ce qu'est l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et la nature des négociations qui seront à l'ordre du jour le 30 novembre à Seattle. Trois invités participent à cette rencontre : Vincent Espagne (économiste à l'Observatoire de la mondialisation), Jack Ralite (animateur des états généraux de la culture), Christian Dufour (porte-parole de la Confédération paysanne).

Cinéma Le Studio, Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers.

M^o Aubervilliers-4 Chemins. Le 20, à 20 h 45. Entrée libre.

RIVE-DE-GIER

21^e Festival

international de jazz

de Rive-de-Gier

et des pays du Gier

Le Festival international de jazz de Rive-de-Gier et des pays du Gier entre dans sa seconde semaine avec Yllen 4, quartette d'improvisateurs ; les trios du saxophoniste Mark Whitecage et de la pianiste Yuko Fujiyama ; le pianiste Charles Thomas (à découvrir) ; une œuvre ambitieuse de Fabien Téhéricien avec Louis Sclavus, Claude Barthélémy et l'Orchestre des Pays de Savoie ; Tritonia venu du Mexique ; L'Orient Express Moving Schnorers qui célèbre la musique yiddish et une nuit finale du 23 au 24 avec une dizaine de formations (Malossol, Mad Nomad, Sandra Booker, Eric Teruel, Akosh S. Unit...).

Concerts à la Ruche, salle Jean-Dasté et église Notre-Dame. Jusqu'au 24 octobre. Tél. : 04-77-83-07-97 (de 13 heures à 19 heures). De 90 F à 120 F.

MONTAIGNE, 8^e. M^o Alma-Marceau. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 220 F.

Wishbone Ash *Warm Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10^e. M^o Château-d'Eau. Le 20, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.*

Luz Casals *Olympia, 28, boulevard des Capucines, 8^e. M^o Opéra. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 170 F à 225 F.*

Sun Rai avec Mohamed Amine, Youmni Rabii, No-reline Marsoui, Samir el-Djazairi, Cheb Hillaal, Djemaa, Cheb Aziz. *Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, 9^e. M^o Pigalle. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 80 F et 100 F.*

RÉSERVATIONS

Le Ballet Angelin Preljocaj *Personne n'épouse les méduses* (création pour 15 danseurs).

Théâtre de la Ville, 1^{er}. Du 26 octobre au 6 novembre. Tél. : 01-42-74-22-77. 100 F et 160 F.

Rencontres des cultures urbaines Spectacles, ateliers, forums et tables rondes.

Parc de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 19^e. Du 27 octobre au 14 novembre. Tél. : 0-803-306-306 et 0-803-075-075. 80 F et 100 F.

Sapho *Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, 6^e. Les 3, 12, 13, 18, 19, 26 et 27 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-44-07-37-43. 110 F et 150 F.*

John Lewis *Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, 8^e. Le 8 novembre, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 250 F.*

DERNIERS JOURS

24 octobre :

En attendant Godot de Samuel Beckett, mise en scène de Luc Bondy.

Océan-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, 6^e. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 180 F.

Avec « Clavigo », Roland Petit étonne même ses détracteurs

CLAVIGO, de Roland Petit, par le Ballet de l'Opéra de Paris. Jean-Michel Wilmotte (décors). Gabriel Yared (musique). Luisa Spilielli (costumes). Marion Hewlett (lumière). Opéra Garnier, jusqu'au 27 octobre, 19 h 30. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 355 F.

On a été, contre toute attente, si surprise par Clavigo qu'on est revenue le lendemain. On s'était pourtant juré, après le massacre de *Camera obscura*, inspiré du superbe livre *Chambre obscure*, de Nabokov, que le chorégraphe ne nous y reprendrait plus. Ballet littéraire ? C'est la spécialité de Roland Petit. Dans ce *Clavigo*, issu tout droit du drame éponyme écrit par Goethe, il ne nous fait grâce d'aucune maille du récit, et pourtant ça marche.

Jugez plutôt de l'intrigue : Clavigo sacrifie à son ambition l'honneur de Marie, qu'il séduit puis abandonne. Elle meurt. Il la rejoindra dans la mort. Pour rendre les paroxysmes du romantisme flamboyant, l'auteur du ballet puise les attitudes, les costumes, les lumières dans la peinture, très sensuelle, du peintre Heinrich Füssl,

contemporain de Goethe. Ce qui lui laisse les mains libres pour un récit plus léger, plus à sa manière : on joue, on perd. L'essentiel étant d'être du côté des gagnants. Une philosophie qui se défend. Un point de vue qui donne à ce *Clavigo* un plaisant recul. Ce qui, en d'autres termes, s'appelle l'élé-gance. Un certain détachement. Savoir prendre le temps pour amener l'émotion. Il ménage à Nicolas Le Riche, qui danse le héros sans scrupules, une entrée princière faite de cabrioles, de grands jetés, de tours en l'air. Et des bras, des tenues de mains dignes de celles de Sylvie Guillem, si rares chez un garçon. Du classique, mais coupé d'entrechats qui finissent le dos courbé, les genoux en dedans.

Que dire du premier baiser qu'échangent les futurs amants ? Lèvres soudées, ils tourment sur eux-mêmes, glissent l'un sur l'autre, se relèvent. Un morceau de bravoure, comparable au baiser du film *Les Enchaînés*, de Hitchcock (Clavigo, Nicolas Le Riche, et Marie, Clairemarie Osta, sont mari et femme dans la vie ; ceci expliquerait leur ferveur, selon l'auteur).

Visiblement, Roland Petit pré-fère les jeux d'approche à ceux qui

trouvent leur conclusion. Le numéro de provocation de l'Etrangère, interprétée par Marie-Agnès Gilot, dit combien pour lui l'éternel féminin sera à jamais une créature brune, longue, dévêtue de rouge et de noir. Il faut voir comment la danseuse se dégage d'un coup de reins, d'un coup de genou des importuns. Les scènes de passage à l'acte sont plus convenues, plus longues aussi. On dirait des *Petit's best of*. Elles souffrent aussi d'une différence de niveau entre les deux protagonistes. Nicolas Le Riche domine son rôle, le nourrit paradoxalement de sa bonne santé physique, très peu romantique. Clairemarie Osta, qui pourtant possède l'allure fragile de l'emploi, ne dépasse pas ce qu'on attend d'elle.

PETITE MUSIQUE SUR LA MORT

On ne se refait pas. Roland Petit se divertit des belles garces qui ouvrent les portes d'un coup de pied bien envoyé. Et des garçons entre eux. On pense aux variations, aussi brillantes qu'ambiguës, qui règlent le combat entre Clavigo et son ami (Yann Bridard). On sent que le chorégraphe a pris le prétexte de *Clavigo* pour développer sa

Dominique Fréret

8^e festival de l'union des théâtres de France

théâtre national de strasbourg

Du 5 oct. au 7 nov. 1999

Tél : 03 88 24 88 24
www.tns.fr

KIOSQUE

LE MONDE / JEUDI 21 OCTOBRE 1999

Un mensuel écorne le monopole de l'information en Polynésie française

En cent deux numéros, « Tahiti Pacifique » a réussi à faire entendre sa différence dans un territoire où les deux quotidiens appartiennent au groupe Hersant. Voulu, dirigé, rédigé par un Américain, il se heurte aux pouvoirs locaux

ÎLE DE MOOREA (Polynésie française) : d'abord trouver la route des ananas qui part de la côte pour remonter dans la vallée. Très vite le bitume bosselé laisse place à des pierres. Au troisième virage, emprunter le chemin de terre rouge qui grimpe sec. La petite maison, un « *faré* », n'est pas loin. Sur la porte une simple étiquette : « *rédaction* ». Voici le siège de *Tahiti Pacifique*, le mensuel fondé en 1991 par Alex W. du Prel. Ce cinquantenaire à l'allure déboussolée cumule les fonctions de directeur de la publication, responsable de la rédaction, éditorialiste, journaliste, secrétaire et

standardiste... Américain, il a débarqué dans l'archipel il y a bientôt vingt-cinq ans. Comme bien d'autres il est d'abord tombé sous le charme des lagons, la nonchalance des soirs, la vie qui semble si facile. Mais Alex W. du Prel a su voir l'envers du décor. Avec une poignée d'amis, et trois francs « Pacifique » six sous, il a donc lancé ce mensuel. Pari risqué, mais pari gagné : *Tahiti Pacifique* a fêté, en août, son centième numéro. Tiré à 4 000 exemplaires, il a atteint une relative stabilité financière grâce à ses abonnés, dans les îles mais aussi en métropole.



Tout n'est pas bleu lagon pour autant. Car dans le petit univers médiatique de la Polynésie française, *Tahiti Pacifique* dérange, irrite, détonne. Deux quotidiens se disputent l'information écrite : *Les Nouvelles de Tahiti* et *La Dépêche*

de Tahiti. Ces deux titres appartiennent au groupe Hersant et il faut de la patience et un œil exercé pour dénicher des nuances dans le traitement de l'actualité. « *A la fin des conférences de presse du gouvernement du territoire, les membres du cabinet du président [Gaston Flosse] distribuent des disquettes aux journalistes* », raconte Alex W. du Prel. Cela donne le lendemain des articles pratiquement copie conforme, seul le titre changeant. En 102 numéros, *Tahiti Pacifique* a montré sa différence avec quelques dossiers bien sentis sur les effets pervers de la défiscalisation

– la loi Pons – agrémentée ici de la loi Flosse : le journal a montré comment, grâce à d'ingénieux montages, des promoteurs font de la culbute financière. Il s'est aussi, notamment, intéressé à la difficile adaptation des programmes nationaux pour les élèves polynésiens. Nombre d'articles de *Tahiti Pacifique* sont rédigés par des universitaires, français, américains ou australiens, qui trouvent là un espace de réflexion et de liberté de parole. Le courrier des lecteurs, via la toile (tahitipm@mail.pf), permet un dialogue des quatre coins du monde. Un réseau de correspondants locaux alimentent

aussi les colonnes de *Tahiti Pacifique* de petites informations venues des atolls et qui ne font pas toujours plaisir à tout le monde. Comme les billets d'humeur ou d'ironie que signe bien entendu Alex W. du Prel.

TRADUIT EN JUSTICE
Aussi il arrive que les pouvoirs politiques fassent pression sur les annonceurs pour qu'ils s'abstiennent de passer des publicités. Alex W. du Prel a même carrément été interdit sur l'antenne de Radio-France Outre-mer. Mais ces temps-là semblent désormais révolus, même s'il arrive encore que le directeur de la rédaction soit traduit en justice. Sur les rayons de sa bibliothèque, Alex W. du Prel montre *Le Droit de la presse*. C'est sa bible, sa référence. « *J'ai perdu très peu de procès* », résume-t-il avec un sourire plutôt satisfait.

Maintenant il voudrait améliorer la maquette de *Tahiti Pacifique*, lui donner plus de clarté, mettre des photos couleur. Il ne chôme pas sous le soleil de là-bas. D'ailleurs, il prend le temps d'écrire et de publier des recueils de nouvelles (*Le bleu qui fait mal aux yeux* et *Paradis en folie*), petites histoires ramassées qui racontent comment la culture polynésienne a du mal à s'adapter à la réalité du commerce international. En fait, Alex W. du Prel s'amuse : « *Je vis de l'écrit dans un pays où personne ne lit* ».

Bruno Caussé

DANS LA PRESSE

RTL
Alain Duhamel
■ Le coup de théâtre déclenché par Xavier Dugoin touche évidemment de plein fouet le couple Tiberi et achève de rendre totalement exclue l'hypothèse selon laquelle l'actuel maire de Paris pourrait conduire de nouveau les listes de la majorité municipale sortante. A côté des règlements de comptes personnels sordides, des changements de stratégie qui accablent le voisin pour tenter de se disculper soi-même, ce feuilleton médiocrement rocambolesque a plusieurs autres conséquences politiques. La première est qu'un sénateur RPR, ancien président de conseil général et hiérarque de moyenne importance reconnaît à l'audience qu'il existait bien un sys-

tème illégal à l'échelle de l'Île-de-France pour le RPR (...) Sur le fond, l'effet produit sur les Français ne peut être que calamiteux. Tous les poujadistes, tous les populistes, tous les mercenaires du scandale vont pouvoir s'en donner à cœur joie et apparaître comme les porteurs de vérité. L'absence de rigueur historique et la sottise traditionnelle du système de financement politique jusqu'aux années 90 sont pour beaucoup dans la dissolution actuelle du lien politique entre les citoyens et les élites.

RFI
Dominique Burg
■ En impliquant Jean Tiberi, Xavier Dugoin n'a pas attaqué l'homme, il a touché le cœur d'un système qui aurait fonctionné du temps où ce même Jean Tiberi

était premier adoint d'un maire nommé Jacques Chirac. Un système, le RPR, la mairie de Paris, l'argent, mis au service d'un combat politique instrument d'une victoire, la présidentielle de 1995. C'est ce qui fait toute la différence entre ce dossier-là et ceux qui concernent ou ont concerné d'autres partis politiques. C'est ce qui explique que Jean Tiberi ne se conduise pas avec la même résignation douloureuse qu'un Henri Emmanuelli, ancien trésorier du Parti socialiste et condamné à des qualités pour financement illégal de son parti. C'est ce qui explique les haïnes et les lâchetés, les lâchages et les non-dits. Ce dossier-là raconte les petites et grandes manœuvres du parti du chef de l'Etat. Mais, comme pour les autres partis, la justice ne

s'arrêtera pas. Il y aura des dégâts, évidemment, personnels et politiques.

France-Soir
Ghislaine Ottenheimer
■ Tout le monde le reconnaît, Tiberi cristallise le rejet d'un système dont il a hérité et dont il ne s'est pas démarqué. Qu'il manque de classe. Qu'il y a l'affaire des appartements de ses fils, celle des faux-vrais électeurs, celle de l'OPAC... Ce rebondissement est d'autant plus gênant pour la droite que Jacques Chirac avait espéré durant l'été calmer le jeu, promettant aux hiérarques du RPR qu'il s'inquiétaient des conséquences ravageuses provoquées par les affaires Tiberi que la meilleure solution était de le soutenir jusqu'au terme de son mandat et de l'amener tranquillement à re-

noncer à un second mandat, le temps voulu. Il lui avait même dépeché un homme de confiance, Jérôme Peyrat, pour gérer la communication. Et le contrôler. Hélas, Tiberi refuse ce deal. Et si, depuis la rentrée de septembre, le ton a monté, c'est en grande partie de son fait. Un jour, c'est Xavier Tiberi qui met directement Toubon en cause. Un autre, Bernard Bled, le secrétaire général de la mairie, un proche du maire, qui vise l'entourage de Jacques Chirac... A chaque fois, cela donne lieu à un nouveau déballage médiatique (...) Reste la question que tout le monde a sur les lèvres : Tiberi détient-il des secrets impliquant le chef de l'Etat ? S'en servira-t-il ? On entre dans un nouvel épisode du feuilleton, celui où le forcené menace du pire. La guerre des nerfs ne fait que commencer.

www.chowk.com

Un dialogue entre les internautes pakistanais et Bilal, le fils du général Moucharraf



DEPUIS que le général Pervez Moucharraf a pris le pouvoir au Pakistan, les opposants au nouveau régime n'ont guère eu l'occasion de s'exprimer dans les médias nationaux. En revanche, sur Internet, les forums de discussion ont permis l'éclosion d'un vaste débat, mêlant internautes résidant au Pakistan et expatriés. Trois jours après le coup d'Etat, *chowk.com*, webmagazine créé par des Pakistanais vivant en Californie, publie une lettre ouverte intitulée « Il n'avait pas le choix ! », et signée par Bilal Moucharraf, le propre fils du général. Comme prévu, Bilal soutient sans réserve l'action de son père, qu'il présente comme un homme intègre et proche du peuple : « *Nous assistons à l'accomplissement du désir collectif de la majorité écrasante de 155 millions d'habitants. (...) Comment avons-nous pu persévérer dans ce système de gouvernement néfaste pendant cinquante-deux ans ? Combien de temps les masses misérables et sans emploi pouvaient-elles encore être ignorées ?* »

Chowk.com n'apporte pas la preuve que la lettre est authentique, mais personne ou presque ne semble avoir de doute : en quatre jours, le site a reçu plus de 270 réponses à Bilal Moucharraf. La majorité des intervenants approuve la prise du pouvoir par l'armée, insis-

tant sur l'incompétence et la corruption de l'équipe précédente, et sur l'impossibilité d'acclimater la démocratie occidentale dans un pays pauvre et arriéré. Mais les opposants aux militaires sont également très présents : « *Bilal, sachez-vous que si le Pakistan subit des gouvernements in-*

capables depuis cinq décennies, c'est précisément à cause du pouvoir sans limite des militaires ? (...) Votre père peut-il changer l'attitude de tous les fonctionnaires du pays, de la bureaucratie, des hommes politiques, en un an ou deux ? (...) Dans un pays où l'on peut passer sa vie en prison pour avoir proféré une seule parole contre les militaires, qui va dénoncer leur corruption ? » D'autres, désabusés, rappellent que depuis quarante ans, à chaque coup d'Etat militaire, la population et les médias ont voulu croire au changement, mais que leurs espoirs ont toujours été déçus. Au-delà de leurs affrontements, les internautes espèrent avant tout établir un dialogue permanent avec Bilal, et peut-être, à travers lui, avec le nouveau pouvoir. Les étudiants pakistanais séjournant à l'université de l'Illinois lui envoient leur adresse électronique, et déjà quelques jeunes internautes indiens se mêlent à ce débat interne : « *Votre père est-il déjà allé en Inde ? Avez-vous de la famille ici ?* »

Yves Eudes

SUR LA TOILE

MESURE DE TRAFIC
■ Médiamétrie a publié lundi 18 octobre les premiers résultats de Cybermétrie, nouvel instrument de mesure de la fréquentation des sites français. Le système comptabilise le nombre de visites – un même internaute est compté à chaque fois qu'il consulte une page du site. Une vingtaine de grands sites ont déjà souscrit à ce service. – (AFP) www.mediametrie.com

ENCHÈRES : FRANCE
■ Quatre PME informatiques bretonnes se sont associées pour lancer sur Internet une salle de vente aux enchères en temps réel, Auction Click. Elle s'adressera aux professionnels de l'art, de l'automobile, du vin et de l'habillement. Elle entend se distinguer grâce à la rapidité de son système. www.auctionclick.com

ENCHÈRES : ÉTATS-UNIS
■ Le Sequoia, yacht de 30 mètres construit en 1925 et utilisé par huit présidents américains, est mis aux enchères sur Internet et dans une émission de télévision de Pax TV. La mise à prix est de 1,55 million de dollars. Les amateurs ont jusqu'au 26 octobre pour enchérir. – (AP) www.paxtv.com

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois
Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : **LE MONDE**, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 69646 Chantilly Cedex
Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.
 M. Mme Prénom : Nom :
Adresse :
Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :
Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQP41

ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER Nom : Prénom : N° : rue : Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne) N° : rue : Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER Code Etablissement : Code Guichet : N° de compte : Clé RIB :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.
Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : **Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.**
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{HTC}/min)
Le Monde (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Un nouvel interlude par Alain Rollat

C'est une nouvelle série française, composée de sketches de dix minutes, qui vient s'intercaler, dans les programmes quotidiens de France 2, entre la fin du jeu de 19 h 15 et le journal de 20 heures. Elle est censée retenir l'attention des téléspectateurs en les divertissant. Elle s'intitule « Un gars et une fille » car elle met en scène l'intimité quotidienne d'un jeune couple. Elle brille par son comique de situation et la richesse de ses dialogues. En voici un échantillon, capté mardi soir :

Elle (côté lavabo) : « *ça va minou ?* »
Lui (transpirant après son jogging matinal) : « *J'ai ramé, ça caillle ce matin...* »
Elle (reniflant son survêtement) : « *C'est bizarre, tu n'as pas la même odeur que d'habitude. Tu sens le sexe...* »
Lui (... (silence gêné)
Elle : « *Mais il est 8 h 22 ! D'habitude, t'arrives à 8 h 15...* »
Lui : « *Tu m'as démasqué ! J'ai profité de ces sept minutes pour aller cou-*

cher avec quatre gonzesses en même temps... »
Elle : « *Il en reste un petit peu pour moi ?* »
Lui : « *Oui, mais juste une fois, si tu veux, hein... Parce que, tu sais, à trente-deux ans, un mec ne peut pas faire l'amour plus de cinq fois en un quart d'heure...* »
Elle (faisant le geste de l'embrasser mais le repoussant au dernier moment) : « *Tas pas la même haleine que d'habitude !* »
Lui (grimaçant) : « *Tes chiantie !...* »
Elle (côté douche) : « *Tu peux me passer la mousse à raser ?* »
Lui (côté lavabo) : « *Oui...* »
Elle : « *Tu peux me passer un rasoir pour mes jambes...* »
Lui : « *Oui...* »
Elle : « *Tu peux me passer le shampooing démaillant ?* »
Lui (agacé) : « *Oui ! Oui ! Oui !* »
Elle : « *Et aussi le gant de crin L...* »
Lui (... (gros soupir d'exaspération)
Elle : « *Eh ! dis donc ! dis-le si je t'énerve...* »

Lui (pressé, en fin de journée) : « *Allez, on est à la bourre. On va loucher la séance...* »
Elle (côté miroir) : « *Je me maquille...* »
Lui : « *Mais tu es déjà maquillée...* »
Elle : « *Je ne suis pas maquillée ! J'ai nettoyé mon visage avec une petite lotion, une crème hydratante, un peu de poudre, c'est tout...* »
Lui : « *Je te rappelle qu'on va au cinéma et que, dans le noir, ton maquillage, on ne le verra pas...* »
Elle : « *C'est pas pour les autres que je me maquille, c'est pour moi, pour être en paix avec moi-même...* »
Lui (côté w.-c., après le cinéma, trônant sur la lunette, pantalons baissés) : « *Il n'y a plus de papier toilette !* »
Elle : « *Et alors, c'est ma faute ?* »
Lui : « *Quand on vit ensemble, il y a des règles ! La moindre des choses, c'est de changer le papier quand il n'y en a plus !* »
Nous : France 2 a inventé l'interlude hygiénique, celui qui attire les téléspectateurs avec du déodorant...

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Le Roman Noir. Forum Planète
 23.00 Nucléaire, réactions en chaîne. Forum Planète

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Avec Lou Doillon ; Violaine Vanoyeke ; Maud Forget ; David Bowie. Canal +
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La Foi du siècle [3/4]. Arte
 20.50 En direct ce soir. Les femmes sont des hommes comme les autres. Invités : Brigitte Bardot ; Laëtitia Casta ; Dominique Voynet ; Anne Sinclair ; Amélie Mauresmo. TF 1
 21.00 Paris modes. Spécial Kenzo. Paris Première
 21.05 La Marche du siècle. Corse, basque, breton, antillais... sommés-nous tous français ? France 3
 23.00 Ça se discute. Quelle vie pendant et après le coma ? France 2
 23.40 Les Dossiers de l'Histoire. Le Siècle des intellectuels [4/5]. France 3
 0.15 Mode in France. [7/8]. TF 1
 0.25 Pourquoi ça marche ? Heureux au travail. M 6

DOCUMENTAIRES

20.15 La Vie en feuilleton. [3/4]. Arte
 20.30 Du rugby et des hommes. [3/5]. Planète
 20.45 Les Origines de la guerre. [7/8]. États-Unis. Histoire

Le Monde TELEVISION

ARTE

20.15 A l'école hôtelière
 Quatre épisodes de vingt-six minutes pour ce feuilleton documentaire qui décrit la scolarité coûteuse - 400 000 francs pour quatre ans - de futurs directeurs d'hôtels et de restaurants de rang international. La caméra de Stephan Moszkowicz filme la drôlerie et, derrière, la gravité. Un « docu-soap » de grande qualité qui montre à la fois le parcours des êtres et la fragilité de l'âme.

20.55 Les Îles du Nouveau Monde. [2/3]. Les petites îles sous-vent. Odyssee
 21.30 Vietnam, 10 000 jours de guerre. [12/13]. Planète
 21.45 Musica. Le Secret de Chopin. Arte
 21.45 Les Déesses rouges. Histoire
 21.45 Si les places m'étaient contées. La Place de Mai. Odyssee
 22.20 Le Cadeau du siècle. Vingt-cinq ans de plus à vivre. Planète
 22.30 Le Krach de 1929. Odyssee
 22.45 Une histoire de la médecine. [6/8]. Histoire
 23.05 Mémoire vivante. La Ballade de Billy Brown ou les images inconnues de la Guerre du Vietnam. [3/3]. TSR
 23.15 Profil. David Cronenberg, I Have to Make the Word Be Flesh. Arte
 23.25 Tueurs en série. Michael Ross, un étrangleur sur la route. Odyssee
 23.45 Le Petit Prince des échecs. Téva
 23.50 La Chute du Mur. [1/3]. Planète
 0.25 La Lucarne. Nous les garçons. Arte
 0.40 La Case de l'Oncle Doc. Femmes de Camargue. France 3
 0.45 Making of. The Shining. Ciné Cinémas

SPORTS EN DIRECT

20.25 Rugby. Coupe du monde 1999 : Irlande - Argentine. Canal + vert

DANSE

22.45 Paris danse Diaghilev. Chorégraphie de Michel Fokine. Par le ballet de l'Opéra de Paris. Mezzo

MUSIQUE

20.45 La Fiesta des Suds. Mezzo
 21.55 Motown Live. Paris Première
 22.00 Chailly dirige Ravel et Bizet. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.50 Princesse Daisy. Emmuré vivant. Série Club
 21.55 Ally McBeal. Ne pas dépasser la dose prescrite. Les deux anges. M 6
 21.30 New York District. Pour la vie. 13ème RUE
 21.40 Ultimate recours. Noir. Série Club
 21.50 Star Trek, Deep Space Nine. Destruction imminente. Canal Jimmy
 21.55 La Crèche. L'enlèvement d'un enfant. France 2
 22.15 Madame le proviseur. La Saison des bouffons. TV 5
 22.25 Oz. Visites conjugales (v.o.). Série Club
 0.20 Trois hommes sur le green. Danse avec des cloches (v.o.). Canal Jimmy
 0.45 Les Soprano. Pris à la gorge (v.o.). Canal Jimmy

SÉRIES

20.50 Homicide. Emmuré vivant. Série Club
 20.55 Ally McBeal. Ne pas dépasser la dose prescrite. Les deux anges. M 6
 21.30 New York District. Pour la vie. 13ème RUE
 21.40 Ultimate recours. Noir. Série Club
 21.50 Star Trek, Deep Space Nine. Destruction imminente. Canal Jimmy
 21.55 La Crèche. L'enlèvement d'un enfant. France 2
 22.15 Madame le proviseur. La Saison des bouffons. TV 5
 22.25 Oz. Visites conjugales (v.o.). Série Club
 0.20 Trois hommes sur le green. Danse avec des cloches (v.o.). Canal Jimmy
 0.45 Les Soprano. Pris à la gorge (v.o.). Canal Jimmy

MERCREDI 20 OCTOBRE

FILMS

18.05 Los Olvidados ■■■ Luis Bunuel (Mexique, 1950, N., v.o., 85 min) O. Cinétoile
 18.40 Trust Me ■■■ Hal Hartley (Etats-Unis, 1991, 105 min) O. Cinéfaz
 18.55 Les Leçons de la vie ■■■ Mike Figgis (Grande-Bretagne, 1994, v.o., 95 min) O. Cinéstar 1
 19.05 L'Anglais qui gravit une colline... ■■■ Christopher Monger (GB, 1994, 115 min) O. Cinéstar 2
 20.30 La Charge fantastique ■■■ Raul Walsh (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 140 min) O. Ciné Classics
 20.35 Orange mécanique ■■■ Stanley Kubrick (Grande-Bretagne, 1971, 135 min) O. Ciné Cinémas 1
 21.00 De l'amour à la folie ■■■ Antonio Bird (Etats-Unis, 1995, 95 min) O. Cinéstar 2



21.00 American Graffiti ■■■ George Lucas. Avec Ron Howard, Charles Martin Smith (EU, 1973, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 3
 22.50 Shining ■■■ Stanley Kubrick (EU, 1980, 115 min) O. Ciné Cinémas 1
 22.50 14 juillet ■■■ René Clair (France, 1932, N., 90 min) O. Cinétoile
 23.10 Juliette des Esprits ■■■ Federico Fellini (Italie, 1965, 145 min) O. TMC
 23.30 La Tradition de minuit ■■■ Roger Richebé (France, 1939, N., 110 min) O. Festival
 0.25 Pour rire ! ■■■ Lucas Belvaux (France, 1996, 100 min) O. Ciné Cinémas 2
 0.30 Pulp Fiction ■■■ Quentin Tarantino (EU, 1994, v.o., 155 min) O. Cinéfaz
 1.25 Full Metal Jacket ■■■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, 110 min) O. Ciné Cinémas 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
 17.50 Football.
 19.55 L'Air d'en rire.
 20.00 Journal, Météo.
 20.48 5 millions pour l'An 2000.
 20.50 En direct ce soir.
 23.15 Football.
 0.15 Mode in France. Prêt-à-porter printemps-été 2000 [7/8].

FRANCE 2

18.40 Friends O.
 19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
 19.15 Qui est qui.
 19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
 19.55 Un gars, une fille O.
 20.00 Journal, Météo.
 20.55 La Crèche. L'enlèvement d'un enfant O. Un gosse de trop O.
 23.00 Ça se discute. Quelle vie pendant et après le coma ?
 1.05 100 ans de sport.
 1.10 Journal, Météo.
 1.30 Des mots de minuit. Manière de voir. Eteignez vos portables !

FRANCE 3

18.12 Comment ça va aujourd'hui ?
 18.20 Questions pour un champion.
 18.48 Un livre, un jour.
 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.05 Cyclisme.
 21.05 La Marche du siècle. Vous avez dit français ?
 23.05 Météo, Soir 3.
 23.40 Les Dossiers de l'Histoire. Le Siècle des intellectuels [4/5].
 0.40 La Case de l'Oncle Doc. Femmes de Camargue.
 1.35 Nocturnales. Intégrale Chopin, 1826-1827.

CANAL +

► En clair jusqu'à 21.00
 18.20 Nulle part ailleurs.
 20.30 Le Journal du cinéma.
 21.00 C'est ça l'amour ? Film. Carl Reiner O.
 22.40 The Gingerbread Man ■ Film. Robert Altman (v.o.) O.
 0.30 Champions League.
 1.05 Alien, la résurrection ■ Film. Jean-Pierre Jeunet (v.o.) O.

ARTE

19.00 Connaissance.
 19.45 Météo, Arte info.
 20.15 La Vie en feuilleton.
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La Foi du siècle [3/4] ; L'apogée, 1940-1953.
 21.35 Les Cent Photos du siècle.
 21.45 Musica. Le Secret de Chopin.
 23.15 Profil. David Cronenberg, I Have to Make the Word Be Flesh.
 0.25 La Lucarne. Nous les garçons.
 1.20 Pepe Carvalho. Shéhérazade O.

M 6

18.20 Le Filic de Shanghai O.
 19.20 Unisexé.
 19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
 19.54 Le Six Minutes, Météo.
 20.10 Une nouou d'enfer O.
 20.40 Décrochages info, Avant 1^{er}.
 20.55 Ally McBeal. Ne pas dépasser la dose prescrite O. Les deux anges O.
 22.45 Mortel rendez-vous. Téléfilm. William A. Graham. O.
 0.25 Pourquoi ça marche ? Heureux au travail.

RADIO

FRANCE-CULTURE

21.20 Expresso, Poésie sur parole.
 21.30 Multidiffusion.
 22.10 Carnet de notes [2/2].
 22.30 Surpris par la Nuit. La fenêtre.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 A pleines voix. Festival d'Île-de-France. Par les Solistes de Lyon, et l'Orchestre des Pays de Savoie, dir. Bernard Tétu.
 22.30 Jazz, suivez le thème.
 23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Concerto pour clarinette n° 1, de Weber, par la Staatskapelle de Dresde, dir. Herbert Blomstedt, S. Meyer, clarinette. 20.40 Intermezzo. Opéra de Strauss. Par l'Orchestre symphonique de la Radio Bavaroise, dir. Wolfgang Sawallisch.
 22.55 Les Soirées... (suite). Œuvres de Scarlatti, Hasse.

JEUDI 21 OCTOBRE

FILMS



12.25 Shining ■■■ Stanley Kubrick. Avec Jack Nicholson, Shelley Duvall (Etats-Unis, 1980, 115 min) O. Ciné Cinémas 2
 16.35 Tueurs à gages ■■■ George Armitage (Etats-Unis, 1987, 105 min) O. Canal + Vert
 17.10 Full Metal Jacket ■■■ Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, 115 min) O. Ciné Cinémas 1
 18.05 Pulp Fiction ■■■ Quentin Tarantino (EU, 1994, 150 min) O. Cinéfaz
 19.30 De l'amour à la folie ■■■ Antonio Bird (Etats-Unis, 1995, 90 min) O. Cinéstar 2
 19.35 Je vous salue Marie ■■■ Jean-Luc Godard (France - Suisse, 1983, 105 min) O. Cinétoile
 20.30 Au-delà des grilles ■■■ René Clément (France - Italie, 1949, N., 90 min) O. Ciné Classics
 20.30 Petits arrangements avec les morts ■■■ Pascale Ferran (France, 1994, 110 min) O. Ciné Cinémas 1
 20.55 Crash ■■■ David Cronenberg (Canada, 1996, 100 min) O. Cinéfaz
 21.00 La Nuit américaine ■■■ François Truffaut (France, 1973, 115 min) O. Paris Première
 21.00 L'Anglais qui gravit une colline... ■■■ Christopher Monger (GB, 1994, v.o., 115 min) O. Cinéstar 2
 21.05 La Salamandre ■■■ Alain Tanner (Suisse, 1971, 125 min) O. Canal Jimmy
 22.00 La Splendeur des Amberson ■■■ Orson Welles (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min) O. Ciné Classics
 22.15 Orange mécanique ■■■ Stanley Kubrick (Grande-Bretagne, 1971, 135 min) O. Ciné Cinémas 2
 22.35 M. Butterfly ■■■ David Cronenberg (Etats-Unis, 1993, v.o., 95 min) O. Cinéfaz

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.40 Sydney Police O.
 16.40 Sunset Beach O.
 17.35 Melrose Place O.
 18.25 Exklusif.
 19.00 Etre heureux comme...
 19.05 Le Bigdil.
 19.55 L'Air d'en rire.
 20.00 Journal, Météo.
 20.45 Spécial Transat.
 20.50 5 millions pour l'An 2000.
 20.55 Navarro. Avec les loups O.
 22.45 Made in America. Une proie idéale. Téléfilm. Howard McCain. O.
 0.30 Culture !

FRANCE 2

15.55 Tiercé.
 16.10 La Chance aux chansons.
 17.10 Des chiffres et des lettres.
 17.40 Un livre, des livres.
 17.50 Football.
 19.50 Un gars, une fille O.
 20.00 Journal, Météo, Point route.
 20.55 Envoyé spécial. Portables : attention danger. Techno : ces Français qui font danser le monde. P-3 : La fièvre du vendredi soir.
 23.00 Expression directe.
 23.10 Flesh and Bone. Film. Steve Kloves. O.
 1.25 Journal, Météo.
 1.45 Union libre.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
 16.05 Côté jardins.
 16.35 Les Minikeums.
 17.40 Le Kadox.
 18.12 Comment ça va aujourd'hui ?
 18.20 Questions pour un champion.
 18.48 Un livre, un jour.
 18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.05 Fa si la.
 20.35 Tout le sport.
 20.50 Consomag.
 20.55 Jumeaux. Film. Ivan Reitman. O.
 22.45 Météo, Soir 3.
 23.20 Prise directe.
 0.30 Saga-Cités. Un homme, un droit [1/2].
 1.00 Espace francophone. Portrait de Manu Dibango.

CANAL +

14.05 Histoires d'otages.
 16.05 Surprises.
 16.10 Lautrec. Film. Roger Planchon. O.
 ► En clair jusqu'à 20.40
 18.20 Nulle part ailleurs.
 20.30 Le Journal du cinéma.
 20.40 La Classe de neige. Film. Claude Miller O.
 22.15 Le Comptoir. Film. Sophie Tatischeff O.
 23.45 Un Indien à New York. Film. John Pasquin (v.o.) O.
 1.25 Hockey sur glace.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.35 La Cinquième rencontre... Santé, sciences.
 16.00 Les Nouveaux Agriculteurs.
 16.30 Alf O.
 17.00 Cinq sur cinq.
 17.10 Gallée : D'images et de sons.
 17.30 100 % question.
 17.55 Côté Cinquième.
 18.25 Météo.
 18.30 Le Monde des animaux.
 19.00 Voyages, voyages. Le Vietnam.
 19.45 Météo, Arte info.
 20.15 La Vie en feuilleton. A l'école hôtelière [4/4].
 20.40 Thema. Un milliard et demi de Chinois. 20.45 Les Petits Pains du peuple. 21.40 Pekin Blues. 23.05 Le Facteur. Film. He Jianjun (v.o.) O.
 0.45 Streetlife. Film. Karl Francis (v.o.) O.
 2.25 Slapstick. Un hôtel du tonnerre. Court métrage. Buster Keaton O.

M 6

15.20 La Belle et la Bête O.
 16.15 et 1.25 M comme musique.
 17.05 Les Bédés de M 6 Kid.
 17.55 Moesha O.
 18.20 Le Filic de Shanghai O.
 19.20 Unisexé.
 19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
 19.54 Le Six Minutes, Météo.
 20.10 Une nouou d'enfer O.
 20.40 Décrochages info, Passé simple.
 20.55 X-Files, aux frontières du réel. Agua Mala O. Lundi O.
 22.45 Le Club des monstres. Film. Roy Ward Baker. O.
 0.30 Fréquentstar. Axelle Red.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 En vivant, en écrivant.
 20.30 Décibels.
 21.20 Expresso, Poésie sur parole.
 21.30 Multidiffusion.
 22.10 Carnet de notes.
 22.30 Surpris par la nuit.
 0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
 20.00 Concert. Par le Chœur de Radio France, dir. Vladislav Tchernouchenko : Œuvres de Kodaly, Ravel, Moussorgski.
 22.30 Jazz, suivez le thème.
 23.00 Le Conversatoire.
 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Poulenc. 20.40 Artur Schnabel. Concerto pour piano n° 2 op. 22, de Saint-Saëns, par la Symphonie of the Air, dir. Alfred Wallenstein ; Œuvres de Franck, Mozart, Dvorak, Grieg.
 22.25 Les Soirées... (suite). Œuvres de Brahms, Weber, R. Schumann.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Les Manipulations génétiques. Invités : Arnaud Apoteker, Louis-Marie Houdebine, Axel Kahn, Claude Sureau. Forum Planète
 22.00 Pollution, halte aux feux. Forum Planète
 23.00 Star Wars mania. Invités : Olivier Delcroix, Stéphanie Tchou-Cotta, Patrice Girod, Michel Fize. Forum Planète

MAGAZINES

10.40 Arrêt sur images. La télé russe s'en va t'en guerre. Invités : Nikolai Vikhlaev, directeur du bureau parisien de l'agence de presse Novosti ; Vadim Glouzker, journaliste correspondant à Paris pour la chaîne NTV. La Cinquième
 14.35 La Cinquième rencontre... Les origines de l'Homme. La Cinquième
 17.00 Les Lumières du music-hall. Serge Reggiani. Jean-Jacques Debout. Paris Première
 17.10 et 21.10 LCA, la culture aussi. L'art contemporain et les ventes aux enchères du week-end. LCI
 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Terry Callier, Frère Victor-Antoine d'Avila Latourette, Kamel. Canal +
 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI
 20.55 Envoyé spécial. Portables : attention danger. Techno : ces Français qui font danser le monde. La fièvre du vendredi soir. France 2
 22.25 Les Années belges. Le procès du Softonen. RTBF 1
 23.20 Prise directe. Aix-en-Provence. France 3
 23.40 Droit de réponse. La télévision en procès. Invités : Olivier Todd ; Pierre Desproges ; Claude Estier. Festival

DOCUMENTAIRES

17.15 Les Congés payés. Histoire
 17.15 Anthologie du cinéma italien. Le néoréalisme. Ciné Classics
 18.15 Une histoire de la médecine. [6/8]. Le médecin, du notable au cabinet de groupe. Histoire
 19.00 Voyages, voyages. Le Vietnam. Arte
 19.00 Apollo 13. Planète

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

20.55 Techno : ces Français qui font danser le monde
 Daft Punk, Cassius, Dimitri From Paris, Laurent Garnier, Alex Gopher, etc., autant de noms de la techno *made in France* qui paradedent désormais à l'exportation, après avoir essuyé les lazzi des incrédules. Un reportage très documenté de Alexis Bernier et Philippe Lévy, qui dépasse la description pour analyser ce phénomène et ses implications.

20.15 La Vie en feuilleton. A l'école hôtelière. [4/4] Les carottes sont cuites. Arte
 20.15 Les Authentiques. Le porc basque retrouve les Pyrénées. Odyssee
 20.30 Artrafic. [1/3]. Faux sans frontières. Planète
 20.40 Thema. Un milliard et demi de Chinois. Arte
 21.05 Notre siècle. [1/9]. 1900-1914 : un monde nouveau. TV 5
 21.30 Clonage humain, où en est la science ? Planète
 22.15 Du rugby et des hommes. [3/5]. Gueules noires et diables rouges. Planète
 22.45 Télé notre histoire. Yves Jaïgu. Histoire
 23.15 Vietnam, 10 000 jours de guerre. [12/13]. Les derniers jours de Saïgon. Planète
 23.45 Mémoires de France. [6/12]. Mémoires de Lorraine 1918-1939. Histoire

SPORTS EN DIRECT

13.00 Tennis. Tournoi féminin de Moscou. 4^e jour. Eurosport
 15.00 Tennis. Tournoi messieurs de Lyon. 4^e jour. Eurosport
 17.50 Football. Coupe de l'UEFA. 32^e de finale. Match aller. Widzew Lodz - Monaco. France 2
 18.00 Football. Coupe de l'UEFA. 32^e de finale. Match aller. CSKA Sofia - Juventus. Pathé Sport
 19.00 Cyclisme. Championnats du monde sur piste. Vitesse olympique messieurs. A Berlin. Eurosport
 20.30 Football. Coupe de l'UEFA. 32^e de finale. Match aller. Lyon - Celtic Glasgow. Eurosport
 20.30 Basket-ball. Euroligue masculine. Asvel - Varèse. Pathé Sport

MUSIQUE

19.45 La Symphonie « Roma », de Georges Bizet. Par l'Orchestre symphonique de la RTSI, dir. Jean-Claude Casadesus. Mezzo
 20.35 Carl Maria von Weber, par Brendel. Avec Alfred Brendel, piano et l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Eliahu Inbal. Muzzik
 21.00 IV^e Rencontres internationales Robert Casadesus. Avec Vitaly Samoshko, piano. Los Requibros, d'Enrique Granados ; Kreisleriana : 8 fantasias opus 16, de Robert Schumann ; Sonate n° 5 opus 53, quatre Etudes opus 2 n° 1, opus 8 n° 2, 5 et 12, de Scriabine. Muzzik

13ème RUE

22.45 The Offence ■ ■ ■ Un inédit de Sidney Lumet qui est à la fois un formidable drame psychopathologique et une introspection, à partir d'un suspense policier. L'intrigue est basée sur un inspecteur qui découvre, à l'occasion de l'arrestation d'un violeur de fillettes, les bas-fonds de sa propre personnalité. Sean Connery est à redécouvrir, ici totalement métamorphosé, tour à tour pathétique et inquiétant.

21.40 Concertos n° 1 et 2 de Haydn. Par the Academy of St Martin in the Fields, dir. Mstislav Rostropovitch, violoncelle. Mezzo
 22.55 Concert de gala, soirée italienne. Berlin 1996. Airs d'opéras de Verdi, Bellini et Rossini. Avec Bryn Terfel, baryton ; Sergei Larin, ténor ; Angela Cheorghiu, soprano. Avec l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. Paris Première
 23.00 Chick Corea & Nicolas Economou. Munich 1982. Muzzik
 0.05 Roméo et Juliette. Mise en scène de Dieter Kaegi. Genève 1996. Par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Cyril Diederich. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.45 Un témoin sous influence. Michael Lähn. 13ème RUE
 20.55 Croisière. Karen Arthur [3/3]. TMC
 22.00 Cognac-Jay. Laurent Heynemann. Festival

SÉRIES

17.20 Le Caméléon. Vengeance. TSR
 17.55 Moesha. La jalousie est un vilain défaut. M 6
 18.30 Amicalement vôtre. Une rancune tenace. Série Club
 19.25 Clair de lune. La dame au masque de fer. Série Club
 20.00 Father Ted. L'ennoi des morts vivants (v.o.). Canal Jimmy
 20.15 Happy Days. Fonction protecteur. Série Club
 20.15 Friends. Celui qui a fait on ne sait quoi à Rachel. RTL 9
 20.30 Monty Python's Flying Circus. Njor's Saga. Canal Jimmy
 20.45 Buffy contre les vampires. Œufs surprises. Série Club
 20.45 Julie Lescaut. Question de confiance. RTBF 1
 20.55 Navarro. Avec les loups. TF 1
 20.55 X-Files, aux frontières du réel. Agua Mala. O. Lundi. O. M 6
 21.30 Zoé, Duncan, Jack & Jane. Sympathy for Jack (v.o.). Série Club
 21.35 Urgences. Les rites du printemps. TSR
 22.20 Alfred Hitchcock présente. Anniversaire de mariage. 13ème RUE
 1.20 That 70's Show. That Disco Episode (v.o.). Canal Jimmy
 1.45 New York Police Blues. Cœurs et âmes (v.o.). Canal Jimmy

FRANCE-CULTURE

1.00 Cet hiver en Chine
 Du lundi 11 au vendredi 29 octobre, rediffusion d'une passionnante série de reportages réalisés par François Maspero pendant l'hiver 1985-1986. Il y relate les progressives métamorphoses de la République populaire de Chine. Un voyage tout en sons et impressions, sous-tendu par la rigueur et le regard de l'écrivain-éditeur, de Pékin à Shanghai, sans oublier les contrées de la Chine profonde.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
 O Tous publics
 O Accord parental souhaitable
 O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 O Public adulte
 O Interdit aux moins de 16 ans
 O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
 ■ On peut voir
 ■■ A ne pas manquer
 ■■■ Chef-d'œuvre ou classique

